



RAPPORT DE GESTION ET COMPTES COMMUNAUX

2024



ORBE
VILLE MOSAÏQUE

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ D'ORBE AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- 1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes LC (article 93c),**
- 2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes RCom (article 34),**
- 3. du règlement du Conseil communal d'Orbe du 1^{er} janvier 2014 (article 115),**

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2024, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024.

Dans la même veine que les années précédentes, 2024 a été marquée par de nombreux défis qui témoignent de notre détermination et de notre engagement collectif. Dans un peu moins d'un an, le 8 mars 2026, aura lieu le premier tour des élections communales au terme desquelles une nouvelle Municipalité et un nouveau Conseil communal seront mis en place. Le 30 juin 2026 sera l'occasion de tirer un bilan des cinq années de législature, notamment sur l'avancée de nos nombreux projets. En 2024, la Municipalité et les services communaux ont réussi à en mener de nombreux qui, nous l'espérons, répondent le plus justement possible aux attentes des Urbigènes et des habitants de la région, tout en tenant compte des ressources financières de la Commune.

Le projet participatif d'apaisement du centre-ville qui avait pour but de réduire le trafic de transit a sans nul doute été le « marqueur » de l'année 2024. Ce projet baptisé Orbanistique !, qui a mobilisé pleinement les services communaux, n'a pas laissé indifférent et a suscité de très nombreuses réactions (positives et négatives) de la population. L'effort n'a pas été vain puisque cette démarche participative devrait déboucher au printemps 2025 sur des options concrètes et spécifiques à déployer au centre-ville.

2024 a aussi été marquée par l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. En tant que commune pilote, le service communal des finances a consacré une grande partie de l'année à l'application de ces nouvelles règles comptables et à l'accompagnement des services. Ce processus s'est concrétisé par la clôture du premier exercice comptable sous MCH2 qui clôture ce rapport de gestion.

Impossible ici de nommer tous les autres projets mais ils concernent l'ensemble des domaines communaux. Citons, entre autres, la création ou l'extension de cinq zones 30, portant à 9,5 kilomètres la longueur des routes communales modérées à 30 km/h, le lancement du programme « Orbe rénove » accompagnant les propriétaires afin de faciliter la prise de décision autour de la rénovation énergétique de leurs bâtiments, la mise à l'enquête du plan d'affectation communal (PACom), la finalisation des travaux et l'inauguration du Temple, l'ouverture du collège des Pique-Raisinets à Montcherand, la mise en service de l'UAPE des Moulins, les travaux d'entretien routier du carrefour Grand-Pont / Terreaux, la révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, le changement de programme de gestion des amendes d'ordre, l'entrée en vigueur de l'eDéménagement et de nouveaux règlements (taxes de séjour, empiétements sur le domaine public), la réalisation d'une étude participative avec la population urbigène sur les besoins en intégration, le déploiement du projet « Actions communautaires » en étroite partenariat avec Pro Senectute Vaud et l'élaboration de lignes directrices relatives à la politique jeunesse communale.

Enfin, la poursuite du projet « Objectif logement » en 2024 va permettre à la Municipalité de se doter d'une vision du profil de la population d'Orbe une fois les différents plans de quartier réalisés (Gruvatiez, PA « La Rochette », zone de l'hôpital et potentiellement, le quartier de la gare). Les résultats de cette étude seront divulgués en 2025, histoire de bien baliser le chemin pour la fin de cette législature et le début de la suivante.

Bonne lecture !

TABLE DES MATIÈRES PAR MOTS-CLÉS

Mots-clés	Page
Archives communales	30
Administration générale	26
Affaires sociales	106
Bâtiments	136
Bibliothèque	124
Bourse communale	40
Cohésion sociale	107
Communication	45
Conseil communal	9
Constructions	131
Contrôle des habitants	99
Culture	108
Déchets	73
Défense incendie	90
Domaines	141
Durabilité	54
Eaux	65
Éclairage public	68
Écoles	143
Énergie	56
Épuration	76
Finances	40
Forêts	71
Gendarmerie	96
Greffe municipal	26
Intégration	118
Jeunesse	113
Logement	34
Mobilité	50
Municipalité	18
Naturalisations	101
Protection civile	93
Sécurité et santé au travail	39
Sécurité publique	86
Ressources humaines	36
Service informatique	43
Services techniques	63
Tourisme	32
Travaux-voirie	78
Urbanisme	132

TABLE DES MATIÈRES

6	LA VILLE D'ORBE EN 2024
9	CONSEIL COMMUNAL
17	MUNICIPALITÉ
25	STRATÉGIE
26	GREFFE MUNICIPAL
36	RESSOURCES HUMAINES
40	FINANCES
40	COMMUNALES
43	SERVICE INFORMATIQUE
45	OFFICE DE LA COMMUNICATION
50	OFFICE DE LA MOBILITÉ
54	OFFICE DE LA DURABILITÉ
63	SERVICES TECHNIQUES
85	SERVICE À LA POPULATION
86	SÉCURITÉ PUBLIQUE
99	CONTRÔLE DES HABITANTS
105	COHÉSION SOCIALE
129	CONSTRUCTIONS / PATRIMOINE / URBANISME
151	■ ANNEXES
161	■ COMPTES 2024

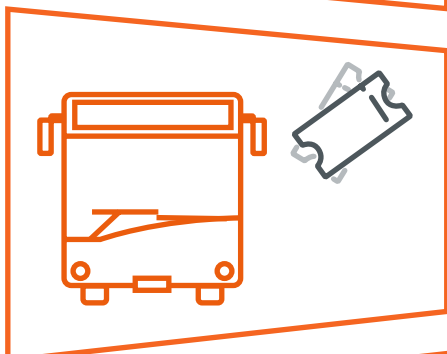
LA VILLE D'ORBE



7'962
HABITANTS



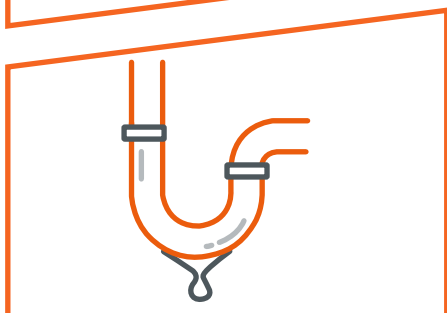
5 DE NOS APPRENTI-E-S
DIPLÔMÉ-E-S D'UN CERTIFICAT
FÉDÉRAL DE CAPACITÉ



59'900 VOYAGEURS
TRANSPORTÉS PAR L'URBABUS



20 PRÉAVIS DÉPOSÉS
AU CONSEIL COMMUNAL

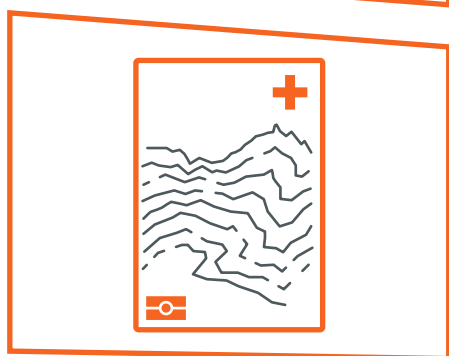


650 m DE
CONDUITES D'EAU
POTABLE REMPLACÉES

EN 2024



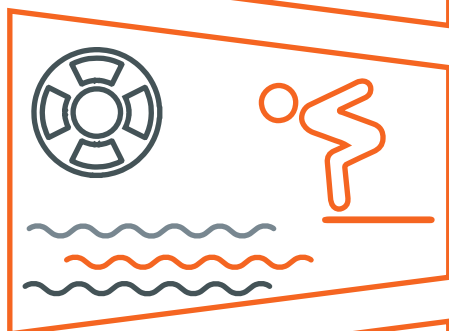
147 DEMANDES
D'AUTORISATION DE
MANIFESTATIONS (POCAMA)



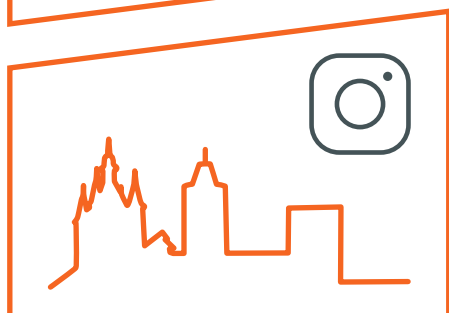
33 PERSONNES ONT REÇU
LA NATIONALITÉ SUISSE



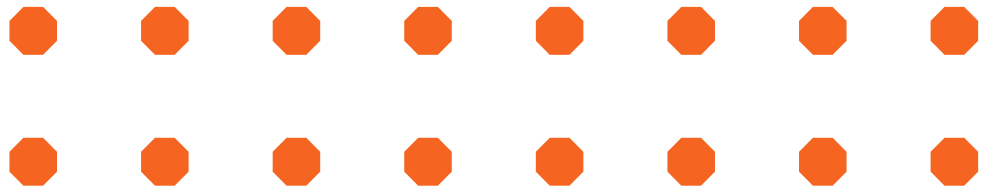
52 TONNES DE
SEL UTILISÉES POUR LE
DÉNEIGEMENT ET LE SALAGE



23'000 ENTRÉES
PAYANTES À LA PISCINE



1'030 ABONNÉS
AU COMPTE INSTAGRAM
COMMUNAL





CONSEIL COMMUNAL

FONCTIONS ET ORGANISATION

- | Le Conseil communal est l'organe délibérant législatif de la Ville d'Orbe. Il exerce un contrôle sur l'activité de la Municipalité et de l'Administration communale.
- | Il délibère notamment sur le contrôle de la gestion, sur le projet de budget, les comptes communaux et sur l'arrêté d'imposition.
- | Le Conseil communal est composé de 65 membres, élus pour 5 ans par les citoyens de la Commune.
- | Le Conseil communal siège, publiquement, à la salle du Casino d'Orbe.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Le Conseil communal :

- | s'est prononcé sur 20 (9) préavis.

Informations générales

Conseil communal
p.a. Greffe municipal
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : conseil@orbe.ch
tél. 024 442 92 10

COMPOSITION DU BUREAU

En 2024, le bureau du Conseil communal se présentait comme suit :

1^{er} semestre

Président :	M. Daniel Reinmann (UDC)
1 ^{ère} vice-présidente :	Mme Adeline Lachat (V)
2 ^{ème} vice-président :	M. Patrick Jaquenoud (PLR)
Secrétaire :	M. Arnold Poot (UL)
Secrétaire-suppléante :	Mme Ilhem Grivat (PLR)
Scrutateurs :	M. Cyril Boenzli (UL) Mme Clémence Capt (PS)
Scrutateurs-suppléants :	M. René Grand (PS) Mme Cora Pasteur (UDC)
Huissier :	M. Jean Bally

2^{ème} semestre

Présidente :	Mme Adeline Lachat (V)
1 ^{er} vice-président :	M. Patrick Jaquenoud (PLR)
2 ^{ème} vice-président :	M. Stéphane Collet (VL)
Secrétaire :	M. Arnold Poot (UL)
Secrétaire-suppléante :	Mme Ilhem Grivat (PLR)
Scrutateurs :	M. Nicolas Repond (PS) Mme Annette Bataillard (UDC)
Scrutateurs-suppléants :	Mme Michèle Scarangella Montes (V) Mme Patricia Karius (UL)
Huissier :	M. Dimitar Bogdanov



Remise symbolique de la clef de la Ville à Adeline Lachat, la nouvelle présidente du Conseil communal par le président sortant, Daniel Reinmann et le secrétaire du bureau, Arnold Poot.

MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

ASSERMENTATIONS

- | Li Puma Monica (PLR), en remplacement de Stéphane Collet (22.02.2024)
- | Celli Sandrine (PLR), en remplacement de Adrien Schmidt (20.06.2024)
- | Wieland Pierre-Alain (PLR), en remplacement de Monica Li Puma (31.10.2024)

DÉMISSIONS

- | Manzella Sara (VL), avec effet au 2 février 2024
- | Schmidt Adrien (PLR), avec effet au 8 juin 2024
- | Li Puma Monica (PLR), avec effet au 18 septembre 2024

NOMINATION

- | Nomination de M. Collet Stéphane (VL), en qualité de membre suppléant à la commission de gestion, en remplacement de Mme Manzella Sara (22.02.2024)

La commission de gestion chargée de l'examen de la gestion de l'année 2023 était composée de :

Président :	Baseia Joao
Membres :	Comte Vivian, Genoud Nicolas, Jaquenoud Patrick, Grivat Ilhem, Girardet Patrick, Groux Cédric
Suppléants :	Collet Stéphane, Girardet Romaine, Reinmann Daniel, Kurtisi Ajni, Lachat Adeline, Terrien Claire

Le 20 juin 2024, le Conseil communal a approuvé la gestion de l'année 2023 ainsi que les réponses de la Municipalité aux observations et vœux de la commission de gestion.

PRÉAVIS

Le Conseil communal a tenu 6 (6) séances en 2024. Le Conseil s'est prononcé sur les 20 (9) préavis suivants :

PRÉAVIS ACCEPTÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL EN 2024

No	Libellé	Montant octroyé	Recette	Décision
34/24	Demande de crédit pour le renouvellement et l'adaptation du parc véhicules communal pour les années 2024 et 2025	890'000.--		25.04.2024
35/24	Réponse de la Municipalité à la motion Fanny Naville « Pour une politique d'intégration de nos aînés par nos aînés et la création de quartiers solidaires »	20'000.--		25.04.2024
36/24	Gestion et comptes de l'année 2023			20.06.2024
37/24	Demande de crédit pour la réalisation des travaux de modernisation de la STEP	42'462'000.--		20.06.2024
38/24	Adoption du règlement communal fixant le tarif des empiètements sur et sous le domaine public			20.06.2024
39/24	Adoption du règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires			20.06.2024
40/24	Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Commune d'Orbe sur la parcelle no 280, sise au chemin de l'Etraz, propriété de TFR Transports SA			20.06.2024
41/24	Réfection des courts et installations de tennis – Subvention, prêt et cautionnement de la Commune d'Orbe au Tennis Club Orbe - Préavis avec ordre d'urgence	80'000.--		20.06.2024
42/24	Demande de crédit pour la décontamination sur les Archives communales ayant été conservées au Streetbox et la location éventuelle d'un local adéquat - Préavis avec ordre d'urgence	126'000.--		20.06.2024
43/24	Demande de crédit d'étude pour la sécurisation du carrefour entre la route de Chavornay et le chemin de Longeraie	190'000.--		05.09.2024
44/24	Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026			31.10.2024
45/24	Révision du règlement du Conseil communal			12.12.2024
46/24	Demande d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une salle de gym triple (VD6), de terrains de sports extérieurs, d'un parking souterrain, d'une bibliothèque-ludothèque et d'un restaurant scolaire sur les parcelles nos 890-891, sises au chemin de Chantemerle	855'000.--		31.10.2024
48/24	Demande de crédit pour l'amélioration des itinéraires de mobilité douce et la mise en conformité des arrêts « Hôpital » à l'avenue de Thienne	936'000.--		31.10.2024
49/24	Budget pour l'année 2025			12.12.2024
50/24	Vente de la parcelle no 2102 sise au chemin de la Magnenette (anciens pavillons scolaires)		2'600'000.--	12.12.2024
51/24	Demande de crédit pour le réaménagement du chemin de la Tour-Carrée	615'000.--		12.12.2024
52/24	Réponse au postulat Groupe PLR : Didier Béguelin, Romaine Girardet, Ilhem Grivat, Helena-Mia Ghosn, David Herren, Serge Herzig, Patrick Jaquenoud, Jean-Michel Magnenat, Jean-François Martin, Christophe Mermoud, Guido Roelfstra, Adrien Schmidt et Marjan Subasik « Pour la transparence des places en préscolaire ou parascolaire »			12.12.2024
53/24	Demande de crédit de CHF 150'000.-- pour l'organisation d'une étape de Tour de Romandie 2026 à Orbe	150'000.--		12.12.2024
TOTAL		46'324'000.--	2'600'000.--	

PRÉAVIS REFUSÉS / RENVOYÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL

- | 47/24 : Subvention de la Commune d'Orbe au Théâtre de la Tournelle pour les années 2025 à 2027 (séance du 31.10.2024)

PRÉAVIS RETIRÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

- | 33/23 : Adoption du règlement communal fixant le tarif des empiètements sur et sous le domaine public (décision municipale du 21.02.2024)

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Néant.

DROIT DE PROPOSITION DES CONSEILLERS

INTERPELLATIONS

- | Interpellation Nicole Haenggeli, Vivian Comte, Marie-Claire Dutoit, Michel Grand, Adeline Lachat, Natacha Mahaim Sidorenko, Giv Mesgarzadeh, Floriane Gloor, Demetrio Varela, Michèle Montes « Interpellation concernant les mégots de cigarettes » (déposée le 25.04.2024 – réponse de la Municipalité le 25.04.2024)
- | Interpellation Annette Bataillard, Cora Pasteur, Daniel Reinmann, Jérémie Richner « Protéger nos aînés » (déposée le 31.10.2024 – réponse de la Municipalité le 31.10.2024)
- | Interpellation Cora Pasteur « Pour une surveillance concernant le soutien financier de la commune aux sociétés locales, sportives et culturelles » (déposée le 31.10.2024 – réponse de la Municipalité le 12.12.2024)
- | Interpellation Jérémie Richner « Sécurité de nos enfants sur la voie publique à la tombée de la nuit » (déposée le 12.12.2024 – réponse de la Municipalité le 12.12.2024)
- | Interpellation Ilhem Givat « Etat des lieux de l'UAPE Les Moulins » (déposée le 12.12.2024 – réponse de la Municipalité le 12.12.2024)

MOTIONS EN SUSPENS

L'article 115 du règlement du Conseil communal du 01.01.2014 stipule que le rapport de gestion mentionne les motions en suspens et la suite que la Municipalité entend leur donner :

- | Motion Stephane Collet, Charlotte Deslarzes, Ilhem Grivat, Arnold Poot, Johann Lachat et Agnès Pache « Pour le passage et l'arrêt de l'Urbabus plusieurs fois par jour rue Centrale/place du Marché/Grand-Rue »
 - Motion prise en considération le 13.12.2018.
 - Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis dans un délai d'une année.
 - Dépôt du préavis no 51/19 le 27.06.2019.
 - Rapport no 51/19 refusé par le Conseil communal le 05.09.2019.
 - Communication no 32/20 du 20 octobre 2020 informant le Conseil communal du lancement d'une réflexion sur l'Urbabus (bilan de fonctionnement, redéfinition du rôle de celui-ci dans l'offre de mobilité urbaine) et du report de la réponse à la motion Collet et consorts.
 - L'avenir de l'Urbabus est abordé dans le cadre du Plan directeur des mobilités.

POSTULATS

- | Postulat Corinne Authouart, Eva Mladinic, Marie-Claire Dutoit, Natacha Mahaim Sidorenko « Pour une Grand-Rue commerçante, attractive et piétonne durant l'été »
 - Postulat pris en considération le 25.06.2020.
 - Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis dans un délai d'une année.
 - Postulat en suspens – Projet « Orbanistique ! ».
- | Postulat Ilhem Grivat et Jérémie Richner « Quelle sera la Municipalité de demain ? »
 - Postulat pris en considération le 07.09.2023.
 - Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis dans un délai d'une année.
 - Réponse prévue début 2025 via le préavis « Législature 2026-2031 : Fixation du nombre des membres du Conseil communal et de la Municipalité ».
 - Postulat Jean-Michel Magnenat « Parking, mobilité et transition énergétique ».
 - Postulat pris en considération le 05.09.2024.
 - Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis dans un délai d'une année.
- | Postulat Patrick Jaquenoud « Pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans certains endroits de la ville »
 - Postulat pris en considération le 31.10.2024
 - Renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis dans un délai d'une année.

PÉTITIONS

Néant.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- | 16/24 : Dissolution de la Commission communale de sécurité
- | 17/24 : Résultat de la collecte 2023 de textiles usagés
- | 18/24 : Etat des lieux des listes d'attente en pré et parascolaire du réseau AJOVAL
- | 19/24 : Abandon du projet de Route bleue – Nouvelle orientation pour la mobilité à Orbe
- | 20/24 : Conclusions du mandat confié par la Commune d'Orbe à la Fondation Le Relais concernant la présence de la population dite marginale au centre-ville.

EMPLOI DU PRODUIT DES AMENDES

L'article 140 du règlement du Conseil stipule que celui-ci décide, en fin de législature, de l'emploi du produit des amendes (c'est-à-dire les amendes pour les personnes qui ne se sont pas excusées et les jetons des membres excusés à une séance du Conseil). Historiquement, ce sont les présidents des cinq années de la législature qui se mettaient d'accord pour attribuer la somme totale des cinq ans à diverses associations.

Selon information communiquée lors de la séance du Conseil du 17 février 2022, le président sortant attribue dorénavant directement à la fin de son mandat le montant correspondant, après discussion avec les deux vice-présidents. Pour l'année 2023-2024, le montant de CHF 1'370.-- a été attribué à la société du Carnaval d'Orbe.

ÉLECTIONS ET VOTATIONS

L'assemblée de commune s'est déplacée à 4 (4) reprises à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

SCRUTIN DU 3 MARS 2024 : VOTATION FÉDÉRALE

Objets fédéraux :

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^{ème} rente AVS) »
2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) »

Bulletins	Objet 1	Objet 2
Commune d'Orbe		
électeurs inscrits	4'136	4'136
cartes rentrées	2'324	2'324
bulletins rentrés	2'324	2'324
blancs (-)	26	42
nuls (-)	0	3
valables	2'298	2'279
oui	1'829	306
non	469	1'973
taux participation	56.19 %	56.19 %
Canton de Vaud		
oui	204'085	40'647
non	70'422	232'004
taux participation	58.21 %	58.12 %
Suisse		
peuple : oui	1'884'096	808'578
peuple : non	1'350'525	2'393'930
cantons : oui	14 2/2	0 0/2
cantons : non	6 4/2	20 6/2
taux participation	58.36 %	58.13 %

SCRUTIN DU 9 JUIN 2024 : VOTATION FÉDÉRALE

Objets fédéraux

1. Initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) »
2. Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
3. Initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »
4. Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
Commune d'Orbe				
électeurs inscrits	4'447	4'447	4'447	4'447
cartes rentrées	1'634	1'634	1'634	1'634
bulletins rentrés	1'634	1'634	1'634	1'634
blancs (-)	32	65	43	29
nuls (-)	1	1	1	3
valables	1'601	1'568	1'590	1'604
oui	1'023	464	404	1'050
non	578	1'104	1'186	554
taux participation	39.40 %	39.40 %	39.40 %	39.40 %
Canton de Vaud				
oui	128'093	59'685	48'288	154'157
non	83'469	149'843	161'953	55'610
taux participation	45.06 %	45.06 %	45.04 %	45.05 %
Suisse				
peuple : oui	1'117'095	927'386	655'106	1'717'607
peuple : non	1'391'645	1'563'769	1'838'740	781'811
cantons : oui	7 1/2	5 0/2	0 0/2	-
cantons : non	13 5/2	15 6/2	20 6/2	-
taux participation	45.45 %	45.40 %	45.37 %	45.42 %

SCRUTIN DU 22 SEPTEMBRE 2024 : VOTATION FÉDÉRALE

Objets fédéraux

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) »
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (réforme de la prévoyance professionnelle)

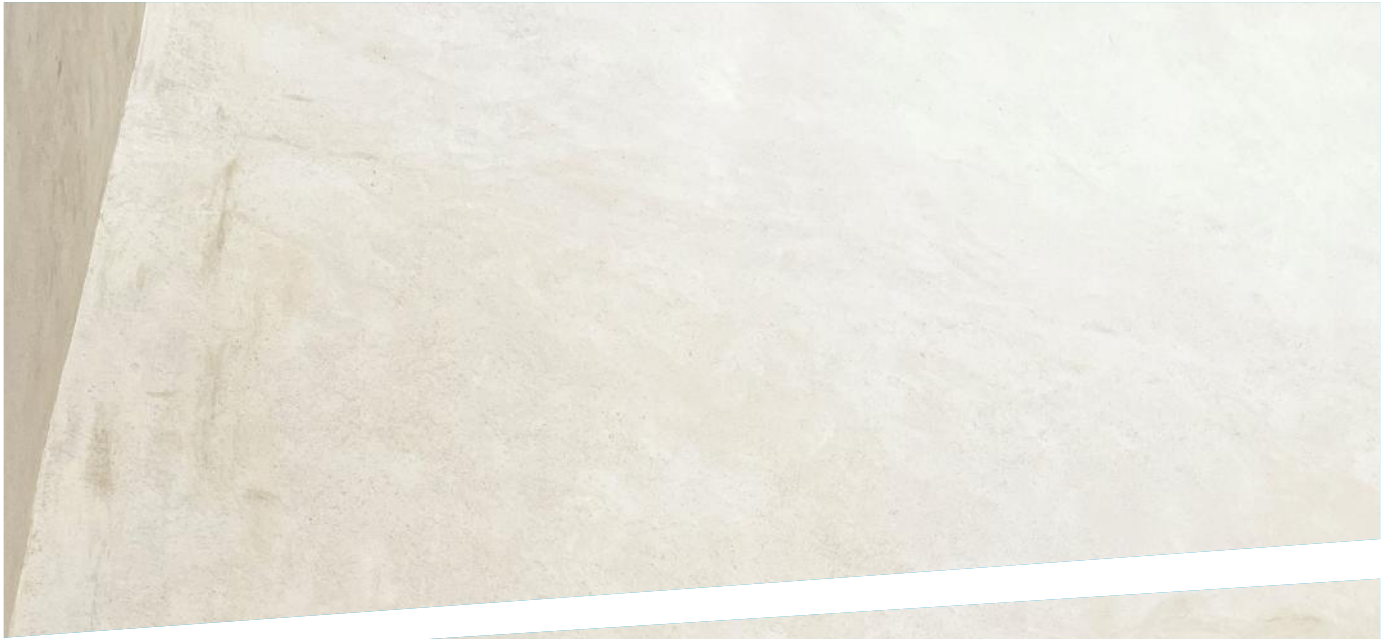
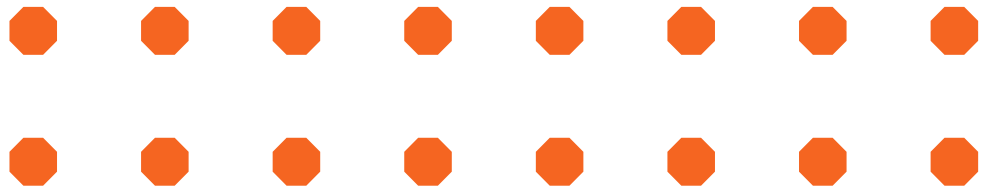
Bulletins	Objet 1	Objet 2
Commune d'Orbe		
électeurs inscrits	4'137	4'137
cartes rentrées	1'668	1'668
bulletins rentrés	1'668	1'668
blancs (-)	27	33
nuls (-)	0	0
valables	1'640	1'634
oui	599	394
non	1'041	1'240
taux participation	40.22 %	40.22 %
Canton de Vaud		
oui	86'190	58'462
non	129'099	154'695
taux participation	45.75 %	45.73 %
Suisse		
peuple : oui	926'059	810'569

Bulletins	Objet 1	Objet 2
peuple : non	1'579'467	1'655'513
cantons : oui	1 1/2	-
cantons : non	19 5/2	-
taux participation	45.19 %	45.04 %

SCRUTIN DU 24 NOVEMBRE 2024 :VOTATION FÉDÉRALE

1. Arrêté fédéral 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
2. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)
3. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
4. Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Bulletins	Objet 1	Objet 2	Objet 3	Objet 4
Commune d'Orbe				
électeurs inscrits	4'137	4'137	4'137	4'137
cartes rentrées	1'680	1'680	1'680	1'680
bulletins rentrés	1'680	1'680	1'680	1'680
blancs (-)	28	41	39	53
nuls (-)	1	1	1	1
valables	1'651	1'638	1'640	1'626
oui	703	638	615	554
non	948	1'000	1'025	1'027
taux participation	40.61 %	40.61 %	40.61 %	40.61 %
Canton de Vaud				
oui	92'549	92'005	87'970	82'240
non	131'045	130'682	134'560	135'951
taux participation	47.42 %	47.40 %	47.40 %	47.40 %
Suisse				
peuple : oui	1'181'560	1'196'643	1'141'693	1'302'687
peuple : non	1'316'505	1'274'818	1'331'134	1'140'884
cantons : oui	-	-	-	-
cantons : non	-	-	-	-
taux participation	45.06 %	44.90 %	44.91 %	44.89 %





MUNICIPALITÉ

FONCTIONS ET ORGANISATION

La Municipalité (organe exécutif) est chargée principalement de :

- | l'exécution des décisions du Conseil communal ;
- | la direction de l'administration ainsi que de la gestion des affaires courantes ;
- | la nomination des collaborateurs et employés de la Commune, la fixation de leur traitement et l'exercice du pouvoir disciplinaire ;
- | l'administration des biens communaux, l'administration du domaine public et des biens affectés aux services publics ;
- | la réalisation des tâches qui lui sont directement attribuées par la législation cantonale ;
- | la Syndique, qui préside la Municipalité, est spécialement chargée d'exécuter les lois, décrets et arrêtés, et a le droit de surveillance et de contrôle sur toutes les branches de l'administration.

Informations générales

Municipalité d'Orbe
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : greffe@orbe.ch
tél. 024 442 92 10

RÉPARTITION DES DICASTÈRES

La répartition des dicastères, délégations et représentations pour la législature 2021-2026 se présente comme suit :

STRATÉGIE

Administration générale · Développement économique · Finances · Informatique et télécommunications · Ressources humaines · Offices transversaux (communication, durabilité, mobilité) · Tourisme · Office du logement

Responsable :	Chevalier Mary-Claude
Suppléant :	Berthoud Serge, vice-président
Chefs de service :	Duquaine Xavier, secrétaire municipal Rouiller Fabrice, boursier communal Vallone Cindy, responsable des ressources humaines

Représentations et délégations liées au dicastère

Administration générale

Conseil de fondation de l'Hôpital d'Orbe
Comité de direction des Établissements hospitaliers du Nord vaudois
Comité des syndicats du district Jura-Nord vaudois
Groupe de Cohésion régionale des syndicats du district Jura-Nord vaudois
Conseil du Groupe des Villes de l'Union des Communes vaudoises
Association des Amis des Établissements Hospitaliers St-Loup - Orbe
Conseil d'administration ASPMAD (vice-présidente)

Finances

Commission d'estimation fiscale
Commission d'impôt

Stratégie et développement économique

Association pour le développement économique Orbe-Chavornay (ADEOC) (présidence alternée)
Comité exécutif ADNV
Compagnie Foncière et Industrielle du Nord Vaudois SA (présidence)
Conseil d'administration de VOé SA
Commission ADNV - Plan directeur des zones artisanales du Nord vaudois

Tourisme

Commission Tourisme ADNV

Office du logement

Conseil d'administration de la SCHO (présidence)

Représentations et délégations non liées au dicastère

Conseil intercommunal SDISPO (membre)

Commissions internes

- | Commission mobilité
- | Commission énergie
- | Commission « Orbe | 350 sentiments »

SERVICES TECHNIQUES

Routes · Epuration · Eaux · Assainissement · Cours d'eau · Voirie · Espaces verts ·
Eclairage public · Déchets · Forêts

Responsable : Berthoud Serge

Suppléant : Tschannen Denis

Chefs de service : Gilliéron Annick et Gremaud Alexandre

Représentations et délégations liées au dicastère

Travaux-voirie

Conseil d'administration de Strid SA

Services industriels

Réseau intercommunal de la plaine de l'Orbe (RIPO)

Cadastré

Entreprise de correction fluviale du Nozon

Forêts

Triage forestier du Suchet

Représentations et délégations non liées au dicastère

Caisse intercommunale de pensions

Conseil d'administration de Travys SA

Conseil intercommunal SDISPO (suppléant)

Conseil intercommunal ARAS JUNOVA (suppléant)

Commissions internes

| Commission mobilité

SERVICE À LA POPULATION

Sécurité publique · Défense incendie · Protection civile · Contrôle des habitants ·
Naturalisations · Manifestations (gestion)

Responsable : Zumbach Didier
Suppléant : Bezençon Jean-Marc
Chef de service : Servageon Nicolas

Représentations et délégations liées au dicastère

Sécurité publique

Commission de police

Défense incendie

Comité de direction SDISPO

Protection civile

Comité de direction ORPCi

Représentations et délégations non liées au dicastère

Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)

Conseil intercommunal ARAS JUNOVA (membre)

Conseil intercommunal ASIOR - Délégation fixe (suppléant)

Comité du Conseil de la Fondation La Rochette

Commissions internes

| Commission mobilité

COHÉSION SOCIALE

Sécurité sociale · Jeunesse · Intégration · Insertion professionnelle · Culture · Sports et loisirs · Sociétés locales · Bibliothèque · Manifestations (projets) · Cultes

Responsable : Bezençon Jean-Marc

Suppléant : Zumbach Didier

Chef de service : Cachemaille Romain

Représentations et délégations liées au dicastère

Sécurité sociale

Assemblée générale du Réseau Santé Nord Broye

Comité de direction ARAS Jura-Nord vaudois

Comité de direction du réseau AJOVAL

Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord vaudois (ASPMAD)

Comité Entraide familiale

Commission d'Intégration Suisses Étrangers et de prévention du Racisme Orbe-Chavornay (CISEROC)

Conseil de la Fondation Carrard et de Foligny

Jeunesse

Commission d'orientation scolaire et professionnelle

Comité Maison des Jeunes (présidence)

Culture

Conseil de fondation du Conservatoire de Musique du Nord vaudois

Plateforme culturelle Canton-communes

Représentations et délégations non liées au dicastère

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Conseil intercommunal ASIOR - Délégation fixe (membre)

Fondation Pro Urba

Retraites Populaires (comité paritaire - délégué salariés)

Commissions internes

- | Commission Maison des Jeunes
- | Commission CISEROC
- | Commission « Orbe 1350 sentiments »

CONSTRUCTIONS / PATRIMOINE / URBANISME

Urbanisme · Constructions · Bâtiments · Conciergerie · Domaines · Piscine · Ecoles

Responsable : Tschannen Denis

Suppléant : Berthoud Serge

Chef de service : Remund Jonathan

Représentations et délégations liées au dicastère

Constructions

Commission de salubrité

Urbanisme

Commission consultative municipale d'urbanisme

Commission ADNV - GT territoire et environnement (PDR light)

Domaines

Association de la Piscine d'Orbe

Syndicat d'améliorations foncières d'autoroute no 44

Écoles

Comité de direction ASIOR

Représentations et délégations non liées au dicastère

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Conseil de fondation La Rochette

Commissions internes

- | Commission sécurité et santé au travail
- | Commission énergie

ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ

VICE-PRÉSIDENT

Sur décision de la Municipalité, la vice-présidence a été assurée par Mme Myriam Schertenleib jusqu'au 31 août 2023. Dès le 1^{er} septembre 2023 et jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, M. Serge Berthoud est nommé vice-président.

INDEMNITÉS DES ADMINISTRATEURS

L'article 7 du règlement de la Municipalité adopté le 19 juin 2008 par le Conseil communal stipule que :

« En règle générale, tous les traitements et indemnités perçus par le syndic ou un municipal en tant qu'administrateur d'une société dont la Commune est actionnaire reviennent à la caisse communale. La Municipalité peut autoriser le syndic ou un municipal à conserver tout ou partie de ces traitements et indemnités, notamment lorsque l'intérêt de la Commune dans la société ou sa part au capital-actions sont très faibles, ou lorsque la nomination au conseil d'administration n'est pas due à la fonction exercée au sein de la Commune. Les indemnités et traitements versés pour des responsabilités participatives, notamment la présidence du conseil, reviennent à l'administrateur. Dans son rapport de gestion, la Municipalité renseigne le Conseil communal sur l'emploi qui a été fait de ces autorisations. »

En application des dispositions précitées, les attributions ont été définies comme suit pour l'année 2024 :

Société	Indemnités	Jetons présences
VOé SA	---	Commune
Travys SA	Commune	Commune
Strid SA	Commune	Commune
CFI SA	---	Commune

SÉANCES

Les séances de Municipalité ont lieu le mardi après-midi. L'exécutif a siégé 40 (43) fois en séance ordinaire. Au cours de ses délibérations, il a étudié 21 (8) préavis, dont 2 (1) préavis avec ordre d'urgence, et examiné 696 (664) objets divers. La syndique, les municipaux et le secrétaire municipal ont par ailleurs participé à diverses manifestations, conférences, entretiens, visites de chantiers, séances de commissions, etc.

L'examen du budget 2025 a fait l'objet de séances particulières.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE

Dans le cadre de l'autorisation de plaider (art. 34 du règlement de la Municipalité), il a été fait appel à un avocat-conseil pour des affaires portées devant les tribunaux et des appuis et conseils dans diverses procédures.

La Municipalité n'a pas fait usage (0) de l'autorisation générale de statuer en 2024.

COLLABORATION RÉGIONALE

La collaboration régionale et intercommunale intervient notamment dans les domaines suivants :

- | Application de la loi sur la prévoyance et l'aide sociale
- | Association scolaire intercommunale Orbe et région
- | Collaboration avec la Commune de Montcherand pour des tâches de voirie
- | Collaboration avec la Commune de Bofflens pour l'établissement des demandes de cartes d'identité
- | Epuration des eaux usées de la Commune de Montcherand
- | Fourniture d'eau potable d'appoint aux communes d'Agiez, Essert-Pittet et Montcherand
- | Gorges de l'Orbe
- | Commission d'Intégration Suisses Étrangers et de prévention du Racisme Orbe-Chavornay (CISEROC)
- | Organisation régionale de protection civile
- | Régionalisation de l'action sociale
- | Réseau intercommunal de bureaux techniques du Nord vaudois
- | Réseau intercommunal d'eau potable de la plaine de l'Orbe
- | Service de désinfection
- | Service de Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe (SDISPO)
- | Triage forestier du Suchet

RELATIONS AVEC LA PRÉFECTURE ET LES BUREAUX DE DISTRICT

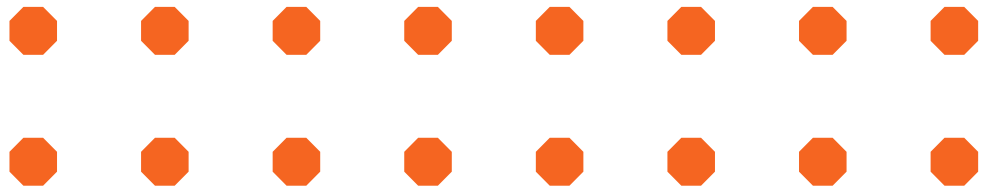
La Préfecture du district Jura-Nord vaudois a organisé deux assemblées des syndics du district le 28 mars 2024, à Vuiteboeuf et le 26 septembre 2024, à Yverdon-les-Bains. Les objets suivants ont, entre autres, été traités lors de ces rencontres :

Séance du 28 mars 2024 :

- | Lutte contre les chardons
- | Thématique du loup
- | Gestion des menaces

Séance du 26 septembre 2024 :

- | Contrôle des habitants et bureau des étrangers
- | Cybersécurité
- | L'école vaudoise : entre évolution sociétale, défis actuels et quête de stabilité
- | La visite annuelle de la Commune par M. Stives Morand, préfet, a eu lieu le mercredi 20 novembre 2024.





STRATÉGIE

Dirigé par la Syndique, le dicastère Stratégie regroupe les différents services transversaux, maillons essentiels destinés au bon fonctionnement de l'administration communale.

En aide aux autres services de la commune, ils contribuent aussi à faciliter la réflexion et la prise de décision de la Municipalité pour laquelle ils doivent être une force de propositions et de solutions.

Le Secrétariat municipal, lui, est l'organe de direction et de pilotage de l'administration communale. Il met en œuvre les décisions municipales, coordonne l'action des services, centralise les demandes et l'information et est l'interface synergique entre la Municipalité, les services de l'administration, le Canton et d'autres entités.

Pour mener à bien ses missions, le Secrétariat municipal s'appuie sur les services, offices ou entités du dicastère :

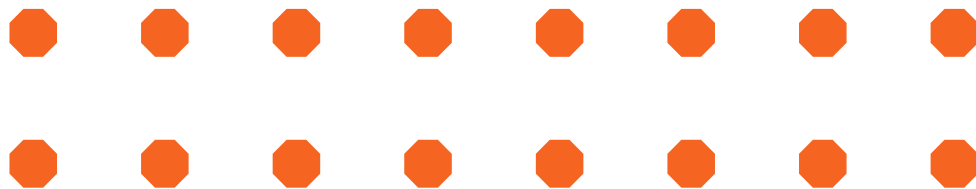
- | Greffe municipal
- | Ressources humaines
- | Archives communales
- | Finances communales
- | Service informatique
- | Office de la communication
- | Office de la mobilité
- | Office de la durabilité
- | Office du logement
- | Développement économique
- | Tourisme

Informations générales

Dicastère « Stratégie »
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : greffe@orbe.ch
tél. 024 442 92 10

Chefs de service : Xavier Duquaine, Cindy Vallone,
Fabrice Rouiller



GREFFE MUNICIPAL

TÂCHES PRINCIPALES

Le greffe municipal :

- | est le secrétariat de la Municipalité et de la Syndique ;
- | assure l'organisation des votations et élections ;
- | assure les relations avec le bureau et les membres du Conseil communal ;
- | s'occupe de la location des salles et bâtiments communaux ;
- | organise diverses réceptions (nonagénaires, promotions civiques, etc.).

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | déploiement et suivi de la démarche participative Orbanistique ! ;
- | mise en place du nouveau système de location de salle en ligne ;
- | révision du règlement du Conseil communal.

Informations générales

Greffe municipal
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : greffe@orbe.ch
tél. 024 442 92 10

Chef de service : Xavier Duquaine

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

DÉMARCHE « ORBANISTIQUE ! »

Orbanistique ! C'est sous cette bannière que la Municipalité avait lancé au printemps 2024 sa démarche participative initiée, faut-il le rappeler, par le dépôt d'un postulat au Conseil communal en 2020. L'ambition de cette démarche ? Rendre l'espace public plus sûr et accueillant pour les piétons tout en conservant l'accès aux véhicules mais aussi atténuer le trafic de transit, augmenter l'attractivité de la vieille ville et renforcer l'attachement aux commerces de proximité.

C'est pourquoi, la Municipalité a élaboré un concept d'aménagement du centre-ville en trois phases qui a été testé durant cinq mois.

Phase 1 « Espaces publics » - de mi-mai à fin juin 2024 : l'aménagement a été concentré dans quatre espaces (parvis du collège du Grand-Pont, place du Marché, placette du Temple et fontaine de Sainte-Claire) afin de tester le potentiel de ces espaces publics à devenir des lieux d'échanges, vecteurs de lien sociaux. Le mobilier urbain installé crée des espaces capables d'accueillir du monde, seul ou en groupe, de différentes manières (s'asseoir, manger, se reposer, etc.).

Phase 2 « Rues actives » - de début juillet à fin août 2024 : cette phase consistait à dynamiser les rues principales avec un objectif simple : encourager les riverains et les commerçants à s'approprier ces espaces publics pour les rendre vivants et attractifs. Le mobilier urbain a été réparti dans tout le périmètre de la zone de rencontre élargie, en pieds de façades.

Phase 3 « Commerçants » - de début septembre à fin mi-octobre 2024 : il s'agit d'une contre-proposition établie par des commerçants, via l'association Articom, avec le soutien de la Commune. Les objectifs étaient de maximiser les possibilités de stationnement en surface et de limiter le trafic de transit.

S'appuyant sur les recommandations et la synthèse de son mandataire (atelier Olga), la Municipalité a récolté les avis de la population lors des trois débriefings organisés sur la place du Marché au terme de chacune des phases. En parallèle, le groupe de travail interne a fait une synthèse des réactions qui ont été faites sur la boîte mail Orbanistique ! ou transmis par écrit, ainsi que des mesures compensatoires qui ont été déployées en accompagnement du projet. Finalement, l'Office de la mobilité, sur la base de comptages de trafic réalisés à quatre reprises a établi une synthèse des effets « trafic » des trois phases tests. Sur la base de l'intense travail d'analyses, de relevés de terrain et de comptages des services communaux, la Municipalité a clôturé officiellement sa démarche participative en fin d'année 2024. Les résultats ainsi que les mesures prises par l'Exécutif vont être présentés en début d'année 2025.



PLATEFORME « LOCATION-SALLES.CH »

Afin de faciliter la réservation des salles communales, le Greffe municipal, en collaboration avec le service Constructions / Patrimoine / Urbanisme, a mis en place depuis le 1^{er} mars 2024 la plateforme digitale www.location-salles.ch/hote/orbe afin de pouvoir consulter les disponibilités, les tarifs, les spécificités des salles communales et ainsi les louer directement. Actuellement, cinq bâtiments communaux sont ouverts à la location, soit :

- | la salle du Casino (buvette, grande salle, salle de gymnastique) ;
- | le collège de Chantemerle (aula, réfectoire, salle de gymnastique) ;
- | la cantine du Puisoir ;
- | la salle Omnisport ;
- | le Temple.

Dans le cadre de la mise en place de cette plateforme, les conditions générales de location ainsi que les tarifs ont été actualisés. Cette démarche a été effectuée afin d'uniformiser les conditions de traitement entre les différents locataires, notamment les sociétés locales. Depuis mars 2024, les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les tarifs appliqués précédemment.

Durant la période de transition, les locations qui avaient déjà été validées par le Greffe municipal ont bénéficié des anciens tarifs. Des rabais sont octroyés aux sociétés locales, aux associations intercommunales ainsi qu'aux partis politiques. Naturellement, pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet, il est toujours possible de louer des salles en s'adressant au Greffe municipal.

RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2024, le Greffe municipal a travaillé sur la révision du règlement du Conseil communal, en collaboration avec le Bureau du Conseil. Cette étude a nécessité plusieurs aller-retours entre l'Administration et les juristes de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

SECRÉTARIAT COMMUNAL

Le personnel du Greffe municipal est composé du secrétaire municipal, d'une adjointe administrative, d'une employée d'administration et, en 2024, d'une apprentie de troisième année.

Les différentes tâches dont s'occupe le secrétariat communal sont les suivantes :

- | Réception du public et des appels téléphoniques.
- | Réception, ouverture, distribution du courrier et liquidation des affaires courantes.
- | Préparation des séances de Municipalité.
- | Rédaction et expédition de la correspondance.
- | Rédaction des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires, copie et transmission des extraits, répertoire des décisions protocolées.
- | Echancier et contrôle des délais et dossiers en suspens.
- | Rédaction et publication des avis, communiqués et décisions diverses de la Municipalité et du Conseil communal au pilier public, dans le journal local et aux services ou personnes concernés.
- | Communication auprès des médias par divers canaux, comme le site internet, les pages Facebook et Instagram de la Commune.
- | Classement de la correspondance, des dossiers et pièces diverses.
- | Préparation et expédition des ordres du jour des séances du Conseil communal.
- | Rédaction des préavis et des communications adressés au Conseil communal.
- | Préparation et expédition du budget, des comptes et des annexes.
- | Préparation, mise en page et expédition du rapport de gestion.
- | Préparation des élections et des votations, vote par correspondance.
- | Assurances diverses.
- | Contrôle et distribution des factures pour visa.
- | Actes de bonnes mœurs.
- | Office du logement.

- | Statistiques et recensements divers pour l'État et la Confédération (emploi, etc.).
- | Gérance (réservation, location et facturation) des locaux communaux, y compris des salles de gymnastique.
- | Gestion de la réception de l'Hôtel de Ville.
- | Réceptions diverses, cérémonie annuelle des nouveaux citoyens et des nouveaux bourgeois, accueil des nouveaux habitants, nonagénaires, etc.

NONAGÉNAIRES ET DOYENNES

Les personnes suivantes ont été fêtées à l'occasion de leur nonantième anniversaire :

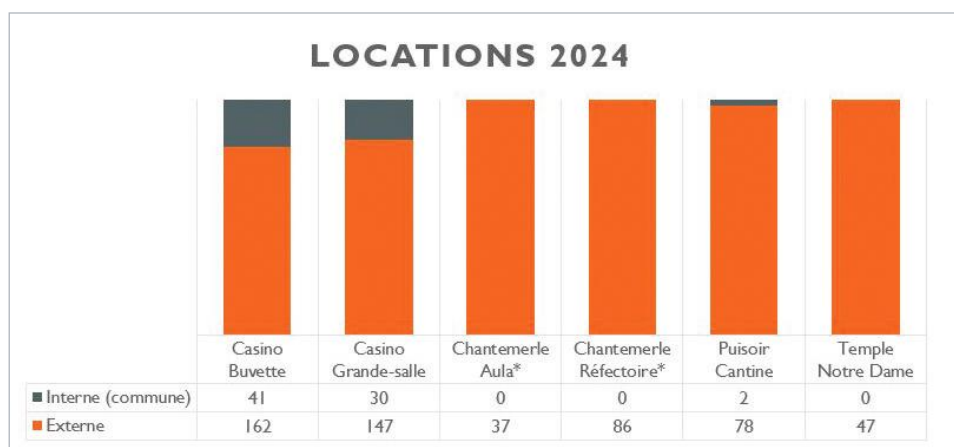
- | M. Marcel Lambercy
- | Mme Janine Tallichet
- | Mme Elsy Mury
- | M. Paul Borez
- | M. Ernest Angéloz
- | Mme Lisette Meige
- | **M. Walter Balimann** (photo ci-contre)
- | Mme Anne-Marie Miauton
- | Mme Georgette Randin
- | M. Vladislav Stoilkovic
- | M. Angelo Crescenzo
- | M. Henri Perrenoud
- | Mme Nelly Rapin
- | Mme Jeannine Cornaz
- | Mme Edith Genet
- | M. Willy Desponds



De plus, Mme Odette Henriette Randin, doyenne de la Ville d'Orbe, a fêté ses 105 ans. Mme Antoinette Bernard a fêté ses 101 ans.

LOCATION DE SALLES

En 2024, le Greffe municipal a enregistré 630 jours de location pour l'ensemble des salles louées. A cela s'ajoutent les locations des salles de sport (Omnisport, Chantemerle, Casino) qui sont occupées par les écoles en journée et les clubs sportifs en soirée et durant le week-end.



*En plus des locations mentionnées, les salles sont occupées régulièrement par les écoles.

RÉCEPTION

En plus de l'accueil des visiteurs et des administrés à l'Hôtel de Ville, le personnel de la réception gère tous les appels téléphoniques entrants de l'Administration communale sur le numéro principal de la Commune. Il délivre différents attestations ou formulaires et remet les sacs poubelles taxés aux ayants droits. Il s'occupe également de la vente des cartes journalières CFF et du vin communal et distribue les plaques des immeubles aux propriétaires lors de changements de numérotation des rues et de nouvelles constructions.

CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFFÉES COMMUNES

Depuis décembre 2023, la Commune d'Orbe propose à la vente des « cartes journalières dégriffées communes ». Ce nouveau produit de l'Alliance Swisspass remplace les anciennes « cartes journalières communes ». La nouvelle offre se base sur un contingent de cartes journalières national avec des prix variant entre CHF 39.-- (1/2 tarif et 2^{ème} classe pour une réservation anticipée) et CHF 148.-- (tarif complet et 1^{ère} classe pour une réservation de dernière minute). La vente de cartes est ouverte à tous et il n'est pas nécessaire d'habiter Orbe pour y avoir droit. Cette offre est disponible exclusivement auprès des administrations communales qui souhaitent offrir cette prestation. La Commune d'Orbe proposait précédemment 4 cartes journalières par jour au prix de CHF 42.-- l'unité.

En 2024, 934 cartes journalières dégriffées communes ont été vendues, contre 1'222 cartes journalières communes l'année précédente (baisse de 17 %). Le bilan financier est par contre positif avec un bénéfice de CHF 1'355.-- réalisé par la vente de ces cartes en 2024, contre un déficit de CHF 7'303.-- en 2023. Cette évolution s'explique par la modification de l'offre. Avec le nouveau produit, les communes ne paient que les cartes effectivement vendues, prévenant tout risque financier. Précédemment, elles devaient acquiescer l'ensemble des cartes journalières (forfait annuel), que celles-ci aient trouvé preneur ou non. En 2023, un peu moins de 250 cartes journalières ont ainsi été « perdues ». Elles perçoivent par ailleurs une commission sur les ventes pour leur travail administratif supplémentaire.

SACS POUBELLES TAXÉS

Les mesures d'accompagnement du règlement communal sur la gestion des déchets prévoient que les familles peuvent recevoir gratuitement, chaque année, 10 sacs de 35 litres par enfant jusqu'à 18 ans vivant dans le ménage au 1^{er} janvier de l'année en cours. En 2024, 1'021 (962) ménages ont été concernés par cette mesure représentant un total de 3'670 (2'041) enfants jusqu'à 18 ans.

Au final, 779 (752) familles, représentant 1'355 (1'322) enfants, se sont présentées à l'Hôtel de Ville ou à la déchetterie pour retirer les sacs taxés, soit près de 76.2 % (78.1 %) des familles bénéficiaires.

Sur présentation d'un certificat médical, des rouleaux de sacs poubelles ont été distribués aux personnes incontinentes.

Le Greffe municipal a collaboré avec les Services techniques. Il a ainsi été possible pour les bénéficiaires de retirer leurs sacs taxés à la déchetterie communale ou à l'Hôtel de Ville.

ARCHIVES COMMUNALES

Les Archives communales d'Orbe abritent un trésor. En effet, la richesse comparative des fonds conservés par la Commune d'Orbe depuis plus de six siècles est régulièrement mentionnée dans le milieu professionnel et elles sont considérées comme des biens culturels d'importance cantonale. Le parchemin le plus ancien remonte à 1296, la série des comptes communaux à 1404 et celle des délibérations du Conseil communal à 1556.

Chaque semaine, entre deux et cinq recherches sont effectuées à la demande des collaborateurs de l'administration, des associations, des historiens, des journalistes, des architectes ou des particuliers. Les archives représentent environ 600 mètres linéaires et sont actuellement réparties entre deux locaux d'archives différents.

RÔLE DES ARCHIVES COMMUNALES ET DE LA GOUVERNANCE DOCUMENTAIRE

Les archives garantissent la sécurité du droit et protègent les intérêts légitimes des citoyens. Elles constituent une part essentielle de la mémoire communale. Le rôle de la gouvernance documentaire est de :

- | permettre de retrouver les informations importantes ;
- | assurer l'efficacité et la continuité de l'action communale ;
- | défendre les droits des autorités communales et des citoyens ;
- | contrôler l'accès aux données personnelles sensibles ;
- | constituer un patrimoine unique et irremplaçable pour l'histoire du territoire communal.

MISSIONS DE L'ARCHIVISTE

Les missions principales de l'archiviste sont :

- | d'assurer l'accès aux archives (sous réserve des délais de protection) et favoriser leur mise en valeur ;
- | de veiller aux bonnes conditions de conservation des archives ;
- | de conseiller et soutenir les collaborateurs ;
- | de sélectionner les archives historiques et les prendre en charge ;
- | de veiller au respect du cadre normatif contenu dans les trois lois principales : Loi sur l'archivage (LArch) du 14 juin 2011, Loi sur l'information (LInfo) du 24 septembre 2002, Loi sur la protection des données (LPrD) du 11 septembre 2007 ;
- | de veiller à l'application des normes professionnelles et notamment le Code international et suisse de déontologie des archivistes, 1996, Conseil international des archives, Association suisse des archivistes.

DÉCONTAMINATION DES MOISSURES SUR LES ARCHIVES COMMUNALES

En février 2022, lors des travaux du Temple et par mesure de précaution, les archives communales d'Orbe ont été déménagées des sous-sols du Temple dans un Streetbox situé au chemin de l'Etraz 20. Il se trouve que la structure et le climat de ce local étaient inadaptés à la conservation des archives.

Fin 2023 / début 2024, la présence de moisissures sur des boîtes et documents conservés au Streetbox a été confirmée. La Municipalité a ainsi pris contact avec plusieurs partenaires publics (Ordonnance sur la protection des biens culturels, Archives Cantonales Vaudoises) et privés (Atelier Dyptique, Passeurs d'archives). C'est pourquoi, un préavis (avec ordre d'urgence) a été déposé au Conseil communal lors de la séance du 20 juin 2024 (préavis no 42/24).

UN NOUVEAU LOCAL POUR LES ARCHIVES COMMUNALES

Enfin, en 2024, le travail du service des Archives communales s'est poursuivi en la collaboration avec le service Constructions / Patrimoine / Urbanisme (CPU) et les divers mandataires dans le but d'aménager les archives communales au cœur de l'administration, dans les combles du bâtiment no 183 ECA. Pour rappel, la Municipalité a décidé la création de ce local spécialement conçu pour permettre la conservation de ce magnifique patrimoine dans de bonnes conditions et de mettre ainsi en valeur ses archives en les rendant vivantes et disponibles. Ce projet figure dans le programme de législature 2021-2026, « Valoriser le patrimoine communal, rénover, entretenir et construire de manière durable les bâtiments publics » et a fait l'objet d'un préavis (no 30/23).



Les archives communales se retrouveront sous la magnifique charpente des combles du bâtiment no 183.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ADEOC

L'assemblée générale a eu lieu le 11 juin 2024 à Orbe. La présidence est maintenue par M. Guillaume Abetel, municipal à Chavornay, pour l'année 2025.

Au cours de l'année 2024, le comité de l'ADEOC s'est réuni à trois reprises. Lors de ces rencontres, les communes de Chavornay et d'Orbe étaient représentées, ainsi que l'Etat de Vaud et l'ADNV. La Communauté a été lancée en avril et une première séance a eu lieu en septembre. La commission de communication (COM2) ne s'est pas réunie.

Les activités de l'Association pour le développement économique Orbe - Chavornay (ADEOC) de l'année écoulée se résument ainsi :

- | Une séance de lancement de la Communauté a eu lieu en avril afin de présenter les objectifs et le fonctionnement. A cette occasion, la présidente de la Communauté a été nommée, il s'agit de Mme Lara Muehlenthaler de la société Pesa à Chavornay. Toutes les entreprises (de taille significative) du périmètre ont été invitées, ainsi que les Etablissements de la Plaine de l'Orbe, qui sont hors du périmètre de l'ADEOC. 22 entreprises ont répondu présentes.
- | Une première séance sur le thème de la mobilité a eu lieu en septembre avec la présence de 28 personnes dont 18 représentants d'entreprises. Les membres de la Communauté ont émis le souhait de traiter d'autres sujets, tels que la formation et le recrutement des apprentis, la protection des données ainsi que les aspects énergétiques.
- | Lors de cette séance, deux orateurs externes sont intervenus et ont présenté : la modernisation de l'Orbe-Chavornay (M. Daniel Reymond, directeur Travys) et le monitoring ESAM - Etude Stratégique d'Accessibilité Multimodale

(M. Pascal Christe, bureau Christe & Gygax).

- | Le monitoring ESAM est terminé. En résumé, les comptages de 2023 démontrent que les mesures prévues ont stabilisé, voire diminué le trafic sur le périmètre Orbe-Chavornay. À plus long terme, les effets des mesures ESAM pourraient s'essouffler; cependant la modernisation de la ligne ferroviaire devrait renforcer les effets observés. Le résultat a été présenté aux deux Municipalités. La communication n'est pas encore définie.
- | Plan de mobilité douce : la Commune de Chavornay a entrepris des travaux sur son territoire. Une réflexion sur la stratégie à l'échelle du périmètre de l'ADEOC est en cours sous forme d'un mandat externe. Ce projet est piloté par Chavornay, avec le soutien de M. Samuel Glayre, responsable mobilité de la Commune d'Orbe.
- | Les travaux de modernisation de l'Orbe-Chavornay ont débuté en mai.
- | Le Canton a présenté sa future politique de financement des équipements ; à suivre en 2025.

TOURISME

Le tourisme régional fait partie de l'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV) qui s'est fixé comme objectif d'améliorer l'offre et l'accueil touristique, de pérenniser les projets existants, d'organiser durablement la structure régionale, d'améliorer sa visibilité et d'augmenter sa notoriété.

A la suite des changements de statuts en 2022, l'ADNV s'est notamment concentrée sur le système de financement des activités touristiques des 70 communes du district. Ce nouveau système est entré en force le 1^{er} janvier 2024 et a le mérite d'introduire une harmonisation et une équité entre les communes.

Ce nouveau système se base sur trois piliers :

1. cotisations de base de CHF 1.20 par habitant
2. cotisation complémentaire de CHF 16.10 par habitant pour les 7 communes « chefs-lieux touristiques », dont Orbe fait partie
3. rétrocession à hauteur de 50 % de la taxe de séjour (Orbe rétrocédait auparavant le 100 %).

Le total des revenus touristiques des 70 communes représente un montant de CHF 1'359'004.--. La participation de la Commune d'Orbe s'élève à CHF 148'797.--, soit 10.9 %.

SUBVENTIONS, SPONSORING ET DONS

L'ADNV a déposé, pour toute la région, des demandes de subventions LADE (Loi sur l'Appui au Développement Economique) pour un montant total de CHF 3'337'877.--, pour 17 préavis. Durant l'exercice, deux préavis, pour un montant de CHF 55'735.-- ont concerné Orbe : « Économie circulaire régionale » et « Plan directeur des zones d'activités stratégiques ».

OFFICE RÉGIONAL DU TOURISME

En 2023, l'agence du tourisme d'Orbe a fermé ses portes au début du mois de novembre. L'office régional du tourisme, situé à Yverdon-les-Bains a traité 4'908 demandes durant l'année 2024 (2'879 visites au guichet et 1'294 appels téléphoniques). 410 demandes concernaient le secteur d'Orbe, soit 6,83 %.

PROJETS ET ACTIVITÉS

L'ADNV a été impliquée dans les projets et activités suivants :

- | ADEOC : par la délégation de deux collaborateurs ;
- | point I (Information) : par la présentation de différentes solutions aux communes du district ;
- | sponsoring divers : Fête de la Saucisse aux choux, 600 ans du Pont du Moulinet ;
- | Mosaïques : délégation d'un collaborateur au groupe de travail organisé par le Canton de Vaud qui se concentre sur la mise en valeur des mosaïques romaines d'Orbe ;

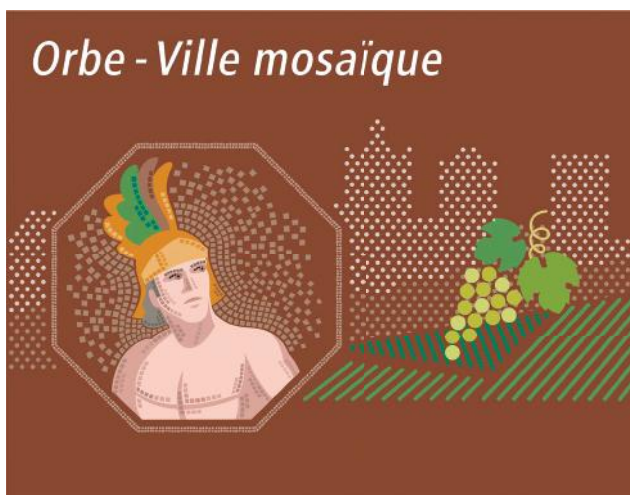
| Forum économique du Nord Vaudois : organisation de l'édition 2024 au Casino d'Orbe. Thème : « Mobilité dans le Nord Vaudois - traçons la voie » avec la présence, entre autres, de Monsieur le Conseiller Fédéral, Albert Rösti (au centre sur la photo ci-contre). Mesdames les Conseillères d'Etat Nuria Gorrite et Christelle Luisier Brodard ;

| Concept régional piéton : un projet pilote est en cours avec les communes de Bullet, Croy, Orbe, Romainmôtier, Yverdon-les-Bains et Yvonand pour améliorer la signalisation piétonne locale ;

| imprimés : création d'une nouvelle carte vélo /VTT.



En 2024, Orbe a inauguré ses nouveaux panneaux d'accueil, poursuivant ainsi la mise en valeur des atouts touristiques régionaux. Après Sainte-Croix/Les Rasses, la région d'Yvonand et Vallorbe, la cité urbigène se dote de sept panneaux touristiques routiers, de 2,5m de large pour une hauteur de 2m, qui trônent aux entrées de la commune. Ces panneaux mettent en évidence les attraits phares de la destination, à commencer par les mosaïques romaines d'Orbe-Boscéaz, plus bel ensemble de mosaïques romaines connu au nord des Alpes. À leurs côtés, le vignoble des Côtes de l'Orbe souligne la richesse du terroir régional. En arrière-plan, la silhouette emblématique de la cité médiévale rappelle l'histoire et l'importance patrimoniale d'Orbe. Ces panneaux urbigènes s'inscrivent dans le cadre du programme de signalisation touristique régional, un projet à large échelle piloté par l'ADNV en collaboration avec les communes concernées.



COMITÉ LOCAL

Trois comités locaux dont les sièges sont situés à Orbe, Sainte-Croix et Yverdon-les-Bains, ont été créés en 2022 afin de renforcer l'implication des membres de l'ADNV dans le soutien économique et touristique du Nord vaudois. Ils ont pour mission d'attribuer des aides financières aux personnes et entités déposant une demande de soutien.

Le comité local d'Orbe, présidé par la syndique, a accordé 24 soutiens pour le secteur d'Orbe, dont 9 sur la commune, pour un total de CHF 33'000.-- dont CHF 14'900.-- pour Orbe. Les projets soutenus sont les suivants :

- | Semi-marathon des Côtes de l'Orbe ;
- | Orb'estivales ;
- | CapsTV ;
- | Vignerons de la région ;
- | Urb'escape ;
- | Marché de Noël ;
- | Oenorallye ;
- | CarnaUrba ;
- | Vélo Club.

NUITÉES HÔTELIÈRES ET PARAHÔTELIÈRES

La fréquentation hôtelière totalise 3'975 nuitées en 2024 ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2023 (3'485).

Du côté des hébergements de type chambres d'hôtes et appartements de vacances présents sur notre territoire (4 établissements), on observe également une augmentation puisque le nombre de nuitées s'élève à 890 comparé aux 596 de l'année précédente.

NUITÉES DU CAMPING

Le Camping du Signal a enregistré 5'205 (4'764) nuitées.

SITES TOURISTIQUES

En 2024, les Mosaiques d'Orbe ont été ouvertes 118 jours et ont enregistré 2'479 entrées (2'993 entrées en 2023). La Tour Ronde a comptabilisé 1'267 (1'094) visiteurs. Le Caveau du Musée d'Orbe (torréfaction) a quant à lui enregistré 10 visites (2) de groupe, soit 259 personnes. Urba Kids (y compris le labyrinthe de maïs) affiche 50'332 entrées en 2024 (54'919 entrées en 2023).

OFFICE DU LOGEMENT

GÉNÉRALITÉS

L'Office du logement est consulté par des personnes à la recherche d'appartements subventionnés ou désireuses d'obtenir des renseignements sur la législation en la matière ; il effectue les enquêtes et statistiques à l'intention du Canton. En général, les services rendus aux personnes se limitent à la communication de la liste des gérances. La Commune donne un préavis sur les demandes de location d'appartements subventionnés, en application du règlement communal du 28.II.2005 sur les conditions d'occupation des logements construits avec l'appui financier de la Commune d'Orbe.

Chaque habitant de la Commune est recensé dans le bâtiment qu'il occupe, respectivement et plus précisément dans le logement. Le Contrôle des habitants tient à jour, pour l'ensemble des habitants de la Commune, tout mouvement de la population. Les données des bâtiments et des logements sont extraites du Registre cantonal des bâtiments et des logements (RegBl). Cette façon de faire permet d'avoir un recensement précis des logements vacants. Il faut toutefois tenir compte que certains appartements sont recensés dans le RegBl, mais toujours en construction ou en rénovation, ou, pour une raison ou une autre, ne sont pas proposés à la location.

Les appartements vacants à Orbe, recensés au 1^{er} juin, sont les suivants :

	2024	2023
1 et 1 ½ pièce :	31	20
2 et 2 ½ pièces :	31	22
3 et 3 ½ pièces :	47	51
4 et 4 ½ pièces :	30	21
5 et 5 ½ pièces :	20	15
6 pièces et plus :	4	4
Total :	163	133

Le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits avec l'appui financier de la Commune d'Orbe fixe les conditions que doivent remplir les candidats à l'obtention d'un logement dont le loyer est abaissé par l'aide des pouvoirs publics, soit :

Article 1 - domicile : Les candidats à la location de logements dont le loyer est abaissé par l'aide financière de la Commune d'Orbe doivent être domiciliés à Orbe depuis 5 ans au moins.

Article 2 - lieu de travail : La durée préalable de domicile dans la commune ne s'applique cependant pas si le candidat ou son conjoint exerce son activité professionnelle principale à Orbe depuis 5 ans au moins ou si le candidat ou son conjoint travaille depuis 5 ans au moins pour le compte d'un employeur dont le siège social est à Orbe.

Article 3 - dérogations : Les articles 1 et 2 ne sont pas applicables si, dans les 30 jours ouvrables suivants la demande de location, aucun autre candidat remplissant les conditions des articles 1 et 2 ne s'est inscrit pour le logement en cause.

En 2024, les mutations suivantes ont été enregistrées dans les différents bâtiments bénéficiant de l'appui financier des pouvoirs publics :

Immeubles	Nb. d'appartements	Début de prise en charge	Fin de l'appui financier	Nb. de dossiers aboutis en 2022 *	Nb. de dérogations accordées	Suisses	Etrangers
Terreaux 27-33 (Coopélia)	35	01.07.2007	2022	0	0	0	0
Dame 20b (Cité-Derrière)	10	01.01.2006	2023	0	0	0	0
Chantemerle 19-21 (SCHO)	25	01.01.2001	2020	0	0	0	0
Total	70			0	0	0	0

ÉLABORATION D'UN « OBJECTIF COMMUNAL DU LOGEMENT »

Le 25 juin 2020, les membres du Conseil communal approuvaient le préavis no 63/20 « Demande de crédit d'étude pour l'élaboration d'un « Objectif communal du logement » ». Le but du préavis consistait en l'octroi d'une enveloppe de CHF 70'000.-- pour financer un mandat d'étude sur la politique du logement à Orbe dont 50% étaient subventionnés par le Canton.

Le lancement de ce projet, important et qui permettra à la Municipalité de se doter d'une vision du profil de la population d'Orbe une fois les différents plans de quartier réalisés, a débuté en 2023. Il s'agit notamment de la suite du quartier de Gruvatiez, du PA « Les Moulins », de PA « La Rochette » et potentiellement, du quartier de la gare.

La Municipalité, les chefs de services concernés ainsi que les responsables d'offices ont participé à différents ateliers afin de pouvoir, là où cela est possible, orienter le type de logements qui devront être réalisés afin de répondre aux besoins du marché et à la vision politique souhaitée à Orbe.

Cette étude s'est poursuivie en 2024 et les résultats finaux seront présentés au Conseil communal au début de l'année 2025.



RESSOURCES HUMAINES

TÂCHES PRINCIPALES

Le service des Ressources humaines :

- | assure la gestion des processus relatifs au cycle de vie du personnel (recrutement, accueil, intégration, départ, ancienneté, assurances sociales, formation continue) ;
- | est le répondant quant à la conformité du droit du travail, aux dernières dispositions législatives, réglementaires et jurisprudentielles ;
- | assure l'organisation des stages et des mesures d'insertion professionnelles (planification, suivi, rapports) ;
- | gère les éventuels conflits professionnels et/ou relationnels sur le lieu de travail ;
- | effectue le suivi des apprentis, en collaboration avec les formateurs ;
- | organise divers événements (fête du personnel, repas des retraités, sortie des apprentis-formateurs).

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Ouverture de deux nouvelles places d'apprentissage

La Commune d'Orbe propose depuis de nombreuses années plusieurs places de formation sous la forme d'un apprentissage pour les professions d'employé de commerce, d'agent d'exploitation et d'agent de propreté. Pour former ces apprentis, la Commune est heureuse de proposer en tout huit places d'apprentissage et de participer ainsi à une importante responsabilité sociale.

En 2024, deux nouvelles places d'apprentissage ont été créées :

1. Depuis août 2024, nous formons un jeune médiamaticien en 4^{ème} année , qui doit dans le cadre de sa formation initiale, effectuer un stage d'une année en entreprise. Cette collaboration satisfait pleinement toutes les parties.
2. Il en va également d'une nouvelle place d'apprentissage pour la profession d'agent d'exploitation en voie conciergerie ; l'expérience est également très positive, d'un côté comme de l'autre.

Ainsi, il s'agit au total de dix places d'apprentissage qui composent l'équipe des apprentis de la Commune d'Orbe, encadrés par une palette de professionnels qualifiés, motivés par leur métier et surtout investis d'une mission qui leur tient à cœur : instruire et accompagner un jeune pour l'initier dans le monde du travail et à une profession de valeur.

Informations générales

Ressources humaines
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : rh@orbe.ch
tél. 024 442 92 54

Cheffe de service : Cindy Vallone

EFFECTIF

L'effectif du personnel communal au 31.12.2024 représente l'équivalent de 92,1 (85,4) postes à plein temps occupés par 100 (93) personnes.

	2024	2023
Stratégie-Administration	23,4	20,4
Constructions / Patrimoine / Urbanisme	22,4	21,0
Services techniques	26,9	25,7
Service à la population	9,7	9,6
Cohésion sociale	9,7	8,7
Total	92,1	85,4

Stratégie-Administration

L'augmentation est due à la création de deux nouvelles places d'apprentissage (médiaticien et agent d'exploitation / voie conciergerie) et d'un un nouveau poste partiel à la réception suite au départ de l'ancien huissier qui effectuait cette tâche dans ses activités.

Constructions / Patrimoine / Urbanisme

L'augmentation est due à une nouvelle place de concierge (collège de Montcherand), un pourcentage partiel au secrétariat et un transfert de charge du géomaticien.

Services techniques

L'augmentation est due à la mise en place d'une codirection et un pourcentage partiel à la STEP.

Service à la population

L'augmentation est due à un transfert de charge du responsable mobilité.

Cohésion sociale

L'augmentation est due à la création de deux nouveaux postes : délégué aux affaires culturelles et délégué au sport et à l'activité physique.

ENGAGEMENTS

01.02.	Kleiner Arielle, auxiliaire déchetterie, Services techniques Bürki Lionel, auxiliaire bibliothèque, Cohésion sociale
16.02.	Lehmann Raphaël, bibliothécaire, Cohésion sociale
01.04.	Maquelin Jérôme, travailleur social de proximité, Cohésion sociale
01.05.	Dimitar Spasov, employé d'administration, Service à la population / Stratégie Renna Adriano, délégué aux affaires culturelles, Cohésion sociale
15.05.	Lachaise Mélanie, auxiliaire bibliothèque, Cohésion sociale
01.06.	De Biasi Catherine, auxiliaire de sécurité publique, Service à la population Teneqja Miftari Xhevahire, auxiliaire de sécurité publique, Service à la population
01.08.	Montani Renaud, concierge, Constructions / Patrimoine / Urbanisme Gardete Andrade Raquel, auxiliaire déchetterie, Services techniques
15.08.	Bogdanov Dimitar; huissier, Stratégie
19.08.	Plancherel Bernard, patrouilleur scolaire, Service à la population
01.09.	Gremaud Alexandre, chef de service / architecte paysagiste, Services techniques Affentranger Chantal, déléguée au sport et à l'activité physique, Cohésion sociale Placido Gonçalo, auxiliaire déchetterie, Services techniques
01.10.	Jaquet Yann, collaborateur polyvalent qualifié, Services techniques Galati Garcia Esteban, auxiliaire déchetterie, Services techniques
01.11.	Madeira Afonso Tiago, auxiliaire déchetterie, Services techniques

DÉPARTS

31.01.	Wagnière Mahé, auxiliaire déchetterie, Services techniques
31.03.	Bally Elodie, juriste, Service à la population
30.06.	Filipovic Martina, auxiliaire bibliothèque, Cohésion sociale
09.07.	De Biasi Catherine, auxiliaire de sécurité publique, Service à la population
31.07.	Masson Gaël, auxiliaire déchetterie, Services techniques
	De Biasi Catherine, patrouilleuse scolaire, Service à la population
31.08.	Bataillard Dominique, collaborateur qualifié-spécialisé, Services techniques
	Nagoga-Boss Aline, bibliothécaire, Cohésion sociale
	Misenta Loïc, auxiliaire déchetterie, Services techniques
30.09.	Malignon Thomas, auxiliaire déchetterie, Services techniques
31.10.	Bourgeois Tibo, auxiliaire déchetterie, Services techniques
30.11.	Renna Adriano, délégué aux affaires culturelles, Cohésion sociale
31.12.	Fucinos Morgane, auxiliaire déchetterie, Services techniques
	De Souza Zora, auxiliaire éducatrice, Cohésion sociale

RETRAITES

30.06.	Bally Jean, huissier, Stratégie
--------	---------------------------------

APPRENTISSAGES / STAGES LONGUE DURÉE

Engagements

15.07.	Arnaud Jerome, stagiaire en développement durable, Stratégie
01.08.	Tripod Romane, apprentie employée de commerce (CFC)
	Seeneevassen Liza, apprentie employée de commerce (CFC)
	Bargigli Giulio, apprenti employé de commerce (CFC)
	Loor Michael, apprenti agent d'exploitation (CFC)
	Morisod Pierrick, apprenti agent d'exploitation (CFC)
	Maicas Gabriel, apprenti agent de propreté (CFC)
	Favaro Léo, stagiaire en médiamatique (CFC)

Fins d'apprentissage / de stage

31.07.	Fiaux Clara, stagiaire en développement durable, Stratégie
	Puga Normann, apprenti agent d'exploitation (CFC)
	Pinard Marisa, apprentie employée de commerce (CFC)
	Caldarelli Giulia, apprentie employée de commerce (CFC)
	Montani Renaud, apprenti agent de propreté (CFC)
15.08.	Da Silva Joana, apprentie employée de commerce (CFC)

10 ans de service

01.09.	Thévenaz Carole, concierge, Constructions / Patrimoine / Urbanisme
01.10.	Furter Petra, secrétaire, Bourse communale
01.12.	Golubovic Simonida, concierge, Constructions / Patrimoine / Urbanisme

15 ans de service

01.02.	Lopez Marcos, collaborateur polyvalent qualifié, Services techniques
	Domingues Antonio, collaborateur polyvalent qualifié, Services techniques

SOIRÉE DU PERSONNEL ET REPAS DES RETRAITÉS

La soirée du personnel communal a eu lieu le 29 novembre 2024 et le repas des retraités le 6 décembre 2024.

TRAITEMENTS

Les traitements ont été indexés de 1,7 % en 2024.

COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Commission santé et sécurité est composée des personnes suivantes :

- | M. Denis Tschannen, municipal, président
- | Mme Cindy Vallone, cheffe de service, Ressources humaines
- | Mme Annick Gilliéron, cheffe de service, Services techniques
- | M. Lorenzo Mogavero, responsable des bâtiments, préposé à la sécurité
- | M. Christian Mojonier, coordinateur technique communal, coordinateur sécurité
- | M. Stéphane Wagner, chargé de sécurité communal (mandat externe)

La commission ne s'est pas réunie en 2024. Par contre, une délégation de cette dernière, composée de Mme Cindy Vallone et de M. Lorenzo Mogavero, a rencontré le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin de discuter de la possibilité de mettre en place des délégués sécurité BPA au sein de son organisation. La Commune d'Orbe est une des dernières communes vaudoises à ne pas en avoir. Le rôle de ces délégués est de faire le relais BPA sur le terrain avec les différents collaborateurs et de s'assurer que les prescriptions de sécurité sont appliquées, ceci afin de diminuer les risques d'accidents professionnels.

Deux rencontres ont eu lieu en 2024 entre la SUVA, les différents responsables RH et les chargés de sécurité des villes d'Aigle, Gland, Montreux, Renens, Payerne, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Villeneuve, du Mont-sur-Lausanne et d'Orbe. Des groupes de travail ont été créés. Ceux-ci ont pour but de trouver des synergies, de mettre en place les dix mesures SST (santé et sécurité au travail), de mutualiser les coûts dans les domaines de la formation en matière de sécurité pour pouvoir partager les bonnes pratiques et de planifier la mise en place et la création des futures mesures.

BUS SANTÉ

Le bus de dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires d'Unisanté est venu à Orbe en juin et octobre 2024. 23 collaborateurs communaux ont profité de ce service organisé par la Commission santé et sécurité au travail et le service de la Cohésion sociale.

DÉFIBRILLATEURS

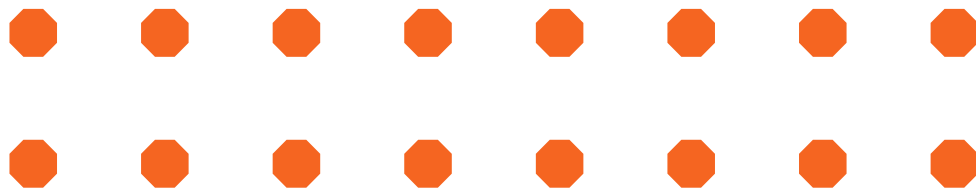
Quatre nouveaux défibrillateurs ont été installés sur les sites suivants :

- | Collège du Grand-Pont
- | Collège de Montchoisi
- | Collège de Chantemerle
- | Salle Omnisport

Ces appareils viennent compléter les deux autres déjà existants installés au poste de police et à la piscine. Les défibrillateurs, de marque Zoll, du Grand-Pont et de Chantemerle sont semi-automatiques et munis de réglages pédiatriques automatiques (moins de 25 kg). En appuyant sur le bouton « enfant » de l'appareil, celui-ci adaptera automatiquement la charge.

Les défibrillateurs de Montchoisi et de la salle omnisport sont des appareils connectés (carte SIM embarquée) avec une téléassistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et transmission de la position exacte à l'ambulance grâce à la géolocalisation. Une formation aux utilisateurs sera donnée par le fournisseur début 2025.





FINANCES COMMUNALES

TÂCHES PRINCIPALES

L'activité du service des finances communales (bourse communale) comprend de multiples tâches que l'on peut résumer comme suit :

- | gestion de la comptabilité communale (facturation des taxes communales, paiement des créanciers, suivi des débiteurs, gestion des emprunts et des liquidités) ;
- | soutien, formation et mise en place du nouveau plan comptable MCH2 ;
- | décomptes TVA – IA – Frontaliers ;
- | investissements, suivi de préavis ;
- | gestion et paiements des salaires et des charges sociales ;
- | mise en place du système de contrôle interne (SCI) ;
- | élaboration du budget en collaboration avec la Municipalité et les services communaux.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 ET QUELQUES CHIFFRES

- | Nouveau plan comptable MCH2 (soutien et formation).
- | Gestion des emprunts et liquidités.
- | Gestion du contentieux.
- | Nombre de factures d'eau envoyées : 2'495 (acomptes et factures finales, dont 13.6 % par ebill)
- | Nombre de factures foncières envoyées : 1'665 (1'639)
- | Nombre de mises en poursuites : 252 (331) et encore en cours au 31.12.2024 : 214
- | Nombre d'ADB (actes de défaut de biens) obtenus : 98 (109)
- | Nombre de rappels envoyés suite à des factures impayées : 2'010
- | Nombre de factures fournisseurs payées : 5'186 (état au 10.02.2025)

Informations générales

Bourse communale
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : bourse@orbe.ch
tél. 024 442 92 35

Chef de service : Fabrice Rouiller

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2024 a été marquée par un travail intensif sur l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. En tant que commune pilote pour la mise en place de ce plan, le service des finances a consacré une grande partie de l'année à l'application de ces nouvelles règles comptables, ainsi qu'à des réflexions internes et à l'accompagnement des services pour intégrer cette nouvelle approche de la comptabilisation et de la présentation des comptes.



Ce processus s'est concrétisé par la clôture du premier exercice comptable sous MCH2, avec notamment des annexes aux comptes et une présentation des comptes 2024 différenciée par thématiques. Bien que des améliorations soient encore nécessaires, la base est solidement établie et l'essentiel du travail a été accompli.

Durant l'année 2024, plusieurs projets ont été lancés ou poursuivis, notamment la gestion financière du financement participatif, initiée en 2022, dont les remboursements continuent de s'effectuer régulièrement à la fin de chaque année. En parallèle, des mises à jour ont été effectuées sur certaines défalcatons, en particulier concernant les amendes d'ordre, afin de régulariser les arriérés passés. Un changement important a également été opéré avec l'introduction d'un nouvel outil de gestion des amendes d'ordre, entraînant une révision du flux de travail pour en améliorer l'efficacité. Enfin, l'optimisation du processus de saisie et de paiement des factures fournisseurs a permis de respecter les délais de paiement, avec des perspectives d'améliorations supplémentaires dans les mois à venir.

Avec la volatilité des marchés financiers en 2024, il a été crucial de maintenir une gestion rigoureuse des emprunts et des liquidités. Afin d'éviter que les capitaux excédentaires ne demeurent inactifs, des placements à court terme et quasi sans risque ont été réalisés sur les marchés financiers, permettant ainsi de rémunérer les avoirs et de limiter les coûts des intérêts des emprunts. Parallèlement, un suivi approfondi et permanent de ces derniers a permis d'ajuster leur temporalité et leurs taux, contribuant ainsi à réduire leur impact financier dans le temps. Cette stratégie renforce la structure financière de la Commune tout en maîtrisant les risques liés aux coûts de financement à long terme.

BOURSE COMMUNALE

À la fin de l'année 2024, le personnel de la Bourse communale, qui gère également la partie informatique de la Commune, est resté stable. Il était composé de quatre collaboratrices avec des taux variant de 40 % à 100 %, d'une apprentie ainsi que d'un chef de service et de son adjoint.

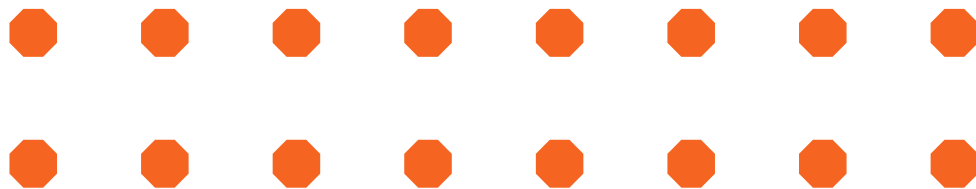
Les différentes tâches, en relation avec les finances, dont s'occupe la Bourse communale sont les suivantes :

- | tenue de la comptabilité communale selon les bases légales cantonales ;
- | support et conseil pour la comptabilité de structures d'associations intercommunales ;
- | établissement du budget, présentation à la Municipalité et à la commission des finances ;
- | établissement des comptes annuels, présentation à la Municipalité et à la commission des finances ;
- | arrêté d'imposition ;
- | plan des investissements et suivi des préavis ;
 - facturation des prestations communales ;
 - établissement des décomptes TVA, IA et frontaliers ;
 - suivi des paiements et gestion du contentieux (rappels, poursuites, défalcatons, etc.) ;
 - établissement d'un système de contrôle interne (SCI) ;
 - paiement des factures fournisseurs ;
 - gestion et paiement des salaires et des charges sociales du personnel communal conjointement avec le service RH ;
 - versement des contributions aux assurances sociales et privées ;
 - planification des besoins en liquidités et gestion du surplus éventuel et proposition/négociation des taux lors de recours à l'emprunt ;
 - diverses analyses sur les comptes et projections à court et moyen termes ;
 - soutien aux différents services pour toutes les questions financières ;
 - archivage des pièces comptables, du grand livre et des comptes selon les bases légales cantonales.

COMPTES 2024

Le préavis municipal relatif aux comptes de l'année 2024 est transmis séparément du présent rapport. Les comptes d'exploitation (avec les explications des écarts budget/comptes), le bilan de la fortune, ainsi que les différentes annexes (selon les nouvelles règles MCH2) se trouvent à la fin de ce rapport (dès la page 160).





SERVICE INFORMATIQUE

TÂCHES PRINCIPALES

Le service informatique met à disposition les outils répondant aux besoins des services communaux et de la Municipalité. Ainsi, il étudie les besoins de l'administration et propose les concepts informatiques globaux, tout en soutenant les utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques.

Il a pour principales missions :

- | la gestion administrative du parc informatique ;
- | l'accompagnement, la formation et le soutien des services communaux et des utilisateurs ;
- | la gestion du réseau informatique communal et du réseau de téléphonie mobile des collaborateurs ;
- | la collaboration avec l'ensemble des partenaires externes ;
- | le suivi de la sécurité des données ;
- | la planification de l'entretien et du renouvellement du matériel.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Cours de sensibilisation à la cybersécurité pour le personnel communal (pour les personnes qui n'avaient pas eu l'occasion d'y assister l'année précédente).
- | Changement de la batterie de l'UPS (Uninterruptible Power Supply – onduleur).
- | Sites internet (commune et bibliothèque) mis à jour (du point de vue sécurité) et segmenté.
- | Implémentation d'une solution PaperCut pour les impressions.
- | Changement du système hébergeant les rapports municipaux (eSéances).
- | Réflexion sur l'organisation et les priorités du service.

Informations générales

Service informatique
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : informatique@orbe.ch
tél. 024 442 92 39

[Chef de service](#) : Fabrice Rouiller

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

À l'instar des années précédentes, différentes mesures ont été prises en 2024 afin d'améliorer les performances et la sécurité des outils informatiques. Le personnel a été formé, des remplacements de matériel (switchs) ont eu lieu afin d'améliorer leur fiabilité et de les moderniser.

Pour des raisons de sécurité, le réseau informatique de la bibliothèque a été segmenté. Afin de libérer de l'espace sur le serveur, un NAS (Network Attached Storage - appareil de stockage autonome) a été acheté pour le stockage des photos. L'application métier « Citizen » a été, comme chaque année, mise à jour.

La batterie de l'UPS du serveur a dû être remplacée. De plus, plusieurs switchs (dispositifs qui permettent de connecter plusieurs postes et serveurs informatiques sur un même réseau) ont été changés.

La solution Papercut a été déployée sur les imprimantes multifonctions. Cet outil permet une gestion complète des impressions et améliore la confidentialité des données.

En collaboration avec le Greffe municipal, les données du logiciel informatique « XpertMeeting » qui était utilisé pour la gestion des séances de Municipalité ont été transférées sur la plateforme « eSéances » pour un changement de programme au 1^{er} janvier 2025.

ORGANISATION DU SERVICE

Le service informatique et des télécommunications est rattaché à la Bourse communale depuis 2021. C'est donc le chef du service des finances (Bourse communale) qui est également responsable de ce service. Il est secondé dans sa tâche par deux collaboratrices réparties entre les finances et l'informatique. Des aides ponctuelles pour certains projets viennent d'autres collaborateurs à l'interne de la Commune.

En plus de la gestion administrative du parc informatique, le rôle du service informatique est de soutenir et de conseiller les utilisateurs, de veiller à la sécurité des données, d'organiser l'entretien et de planifier le renouvellement du matériel. Il intervient en cas de problème de matériel ou de logiciel et, si nécessaire, fait appel au consultant de la Commune, Varisystems SA. Ce dernier est régulièrement présent dans nos locaux communaux et offre une hotline aux utilisateurs. C'est un partenaire fiable, disponible et compétent.

PARC INFORMATIQUE – INVENTAIRE DES POSTES DE TRAVAIL ET DES TÉLÉPHONES

Le parc informatique comprend 90 (87) postes de travail, portables ou tablettes et 24 (24) imprimantes reliées en réseau. Les applications métiers, les bases de données, les fichiers bureautiques, la messagerie, la gestion du Wi-Fi et des téléphones sont répartis entre quinze serveurs virtualisés.

Les bureaux de l'Hôtel de Ville, de la Sécurité publique et du bâtiment de l'Etraz (voirie) sont équipés de 57 (56) téléphones VoIP (voix par internet) et de 25 (24) licences Office Mitel softphone. Cela permet aux collaborateurs d'être atteignables avec leur numéro professionnel, même en télétravail.

Le parc des téléphones mobiles est de 46 (40) appareils (Sécurité publique - Voirie - Services industriels - Concierges - Administration - Cohésion sociale).

ACQUISITIONS ET CHANGEMENTS

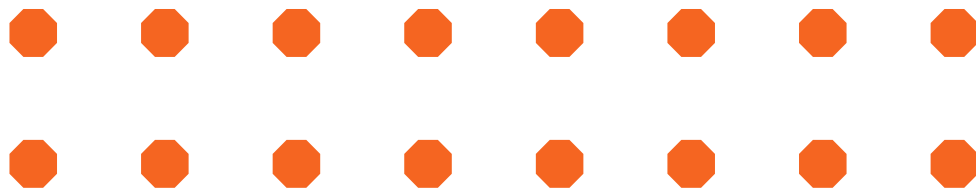
En 2024, 9 (6) postes de travail ont été remplacés. Quatre (4) nouveaux postes ont été installés, à savoir un poste pour le chef de service des Services techniques, un poste pour la déléguée aux sports, un poste pour les collaborateurs du service des eaux et un poste pour le stagiaire en médiamatique.

CYBERCRIMINALITÉ

Afin de maintenir le niveau de vigilance des collaborateurs, une sensibilisation à la cybersécurité a été mise en place. Une campagne d'hameçonnage (phishing) a été organisée avant cette formation avec un résultat qui est similaire à ce qui est observé dans des sociétés de tailles semblables.

En 2024, les collaborateurs de la Commune, qui n'avaient pas pu assister à cette formation en 2023, ont participé à la sensibilisation à la cybersécurité. Cette sensibilisation a également été organisée pour certaines personnes des communes avoisinantes qui le souhaitent.





OFFICE DE LA COMMUNICATION

TÂCHES PRINCIPALES

L'Office de la communication a pour missions principales de :

- | assurer le bon fonctionnement de la démocratie en offrant, avec les différents canaux, une information fiable, transparente et la plus complète possible aux Urbigènes ;
- | favoriser la proximité et l'échange avec la population, faciliter la vie administrative des citoyens et leur fournir des informations pratiques ;
- | présenter les enjeux, actions et projets des services communaux en interne et auprès d'un large public ;
- | contribuer au rayonnement de la ville.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Participation, suivi et accompagnement tout au long de l'année et sous l'angle de la communication à la démarche participative « Orbanistique ! »
- | Lancement de la chaîne WhatsApp.

Informations générales

Office de la communication
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : communication@orbe.ch
tél. 024 442 92 05

Responsable : Xavier Duquaine

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Relayer l'information aux bonnes personnes, avec les moyens de communication appropriés : la communication est une tâche complexe qui nécessite une bonne stratégie avec des missions clairement définies.

Orbe est une ville en pleine évolution démographique. En effet, depuis 1980, sa population a doublé, passant de 3'824 habitants à près de 8'000 fin 2024. Comme pour beaucoup d'autres communes, la communication est ainsi devenue un enjeu crucial dans une époque marquée par l'ère de l'information et l'interconnexion des médias. En prévision, la Municipalité a décidé, en révélant son programme de législature 2021-2026, de développer une communication à la fois novatrice et soutenue, s'appuyant sur de nouveaux moyens d'information, tout en proposant une large diversité de canaux pour intégrer au mieux les habitudes des différents usagers. C'est pourquoi la diffusion de l'information est un domaine complexe qui doit reposer sur une stratégie aux missions et responsabilités clairement définies.

La stratégie de communication est élaborée en conformité avec la loi sur l'information (LInfo) adoptée par le Grand Conseil vaudois le 24 septembre 2002, qui a pour but de garantir la transparence des activités des autorités (Grand Conseil, Conseil d'Etat, Ordre judiciaire, Cour des comptes et Contrôle cantonal des finances, autorités communales, mais aussi aux personnes physiques ou morales auxquelles le canton ou une commune confie des tâches publiques).

Dans notre société actuelle, le public attend à recevoir de l'information de qualité et en continu. Cela crée, pour la population, le besoin croissant de recevoir des informations transparentes et régulières de la part des autorités.

Au sein des instances publiques, qu'elles soient législatives, exécutives ou administratives, chaque entité se doit d'obtenir et de partager des informations sur le déroulement et l'évolution de ses activités publiques.

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité a émis la volonté de développer une communication diversifiée, novatrice et soutenue, en particulier pour s'adapter aux nouvelles habitudes de communication, prendre en considération l'évolution de la presse locale et régionale, intégrer la problématique des réseaux sociaux et toucher l'ensemble des catégories d'usagers, notamment celles et ceux qui ne disposent pas d'accès aux moyens de communication électronique.

Consciente de ces enjeux de communication, la Syndique a chargé l'Office de rédiger l'an prochain un document (hors Rapport de gestion) détaillant toute la stratégie de communication de la Commune (axes stratégiques, communication interne-externe-de crise, cibles, canaux d'information, contenu, organisation, etc.). Ce document permettra, par la même occasion, de répondre au vœu de la commission de gestion du Conseil communal.

ORGANISATION, PRESTATIONS ET TÂCHES

Placé sous l'autorité de la Syndique, l'Office est un service transversal de l'Administration communale. Rattaché au Secrétaire municipal qui en assure la direction, l'Office dispose des compétences d'un médiamaticien (taux : 60 %) et, depuis le 1^{er} août 2024, d'un stagiaire en médiamatique de quatrième année d'apprentissage engagé à 100 % et pour une durée d'un an. Ces derniers s'occupent spécifiquement de la production de tous les documents papier, numériques et vidéos émis.

L'Office collabore étroitement avec les services et les offices internes, pourvoyeurs eux aussi de contenus et de supports, mais aussi avec les partenaires de la ville qu'ils soient locaux (Articom), régionaux (ADNV, ADEOC, associations intercommunales, etc.), cantonaux, voire suprarégionaux (Via Francigena, par exemple). Garant de la cohérence des messages et de l'identité institutionnelle (corporate identity) de la Commune, l'Office est responsable de la mise en œuvre de la politique de communication de la Municipalité.



En 2024, les tâches principales de l'Office de la communication ont été les suivantes :

- | conseiller la Municipalité et mettre en œuvre sa politique de communication, sur un plan général ou en lien avec des projets politiques thématiques ;
- | accompagner les élus dans leurs relations avec les journalistes et être l'interface entre les différents médias et l'administration ;



- | préparer les communiqués de presse, les discours, les billets de la Syndique / Municipalité pour les livrets de fête des sociétés, les conférences ;
- | mettre en place ou appuyer les différents services communaux dans l'organisation et la promotion des différents événements comme, en 2024, la cérémonie des promotions civiques du 30 janvier, l'accueil des nouveaux habitants du 24 août, qui est couplé avec le Samedi sans frontière, les soirées d'information à la population, comme par exemple, le programme « Orbe rénove » (5 mars), la présentation du PACom (12 mars) et de la modernisation de la STEP (18 mars), les manifestations officielles, comme, la Fête nationale du 1^{er} août ou les débriefings des phases d'Orbanistique.
- | créer / relire et gérer le contenu informationnel destiné au site internet www.orbe.ch, aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, chaîne WhatsApp) et au pilier public ;
- | conseiller et soutenir les services internes en termes de communication et mettre en œuvre les différentes actions de communication ;
- | rédiger/relire et produire (graphisme) des supports de communication comme les flyers, affiches, panneaux, présentations PowerPoint, cartes de vœux, etc.) pour les services ;
- | produire les vœux de fin d'année de la Commune sous la forme papier et électronique ;
- | contrôler / relire toute la communication communale sortante ;
- | assurer la communication en cas de crise ;
- | prendre des photos afin d'illustrer les publications (print et réseaux) ;
- | réaliser les reportages photos et textes (occasionnellement) lors des visites aux nonagénaires et aux centenaires de la Commune destinés à être publiés dans le journal L'Omnibus ;
- | gérer le budget de l'Office de la communication.



L'Office de la communication est aussi responsable de la réalisation des cartes de naissance et de condoléances destinées aux familles urbigènes. A la naissance d'un enfant ou lors d'un décès d'un membre de la famille, elles reçoivent une carte signée par la Municipalité.

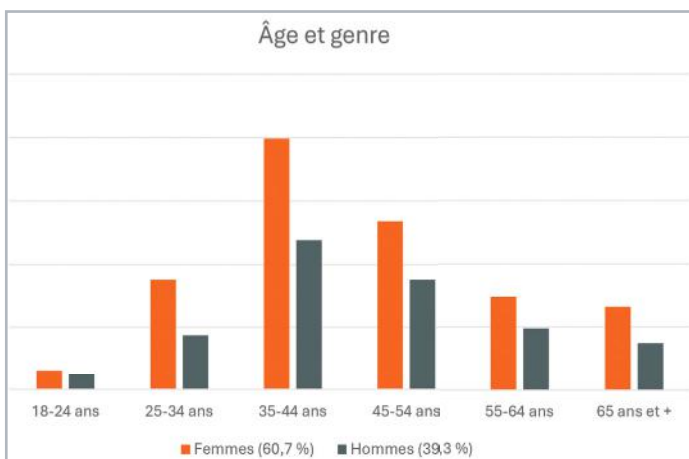
RÉSEAUX SOCIAUX

À ce jour, en plus de son site web, la Commune d'Orbe est présente sur quatre réseaux sociaux distincts: Facebook, Instagram, LinkedIn et une chaîne WhatsApp. La gestion de ces réseaux est confiée à l'Office de la communication qui collabore étroitement avec les différents services et offices communaux. Chaque mois, entre 20 et 40 contenus sont partagés par le médiamaticien et son stagiaire. Ils sont activement suppléés par le Greffe municipal pour la rédaction, assurant ainsi un suivi régulier des publications communales.

Facebook

La page Facebook est l'un des principaux vecteurs d'informations générales et pratiques pour la population. À l'heure actuelle, elle compte 2'400 « J'aime » et 3'100 « followers »/« abonnés », dont 60,7 % de femmes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 35-44 ans, avec un millier de personnes, soit 31,7 % des abonnés.

À noter que décembre 2024 a été le mois où notre compte a connu sa plus forte visibilité. En effet, nos publications communales y ont été vues 134'265 fois, ce qui représente une hausse de 65,3 % par rapport au mois de novembre de la même année. Cela s'explique par une forte densité d'informations à large portée.



LinkedIn

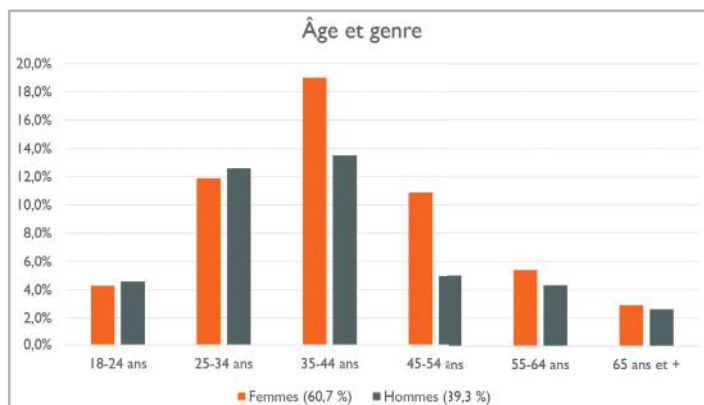
LinkedIn est une plateforme orientée professionnels et entreprises. Principalement dédiée à la diffusion d'annonces de recrutement, l'office de la communication a cherché, depuis 2024, à diversifier sa présence sur ce réseau jusqu'ici relativement sous-utilisé, en offrant une perspective plus large de l'administration communale. Cela s'est traduit par des points réguliers sur divers projets, des retours sur les rencontres avec nos partenaires, ainsi que la mise en avant des réussites de nos apprentis. Cette stratégie a conduit à une sensible augmentation du nombre d'abonnés, passant de 281 fin 2023 à 389 fin 2024 (+38,4 %).

Instagram

Depuis 2022, la ville est présente sur Instagram. Cette vitrine permet d'atteindre un public plus large, tout en touchant également une audience plus jeune (v. graphique). L'objectif est de partager des annonces, la couverture d'événements et les actions communales. Cette plateforme est un outil de communication plus visuel, accordant une grande importance à la diffusion de photographies. Les stories, également présentes sur Facebook, offrent un fragment de la vie de la commune et peuvent aussi servir de relais aux éventuelles publications de nos partenaires.

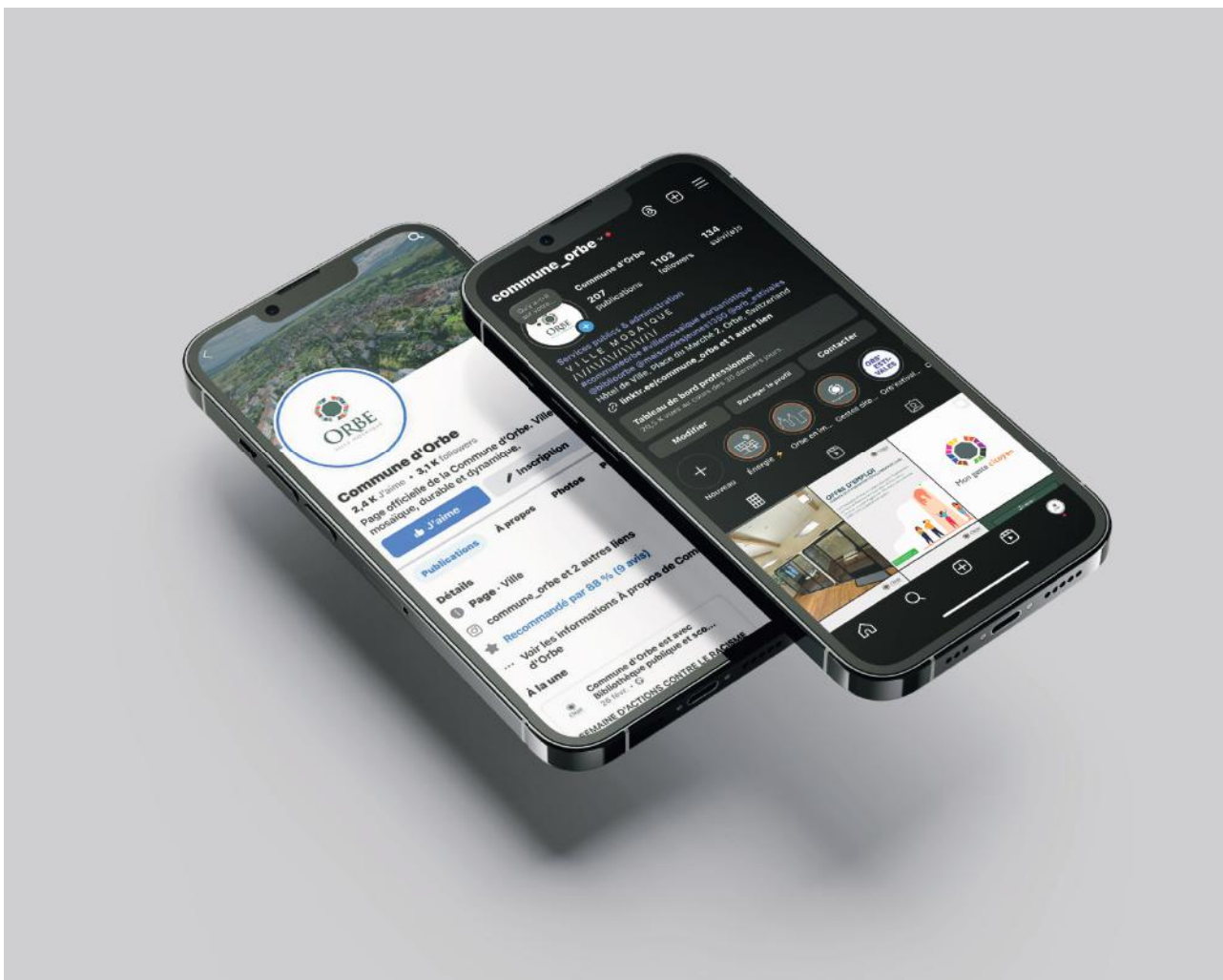
En décembre 2024 :

Yverdon-les-Bains (30'263 habitants) :	3'774 abonnés / 647 publications
Bussigny (10'645 habitants) :	1'312 abonnés / 177 publications
Orbe (7'962 habitants) :	1'030 abonnés (2023 : 766) / 177 publications
Le Mont-sur-Lausanne (9'274 habitants) :	986 abonnés / 402 publications
Epalinges (9'910 habitants) :	820 abonnés / 238 publications
Payerne (10'577 habitants) :	723 abonnés / 33 publications



Quelques abonnés institutionnels de référence à Instagram communal : l'Assemblée fédérale (@parlch), Nuria Gorrite (@nuriagorrite), Vassilis Venizelos (@vassilis_venizelos), Vaud + (@myvaud), ADNV (@a.d.n.v.)

Dans l'optique de développer plus encore ce média, le prochain objectif pour l'office de la communication est de renforcer l'usage de la vidéo. Ce format, sous forme de « réels », est particulièrement efficace dans l'algorithme d'Instagram.



Chaîne WhatsApp

Avec ses deux milliards d'utilisateurs, WhatsApp est devenu un outil incontournable dans les habitudes de notre société. Avec l'introduction des chaînes WhatsApp en 2023, l'application est devenue, depuis peu, un média privilégié par de plus en plus d'administrations publiques pour renforcer la proximité avec les citoyens et améliorer la réactivité dans la diffusion d'informations.

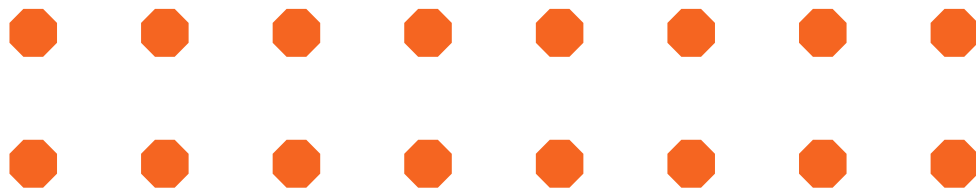
Ce média permet à la municipalité de bénéficier d'une panoplie d'outils pour diffuser des actualités importantes, des informations de crise, des événements à venir et des avis de travaux, tout en offrant des fonctionnalités comme les sondages pour recueillir rapidement, de manière informelle, l'avis d'un échantillon de la population.

Depuis son lancement le 4 novembre 2024, ce nouveau canal de communication a déjà réuni 342 abonnés. Ce nombre en constante progression positionne Orbe juste derrière Morges, qui, avec ses 382 abonnés, avait inauguré son canal quelques mois auparavant.



Accéder à nos réseaux

En scannant ce QR code, vous accéderez à notre Linktree. Vous pourrez ainsi accéder à tous nos réseaux ainsi qu'à notre site web.



OFFICE DE LA MOBILITÉ

TÂCHES PRINCIPALES

L'Office de la mobilité :

- | œuvre pour le développement d'une vision multimodale, compréhensive et systématique des problématiques de mobilité à l'échelle de la Commune ;
- | collabore de manière transversale avec les différents services communaux ;
- | est l'interlocuteur privilégié auprès de la population, des partenaires communaux et des entreprises établies à Orbe pour toutes questions liées à la mobilité (mobilité douce, transports publics ou mobilité individuelle motorisée).

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Création ou extension de cinq zones 30, portant à 9,5 kilomètres la longueur des routes communales modérées à 30 km/h.
- | Mise en œuvre du projet Urbanistique ! avec des effets importants sur la mobilité dans le centre-ville d'Orbe (modération des vitesses et limitation du trafic de transit).

Informations générales

Office de la mobilité
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : mobilite@orbe.ch
tél. 024 442 92 47

Responsable : Samuel Glayre



COMMISSION DE MOBILITÉ

La commission de mobilité est composée de :



- | Mme Mary-Claude Chevalier, syndique, présidente
- | M. Serge Berthoud, municipal
- | M. Didier Zumbach, municipal
- | Mme Annick Gilliéron (jusqu'à la séance du 29 août 2024), cheffe de service en codirection, Services techniques
- | M. Alexandre Gremaud (dès la séance du 26 novembre 2024), chef de service en codirection, Services techniques
- | M. Jonathan Remund, chef de service, Constructions / Patrimoine / Urbanisme
- | M. Nicolas Servageon, chef de service, Service à la population
- | M. Jules Escobar, gestionnaire technique, Sécurité publique
- | M. Samuel Glayre, responsable d'office, Office de la mobilité
- | M. Christian Mojonier, coordinateur technique communal, Services techniques

La commission de mobilité s'est réunie à 2 (3) reprises en 2024. Les dossiers suivants lui ont notamment été soumis pour information, avis ou validation :

- | plan directeur des mobilités – Phase de mesures ;
- | plan directeur des zones modérées – Mise en œuvre 2025 ;
- | projet Orbanistique ! Effets « trafic » des phases de test ;
- | création d'arrêts de bus provisoires au giratoire de la Croix.

La commission fonctionne par ailleurs comme un lieu de rencontre et d'échanges interservices pour traiter des problématiques et projets transversaux liés à la mobilité.

La sous-commission technique de mobilité, composée de MM. Jules Escobar (Sécurité publique), Christian Mojonier (Services techniques) et Samuel Glayre (Office de la mobilité) s'est réunie 6 (9) fois en 2024 pour traiter de dossiers de mobilité courants.



MULTIMODALITÉ

Compte tenu du développement actuel et à venir de la Commune d'Orbe, de nombreux projets de mobilité multimodale sont en cours. Ceux-ci sont fréquemment menés en coordination et en synergie avec des projets d'autres services. Portés par les réflexions du plan directeur des mobilités et développés en 2024, les aspects mobilité du chantier de l'avenue de Thienne illustrent bien cette démarche. La nécessité d'entretenir cet axe routier fortement sollicité et d'assainir et développer les infrastructures souterraines qui y sont situées a généré une opportunité pour réaliser des améliorations complémentaires importantes pour les transports publics (arrêts conformes aux exigences de la Loi sur l'égalité pour les handicapés LHand), les cyclistes (bandes cyclables dans les deux sens) et les piétons (réalisation de trois trottoirs traversants le long de l'avenue de Thienne et sécurisation de deux passages piétons existants).

L'étude du Plan directeur des mobilités, dont l'objectif est de définir les principes d'organisation de la mobilité à Orbe pour les quinze prochaines années, a bien avancé et sera finalisé en 2025. Le travail réalisé a notamment conduit à abandonner le projet de Route Bleue, celui-ci ne permettant pas de répondre aux enjeux de mobilité actuels et à venir de la Commune, et à mettre en évidence d'autres pistes pour garantir une bonne accessibilité à Orbe tout en préservant sa qualité de vie.

Par ailleurs, l'Office de la mobilité, en collaboration avec les services concernés, a été actif pour traiter de tout ou partie des aspects mobilité des dossiers suivants :

- | requalification de la route de St-Eloi ;
- | réaménagement de la route du Signal ;
- | aspects mobilité de la démarche « Orbanistique ! » ;
- | divers projets de construction.

TRANSPORTS PUBLICS

TRANSPORT PUBLIC URBAIN – URBAbUS

En 2024, l'Urbabus a transporté quelque 59'900 voyageurs, en hausse par rapport à 2023 (55'800 voyageurs, soit +7 %). Si la ligne 691 reliant le nord et le centre de la commune reste la plus utilisée (55 % du total), la hausse de la fréquentation des lignes 692 et 693 desservant le sud de la commune est importante (+24 % et +15 %). Entre 2021 et 2024, le nombre de passagers empruntant les lignes reliant le sud et le centre de la Commune est ainsi passé de quelque 18'000 voyageurs à plus de 26'000.

Le nombre de titres de transport offerts aux bénéficiaires de l'AVS en 2024 pour se déplacer gratuitement à Orbe pendant une heure est de 1'130 (1'450) unités, pour un coût total de CHF 3'304.-- (CHF 4'037.--).



TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX

Si la demande est en très légère baisse sur l'Orbe-Chavornay (OC) (312'000 passagers en 2024 contre 316'000 en 2023), elle est en hausse de quelque 10 % sur les différentes lignes reliant Yverdon-les-Bains et Orbe (+25'000 montées à Orbe). L'attractivité de l'OC est probablement péjorée par des correspondances en gare de Chavornay pas toujours optimales, ainsi que par l'existence d'offres alternatives relativement attractives vers Yverdon-les-Bains (liaisons directes par bus) et Lausanne (via Arnex-sur-Orbe).

À la demande de l'ASIOR, et pour faire suite à l'ouverture d'un nouveau collège à Montcherand, de nouveaux arrêts de bus (aménagements provisoires) ont par ailleurs été réalisés à la route de Montcherand (arrêt « Orbe, La Croix »). Ils sont utilisés depuis le changement d'horaire du mois de décembre 2024. Ces arrêts permettent aux lignes reliant Orbe et Baulmes, respectivement Orbe et Ballaigues / Vallorbe, de rejoindre directement le centre d'Orbe depuis la route de Montcherand sans détour par la route de Valeyres et le giratoire du même nom.

MOBILITÉ DOUCE ET APAISEMENT DU TRAFIC

La première étape de mise en œuvre du plan directeur des zones modérées (préavis no 24/22) a été concrétisée en 2024. Des nouvelles zones 30 km/h ont ainsi été mises en œuvre dans les quartiers d'habitation de Floréal, des Ars, des Rigoles, de Rive, ainsi qu'à la zone sportive du Puisoir. Par ailleurs, les zones 30 km/h de la Dame et de Penchèvre ont été reliées, modérant les vitesses pratiquées en bas du chemin de la Dame et sécurisant les traversées piétonnes au niveau des chemins de Penchèvre et des Covets. C'est ainsi environ 1,5 km de routes communales supplémentaire qui sont passés d'une limitation de 50 km/h à une limitation à 30 km/h, offrant un contexte plus favorable et plus sûr pour les piétons et les cyclistes, tout en réduisant également le bruit du trafic automobile dans ces quartiers.

Pour la cinquième participation de la Commune à l'action de promotion de la mobilité douce et de la santé « Bike to work », un nombre record de collaborateurs (25) se sont associés à la démarche. Au total, les six équipes inscrites ont parcouru quelque 1'450 kilomètres à vélo ou à pied pendant le mois de l'action (mai 2024).

Dans le cadre de sa promotion d'une mobilité plus durable, l'Office de la mobilité a mis à disposition du personnel de la Commune un vélo électrique pour les déplacements professionnels courts. En complément du véhicule Mobility de la gare d'Orbe, à disposition du personnel communal pour ses déplacements professionnels sans coût pour la Commune, une telle mesure vise à encourager les alternatives à la voiture individuelle et à renforcer l'attractivité de la mobilité douce et des transports publics pour les déplacements pendulaires et professionnels.

TRAFIC AUTOMOBILE

En coordination avec les services compétents, l'Office de la mobilité a œuvré pour améliorer, fluidifier et sécuriser l'accessibilité routière à Orbe. Un effort particulier a été fait pour minimiser les impacts sur le trafic automobile des travaux réalisés sur le réseau routier. Ce fut notamment le cas dans le secteur du Grand-Pont où d'importants travaux d'entretien du réseau routier ont dû être réalisés entre octobre et décembre.

L'Office de la mobilité a par ailleurs collaboré avec la Sécurité publique à l'élaboration de nouveaux principes de gestion de l'offre de stationnement dans les quartiers d'habitation. Ces nouvelles règles ont été rendues nécessaires par un report du stationnement de véhicules de plus en plus important dans les quartiers d'habitation, notamment à proximité du centre-ville. Ces modifications seront mises en œuvre courant 2025 et visent à répondre aux besoins légitimes des quartiers concernés.

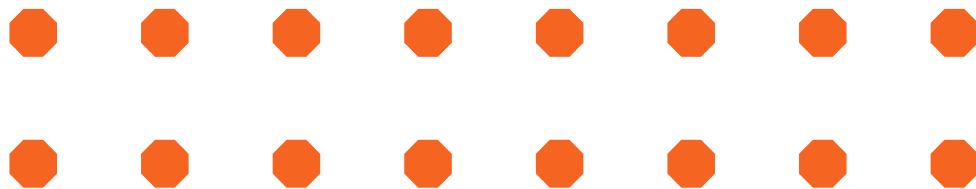
Dans le cadre du projet « Orbanistique ! », l'Office de la mobilité a effectué des comptages de trafic et des relevés de stationnement. Ceux-ci fournissent des données objectives sur les effets trafic des différents tests réalisés dans le centre d'Orbe entre mai et octobre.

VÉHICULE MOBILITY

En 2024, le véhicule Mobility de la gare d'Orbe a été réservé 202 (210) fois pour un total de 17'635 (18'212) kilomètres parcourus. Cette utilisation en légère baisse induit une couverture de déficit de CHF 2'753.-- (CHF 300.--). Ce montant reste cependant largement inférieur aux déficits des années 2019 à 2022 (montant moyen à charge de la Commune de CHF 6'100.--).

Pour rappel, Orbe dispose de deux véhicules Mobility : le véhicule de la gare d'Orbe, dont le déficit est financé par la Commune, et celui de Gruvatiez, lié à la certification écologique du quartier et financé par ce dernier.





OFFICE DE LA DURABILITÉ

TÂCHES PRINCIPALES

L'Office de la durabilité :

- | oeuvre pour que le fonctionnement de la ville tende vers un développement économique équitable, socialement juste et écologiquement soutenable ;
- | collabore de manière transversale avec les différents services communaux autour du développement durable, de la transition énergétique et de l'engagement citoyen ;
- | produit des éléments stratégiques visant à ancrer une gestion durable, initie et pilote des projets et communique l'exemplarité communale.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Validation de lignes directrices communales fortes et engagées sous la forme d'une « Charte de durabilité ».
- | Préparation du réaudit du label « Cité de l'énergie » et dépose d'un dossier pour obtenir le label Gold, la plus haute distinction accordée aux villes et aux communes.
- | Lancement du programme « Orbe rénove » accompagnant les propriétaires pour faciliter la réflexion et la prise de décision autour de la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Informations générales

Office de la durabilité
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : durabilite@orbe.ch
tél. 024 442 92 07

Responsable : Laurence Bordet



ORGANISATION DE L'OFFICE

L'Office de la durabilité, en collaboration avec les différents services communaux, œuvre pour tendre vers la durabilité des activités communales. Une notion aujourd'hui transversale et entièrement intégrée à la gouvernance communale.



L'Office est chargé de coordonner la transversalité des actions autour du développement durable, de la transition énergétique et de l'engagement citoyen. Il produit des éléments stratégiques et évalue les résultats, initie et pilote des projets et communique l'exemplarité communale. Il est composé de deux personnes, une responsable à 70 % et un stagiaire dont le taux d'occupation varie entre 80 et 100 %. Une déléguée énergie, poste sous la forme d'un mandat externe (20 %), complète l'équipe depuis cette année.

ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets et actions suivants se poursuivent et/ou se sont mis en place en 2024 :

CHARTRE DE DURABILITÉ

Afin de veiller à ce que le fonctionnement, les actions et les projets de la Ville favorisent la durabilité à long terme, des lignes directrices fortes ont été rédigées. Basé sur les résultats du processus de transition entre l'Agenda 21 (plan d'action sectoriel lancé à Orbe en 2012) et l'Agenda 2030 (cadre de référence actuel pour les démarches de développement durable à travers le monde), ce travail s'est formalisé par une « Charte de durabilité » qui accompagnera la Ville pour les années à venir. Elle est déclinée en trois enjeux :

- | assurer le bien-être de ses habitants ;
- | viser une évolution harmonieuse de la ville et de son cadre de vie ;
- | protéger les ressources naturelles et le climat.

Ce document stratégique reprend, sous chacun de ses enjeux, des lignes directrices et des valeurs indispensables au fonctionnement et aux activités communales de la Ville afin que la société puisse, au fil des générations à venir, continuer à se développer sans épuiser les ressources de la planète. Il formule ainsi des enjeux et des valeurs communales non négociables.

Ces lignes directrices font bien entendu écho au travail déjà mené par la Municipalité et les services communaux. Aujourd'hui, ce document stratégique formalise et ancre la démarche pour une compréhension et un engagement commun.

La « [Charte de durabilité](#) » a été validée fin 2024 par la Municipalité. Elle sera communiquée en 2025.



CERCLE INDICATEURS

Membre du Cercle Indicateurs (CI), un réseau national destiné à mesurer le développement durable dans les cantons et les villes, Orbe recense des indicateurs depuis 2017. Le CI est un système regroupant une trentaine d'indicateurs pour les dimensions « société », « économie » et « environnement ». Il regroupe 19 cantons et 30 villes suisses ainsi que les organismes fédéraux du développement territorial (ARE) et des statistiques (OFS). Un relevé des indicateurs est effectué tous les quatre ans (2017, 2021, 2025). Les résultats sont à découvrir sur le site de l'OFS :

www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/cercle-indicateurs.html

L'Office travaille à la mise en place d'un système d'indicateurs communal articulé autour de la « Charte de durabilité ». Les indicateurs du CI seront intégrés à cet outil. Les indicateurs retenus permettront de renseigner si la Commune évolue dans la direction souhaitée.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES PROPOSÉ AUX ÉCOLES

Le programme est proposé aux écoles depuis 2018 et celui-ci est vivement apprécié. Cette année, les services communaux ont accueilli 532 (610) élèves de 32 (33) classes lors de 4 (5) activités différentes :

- | sortie scolaire « Aventure nature » autour de la biodiversité (5P)
- | rencontre des autorités communales et simulation d'une séance du Conseil communal (8P)
- | visite guidée de la station d'épuration des eaux (9S)
- | visite guidée d'un réservoir d'eau potable (10S)

PLAN D'ACTION HIRONDELLES ET MARTINETS

En collaboration avec la nouvelle antenne régionale de la Station ornithologique de Sempach basée à Yverdon-les-Bains, l'Office de la durabilité a initié un plan d'actions autour de la protection des hirondelles et martinets. Ces deux oiseaux font partie des 50 espèces d'oiseaux nicheurs prioritaires au niveau national. Un recensement effectué durant l'été 2023 a permis de confirmer que la Ville d'Orbe accueille de très belles colonies qui doivent être conservées. Le plan d'action défini cette année sera mis en œuvre dès 2025. Il consiste à :

- | s'assurer que les travaux sur les bâtiments ne mettent pas en danger ces espèces (information aux services communaux, prescription dans les autorisations de construire, etc.) ;
- | aménager les espaces publics pour maintenir et renforcer les sites de reproduction (pose de nouveaux nichoirs, création de zones favorables à la biodiversité, etc.) ;
- | sensibiliser et accompagner la population (information aux propriétaires de bâtiments, lancement d'un programme de soutien pour la pose de nichoirs, etc.).

VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES MANIFESTATIONS

Entrée en vigueur au 1^{er} juin 2023, la directive sur l'utilisation de la vaisselle réutilisable pour les manifestations fait référence au Règlement communal sur la gestion des déchets. Elle vise à réduire la production de déchets à usage unique lors des manifestations organisées sur le domaine public extérieur et dans les bâtiments communaux, ainsi qu'à améliorer la propreté des sites de manifestation.

Une subvention, prenant en charge 50 % du coût de la location-lavage de la vaisselle réutilisable, accompagne. En 2024, elle a été sollicitée à 25 (18) reprises et un montant de CHF 5'239.-- (CHF 4'432.45) a été attribué. A noter que la société STRID SA attribue également une subvention aux organisateurs de manifestations.

Plus d'informations : www.orbe.ch/vaisselle-manifestations

PANIER DE BIENVENUE POUR LES NOUVEAUX HABITANTS

Depuis 2016, un panier de bienvenue est remis aux nouveaux habitants lors de la rencontre d'accueil organisée par la Municipalité. Composé de bons et quelques objets, celui-ci offre une vue globale des atouts de la Ville (culture, commerces, etc.) et de l'engagement communal et ainsi incite à favoriser le commerce local.

PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

La commune d'Orbe, grâce au travail de plusieurs services communaux dans son domaine de compétence, mène une politique énergétique ambitieuse. Le « Programme de politique énergétique » montre les enjeux et les objectifs fixés, dont les principes directeurs sont :

- | réduire la consommation d'énergie ;
- | augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale ;

- | augmenter la part des énergies non renouvelables peu polluantes dans la consommation finale ;
- | faciliter et encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Labellisée « Cité de l'énergie » depuis 2013, la Commune d'Orbe est reconnue pour son engagement et la mise en œuvre de projets exemplaires participant à la transition énergétique. Tous les quatre ans, après une procédure d'évaluation, le label est renouvelé. Passant d'une note de 54 % en 2013, 61.5 % en 2017, celle-ci a atteint 70.3 % de son potentiel d'actions en 2021. Dans le cadre du processus de réaudit 2025, dont la préparation a eu lieu au cours du second semestre 2024, la Commune a déposé un dossier pour obtenir le label Gold, la plus haute distinction accordée aux villes et aux communes qui s'engagent en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, des énergies renouvelables et de la protection du climat, et qui répondent à des exigences particulièrement élevées. Le résultat du réaudit sera connu fin 2025.



Orbe
ville durable

COMMISSION ÉNERGIE

La commission énergie se réunit plusieurs fois par année pour piloter, appliquer et suivre les objectifs de la stratégie énergétique et du processus « Cité de l'énergie ». Elle est composée de :

- | Mme Mary-Claude Chevalier, syndique, présidente
- | M. Denis Tschannen, municipal
- | Mme Annick Gilliéron, cheffe en codirection des Services techniques
- | M. Jonathan Remund, chef du service Constructions / Patrimoine / Urbanisme
- | Mme Laurence Bordet, responsable de l'Office de la durabilité, secrétaire

Un mandat externe a été donné au bureau Navitas Consilium SA. Dans ce cadre, Mme Viktoria Paetzel y exerce la fonction de « Déléguée énergie » pour notre commune à un taux de 20 %. Elle est chargée de la planification et du suivi global de la situation énergétique, apporte son expertise technique aux projets des services communaux et contribue à la mise en œuvre des actions.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

L'étude de planification énergétique territoriale (PET) constitue un outil d'aide à la décision pour une commune en matière d'approvisionnement et de consommation énergétique du parc bâti. Cette analyse a permis de définir des objectifs stratégiques spécifiques pour le territoire urbigène, validés en mai 2021 et intégrés au « Programme de politique énergétique ».

À l'horizon 2035, ces objectifs prévoient :

- | la rénovation du parc bâti ;
- | le remplacement des chauffages à énergie fossile ou à électricité directe par du renouvelable ;
- | le développement des réseaux thermiques sur le territoire ;
- | le développement d'installations solaires photovoltaïques.

Des mesures concrètes ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre par les services communaux impliqués et font partie du « Programme de politique énergétique » global.

PROGRAMME KIT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET CONSEILS

Afin de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie et les accompagner dans des mesures pratiques pour diminuer leur consommation à la maison, l'Office de la durabilité a lancé le programme « Kit d'économie d'énergie & conseils ». Il consiste à mettre à disposition du citoyen un kit qui comprend du matériel efficient à prix préférentiel, accompagné par un conseil en matière d'économie d'énergie. Le matériel fourni et la visite ciblent le contexte du logement et son utilisation (cuisine, entretien du linge, utilisation de l'eau, mode veille, chauffage dans le logement, éclairage, etc.). Lancé en automne 2023, il s'est poursuivi sur l'année 2024. Au total, 100 kits sont à disposition.

Plus d'informations sur : www.orbe.ch/kit-energie-conseils



PROGRAMME « ORBE RÉNOVE »

L'Office de la durabilité a lancé un programme novateur visant à soutenir les propriétaires de biens immobiliers urbains dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Pour assurer la mise en place et le bon fonctionnement du programme, un mandat externe a été confié. Nommé « Orbe rénove », ce dispositif accompagne et informe les propriétaires tout au long de leur projet de rénovation. Au cours de cette première année, près d'une centaine de propriétaires ont bénéficié de conseils personnalisés au travers :

- | d'une séance d'information au printemps pour présenter les enjeux et les solutions existantes ;
- | d'un atelier d'accompagnement personnalisé en automne pour approfondir les démarches concrètes ;
- | d'un service de conseils continu par téléphone et courriel ;
- | de ressources mises à disposition sur le site internet (informations thématiques et liens utiles).



Grâce à son succès et à son utilité avérée, « Orbe rénove » poursuivra son développement dans les années à venir, avec l'ambition de renforcer encore davantage le soutien aux propriétaires engagés dans la transition énergétique.

Plus d'informations sur : www.orbe.ch/orbe-renove

PRODUCTION SOLAIRE COMMUNALE

Au fil des années, la production solaire communale a augmenté. Plusieurs bâtiments communaux accueillent désormais des installations photovoltaïques de taille, qui génèrent chaque année une quantité d'électricité équivalente à la consommation d'environ 140 ménages :

- | déchetterie (266 kWc) ;
- | caserne des pompiers (146 kWc) ;
- | piscine (12 kWc) ;
- | collège de Chantemerle (64 kWc).

Ces installations communales sont développées de manière à optimiser l'autoconsommation de la production d'électricité sur les divers sites.

DÉVELOPPEMENT DU CHAUFFAGE À DISTANCE

Le développement du réseau de chauffage à distance, principalement alimenté par des ressources renouvelables, est en cours depuis quelques années. Dans le quartier de Montchoisi, un réseau de chauffage à distance nommé URBACAD est exploité par le groupe VOé depuis 2019. Ce réseau dessert actuellement environ 18 bâtiments (environ 4.5 GWh), dont les collèges de Montchoisi et de Chantemerle, et s'étend sur une longueur d'environ 3,7 km. Des réflexions sont en cours pour l'extension du réseau de chauffage à distance ces prochaines années (notamment en 2025, sur l'avenue de Thienne).

Soutenant ce projet, dans la ligne de l'obligation cantonale et de la politique énergétique communale visant à décarboner totalement l'approvisionnement énergétique d'ici 2050, la Commune d'Orbe accompagne le groupe VOé dans ses démarches et les actions pour garantir le succès du projet et la coordination des travaux sur le territoire. Un comité de pilotage a été mis en place durant l'année 2024 pour le suivi et la coordination du projet.

AUTRES PROJETS PORTÉS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

D'autres projets contribuent aux objectifs du programme de politique énergétique, ils sont documentés dans le chapitre du service communal concerné :

- | gestion et assainissement de l'éclairage public (page 68)
- | modernisation de la STEP (pages 76)
- | mise à jour des plans d'aménagement du territoire, en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques (page 133)
- | électrification du parc de machines / véhicules communaux
- | rénovation exemplaire du parc bâti communal
- | mesures d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux (page 138)
- | promotion de la mobilité douce (page 53)

PROJET CITOYEN « ORBE 1350 SENTIMENTS »

La Commune d'Orbe, souhaitant être à l'écoute des besoins des citoyens, a initié la démarche « Orbe 1350 sentiments » en 2017. Ce programme a le rôle de faciliter la mise en œuvre de projets pensés et réalisés par des citoyens souhaitant s'investir dans leur quartier/ville et concrétiser une action favorisant le vivre ensemble et la création d'actions de solidarité et de durabilité.

Cette année, plusieurs projets ont été à nouveau imaginés par des citoyens motivés et engagés. Ces derniers peuvent proposer un projet au travers de deux « portes d'entrée » différentes :

- | soutien pour les projets : soutien aux démarches citoyennes pour tout type de projet indépendamment du lieu. Depuis son lancement, 7 (6) projets ont été soutenus. Un nouveau projet a été validé et sera réalisé en 2025.
- | appel à projets « Réinventez votre ville » : lancé en novembre 2021, il invite à dynamiser, aménager, embellir un des vingt espaces publics sélectionnés dans la ville. Depuis son lancement, 8 (6) projets ont été soutenus. Les contacts en cours vont potentiellement déboucher sur deux nouveaux projets concrets.

L'Office de la durabilité rencontre les porteurs de projets, challenge les projets citoyens soumis et facilite leur réalisation.

Plus d'informations sur : www.orbe.ch/1350sentiments, notamment pour découvrir tous les projets soutenus.



COMMISSION « ORBE 1350 SENTIMENTS »

La commission Orbe 1350 sentiments se réunit plusieurs fois par année pour se positionner sur les demandes. Elle est composée de :

- | Mme Mary-Claude Chevalier, syndique, présidente
- | M. Jean-Marc Bezençon, municipal
- | M. Romain Cachemaille, chef du service de la Cohésion sociale
- | Mme Laurence Bordet, responsable de l'Office de la durabilité, secrétaire

SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

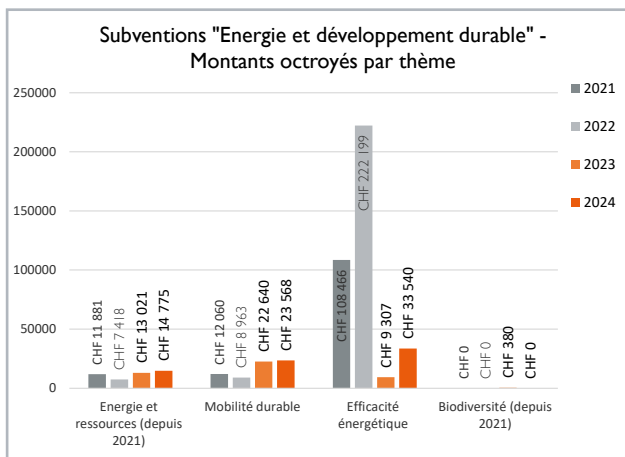
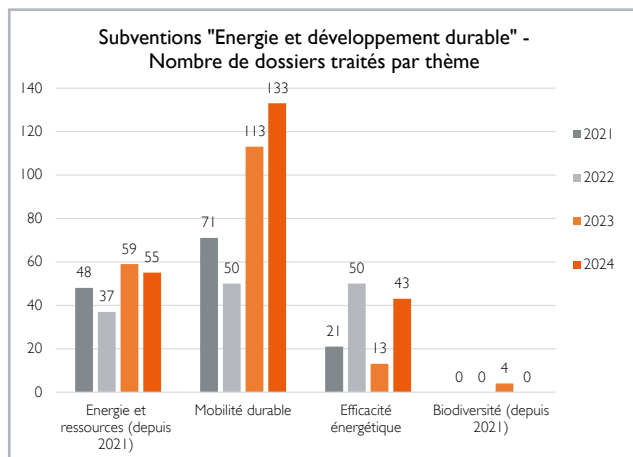
Ces subventions offrent des aides financières afin d'encourager et soutenir les efforts des citoyens pour réduire leur consommation d'énergie, limiter l'impact de leurs déplacements ou préserver la biodiversité. Annuellement, une enveloppe de CHF 150'000.-- est disponible, financée par une indemnité et une taxe sur l'électricité consommée. Un fonds de réserve est alimenté ou utilisé selon les besoins annuels et permet de faire l'équilibre.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, la directive soutient les démarches et projets des citoyens dans les thèmes suivants :

- | efficacité énergétique pour les bâtiments
- | énergie et ressources
- | mobilité durable
- | biodiversité

Cette année, 231 (189) demandes de subventions ont été traitées. Le montant global accordé aux citoyens s'élève à CHF 71'883.20 (CHF 45'568.--). Les demandes traitées sont continuellement en hausse depuis la nouvelle directive (+ 68 % depuis 2022). Une bonne nouvelle qui montre que l'offre proposée répond aux besoins des citoyens. Le montant attribué cette année est à nouveau assez bas. Les demandes de subvention du thème « Efficacité énergétique des bâtiments » doivent se faire après travaux depuis 2023 ; il y a dès lors un décalage dans le temps pour la demande et l'attribution des subventions.

Les statistiques, ci-dessous, illustrent la répartition des subventions entre les différents thèmes.



Le détail des statistiques est à consulter dans l'annexe pages 157-158.

Plus d'informations sur : www.orbe.ch/subventions-durabilite

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

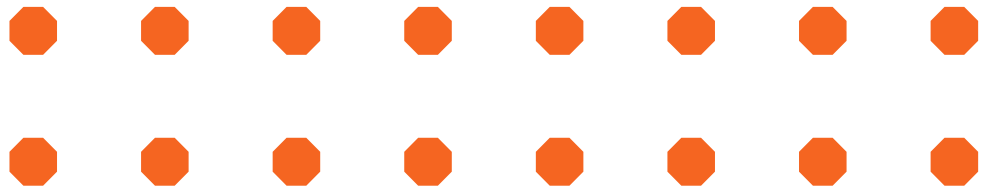
L'Office communique et sensibilise la population et les différents acteurs communaux avec des publications sur le site communal, les réseaux sociaux ou dans la presse locale.

FICHE « MON GESTE CITOYEN »

Les fiches « Mon geste citoyen » sont diffusées régulièrement afin d'aborder une thématique et donner des astuces pratiques. Elles visent à activer un changement de comportement pour préserver l'environnement, changer ses modes de consommation ou s'ouvrir à l'autre.

À consulter sur le site communal : www.orbe.ch/mongestecitoyen







SERVICES TECHNIQUES

FONCTIONS ET ORGANISATION

Les Services techniques gèrent :

- | le réseau routier communal ;
- | la distribution de l'eau potable ;
- | l'évacuation et le traitement des eaux usées ;
- | la collecte et le tri des déchets ;
- | ainsi que l'éclairage public, les espaces verts, le cimetière et les forêts en propriété communale.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Introduction d'une codirection avec une dotation totale de 1.6 ETP pour la fonction de chef de service des Services techniques.
- | Travaux d'entretien routier du carrefour Grand-Pont / Terreaux.
- | Réalisation de l'installation solaire photovoltaïque sur les bâtiments existants de la STEP (préavis no 32/23).
- | En lien avec la sécurisation du carrefour Longeraie, réalisation de l'étude préliminaire pour la réalisation d'un nouveau barreau routier pour l'accès à la zone industrielle sud et mise en place de mesures de sécurisation transitoire.
- | Étude pour la révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, aboutissant au dépôt du préavis no 54/24.

Informations générales

Services techniques
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : st@orbe.ch
tél. 024 442 92 40

Chefs de service en codirection :
Annick Gilliéron & Alexandre Gremaud

Le cimetière d'Orbe occupe une surface de 8'150 m² entre la rue des Granges-St-Germain et les jardins communaux de Saint-Germain. Il comprend les secteurs suivants :

- A Tombes funéraires
- B Tombes cinéraires
- C Tombes enfants
- D Jardin du Souvenir
- E Tombes en concession en ligne
- F Tombes en concession libre
- G Columbariums

Les Services techniques traitent les demandes d'autorisation de mise en terre et de pose de monuments funéraires. L'établissement de concessions est géré conjointement avec le Greffe municipal. L'entretien du cimetière est effectué par le service des Espaces verts, sans recours à des désherbants chimiques.



NOMBRE D'INHUMATIONS ET DÉPÔTS DE CENDRES FUNÉRAIRES

	2023	2024
Tombe de corps	8	7
Dépôt d'urnes	12	8
Tombe enfant	0	0
Jardin du Souvenir	16	20
Concession ligne corps	0	0
Concession libre urne	1	0
Concession libre corps	0	1
Columbarium	1	3

AMÉNAGEMENT

Afin de faciliter la tâche des personnes venant entretenir une tombe, le service des Espaces verts a mis en place de nouveaux équipements à l'entrée du cimetière : des chariots pour transporter le terreau et les fleurs ainsi qu'un support à arrosoirs et une corbeille pour y déposer les pots en éternit ou en terre cuite.

De plus, en collaboration avec les services des Eaux et de la Voirie, des robinets poussoirs ont été installés aux fontaines afin d'économiser l'eau.



DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

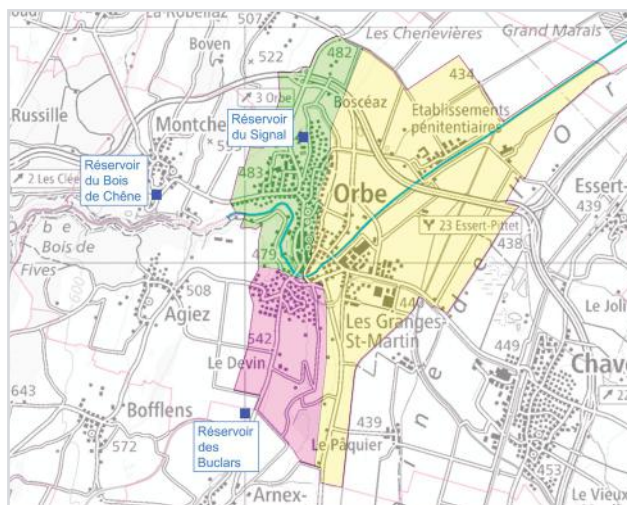
PRÉSENTATION DU RÉSEAU ET DES OUVRAGES

Le réseau de distribution de la ville est divisé en trois réseaux de régimes de pression différents, tous interconnectés.

- Le réseau du réservoir du Bois-de-Chêne
- Le réseau du réservoir des Buclars
- Le réseau du réservoir du Signal

L'approvisionnement en eau potable est assuré par plusieurs types de ressources :

- les sources de la Tufière, des Eaux-vives, de Montcherand, de Boven et Corset ;
- la nappe phréatique de Saint-Germain (station de pompage) ;
- le réseau intercommunal de la plaine de l'Orbe (RIPO), pour l'eau de secours uniquement. Le site de Nestlé est alimenté individuellement par le puits.



Les ouvrages principaux permettant de garantir l'alimentation et la qualité de l'eau sont :

- la station de traitement et le réservoir du Bois-de-Chêne d'une capacité de 2'700 m³ ;
- le réservoir du Signal d'une capacité de 4'000 m³ ;
- le réservoir des Buclars d'une capacité de 2'000 m³.

Le réseau de conduites principales représente une longueur d'environ 50 km et plus de 37 km de branchements pour 1'593 raccordements d'immeubles. Il possède des connexions avec les réseaux voisins d'Agiez, de Chavornay (RIPO) et de Montcherand. La défense incendie sur le réseau est assurée par 182 bornes hydrantes, hors EPO et Croisée.

La majorité des 22 fontaines publiques est alimentée par le réseau. Elle représente une consommation d'environ 18'130 m³ en 2024 contre environ 17'870 m³ en 2023. Cette différence est due à un nombre de jours plus important d'ouverture des fontaines.

TRAVAUX RÉALISÉS

- Remplacement d'environ 650 m de conduites :
 - Rue des Terreaux, environ 50 m de 250 mm,
 - Chemin de Chantemerle, environ 200 m de 180 mm et 160 m de 250 mm,
 - Route des Granges-St-Germain, environ 80 m de 250 mm,
 - Carrefour Grand-Pont / Terreaux, environ 130 m de 250 mm,
 - Chemin des Mailles, environ 15 m de 160 mm.
- Pose de 7 nouveaux compteurs et remplacement de 22 compteurs.
- Remplacement d'une conduite de pompage du puits de Saint-Germain.



ÉTUDES RÉALISÉES ET EN COURS

- | Chemin des Covets – Bouclage du réseau.
- | ZI des Ducats – Bouclage du réseau.
- | Gruvatiez – Extension et bouclage du réseau.
- | Mise à jour du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et envoi au Canton pour examen préalable.
- | Mise à jour du manuel d'autocontrôle aussi appelé Manuel d'Assurance Qualité (MAQ) afin de s'adapter aux nouvelles directives en la matière.
- | Renouvellement de la concession de pompage et du DDP pour le puits de pompage de Saint-Germain.
- | Avenue de Thienne – remplacement du réseau.
- | Installation de panneaux solaires photovoltaïques à la station du Bois de Chêne de Montcherand, y compris mise à l'enquête publique.

QUALITÉ DE L'EAU

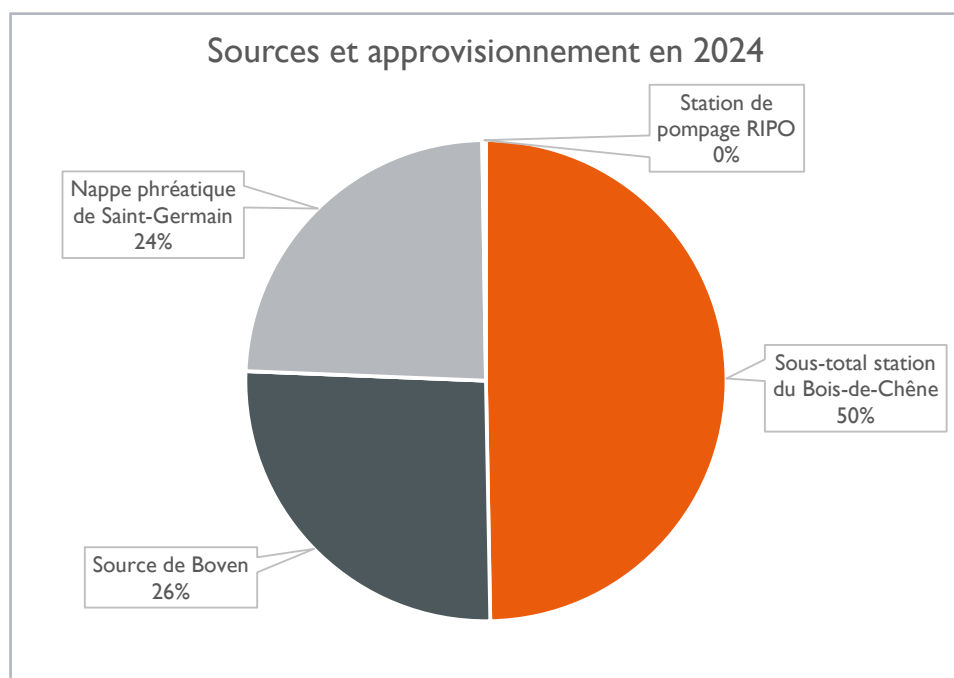
Analyses chimiques Nitrates en mg/l	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Norme admise
Réseau Bois-de-Chêne et Buclars	39.0	33.0	40
Réseau Signal	11.1	13.3	

Analyses bactériologiques Bactéries sources d'infections (Escherichia, Entérocoques)	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Norme admise
Réseau Bois-de-Chêne	0	0	nd/100 ml*
Réseau Signal	0	0	

*nd/100 ml = non décelable sur un échantillon de 100 ml

Eau produite	2023		2024	
	en m ³	en %	en m ³	en %
Source de la Tufière	367'751		406'801	
Source des Eaux-Vives	70'729		7'739	
Source de Montcherand	93			
Sous-total station du Bois-de-Chêne	438'573	48 %	414'540	50 %
Source de Boven	223'494	25 %	216'155	26 %
Source de Corset	0	0 %	0	0 %
Nappe phréatique de Saint-Germain	248'758	27 %	201'113	24 %
Station de pompage RIPO	1'368	0.1 %	2'074	0 %
Total d'eau produite	912'193	100 %	833'882	100 %

VOLUME PRODUIT



VOLUME DISTRIBUÉ

Eau distribuée en m ³	2023	2024
Ville d'Orbe	573'587	488'466
PPNV y compris Prison de la Croisée	112'695	110'680
Essert-Pittet (via RIPO)	50	81
Agiez	1'443	3'365
Montcherand	93	355
STEP d'Orbe	9'945	9'650
Bâtiments communaux et piscine	25'496	20'861
Consommation communale non comptabilisée (exploitation réseau et entretien divers) / approximatif	60'870	61'132
Total d'eau distribuée	784'179	694'590

Les ventes d'eau sont inférieures à l'année précédente (- 15 % pour la consommation « Ville d'Orbe ») ce qui s'explique notamment par une année 2024 globalement humide. La consommation spécifique est en diminution à 62 m³ par habitant (73 m³/hab. en 2023).

En 2024, le rapport entre l'eau produite et l'eau consommée est de 83 %. Cette différence s'explique notamment par la consommation d'eau de chantier, la défense incendie et les fuites qui ne sont pas comptabilisées.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES OUVRAGES

Consommation électrique en kWh	2023	2024
Bois de Chêne (station de traitement)	112'618	121'028
St-Germain (puits de pompage)	91'472	56'857
Signal (réservoir)	14'737	9'505
Pierrefleur (station de pompage)	2'993	5'911
RIPO (station de pompage)	8'853	8'091
Tufière	7'435	8'457
Total	238'108	209'849
Consommation spécifique en kWh par m ³ produit	0.26	0.25

FUITES

Le réseau de la commune d'Orbe est équipé de micros qui enregistrent en permanence les événements se produisant sur celui-ci, permettant ainsi de pouvoir détecter dans les meilleurs délais des soutirages anormaux ou des fuites.

En 2024, quatre fuites ont été détectées et réparées :

Localisation	Réseau
Chemin de Chantemerle	communal
Rue du Grand-Pont	communal
Chemin des Vignes	communal
Chemin de la Dame	communal



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DESCRIPTION ET GESTION DU RÉSEAU

Le réseau d'éclairage public comprend environ 766 points lumineux et appartient à la Commune. Sa maintenance est gérée par VOÉ SA qui s'occupe de réparer les défauts et de mettre en place des améliorations. Les Services techniques assurent le suivi et le contrôle de ces travaux de maintenance.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DE LA NUIT

Une première phase d'extinction (entre minuit et 5h00) a été réalisée en 2022 sur 380 points lumineux.

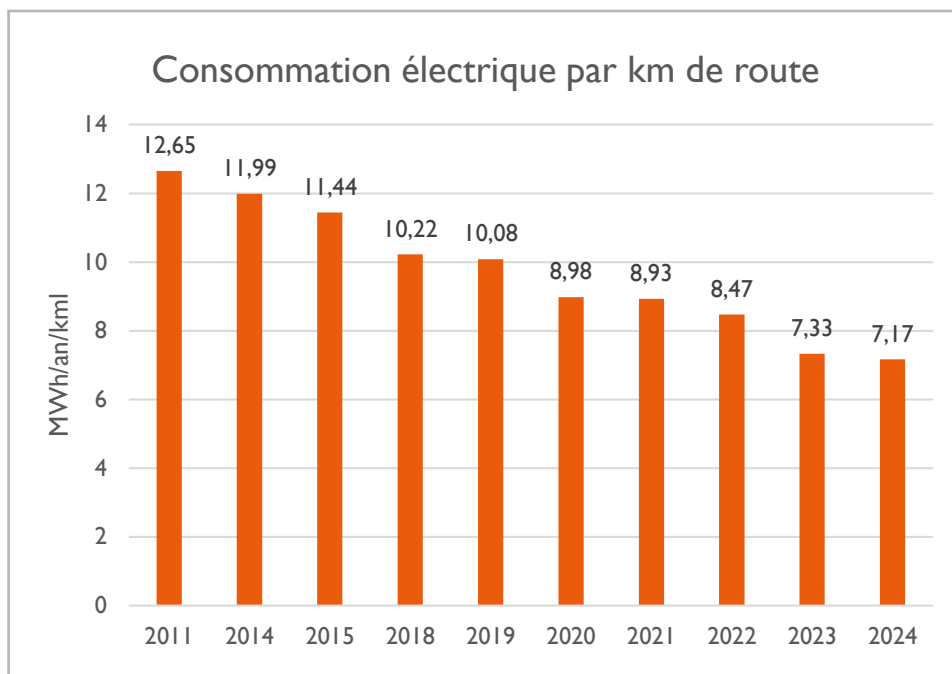
La deuxième phase d'extinction au cœur de la nuit nécessitant des interventions techniques plus compliquées ou des remplacements de luminaires a été étudiée plus précisément en 2023. Cette étape s'est poursuivie en 2024 et se poursuivra encore en 2025 pour atteindre l'extinction d'environ 90 % du réseau d'éclairage public, le solde des points lumineux ne pouvant être éteint pour des raisons de sécurité (passages piétons).

TRAVAUX RÉALISÉS

- | Chemin de la Dame - Modifications à la suite de la construction du bâtiment no 18, déplacement et remplacement d'un mât, ajout d'un nouveau candélabre.
- | Nettoyage des lanternes du centre-ville.
- | Contrôle électrique partiel du réseau d'éclairage public.
- | Remplacement de trois mâts accidentés au chemin de la Dame, à la route des Granges-St-Martin et à la route de Chavornay.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

En 2024, la consommation électrique du réseau a été d'environ 191'200 kWh, soit en légère baisse (2,2 %) malgré des heures d'éclairage en augmentation dues à une météo peu clémente. La consommation rapportée aux longueurs de routes équipées est en constante baisse depuis 2011.



INVENTAIRE DES SOURCES LUMINEUSES 2024

Type	Nombre	%
LED	296	38.6 %
Lampes sodium	395	51.6 %
Lampes halogénures métalliques	39	5.1 %
Tubes fluorescents	30	4.7 %
Diverses ampoules économiques	6	0.8 %
Lampes au mercure (interdites à la vente)	0	0.0 %

ESPACES VERTS

GÉNÉRALITÉS

La notion d'« espaces verts » englobe toutes les surfaces végétalisées ou non revêtues du domaine public, les massifs floraux dans et hors sol, les arbres, bosquets et cordons boisés hors zone forestière ainsi que les places de jeux et leurs équipements. Les pratiques d'entretien sont effectuées de manière respectueuse de l'environnement, sans recours à des désherbants chimiques ou à des engrais minéraux.

COMMENTAIRES SUR LA SAISON

Le début de l'année a été marqué par des températures douces accompagnées de pluies abondantes. L'association de ces deux facteurs a grandement contribué à un éveil précoce de la végétation et a permis, malgré des conditions météorologiques difficiles, de réaliser les premières tontes et débiter l'entretien printanier relativement tôt. Ponctuée d'orages particulièrement violents, la période estivale s'est, quant à elle, révélée relativement similaire à l'année précédente, à savoir extrêmement chaude et sèche. Ces conditions ont nécessité un arrosage ciblé afin de garantir le maintien des plantes actuelles. Enfin, les températures automnales ont été très douces et la saison a été marquée, dès le mois de septembre, par le retour des précipitations. Le mois de novembre s'est révélé quant à lui plutôt clément, ce qui a permis de réaliser les dernières opérations de tontes et de nettoyages des feuilles.



		2023	2024	Variation
Pluviométrie	mm	825	945	14 %
Déchets verts évacués	kg	29'960	43'000	44 %
Branches valorisées en apport organique	m ³	60	90	50 %
Transport de bennes correspondant	nb	58	56	-3 %
Tontes	nb	19	23	21 %
Copeaux (places de jeux)	m ³	45	48	7 %

TRAVAUX PARTICULIERS

- | Plantations de 24 arbres : chemin de la Tour-Carrée, route de Chavornay, parc Saint-Claude, chemin de Penchèvre, place de jeux du Suchet.
- | Esplanade du Château : remise en état du gazon après l'été.
- | Piscine : scarification et remise en état des zones à forte affluence, avec un apport d'engrais et poses de gazon pré cultivé sur le pourtour de l'agrandissement de la terrasse.



- | Orbanistique ! : créations de bacs en bois et plantation d'arbustes accompagnées de fleurs décoratives.
- | Place de jeux du Signal : remplacement des bancs et remise en état du gazon.
- | Transport de bois : réparation des barrières au ruisseau des Vouattes.
- | Remplacement d'une haie à la halte de St-Eloi.
- | Pré-Genevois : remise en état d'une parcelle pour l'école en extérieur.
- | Parc Saint-Claude : vendanges de la vigne sur la pergola.



ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ

Depuis 2014, l'entretien des espaces verts s'effectue selon un plan de gestion différencié, distinguant les zones entretenues de manière intensive, normale ou extensive. Un entretien extensif a été, dans un premier temps, appliqué aux prairies situées sur la colline du Signal, au parc St-Claude, à la promenade de Pierrefleur et au Pré-Genevois. Il a ensuite été étendu courant 2024 aux espaces verts bordant les routes. Au total, cela représente environ 70'000 m² de surfaces qui font l'objet d'un entretien extensif, lequel se traduit par deux fauches annuelles, au maximum, soit en juin puis en septembre. Le foin de bonne qualité est repris par un particulier et utilisé comme fourrage pour des moutons et le solde est composté en raison des déjections canines. Disséminées sur l'ensemble du territoire communal, ces surfaces participent de manière significative au renforcement de la biodiversité en milieu urbain.

Fin 2024, la Commune a été approchée par l'Etat de Vaud dans le cadre d'un projet de revitalisation d'une prairie sèche située sur les parcelles surplombant le parking du Puisoir. Peu à peu colonisées par la forêt faute d'exploitation, les surfaces concernées seront débroussaillées puis entretenues de manière extensive et par écopâturage, portant ainsi le total à huit parcelles communales (Nillonnes, abords de l'école et de la centrale de chauffe à Chantemerle, Signal, abords de la Bourdonnette, anciens jardins communaux de Montchoisi et Puisoir). Cette pratique est à la fois écologique et économique, sans moyens mécaniques ou humains, sans un impact environnemental lié à un entretien mécanisé et avec une fertilisation naturelle du sol favorable à la biodiversité.



GESTION DES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Selon l'Arrêté cantonal sur la destruction des chenilles processionnaires du pin, le service a la charge de contrôler l'ensemble du territoire. Cinq parcelles privées ont fait l'objet du retrait ou de la destruction des chenilles, donnant lieu à un avis aux propriétaires concernés. Sur les parcelles communales, l'échenillage effectué par le service concerne trois sites (Petit Moléson et Omnisport). Il convient de relever l'existence de la chenille processionnaire du chêne, laquelle fait également l'objet d'une surveillance et d'une lutte par le service concerné. Bien que sa présence ait déjà été constatée dans le petit bois de Chantemerle, au camping et dans la zone des Ducats, aucune lutte n'est prescrite au niveau cantonal pour cette espèce.

LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

La lutte cible neuf sites principaux sur lesquels la présence de plantes invasives est connue. Les espèces présentes sont la renouée du Japon, le chardon, le bunia d'Orient et le panais urticant. Deux passages de contrôle par année (avec traitements si nécessaire) sont effectués.

En 2024, plusieurs interventions de coupes destinées à diminuer la croissance de l'ailante ont été effectuées. Parfois confondue avec le frêne ou le vinaigrier, la présence de cette espèce est problématique car sa croissance est extrêmement rapide et forme de nombreux rejets. L'écorce et les feuilles peuvent provoquer de fortes irritations cutanées. Son arrachage doit donc se faire avec des gants et des lunettes et les déchets éliminés dans les déchets compostables traités par méthanisation (pas de compostage dans le jardin).

PLACES DE JEUX

En 2024, un contrôle mensuel a été pratiqué pour la sécurité des installations, mais aucun remplacement de jeux n'a été réalisé. Fin 2024, un projet de renouvellement complet de la place de jeux de Venel a toutefois été développé. Sa mise en service est prévue pour le printemps 2025 et, à cette occasion, une surface amortissante constituée de gravier rond conforme aux prescriptions du bureau de prévention des accidents (BPA) est prévue. Ce matériau remplace le traditionnel copeau de bois car, tout en restant naturel, il offre une meilleure durabilité et facilité d'entretien.

DÉCHETS VERTS

En 2024 la totalité des déchets de tailles et branchages des espaces verts communaux a été valorisée en apport organique, en collaboration avec un agriculteur d'Arnex-sur-Orbe qui les utilise pour ses propres besoins après broyage.

En 2024, 43 tonnes de déchets verts (gazon, herbe, désherbage, feuilles) ont été livrés à la compostière (société AXPO Biomasse SA, Le Grand Pâquier, Chavornay). Ces déchets sont recyclés en biogaz puis en électricité. A cela s'ajoutent environ 47 tonnes de déchets verts issus des différents bâtiments, collèges, camping et minigolf de la Commune d'Orbe, ainsi que des terrains de football du Puisoir.

Fin 2024, la Commune a fait l'acquisition d'un mini-tracteur en remplacement du tracteur tondeuse dédié à la tonte des espaces verts, sportifs et de loisirs. Ce type de véhicule a été préféré pour sa grande polyvalence, laquelle offre une plage d'utilisation étendue sur toute l'année. Il peut, au gré des besoins, être équipé de différents agrégats, dont une broyeuse à branches destinée à la valorisation des déchets de taille utilisés ensuite comme paillage dans différents massifs, buissons et haies de la ville.

FORÊTS

SITUATION DES FORÊTS EN PROPRIÉTÉ

La Commune d'Orbe compte 169 hectares de forêts en propriété répartis essentiellement dans trois secteurs visibles sur les extraits de plans (pas d'échelle), à savoir la forêt de Chassagne (surface majoritaire), la forêt de Crêt-Blanc et la forêt d'Ardennaz située sur le territoire de la Commune de Penthéréaz. Quelques secteurs de forêt isolés répartis dans la plaine viennent compléter ces surfaces. De plus, la Commune d'Orbe est propriétaire de trois refuges forestiers, à Chassagne, au lieu-dit le Crêt-Blanc et à Ardennaz. L'exploitation des forêts communales est gérée par le groupement forestier du Triage du Suchet.

COMMENTAIRES SUR LA SAISON

La météo de l'été 2024, bien que plus favorable que les années précédentes, n'a cependant pas contribué à réduire le dépérissement des forêts. Ce phénomène demeure particulièrement marqué chez les essences peu adaptées au changement climatique.

Aucun vent violent n'a été observé cette année. Toutefois, quelques arbres ont été déracinés ponctuellement par des rafales soudaines.

Ces différents facteurs influencent la vitalité des arbres et favorisent les attaques de ravageurs, tels que le bostryche curvidenté, ainsi que d'autres insectes moins connus mais tout aussi nuisibles, comme le pissode du sapin blanc. La saison s'est poursuivie avec les vagues d'attaques habituelles du bostryche typographe, ciblant principalement les épicéas.

Ces conditions entraînent une augmentation des interventions nécessaires pour assurer la sécurité aux abords des sentiers, chemins et parcours.

MODES D'EXPLOITATION

De manière générale, on distingue les exploitations dite « standards », qui se pratiquent dans le but de favoriser la croissance en diamètre des bois ou le rajeunissement naturel, des exploitations « de chablis » qui se pratiquent sur des bois renversés par les éléments naturels, victimes d'attaques d'insectes ou de maladies. Ces dernières sont réalisées en urgence pour valoriser le bois avant qu'il ne se dévalorise, alors que les premières sont soigneusement planifiées.

Les chantiers dit « de revitalisation » ont pour but de redynamiser les feuillus (en particulier les chênes dans le cadre des projets « chênaies ») au détriment des résineux (notamment les épicéas qui sont les principaux sujets aux bostryches) qui ne sont plus à leur place à ces altitudes (réchauffement climatique) et sur ces qualités de sols. La planification forestière et la gestion des forêts actuelles sont tout de même perturbées par ces opérations sanitaires et les possibilités annuelles de coupes sont également souvent dépassées. Ces quantités sont des moyennes calculées sur des périodes de 15 à 20 ans, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter s'il y a un dépassement.

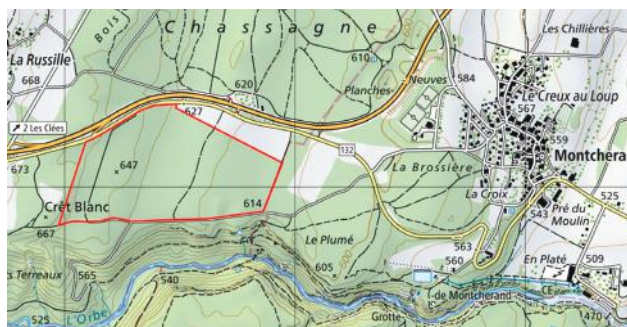
Actuellement, les soins aux jeunes forêts sont essentiellement réalisés dans des forêts composées de plantes adaptées à la situation, représentées par des essences feuillues comme le hêtre, l'érable, le tilleul ou encore le chêne. Les résineux sont toujours là en tant qu'accompagnants et moins en tant que peuplement principal, à l'exception du douglas présent par endroit en tant que peuplement principal, comme au départ du ParcoursVita. Le but étant de rendre les forêts de demain plus mélangées, structurées et multifonctionnelles, résistant ainsi mieux au climat et aux ravageurs du futur.

VOLUMES EXPLOITÉS

En 2024, le Triage du Suchet a réalisé cinq chantiers d'exploitation standard dans les forêts de Chassagne, du Puisoir, du Crêt-Blanc ainsi qu'au Ruz d'Agiez pour un volume total de 696 sylves* et un chantier de création de chênaie au chemin de la Demoiselle pour un volume de 258 sylves.

Le volume de chablis exploité correspond à 187 sylves sur Chassagne (haut du ParcoursVita), ainsi qu'en Ardennaz.

* Une sylve correspond à une unité pour le volume d'un arbre sur pied, calculé à partir de son diamètre à 1,3 m du sol.



Des chantiers de soins culturaux ont été effectués à Ardennaz, au chemin des Combes, au refuge de Chassagne, au chemin de la Messagère et aux abords du Parcours Vita.

Finalement, 121 sylves de bois ont été vendues sur pied ou mises.

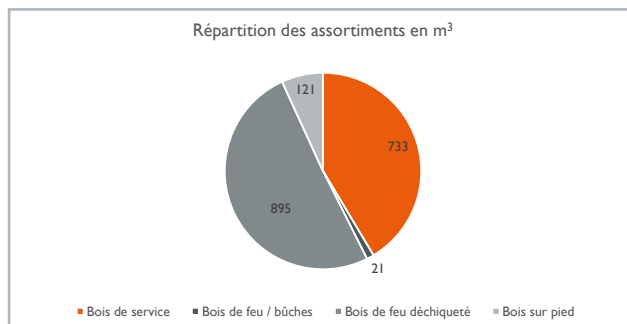
Au total, 1'586 sylves ont été exploitées dans les forêts communales en 2024. Ce volume est très proche de la possibilité annuelle calculée pour les forêts d'Orbe qui est de 1'100 sylves / année.

ASSORTIMENTS EN VOLUMES RÉELS

En 2024, le volume exploité réel était de 1'770 m³, contre 1'586 m³ en 2023.

Assortiments 2024

Volume en m ³ réels	Forêt d'Orbe
Billes de résineux (bois de service)	576
Billes de feuillus (bois de service)	157
Feuillus / bois de feu	21
Feuillus/ résineux industrie (déchiquetés)	895
Feuillus sur pied/mise	121
Résineux sur pied	0
Total	1'770



SOINS CULTURAUX

Trois chantiers de soins culturaux pour une surface de 23,9 ha ont été réalisés dans la forêt de Chassagne. Les soins aux jeunes peuplements sont pratiqués selon des méthodes dites « modérées » dans le but de rendre les forêts de demain plus mélangées, structurées et multifonctionnelles.

MESURES BIODIVERSITÉ

Des mesures d'entretien de broyage des ronces, des orties et des roseaux sur une partie des parcelles no 303 et 225 ont été effectuées. Cela fait partie des entretiens courants et continus de ces parcelles.

Une création de chênaie a été réalisée au chemin de la Demoiselle, sur une surface de 3,54 hectares. Ces travaux consistent à transformer, sur plusieurs interventions, la forêt actuelle en peuplement de chênes. Cette essence est adaptée aux futures conditions climatiques et ce procédé aidera à garantir une forêt durable.

SÉCURISATION ET DIVERS

Des travaux de sécurisation et une grosse coupe de bois ont été effectués dans les secteurs très fréquentés de la forêt de Chassagne, en l'occurrence aux abords du Parcours Vita.

En début et en fin d'année, des travaux de sécurisation ont été effectués dans le petit bois de Chantemerle (chalarose ou flétrissement du frêne). Pour rappel, ce bois est fréquenté par les écoliers se rendant au collège.

Des interventions de sécurisation le long des chemins, dans le bois de Chassagne ont été effectués tout au long de l'année. Ceux-ci consistent à mettre à terre les arbres secs ou présentant un danger pour les usagers de ces chemins.

REFUGES

Aucuns travaux majeurs n'ont été effectués durant l'année 2024 ; les travaux se sont limités aux nettoyages bi-semestriels en période de forte occupation. La vidange de la cuve des WC est effectuée 4 à 5 fois sur l'année.

Durant le mois de mars, les plaques de cuivre recouvrant le bord du toit ont été volées. Une plainte a été déposée. La réfection de la toiture a été effectuée les jours suivants.



PARCOURS VITA

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés cette année avec un contrôle augmenté sur les arbres dépérissant le long du parcours. Le poste 6 (anneaux), poste 7 (barres parallèles), poste 8 (step) et le poste 14 (poutre) ont été adaptés en fonctions des nouvelles normes de sécurité. Classé en note A, le prochain contrôle par l'organe de contrôle (Zurich Vita Parcours) aura lieu en 2026.

GESTION DES DÉCHETS

PRESTATIONS COMMUNALES

La gestion des déchets des ménages s'articule autour des prestations communales suivantes :

- | deux collectes porte-à-porte par semaine pour les ordures ménagères hors centre-ville ; depuis l'été 2023, le centre-ville est équipé de quatre conteneurs enterrés à ordures ménagères en remplacement des nombreux bacs roulants noirs ;
- | une collecte porte-à-porte par semaine pour les biodéchets hors centre-ville ; au centre-ville, des conteneurs temporaires sont à disposition des habitants du vendredi après-midi au lundi matin ;
- | une collecte porte-à-porte mensuelle pour le papier-carton ; la fréquence est doublée dans les quartiers nord de la ville où les tonnages produits sont plus importants et plus concentrés (points de collectes d'immeubles) ;
- | six mini-déchetteries pour les déchets recyclables les plus courants (papier, verre, aluminium et fer blanc, textile, PET) ;
- | une déchetterie moderne ouverte 6 jours sur 7 pour tous les déchets ;
- | la collecte à domicile gratuite sur rendez-vous des déchets encombrants. En 2024, 386 demandes (363) ont été adressées au service.

En 2024, 20 (36) infractions au règlement sur les déchets ont été dénoncées et 25 demandes d'exonération pour la taxe forfaitaire déchets entreprises ont été traitées par le service.

QUANTITÉ ET RÉPARTITION DES DÉCHETS URBAINS

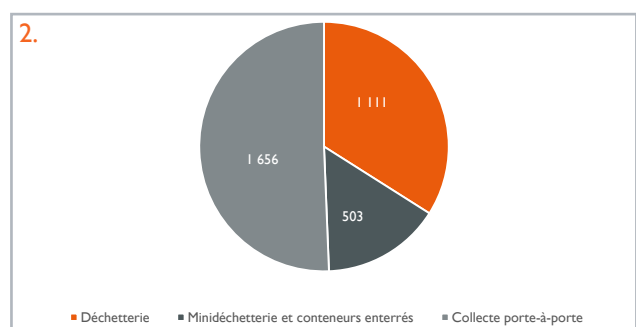
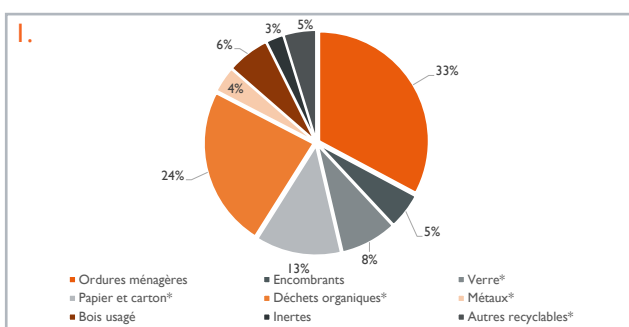
En 2024, 3'271 tonnes de déchets urbains ont été collectés à Orbe, hors déchets spéciaux (ces derniers représentent des tonnages peu significatifs par rapport aux autres catégories et ne sont pas tous systématiquement pesés). Cela représente 410 kg par habitant, contre 403 kg/hab. en 2023. La moyenne vaudoise se situant à 412 kg/hab. en 2023.

La quantité totale est supérieure à celle de 2023 en raison principalement d'une production plus élevée de déchets organiques (+ 9 %) expliquée par une pluviométrie élevée pendant la période de végétation et d'une augmentation des quantités d'ordures ménagères incinérables.

Poids en tonnes	2023	2024	Variation
Ordures ménagères (incinérables)	975.7	1'073.1	10.0 %
Encombrants (incinérables)	160.0	171.7	7.3 %
Verre	288.6	271.3	-6.0 %
Papier et carton	429.1	412.0	-4.0 %
Déchets organiques	707.4	773.8	9.4 %
Ferraille	94.9	103.7	9.2 %
Aluminium et fer blanc	19.4	20.8	7.2 %
Bois usagé	234.3	204.4	-12.8 %
Textiles	74.7	68.8	-7.8 %
PET	32.5	33.2	2.1 %
Appareils électriques (SENS eRecycling et Swico)	45.2	44.9	-0.8 %
Capsules	5.2	3.2	-38.1 %
Huiles	6.1	5.9	-2.6 %
Inertes	88.2	84.1	-4.6 %
Total déchets urbains (hors déchets spéciaux)	3'161	3'271	3.5 %

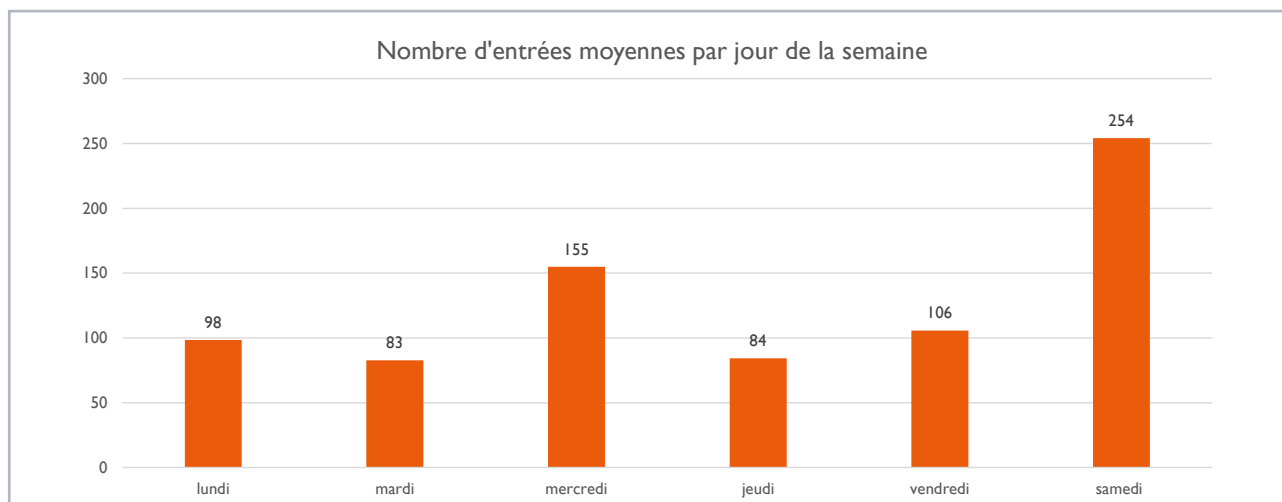
Le taux de collecte séparée (proportion des déchets recyclés par rapport aux déchets urbains totaux) atteint 60 %, ce qui est dans la moyenne vaudoise (58.2 %) pour 2023.

La répartition des tonnages par type de collecte est donnée dans le graphique 2 (chiffres exprimés en tonnes). Les tonnages collectés à la déchetterie et sur les mini-déchetteries sont relativement stables, alors que les tonnages de collecte en porte-à-porte étaient en 2024 en augmentation en raison des déchets organiques produits en plus grande quantité.



STATISTIQUES ACCÈS DÉCHETTERIE

L'année 2024 est la première année complète d'activité avec le système de contrôle d'accès en service. Environ 40'600 entrées ont été totalisées sur toute l'année, 493 cartes virtuelles ont été activées ainsi que 605 cartes RFID. La fréquentation moyenne par jour de semaine est exprimée dans le graphique ci-dessous :



COUP DE BALAI 2024

Dans le cadre de l'action « Coup de balai », les habitants, entreprises, sociétés locales et clubs sportifs d'Orbe ont été conviés à participer à une chasse aux déchets abandonnés afin de lutter contre la dégradation des espaces publics et de sensibiliser la population à la problématique des déchets sauvages. Cette action civique a eu lieu le samedi 23 mars 2024 au parc Saint-Claude. Des grillades et boissons ont été offertes aux participants pour clôturer la matinée.



ROUTES ET OUVRAGES CONNEXES

GÉNÉRALITÉS

Le réseau routier d'Orbe est constitué d'environ 29 km de routes communales et cantonales en traversée de localité et d'environ 40 km de chemins agricoles. L'entretien courant du réseau, de ses ouvrages connexes (trottoirs, accotements, etc.) ainsi que des liaisons piétonnes et promenades est assuré par le service des Travaux-Voirie (voir chapitre dédié). Il effectue également certains travaux ponctuels, de faible ampleur.

Les travaux d'assainissement, de rénovation et d'extension font eux l'objet de projets spécifiques, dont les études et la direction des travaux sont généralement confiés à des mandataires et les travaux à des entreprises de génie civil.

Les Services techniques ont en outre délivré 31 (55) permis de fouille sur le domaine public communal pour des travaux de tiers.

TRAVAUX RÉALISÉS

Travaux de réfection au chemin de Chantemerle, à la route des Granges-St-Germain et au carrefour Grand-Pont / Terreaux

Dans le cadre du programme d'entretien du réseau routier 2021-2026 (préavis no 68/20), les travaux de réfection du chemin de Chantemerle, de la route des Granges-St-Germain et du carrefour du Grand-Pont / Terreaux ont été réalisés, incluant également l'assainissement de la plupart des réseaux souterrains (eau potable et éclairage public) ainsi que l'aménagement d'un trottoir traversant au débouché de la rue de l'Abbaye (préavis no 24/22).

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

Le service des Travaux-Voirie a effectué plusieurs tâches liées à l'entretien du réseau routier, des passages, des murs et escaliers du domaine public. Font partie notamment de ces interventions :

- | la réparation de plusieurs zones de pavés sur la place du Marché ;
- | la réparation du chemin et des escaliers Covets-Magnenette ;
- | la réfection en grave du chemin agricole situé aux Nillonnes ;
- | la remise en état de la banquette en grave du chemin des Pâquerets ;
- | la remise à niveau de plusieurs regards et grilles sur le réseau routier ;
- | le remplacement de la barrière de sécurité dans le virage de la route de la Vallée ;
- | divers rebouchages de nids de poule sur le réseau routier avec de l'enrobé à chaud.

ÉTUDES RÉALISÉES ET EN COURS

- | À la suite de l'accident mortel survenu le 24 août 2021 et à la publication du rapport final du Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) qui recommande la pose de barrières routières et piétonnières, une étude préliminaire pour la sécurisation définitive du carrefour Longeraie a été réalisée en étroite concertation avec les deux autres gestionnaires d'infrastructures présents dans le secteur (Nestlé et Travys) et la Division générale de la mobilité et des routes (DGMR). Complétée par un volet du plan directeur des mobilités consacré expressément à l'accessibilité de la zone industrielle sud, cette étude a permis d'identifier que la sécurisation optimale du carrefour ne pouvait s'opérer sans la fermeture du passage à niveau de la ligne Orbe-Chavornay au trafic motorisé. Dès lors, un nouvel accès à la zone industrielle sud (secteur Landi), depuis le chemin de Passon, a été intégré au périmètre du projet. Sur cette base, un crédit d'étude a été requis auprès du Conseil communal par l'intermédiaire du préavis no 43/24. Le développement conjoint des projets a ensuite été entamé et, compte tenu des contraintes inhérentes au secteur, l'étude a été confiée à une équipe pluridisciplinaire réunissant des spécialistes en ingénierie civile et en génie ferroviaire. L'appui d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) a également été requis.

En parallèle à l'étude de sécurisation définitive, et en plus des mesures de renforcement de la sécurité prises dans les semaines qui ont suivi l'accident, les trois gestionnaires d'infrastructures ont soumis à la DGMR des mesures de sécurisation transitoires en automne 2023. La DGMR a rendu une décision le 13 août 2024, basée sur le préavis de l'Office fédéral des transports (OFT). La Commune, en concertation avec les autres gestionnaires d'infrastructures, a fait recours à cette décision en contestant la mise en œuvre de deux d'entre elles, jugées financièrement disproportionnées. Une audience de conciliation de la Cour de droit administratif et public (CDAP) a eu lieu en octobre 2024 puis les mesures non contestées ont été mises en œuvre en fin de l'année 2024 (feu piétons supplémentaire, marquage supplémentaire notamment). Les deux mesures contestées ont fait l'objet de notes étayées transmises à la DGMR pour nouvel examen.

- | Destiné à accompagner le développement urbain du secteur sud du territoire communal, le réaménagement de la route d'Orny prévoit de réaliser les infrastructures routières nécessaires au quartier de Gruvatiez-En Lavegny (étape B) et d'anticiper les besoins d'accès futurs au PA Gruvatiez-Ouest. Il prévoit également de renforcer les itinéraires de mobilité douce du secteur, en application des orientations définies dans le cadre du plan directeur des mobilités. Les premiers mois de l'année ont été consacrés à « l'optimisation du projet » en réponse aux exigences des services cantonaux formulées lors de l'examen préalable de 2023. Il a ensuite été soumis à un examen préalable complémentaire entre les mois de mai et juillet, au terme duquel un préavis positif a été rendu. La deuxième partie de l'année a, quant à elle, été consacrée à un appel d'offres à entreprise de construction, à la mise à l'enquête du projet et à la rédaction du préavis au Conseil communal pour la demande de crédit de construction.
- | Dans le cadre du Plan cantonal d'affectation du pôle pénitentiaire du Nord-vaudois (PAC PPNV) et à la suite de la mise à l'enquête publique conjointe du projet de réaménagement du chemin des Pâquerets en 2023, les opposants au projet ont été entendus et le projet modifié en altimétrie. Il a donné lieu au dépôt du préavis no 55/25 (approbation du projet) en tout début d'année 2025.
- | Pour répondre aux exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), des avant-projets de mise en conformité des arrêts de bus identifiés comme prioritaires dans la planification communale ont été réalisés en 2024.
- | À la suite des études réalisées en 2023 pour le réaménagement routier sectoriel de l'avenue de Thienne, comprenant la réalisation de trottoirs traversants, d'arrêts de bus aux normes LHand et la sécurisation de la mobilité douce (vélos, piétons), le projet a reçu un retour positif des services cantonaux puis a été soumis à l'enquête publique. L'appel d'offres pour les travaux de génie civil a été réalisé, aboutissant au dépôt d'un préavis no 48/24 pour la demande de crédit de construction.
- | Basé sur le concept de « ville éponge », le projet de réaménagement du chemin de la Tour-Carrée entend répondre aux enjeux actuels de lutte contre les îlots de chaleur et de développement de la biodiversité en milieu urbain. Il a fait l'objet d'une enquête publique entre les mois d'août et de septembre, puis d'une approbation par le Conseil communal au mois de décembre suivant. Au terme des travaux prévus en début d'année 2025, le caractère paysager de la rue se verra grandement renforcé par la plantation de 12 arbres et de généreuses surfaces végétalisées garnies de

prairies fleuries et de diverses essences d'arbustes. Les travaux comprennent également la mise en séparatif du réseau d'assainissement, l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie, ainsi que le renouvellement de l'éclairage public.

- | L'aménagement définitif de la zone 30 km/h de la route du Signal s'inscrit dans la continuité de plusieurs mesures provisoires destinées à limiter les vitesses du trafic automobile. Dans le cadre du développement du projet, plusieurs variantes ont été étudiées. Le choix final s'est porté sur la variante la plus qualitative et raisonnable économiquement en termes d'ampleur de travaux, laquelle consiste à matérialiser les cinq décrochements latéraux aménagés provisoirement avec des glissières en béton par des îlots végétalisés. Ils seront garnis d'une prairie fleurie et quatre d'entre eux accueilleront un arbre à grand développement. L'enquête publique du projet et les travaux sont prévus dans le courant du premier trimestre de trimestre 2025.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

DESCRIPTION DU RÉSEAU

Le réseau d'assainissement communal (collecteurs d'eaux mixtes, d'eaux usées et d'eaux claires) est composé d'environ 70 km de conduites et de 11 stations de relevage (SR). Il comprend 18 déversoirs d'orage et un bassin d'eau pluviale de 25 m³. Le réseau est découpé en quatre secteurs pour effectuer les tournus de curage.

Dans le cadre des demandes de permis de construire, 47 dossiers ont été traités du point de vue des raccordements aux équipements publics.

TRAVAUX RÉALISÉS

- | Curages des secteurs I annuel (secteur plaine) et 4I (AF nord) par une entreprise spécialisée.
- | Travaux d'assainissement ponctuels au chemin de Chantemerle et au carrefour Grand-Pont / Terreaux dans le cadre des travaux d'entretien routier.
- | Travaux de curage, passage caméra et réhabilitation par gainage du collecteur principal d'eaux usées Rive gauche de l'Orbe dans le secteur du Puisoir.

ÉTUDES RÉALISÉES

- | Dans le cadre du projet de modernisation de la STEP d'Orbe, le plan général d'évacuation des eaux régional phase (PGEerI) a été réalisé. Il vise à faire un état des lieux général des réseaux et ouvrages régionaux du bassin versant raccordés à la STEP d'Orbe et à identifier les mesures à mettre en œuvre pour augmenter les débits traités et limiter les déversements dans le milieu naturel. Il aboutit à un plan d'actions pour les 5 à 10 ans à venir. En 2024, ce document a été finalisé puis validé par les toutes les communes concernées.
- | Afin de pouvoir couvrir les importants investissements à venir pour la modernisation de la STEP et assurer le maintien et le développement du réseau public d'assainissement, les taxes communales devront être augmentées et le règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux révisé. Une étude a été menée pour définir une nouvelle structure des taxes et un tarif de détail qui soient cohérents avec les bases légales et recommandations en vigueur. La révision du règlement lui-même et la refonte du chapitre financement ont été présenté au Conseil communal en décembre dans le cadre du préavis no 54/24.
- | Étude de la mise en séparatif des réseaux communaux sur des parcelles privées ajouter aux chemin des Covets et Levant dans le cadre de nouveaux immeubles projetés.
- | Route d'Orny – mise en séparatif et gestion des eaux de chaussée.

STATION D'ÉPURATION

GÉNÉRALITÉS

La STEP d'Orbe a été mise en service en 1975. Les eaux usées y sont traitées selon un procédé de type « boues activées ». À la fin des années 80, la STEP a été équipée d'une installation pour la déshydratation et le stockage des boues, puis dès 2006 d'une installation de digestion. Les gaz de digestion sont ainsi valorisés sur place en énergie grâce à un couplage chaleur-force (CCF) qui produit une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la STEP.

76

Depuis 1997, la STEP d'Orbe traite également les eaux usées de la Commune de Montcherand et, depuis 2011, celles des six communes membres de l'Association intercommunale du Vallon du Mujon (AIVM), soit L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances. Cela représente un bassin versant d'environ 10'200 habitants auquel il faut rajouter les eaux usées des industries installées à Orbe et celles du pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV).

Au total, la STEP d'Orbe traite aujourd'hui les eaux usées d'environ 20'000 équivalents-habitants (EH). Les eaux épurées sont rejetées dans le canal Occidental. Elle traite également les boues des STEP d'Arnex-sur-Orbe, Agiez, Ballaigues et Vaulion. Les boues,

digérées et déshydratées sur le site d'Orbe, sont ensuite éliminées par incinération à l'usine VADEC dans le canton de Neuchâtel.

TRAVAUX RÉALISÉS

- | Récupération et modification d'une citerne pour le traitement des graisses d'Hilcona.
- | Travaux de modification pour la mise en place de panneaux solaires.
- | Modifications apportées aux trois coffrets électriques au PPNV conformément aux normes OIBT.
- | Tests et essais visant à augmenter la siccité des boues déshydratées et à diminuer la consommation de floculant.
- | Divers travaux d'optimisation sur les équipements existants à maintenir.

ÉTUDE DE MODERNISATION

Un important projet de modernisation de la STEP d'Orbe a été lancé en 2018 dans le but de renouveler bon nombre des équipements en fin de vie, d'augmenter sa capacité de traitement et de répondre aux nouvelles exigences légales de protection des eaux (traitement de l'azote et des micropolluants).

En février 2024, le préavis no 37/24 (demande de crédit pour les travaux de modernisation de la STEP d'un montant de CHF 42'462'000.-- HT) a été déposé pour être approuvé par le Conseil communal en avril. Une soirée d'information publique de présentation du projet a eu lieu le 18 mars 2024.

Les travaux de modernisation de la STEP font l'objet d'une procédure d'autorisation conformément à la loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974 (LPEP). Ils ont fait l'objet d'une consultation des services cantonaux et ont été soumis à l'enquête publique du 9 mars au 8 avril 2024. L'enquête s'est clôturée sans opposition. L'autorisation de construire a été délivrée par la Direction générale de l'environnement (DGE) le 8 juillet 2024.

Les travaux devaient initialement démarrer début octobre mais ils ont été retardés en raison de l'humidité des sols trop importante pour pouvoir les manipuler sans les abimer. Il a donc fallu attendre le moment propice pour réaliser les premiers travaux consistant en des sondages archéologiques. Ceux-ci ont été réalisés mi-novembre dans la zone des futurs ouvrages et aucun vestige archéologique n'a été trouvé. Les travaux de terrassement prévus initialement durant le dernier trimestre 2024 n'ont en revanche pas pu prendre place. Seule l'installation de la base vie de chantier ainsi que l'abattage des arbres ont pu être réalisés.

BILAN D'EXPLOITATION

Charges traitées moyennes

		2023	2024	Variation
Débit traité	m ³ /an	1'432'197	1'418'688	-0.9 %
	m ³ /jour	3'924	3'887	
Charge DCO*	kg DCO/jour	2'104	2'174	3.3 %
Equivalent habitant DCO	EH-DCO	17'533	18'117	
Pluviométrie	mm/an	825	943	14.3 %

*non appliquée à la STEP d'Orbe

En 2024, les normes de rejet DCO et COD ont été dépassées. Les installations actuelles combinées à des charges en carbone difficilement dégradables provenant des industries ne permettent en effet plus de répondre à toutes les normes actuelles. Toutefois, les rendements d'épuration (taux d'abattement des polluants entre les eaux en entrée et sortie de traitement) sont supérieurs aux exigences minimales, ce qui démontre un bon fonctionnement de la STEP malgré cette sous-capacité de traitement.

Boues et déchets

		2023	2024	Variation
Boues digérées	m ³ /an	6'262	5'741	-8.3 %
Siccité (taux de matière sèche)	% MS	3.7 %	4.0 %	
Boues déshydratées	to MS/an	234	227	-3.0 %
dont provenance externe	%	17 %	17 %	0.4 %
Déchets incinérés (grilles et tamis)	to/an	16.6	15.4	-7.2 %

Réactifs et eau

		2023	2024	Variation
Chlorure ferrique (coagulant)	kg/an	150'000	144'000	-4.0 %
Polymère (floculant)	to/an	11'213	9'519	-15.1 %
Eau potable	m³/an	12'100	10'100	-16.5 %

Énergie

		2023	2024	Variation
Biogaz produit	Nm³/an	196'446	214'058	9.0 %
Biogaz consommé par CCF	Nm³/an	195'258	213'854	9.5 %
Electricité totale consommée	kWh/an	593'394	608'885	2.6 %
	kWh/jour	1'626	1'668	
dont propre production	%	49 %	55 %	12.2 %

VOIRIE**FRÉQUENCES D'ENTRETIEN**

Le secteur voirie est chargé de l'entretien courant du domaine public communal et de ses équipements.

En 2024 les fréquences des tâches principales ont été les suivantes :

Tâches d'entretien	Fréquence
Vidange des poubelles de ville	3 fois par semaine
Nettoyage des fontaines	1 fois par semaine
Entretien des mini déchetteries	5 fois par semaine
Nettoyage des WC publics	5 fois par semaine
Éparage	4 tournées par année
Désherbage	10 tournées par année
Nettoyage des panneaux d'affichage	1 fois par mois
Arrêts de bus	1 fois par mois
Lutte contre le littering	2 tournées par semaine
Nettoyage des passages en ville	2 fois par semaine
Refuges	1 fois par semaine

BALAYAGE

La balayeuse totalise 921 heures de fonctionnement en 2024. 54 tonnes de déchets ont été ramassées et évacuées pour incinération. Depuis 2022, les brosses utilisées sont en bioplastique, formé à partir d'amidon de maïs, de pommes de terre ou de betterave. Elles ont été remplacées 15 fois en 2024.

ÉPARAGES

L'entretien des bords de route a nécessité trois tournées (1324 heures) entre mars et novembre avec une dernière tournée partielle plus tardive. L'éparage s'effectue avec un porte-outil de la marque Holder, d'un robot radiocommandé et de débroussailluses.

DÉSHERBAGE

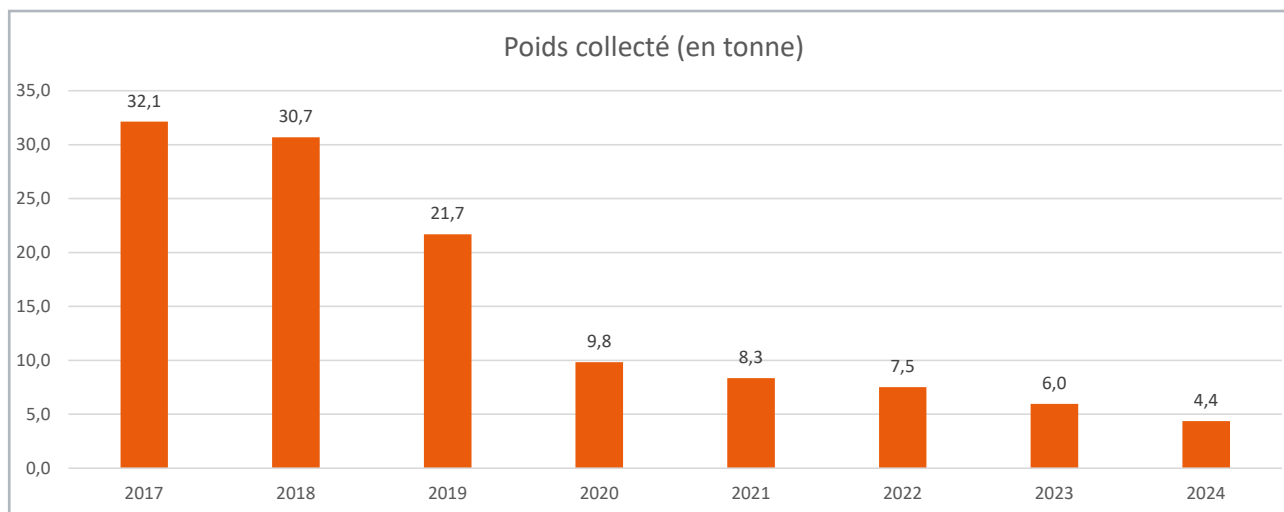
Le désherbage se fait manuellement à l'aide de râblais, de brûleur de gaz, et avec une petite machine électrique équipée d'une brosse métallique permettant le désherbage des ruelles étroites, bords de murs et pavés. Plusieurs essais avec une machine à eau chaude ont été effectués se révélant peu concluants et confirmant le maintien de la pratique actuelle.

POUBELLES DE VILLE

36 tonnes de déchets ont été collectés dans les 120 poubelles réparties sur le territoire communal, dont une majorité sont du type « requin » de 70 litres. Quelques poubelles vertes nommées « Bravo » sont aussi présentes sur le territoire mais semblent entraîner une confusion parmi les usagers, qui ont tendance à les utiliser exclusivement pour les sacs à crottes de chien, à tort. Depuis 2022, le remplacement des poubelles se fait donc systématiquement avec des modèles requin de 70 et 200 litres. Cela répond également à une logique d'uniformisation des sacs poubelle qui sont placés à l'intérieur. Au besoin, les modèles « requin » sont équipés de sacs à crottes et/ou de cendrier (permet d'éviter les départs de feu).

MINI-DÉCHETTERIES

Un peu plus de quatre tonnes de déchets sauvages ont été ramassés au pied des bennes. Après une diminution significative en 2020, expliquée par le réaménagement des mini-déchetteries mises en service en novembre 2019, le poids collecté semble se stabiliser autour d'un seuil gentiment incompressible. Deux campagnes de surveillance ont été réalisées (printemps et automne) par une société de sécurité privée, elles n'ont donné lieu à aucune dénonciation.



MANIFESTATIONS

La voirie a consacré 1'876 heures pour le transport de matériel de manifestation (tables, manges-debout, praticables et matériel divers) ainsi que pour le montage de la scène de spectacle, de tentes et autre matériel utile aux manifestations. Ces heures comprennent indifféremment les heures effectuées pour des manifestations organisées par les services communaux, les sociétés locales ou les particuliers.

SERVICE HIVERNAL

Durant l'hiver 2023-2024, la voirie a consacré 495 heures et épandu 52 tonnes de sel pour le déneigement et le salage du réseau routier et piétonnier.

DÉCORATION DE LA VILLE

La voirie a consacré 608 heures aux travaux de décoration de la ville (hors projet Orbanistique !) :

- | 54 heures pour la pose et dépose des drapeaux du centre-ville et de la Tour-Ronde.
- | 43 heures afin de démonter le plafond fleuri mise en place par une société privée.
- | 141 heures pour le démontage de la décoration de Noël 2023-2024.
- | 381 heures pour la pose de la décoration de Noël 2024-2025.

Cette dernière a impliqué la mise en place d'un nouveau câble d'alimentation et des sources d'énergie fractionnées. En effet, l'ancien câblage a dû être changé pour des raisons de sécurité. Son état d'usure et d'ancienneté devenait dangereux et ne répondait plus aux normes actuelles concernant le déclenchement en cas de court-circuit. En plus du câble, des tableaux électriques supplémentaires ont été implantés dans deux nouveaux lieux de la Ville (parking de la Grand-Rue et rue des Remparts) afin de venir en appui à celui déjà installé à la rue St-Claire. L'apport électrique fractionné sur ces trois tableaux a permis de segmenter les longueurs de câble d'alimentation pour une meilleure division de la charge électrique nécessaire pour l'illumination de ces décorations. Par la même occasion, la Commune a revu son concept de décoration de Noël avec des luminaires plus légers (moins de risques de chute en cas de rafale de vent), élégants et moins gourmands en énergie. L'ensemble du montage a été réalisé au moyen des ressources humaines internes de l'équipe de la voirie qui compte parmi elle un électricien.

PARC VÉHICULES ET MACHINES

GÉNÉRALITÉS

L'atelier mécanique s'occupe du suivi, de l'entretien et du service de toutes les machines paysagères (tracteurs tondeuses, débroussailleuses, souffleuses) des secteurs d'exploitation basés au dépôt communal de l'Etraz (travaux-voirie-déchets, espaces verts, service des eaux), ainsi que celles à disposition des concierges dans les différents bâtiments communaux (collèges, MdJO, Bourdonnette). Concernant les véhicules de tourisme (voitures, camions, camionnettes), les petites réparations sont effectuées à l'interne contrairement aux services qui sont maintenus à l'externe puisqu'ils nécessitent le recours à un lift, dont l'atelier mécanique n'est pas équipé.



RENOUVELLEMENT DU PARC VÉHICULES

À la fin de l'année 2024, le service était toujours dans l'attente de la livraison du chargeur télescopique compris dans le crédit du préavis no 11/22 (demande de crédit de CHF 630'000.-- pour le programme de renouvellement du parc véhicules 2022-2023) en raison d'un arrêt de production du modèle lié à une mise à jour des normes. L'adjudicataire du marché a été convoqué pour faire le point sur les perspectives et options pour la suite.

Le préavis no 34/24 (renouvellement du parc véhicules 2024-2025 pour un montant de CHF 890'000.-- TTC) a été déposé en février 2024. Sept des neufs véhicules / machines ont été livrés en 2024 (voir photos ci-dessous). La balayeuse électrique et la nouvelle camionnette électrique seront livrées en 2025.

ÉVOLUTION DU PARC MACHINES / OUTILS

Le remplacement des véhicules et machines thermiques par des modèles électriques fait partie intégrante des réflexions pour chaque nouvel investissement puisque le bâtiment de l'Etraz est alimenté électriquement par l'installation solaire photovoltaïque de la déchetterie.

Le remplacement des petites machines paysagères (souffleuse, débroussailleuse) électriques s'est avéré concluant lors des dernières années. Lorsque ces machines thermiques arrivent en fin de vie, elles sont donc remplacées par des modèles électriques.

TRAVAUX

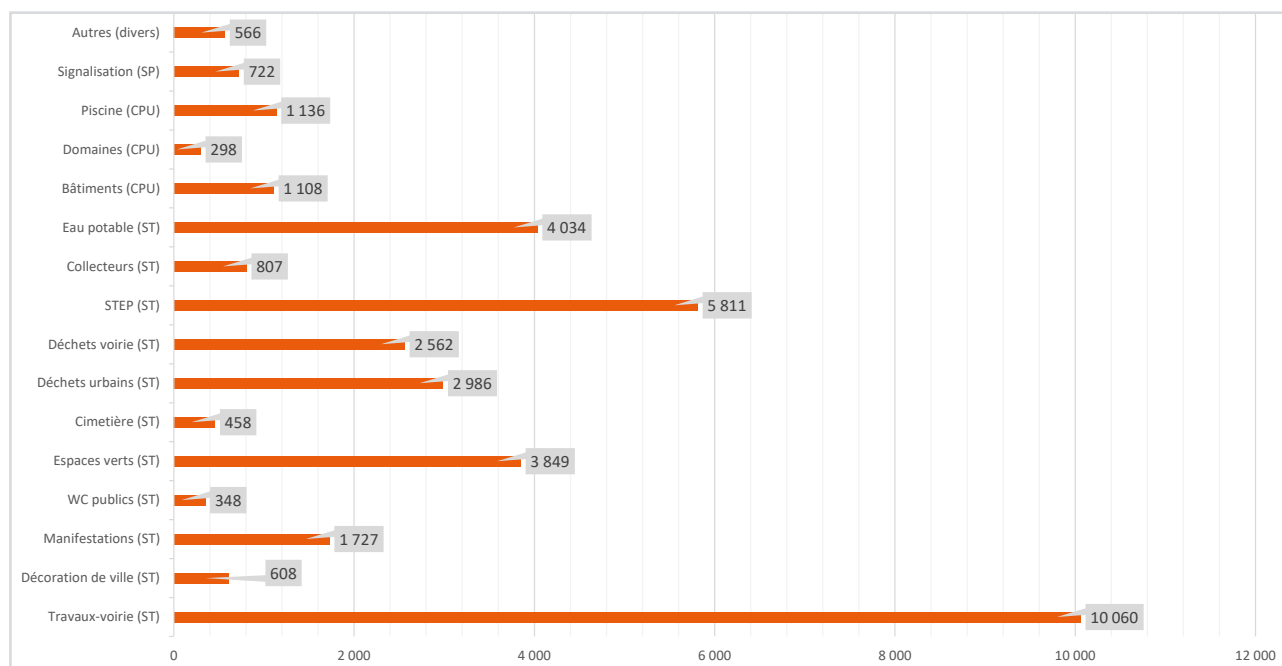
RÉPARTITION DES HEURES

De nombreux travaux de transport, réparation, rénovation ou aménagement sont réalisés par le personnel d'exploitation qualifié des Services techniques pour le compte de ce dernier et pour les autres services communaux. Un maximum de tâches sont internalisées avec pour avantage de limiter les coûts de main-d'œuvre externe, de gagner en réactivité d'intervention et en souplesse dans la planification.

En 2024, la répartition des heures du personnel d'exploitation des Services techniques, tous secteurs et travaux confondus, est la suivante :

Cela représente un total d'environ 37'000 (36'500) heures de travail, dont approximativement 3'800 (3'000) ont été fournies en soutien aux autres services communaux.

En plus des heures comptabilisées ci-dessus, le service a bénéficié de stagiaires d'été, de personnel temporaire ou issu de programmes d'insertion professionnelle.



TRAVAUX RÉALISÉS

Bâtiments

- | Réparation de la porte du local de musique à la salle omnisport.
- | Démontage de l'ancien cabanon de la piscine.
- | Aménagement pavé pour accueillir la roulotte bar de la piscine.
- | Installation de l'eau et de l'électricité pour la roulotte bar de la Piscine.
- | Pose d'un nouveau portail d'entrée à la piscine.
- | Réparation des pavés du minigolf.
- | Création de nouveaux emplacements pour des bancs du mini-golf.
- | Création d'un seuil pour la ludothèque.
- | Déménagement de toutes les archives communales.
- | Pose d'une boîte aux lettres pour les votations et le courrier communal.
- | Réparation du treillis du collège Pré-Genevois.
- | Déménagements dans divers bâtiments (Police, extension de l'Hôtel de Ville, etc.).
- | Déplacement du portail du club cynologique.
- | Création d'une porte d'urgence à la Tour-Ronde à la suite d'incivilités.

Jardins communaux

- | Nettoyage et remise en état des jardins de Saint-Germain et de Venel.

- | Démontage d'un cabanon à la Tranchée.

Cohésion sociale

- | Mise en place des conteneurs, roulotte WC, guinguette, grande scène, plateforme en bois et remorque pour Orb'Estivales.
- | Développement durable
- | Gestion du stock de gobelets réutilisables pour les manifestations.

Police / Sécurité publique

- | Création d'un arrêt de bus avec couvert pour assurer la sécurité des enfants au chemin des Rigoles.
- | Pose, déplacement et réparation de divers signalisation dans toute la ville.
- | Création de bases béton pour accueillir les nouveaux radars de vitesse.
- | Pose des potelets jaunes et noirs en bas le chemin de la Dame et devant la Poste.
- | Changement de divers bornes abeilles accidentées.
- | Mise en place des totems pour les nouvelles zones 30 km/h.

Travaux-Voirie

- | Remise en état des escaliers en bois Covet / Magnenette.
- | Amélioration de l'écoulement de la fontaine des Renards.
- | Remplacement de la barrière en bois dans le virage de la route de la Vallée.
- | Création d'une zone de grillade aménagée au chemin des Présidents.
- | Changement des pavés sur la place du Marché.
- | Changement du regard et de l'écoulement de la fontaine de la place du Marché.
- | Pose de grilles gazon à la déchetterie pour entreposer les agrégats.
- | Démontage de barbelé pour la revitalisation de la prairie sèche du Puisoir.
- | Pose des boîtes à clés pour l'activité Urb'escape en Ville d'Orbe.
- | Fraisage de vieilles souches dans la zone des Ducats.
- | Elagage du chemin des Cibleries.
- | Piquage de la dalle en béton à la Tranchée.
- | Agrandissement des déchetteries de l'Hôpital et de Chantemerle pour accueillir un conteneur à PET supplémentaire.

Projet « Urbanistique ! » (901 heures)

- | Fabrication de mobilier urbain.
- | Pose puis entretien et déplacement du mobilier.

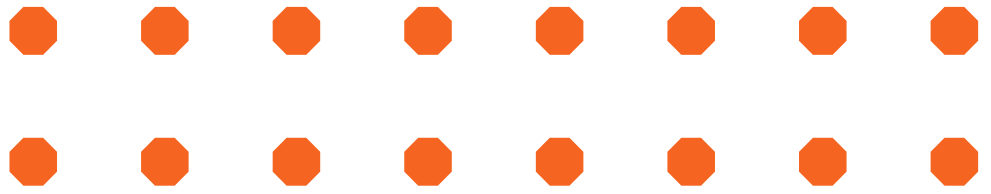
SENTIER DES GORGES DE L'ORBE

L'assemblée générale des communes membres de la Convention intercommunale pour l'entretien des itinéraires pédestres des Gorges de l'Orbe a eu lieu le 6 mars 2024 à Agiez.

Les travaux spéciaux sont les suivants :

- | Les Clées : entretien courant (rive droite), élimination des arbres tombés sur le chemin pour tous.
- | Orbe : élimination arbres tombés sur le sentier.
- | Orbe : remise en état sentier et du ruisseau.
- | Agiez : évacuation des arbres et réparation passerelle.
- | Ballaigues : débitage des arbres tombés sur le sentier.
- | Orbe – Vallorbe : vérification sécuritaire de sept passerelles.
- | Orbe – Vallorbe : construction et pose de supports panneaux, réserve forestière des Gorges de l'Orbe.







SERVICE À LA POPULATION

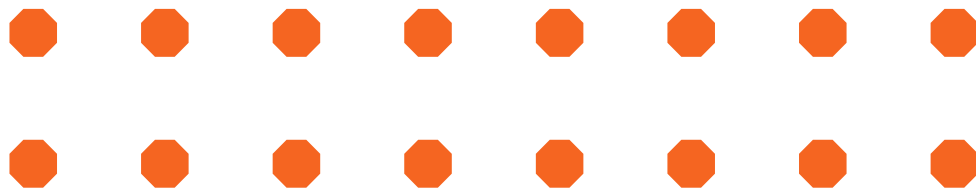
Plus communément nommé SPOP, le service à la population englobe les unités et activités suivantes :

- | La Sécurité publique gère la police du commerce, le stationnement, l'utilisation du domaine public, les autorisations de manifestations ainsi que le marché hebdomadaire. Elle s'occupe aussi du balisage routier, de la signalisation et de la circulation routière et des tâches dédiées au cinquième processus.
- | Le Contrôle des habitants a pour tâches principales de tenir à jour les registres des habitants, des électeurs, des contribuables et des chiens résidant sur la Commune et de s'occuper des demandes de naturalisation. Pour rappel, toutes les communes doivent tenir à jour des registres sur leurs administrés, selon la loi cantonale sur le contrôle des habitants.

Informations générales

Service à la population
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

Chef de service : Nicolas Servageon



SÉCURITÉ PUBLIQUE

TÂCHES PRINCIPALES

La Sécurité publique gère :

- | la police du commerce ;
- | le stationnement et la gestion des autorisations de parcage ;
- | la gestion de l'utilisation du domaine public, la gestion des autorisations de manifestations ainsi que le marché hebdomadaire ;
- | les notifications de commandements de payer ;
- | le balisage routier, la signalisation routière, la circulation routière ;
- | les tâches dédiées au 5^{ème} processus, c'est-à-dire celles qui n'entrent pas dans les missions générales de police.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | changement de programme de gestion des amendes d'ordre ;
- | entrée en vigueur du nouveau règlement sur les taxes de séjour ;
- | gestion des nombreuses manifestations ;
- | application des différentes phases « Orbanistique ! » ;
- | entrée en vigueur du nouveau règlement sur les empiétements sur le domaine public.

Informations générales

Sécurité publique
Rue des Remparts 25
1350 Orbe

e-mail : asp@orbe.ch
tél. 024 442 92 00

Chef de service : Nicolas Servageon

VÉHICULES DU SERVICE

Pour leur travail et leurs déplacements en ville, les ASP (assistants de sécurité publique) disposent de trois vélos électriques ainsi que d'un fourgon. Celui-ci n'est pas équipé de moyens auxiliaires et n'effectue pas de courses d'urgence.

Le déploiement et le transport de la signalisation, principalement des bases de plus de 30 kilos, éprouve beaucoup le personnel qui les déplace. Pour remédier à cela, les ASP et la voirie ont pu aménager le bus de la Sécurité publique avec des rails. Un système de palettisation à charger avec un gerbeur sur des rails a été installé dans et autour du bus avec l'aide précieuse de la voirie. Le garage dans lequel la signalisation et le matériel sont entreposés a été rangé et entièrement réorganisé pour faciliter le travail des ASP.

BALISAGE ROUTIER

Le marquage est confié à différentes entreprises de la région et suit une planification annuelle établie.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

La signalisation a été renouvelée ces dernières années et ne nécessite plus que de l'entretien et du suivi. Elle doit notamment répondre à l'ordonnance fédérale qui stipule que les panneaux de signalisation doivent être réfléchissants. La signalisation du territoire a été intégralement revue dans le cadre du projet de guidage routier pour la signalisation touristique.

CONCEPT DE STATIONNEMENT

Adaptation dans le cadre d'Orbanistique !

Différents régimes ont été testés dans le cadre des phases test d'Orbanistique !. Deux heures de gratuité ont été introduites aux parkings des Terreaux (centre-ville) et Thienne. Cette mesure a conduit à une forte hausse de la fréquentation de ces deux parkings. Dans le cadre de la phase III d'Orbanistique !, l'entier du périmètre du centre-ville a été placé en zone à disque à une heure. Cette mesure était demandée par les commerçants dans le cadre de cette phase. Si l'augmentation de la durée a rencontré beaucoup d'avis positifs, le contrôle sur le disque s'avère difficile et des abus ont été constatés. Ce régime à disque (gratuit) qui a été introduit depuis début septembre a provoqué une baisse des recettes sur les parkings extérieurs.

Disparition des zones de stationnement illimitées

La Municipalité a décidé de supprimer les zones de stationnement illimité (max. 7 jours) au sud de la ville et d'y introduire un régime à disque avec macarons pour les habitants. Cette décision a été prise afin de libérer des places en faveur des habitants. Il a en effet été constaté que les zones longue durée étaient utilisées comme parkings d'échange. La commande de la signalisation (près de CHF 45'000.--) et le début de la pose a été faite en 2024 en dépassement de budget. Cette décision a été prise car la Commune d'Orbe pouvait encore récupérer les dépenses thématiques sur cette dépense.

CIRCULATION ROUTIÈRE

Pour être conforme à la législation en vigueur, la Sécurité publique est responsable de veiller à la signalétique apposée par les entreprises sur les différents chantiers. Afin de définir la signalisation à mettre en place par l'entrepreneur et quelle que soit l'ampleur des travaux, un collaborateur du service est régulièrement amené à participer aux séances de chantier. Il veille ensuite au respect des directives.

Dans le cadre de manifestations ou d'événements particuliers, la gestion de la circulation routière a été réalisée en collaboration avec la gendarmerie vaudoise. Les indications de parage sont gérées et fléchées par la Sécurité publique.

MANIFESTATIONS

Durant le courant de l'année 2024, la Commune d'Orbe a vu le nombre de manifestations augmenter de manière significative. En effet, plus de 200 manifestations ont été organisées dans les divers bâtiments et lieux communaux. Cela a engendré un surplus de travail au niveau de la police du commerce (délivrance d'autorisation, de permis temporaire pour la vente d'alcool, d'accompagnement des organisateurs, etc.) avec le traitement de 147 demandes d'autorisation de manifestations sur le portail cantonal des manifestations (POCAMA). À noter que la diffusion de l'Eurofoot n'a consisté qu'en une seule demande pour l'ensemble des matchs.

Les conditions pour permettre le bien-vivre ensemble sont précisées de façon individualisée. Les règles en matière de stationnement, de décibels ou de vente d'alcool sont mentionnées de façon précise dans chaque autorisation. Un fichier des manifestations partagé avec l'entier des services communaux et de la gendarmerie permet de planifier et de coordonner les présences et les éventuels contrôles.



Grâce à ce dispositif, aucune plainte n'a été enregistrée en 2024 malgré la forte activité en matière de manifestations.

Les ASP n'ont pas été épargnés par ce surplus de manifestations en raison de présence accrues que ce soit lors de contrôle, de réservation de parkings, de gestion de la circulation ou de surveillance.

Deux cent-une (201) heures effectives de présence ont été effectuées lors de ces événements. Lors de certaines manifestations, il a également été fait appel à des entreprises externes, que ce soit pour la gestion des accès ou le contrôle du respect des niveaux sonores. Les patrouilleurs scolaires ont suivi une formation à la fin 2023 pour la gestion routière. Ils ont été engagés en 2024 pour accompagner certaines manifestations et gérer le flux des véhicules lors de forte fréquentation.

Cette année a également été l'année de test grandeur nature de la pacification du Centre-ville – Orbanistique ! (page 27). Le service de la Sécurité publique ainsi que celui de la voirie se sont investis pour ces mises en œuvre tout au long de ces phases de test et un gros effort d'accompagnement de chacune des phases a été fait par la Sécurité publique. Il a fallu à chaque fois adapter la signalisation et marquer ou supprimer les places de parc en fonction des phases.

Le chantier du carrefour Lebel (Grand-Pont) et ses trois phases distinctes a également fortement mobilisé la Sécurité publique pour définir le concept de signalisation, gérer le déplacement des arrêts de bus scolaires et sécuriser les cheminements piétons pour accéder au collège du Grand-Pont.

ORDONNANCES PÉNALES

Ce chapitre comprend tous les encaissements des amendes d'ordre infligées aux automobilistes pour des infractions aux dispositions légales en matière de stationnement, de même que les sentences de l'Autorité municipale (Commission de police) établies pour les autres infractions relevant des règlements communaux (tapage nocturne, scandale, défaut d'inscription au Contrôle des habitants, infractions aux directives sur l'élimination des déchets, etc.).

Le Groupe T2i a annoncé au Service informatique de la Commune dénoncer le contrat de maintenance « Citizen – Module : Amendes d'ordre » avec lequel les services communaux de la Sécurité publique ainsi que la Bourse communale travaillaient depuis 2019.

Fort de cette information, le service de la Sécurité publique a pris contact avec l'entreprise Franic, qui fournissait déjà des prestations en rapport avec les amendes d'ordre.

En effet, le système utilisé par les agents de la Sécurité publique pour scanner les plaques et infliger les amendes d'ordre était déjà fourni par cette entreprise. Il paraissait pertinent de rester avec un seul et même fournisseur de prestations au vu des complications de mise en place.

Le 1^{er} août dernier, la transition s'est faite vers ce nouveau programme, dès lors utilisé.

Au 31 décembre 2024, le produit des amendes s'élève à CHF 217'000.-- (CHF 146'300.--). Les agents ont infligé 4'918 (3'083) contraventions en 2024.

Pour les contrevenants qui ne s'acquittent pas de leur dû dans le délai imparti, la procédure ordinaire doit être appliquée :

- | Les contrevenants reçoivent un rappel (+ CHF 10.-- de frais) après un délai de 30 jours avec un délai de paiement de 10 jours.
- | Passé ce délai, ils reçoivent une ordonnance pénale (majoration de CHF 20.-- du montant de l'amende et + CHF 50.-- de frais) et un délai supplémentaire de 10 jours est accordé pour s'acquitter de leur amende.
- | Une fois ce délai écoulé, une sommation est établie (+ CHF 20.-- de frais) qui leur donne un ultime délai de 10 jours pour régler leur dû.
- | Si l'amende d'ordre n'est toujours pas payée après cet intervalle, la procédure de mise en poursuite s'applique.

En 2024 :

- | 1 (6) personne ont été dénoncées pour un prolongement de stationnement au-delà de 10 heures ;
- | 106 (124) personnes ont été dénoncées pour du stationnement sur le domaine privé ;
- | 9 (25) personnes ont été dénoncées pour des infractions au règlement de Police ;
- | 7 (29) personnes ont été dénoncées pour des infractions au règlement sur la collecte des déchets ;
- | 20 (14) personnes ont été dénoncées pour défaut d'annonce d'arrivée ;
- | 12 véhicules ont été mis en fourrière pour défaut d'immatriculation sur la voie publique.

PARCOMÈTRES ET MACARONS – RECETTES

N° Compte	Parcomètres	2024	2023	2022	2021
61510.4240.05	Parkings extérieurs	CHF 265'825.--	CHF 309'787.--	CHF 339'071.--	CHF 256'265.--
61510.4240.04	Parkings intérieurs	CHF 281'540.--	CHF 270'269.--	CHF 305'599.--	CHF 321'100.--
	Total général	CHF 547'365.--	CHF 580'056.--	CHF 644'670.--	CHF 577'365.--

Les recettes 2024 sont en diminution par rapport à 2023 (- CHF 32'798.--). Cette diminution est justifiée par les mesures d'Orbanistique ! transformant plusieurs zones payantes à zones à disque une heure, de même qu'ajoutant une heure de gratuité dans les parkings de Thienne et Centre-ville. Cependant, une petite augmentation par rapport au budget est constatée (+ CHF 4'258.--).

Les parcomètres ayant été achetés l'année précédente et étant au bénéfice d'un contrat d'entretien « service premium », les frais de réparation sont pris en charge. Le contrat de service est prévu pour l'année 2024.

Le montant total des frais d'intervention sur les pannes d'horodateurs pour l'année 2024 se serait élevé à CHF 19'492.50. Cependant, grâce aux contrats de services nous avons pu économiser un montant de CHF 7'771.10.

Néanmoins, les frais de réparation induits par le vandalisme ne sont pas pris en charge par ce service. Pour cette année, nous n'avons pas eu de déprédations sur les parcomètres. Rapport des années précédentes : CHF 1'256.-- (2023) / CHF 1'407.-- (2022) / CHF 1'756.-- (2021) / CHF 30'890.-- (2020).

Avec la mise à jour du concept de stationnement et les nouvelles offres de stationnement, les frais bancaires de gestion des parcomètres ont augmenté en raison des frais relatifs au pourcentage encaissé par les partenaires.

- | Digitalparking, CHF 6.50 par macaron délivré et par année + 4.5 % du montant payé par les utilisateurs de paiement dématérialisé
- | Loomis (enlèvement et comptage de monnaie) 0.85 % du volume en CHF et 2.64 % du volume en euros + prix de prise en charge par levée.

En 2024, ces frais représentent CHF 16'203.-- / CHF 18'300.-- (2023) / CHF 18'318.-- (2022).

ACQUISITION DE RADARS PRÉVENTIFS

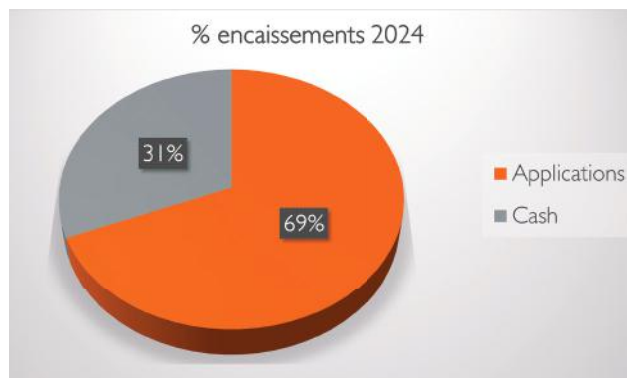
Dans le cadre du préavis no 21/22 « Conditions d'adhésion de la Commune d'Orbe à la Police cantonale vaudoise (PCV), densification policière par le biais de prestations complémentaires, mise à niveau du bâtiment de la Sécurité publique et renforcement des effectifs communaux », un montant de CHF 50'000.-- a été octroyé pour acquérir du matériel qui ne serait plus mis à disposition par la Police Nord Vaudois (PNV). Dans ce cadre, la Sécurité publique a pu acquérir trois radars préventifs (l'un pour le nord de la ville, l'un pour le centre-ville et l'un pour le sud). Ces radars, déplaçables en fonction des demandes, permettent de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse. Ils fournissent également des statistiques importantes pour analyser les flux de véhicules. En collaboration avec la voirie, les socles en béton ont pu être construits. Quatre collaborateurs de la Sécurité publique ont été formés au chariot élévateur afin de permettre le déplacement et le transport des radars. Une remorque a également été acquise pour effectuer cette tâche.

NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les commandements de payer qui n'ont pu être notifiés par la Poste sont transmis au service de la Sécurité publique pour distribution. En 2024, 1109 (999) commandements de payer ont ainsi été reçus pour notification. Un appui à cette tâche est donné par une auxiliaire à la Sécurité publique. Cette tâche est extrêmement chronophage. Il faut en effet procéder à minimum trois passages à des jours et heures différentes pour pouvoir retourner le commandement de payer à l'Office des poursuites.

COLLABORATION AVEC LA GENDARMERIE ET LES ÎLOTIERS

La collaboration entre la Sécurité publique et la gendarmerie est très positive. La Sécurité publique gère la réception et l'accueil du public au guichet. Une bonne collaboration avec les ASP est également déployée avec la mise en place de patrouilles mixtes certaines soirées ou lors de certaines manifestations.



SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE DE LA PLAINE DE L'ORBE (SDISPO)

L'organisation et le fonctionnement de la défense contre l'incendie et des secours en cas de dommages causés par le feu, les éléments naturels ou d'autres situations présentant un caractère d'urgence sont réglés par la loi du 2 mars 2010, le règlement d'application et l'arrêté du 15 décembre 2010 sur le service de défense incendie et de secours. Dans ce cadre, les compétences du Canton sont exercées par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), alors que les communes se regroupent en SDIS.

Pour Orbe et sa région, le SDIS est composé des seize communes suivantes : Agiez, Arnex-sur-Orbe, Baulmes, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Juriens, La Praz, Montcherand, Orbe, Rances, Romainmôtier-Envy, Sergey, Valeyres-sous-Rances et Vuiteboeuf.

Le SDISPO a célébré son 10^{ème} anniversaire lors d'une grande fête organisée à Chavornay et Orbe, le 31 août dernier. Cette manifestation a rencontré un grand succès, notamment pendant la journée, où les démonstrations et les présentations ont attiré plusieurs milliers de fans, adultes et enfants.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

L'Association intercommunale en matière de Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe est en fonction depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ses organes sont le Conseil intercommunal (législatif), le Comité de direction (exécutif) et la Commission de gestion.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est formé d'un délégué et d'un suppléant par commune membre de l'Association. Les délégués doivent avoir la qualité de membre d'un exécutif.

Le bureau du Conseil intercommunal est composé comme suit :

Présidente : Gobalet Christelle, Bavois

Vice-président : Gaillard Jean-Luc, Sergey

Secrétaire : Saugy Dominique, Bavois

La Commune d'Orbe est représentée au sein du Conseil intercommunal par Mme Mary-Claude Chevalier, syndique et M. Serge Berthoud, municipal (suppléant).

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 (2) reprises : le 1^{er} mai 2024, pour l'approbation de la gestion des comptes de l'année 2023 et le 2 octobre 2024 pour l'approbation du budget de fonctionnement pour l'année 2025.

Comité de direction

Le Comité de direction se compose de sept membres choisis parmi le Conseil intercommunal. La Commune, siège de l'Association (Orbe), a un membre de droit au sein du Comité de direction.

Président : Biselx Nicolas, Montcherand

Vice-président : Vidmer Dominique, Chavornay

Secrétaire : Gaillard Joëlle, Montcherand

Membres : Gaillard Patrick, Sergey / Kaenel Christian, Valeyres-sous-Rances / Reis Manuel, Croy / Zumbach Didier, Orbe / Gigandet Carine, Arnex-sur-Orbe

ÉTAT-MAJOR

Commandant : Major Gombert Jonathan, Montcherand (jusqu'au 31.03.2024)

Commandant : Major Instructeur Pascal Livet, Yverdon-les-Bains (dès le 01.04.2024)

Remplaçant du commandant : Capitaine Kündig Daniel, Montcherand

Secrétaire et Quartier-maître : Officier spécialiste Quartier-maître Riedo Maryline, Juriens

Médecin-conseil : Docteur Morel Abram, Orbe

Chef DPS : Capitaine Kündig Daniel, Montcherand

Chef DAP : Capitaine Leuenberger Denis, Chavornay

Chef matériel : Capitaine Dürrenmatt Sébastien, Orbe

Responsable technique : Capitaine Meier Philippe, Chavornay

Responsable formation : Capitaine Schwab Daniel, Bavois

Officier communication : Capitaine Riedo Marcel, Juriens

EFFECTIFS

Le graphique suivant représente la répartition de l'effectif global du SDIS par organe d'intervention au 31.12.2024 :

ARRIVÉES ET DÉPARTS

État-Major

Le Major Jonathan Gombert, commandant du SDIS, a annoncé son départ à la suite de son engagement professionnel en qualité d'inspecteur régional DDIS à l'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA). Il a finalement quitté ses fonctions le 31 mars 2024. Le Major Instructeur Pascal Livet a rejoint l'État-major en qualité de Commandant dès le 1^{er} avril 2024.

38 départs (démissions ou déménagements)

DPS	7
DAPY Baulmes :	12
DAPY Chavornay :	9
DAPY Croy :	1
DAP Z Orbe-Bofflens :	9

19 arrivées

DPS	4
DAPY Baulmes :	-
DAPY Chavornay :	8
DAPY Croy :	1
DAP Z Orbe-Bofflens :	5

RECRUTEMENT

À la suite de la campagne de recrutement 2024, 12 recrues rejoindront les rangs du SDISPO en 2025. La répartition est la suivante :

DAPY Baulmes :	4
DAPY Chavornay :	2
DAPY Croy :	-
DAP Z Orbe-Bofflens :	5

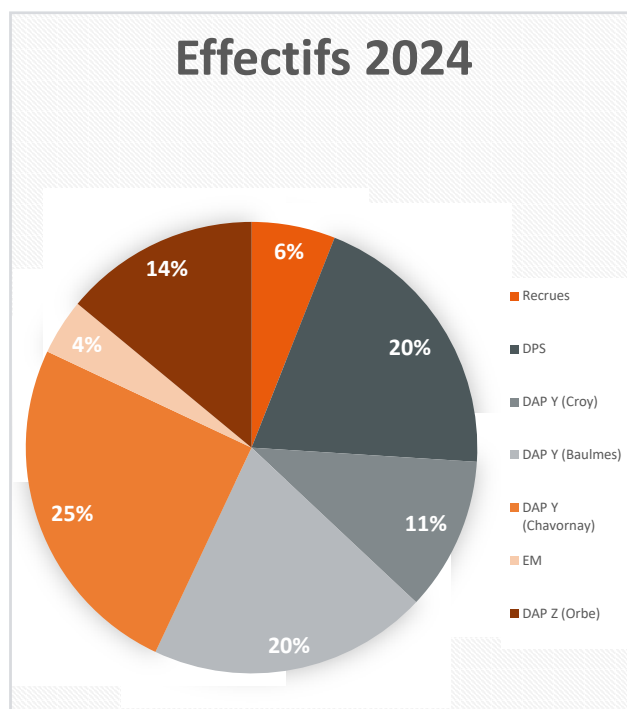
NOMINATIONS

42 personnes se sont vu remettre un nouveau grade lors d'une cérémonie qui a eu lieu en caserne d'Orbe, le 28 novembre 2024. Cette cérémonie a réuni les promus et leurs familles ainsi que les cadres qui les ont accompagnés tout au long de l'année. Cette soirée a rencontré un vif succès.

ACTIVITÉS 2024

Pour 2024, le nombre d'interventions se monte à 253. Il est important de rappeler les gros épisodes orageux de l'été, période durant laquelle les membres du SDISPO ont fortement été mis à contribution. Tous les organes d'intervention (DPS et DAP) ont été mobilisés. Ces interventions ont représenté 2'832 heures cumulées (tout personnel confondu et toutes activités confondues).

Afin de garantir les standards de sécurité cantonale, le SDIS est tenu d'assurer une permanence qui comprend aussi bien les chefs d'intervention que du personnel disponible sur le secteur d'intervention. Pour 2024, le nombre total d'heures concernant les permanences se monte à 23'876 heures (tout personnel et fonction confondu).



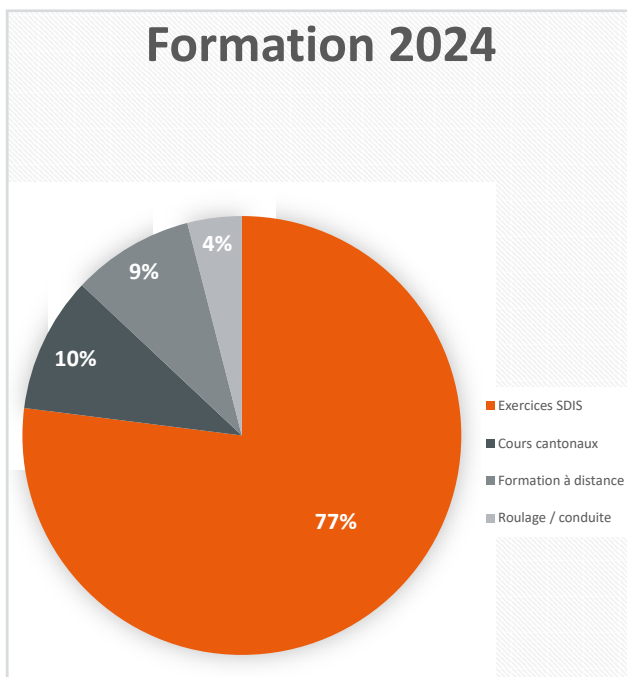
FORMATION

La formation revêt un caractère essentiel dans le cadre de nos activités. La bonne formation de nos sapeurs-pompiers est un gage de sécurité pour la population comme pour les intervenants. Cette formation permet d'acquérir les compétences requises par les standards de sécurité cantonaux.

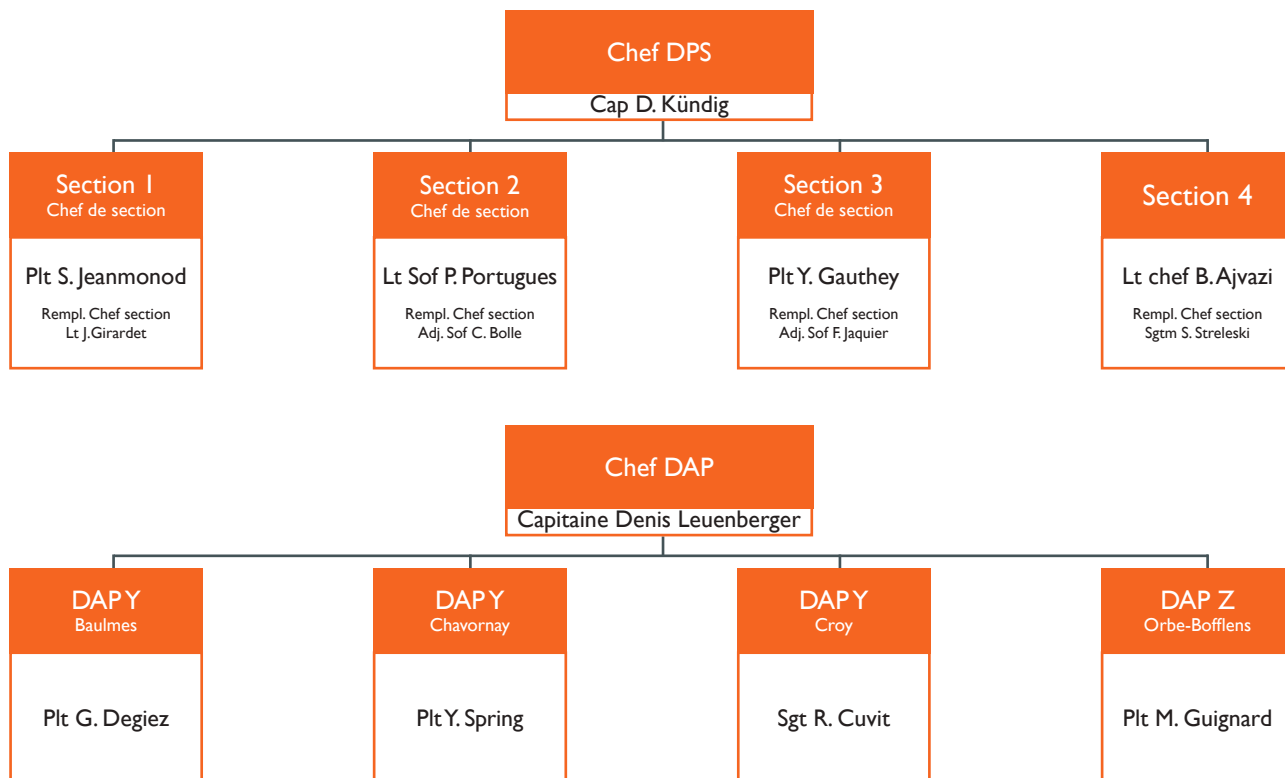
Heures d'exercices / cours / formations par type du 01.01.2024 au 31.12.2024 :

Les thèmes suivants ont notamment été traités durant l'année :

- | Formation de base
- | Formation continue
- | Formation des cadres
- | Protection respiratoire
- | Chauffeurs et écheliers
- | Formation des spécialistes



Détachement de premier secours (DPS) et détachement d'appui (DAP)



Un changement significatif en 2024 : le poste de chef de section 4 a été repris par le Lt Brahim Ajvazi à la suite du départ en Valais du Plt Guy Cavin, fin novembre 2024.

Changement significatif en 2024 : le DAP Y 3 de Baulmes et le DAP Z 3 de Rances ont fusionné. La nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2024, sous la dénomination DAP Y 3 de Baulmes.

Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)

Le détachement des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), se présente de la manière suivante :

- | Responsable : App Marc Gilliéron
- | Représentant EM : Cap Philippe Meier
- | Secrétaire : Sgt chef Elodie Querry
- | Responsable matériel : App Chris Poncet

Fort de 30 jeunes motivés et dévoués, ils sont encadrés par des moniteurs et aides-moniteurs pour leur donner l'instruction afin qu'ils puissent passer leurs flammes (tests reconnus par le Canton) et renforcer, par la suite, les rangs des sapeurs-pompiers.

Les cadres JSP ont tenu, durant l'année, plusieurs séances de comité et des cours de cadre en vue de préparer les exercices. L'engagement en temps pour l'encadrement des JSP représente 441 heures (tout personnel confondu, inclus les préparations et suivis d'exercices).

MATÉRIEL

Les équipes ont œuvré tout au long de l'année afin de garantir l'entretien, le maintien à niveau et l'exploitation de l'ensemble du matériel et du parc véhicules. Le total des heures annuelles dévolues à la gestion du matériel se monte à plus de 856 heures.

En 2024, le matériel suivant a été remplacé, reçu ou acquis (principaux postes) :

- | achat de bottes en cuir pour les détachements d'appui ;
- | achat de chaussures d'attente pour le DPS.

À noter également que le SDIS peut intervenir en renfort cantonal avec des moyens de type pompes et barrages en cas de fortes inondations ou éléments naturels. Ce matériel, mis à disposition par l'ECA, est stocké à la caserne d'Orbe.

TECHNIQUE ET PRÉVENTION

Sous la responsabilité du Capitaine Philippe Meier, le dicastère Technique et Prévention est responsable d'établir les plans d'intervention afin de garantir l'efficacité des intervenants en cas de sinistres.

Il est aussi responsable du suivi des réseaux d'eau, du point de vue de la Défense Incendie, afin de garantir un approvisionnement en eau d'extinction rapide et efficace. Le suivi de la géolocalisation des bornes hydrantes dans les communes du rayon d'action du SDISPO et, sur demande des organisateurs, le suivi des exercices d'évacuation des bâtiments publics (EMS, garderies, écoles, UAPE) fait aussi partie des missions du dicastère. Il conseille les communes lors des mises à l'enquête des nouvelles constructions ou la modernisation de constructions existantes.

L'engagement en temps est de plus de 70 heures pour l'année 2024.

COMMUNICATION

Sous la responsabilité du Capitaine Marcel Riedo, ce dicastère gère la communication externe et interne au SDIS, et assure également que la structure puisse disposer de moyens techniques/médias et informatiques nécessaires à son bon fonctionnement.

Ce dicastère gère notamment les publications et informations sur les réseaux sociaux.

En 2024, le dicastère communication a été renforcé par 6 membres auxiliaires en provenance du DPS et des DAP.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Les comptes 2024 n'ont pas encore été contrôlés et validés et feront l'objet d'un rapport séparé du CODIR.

En 2024, le dicastère Administration et Finances, qui représente une charge de travail et une importance en pleine croissance, a été renforcé par l'engagement à 40 % de l'officier spécialiste Quartier-maître Maryline Riedo. Le taux d'activité de cette dernière passera à 80-90 % en 2025.

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du Jura-Nord vaudois est une association de communes conformément à la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPi) du 11 septembre 1995 et aux articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Au 31 décembre 2024, l'ORPC est constituée de 73 communes comptant 95'950 habitants.

AUTORITÉS POLITIQUES

L'association de communes de l'ORPC du Jura-Nord vaudois est constituée d'un Conseil intercommunal (organe délibérant), d'un Comité de direction (organe exécutif) et d'une Commission de gestion.

Conseil intercommunal (2021-2026)

Le bureau du Conseil intercommunal est composé de :

- | Président : Martin Patric, syndic, Belmont-sur-Yverdon
- | Vice-président : Roulet Claude, syndic, Mauborget
- | Secrétaire : Myriam Deriaz, hors conseil

Le Conseil intercommunal se compose d'un représentant par commune (73). La Commune d'Orbe est représentée par M.Thierry Rolli, membre, et Mme Clémence Capt, suppléante. Le conseil s'est réuni à deux reprises en 2024 :

- | le 16 mai 2024, pour adopter les comptes et le rapport de gestion ;
- | le 10 septembre 2024, pour adopter le budget de fonctionnement 2025, suivre une présentation sur les abris de protection.

Comité de direction (2021-2026)

Le Comité de direction s'est réuni à huit reprises en 2024. Il est composé de :

- | Président : Lunardi Pierre-Alain, municipal, Montagny-près-Yverdon
- | Vice-président : Fiorito Luigi, municipal, Vallorbe
- | Membres :

- Blanc Jean-Pierre, municipal, Chamblon
- Berney Luc, municipal, L'Abbaye
- De Blaireville Ghyslaine, municipale, Mutrux
- Di Franco Francesco, municipal, Grandson
- Fontannay Charles, municipal, Le Lieu
- Weiler Christian, municipal, Yverdon-les-Bains
- Zumbach Didier, municipal, Orbe

- | Secrétaire : Myriam Deriaz, hors comité

Commission de gestion

Les délégués de la Commission de gestion (5 personnes et 2 suppléants) sont élus par le Conseil intercommunal à chaque début de législature et pour la durée de celle-ci.

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises en 2024 :

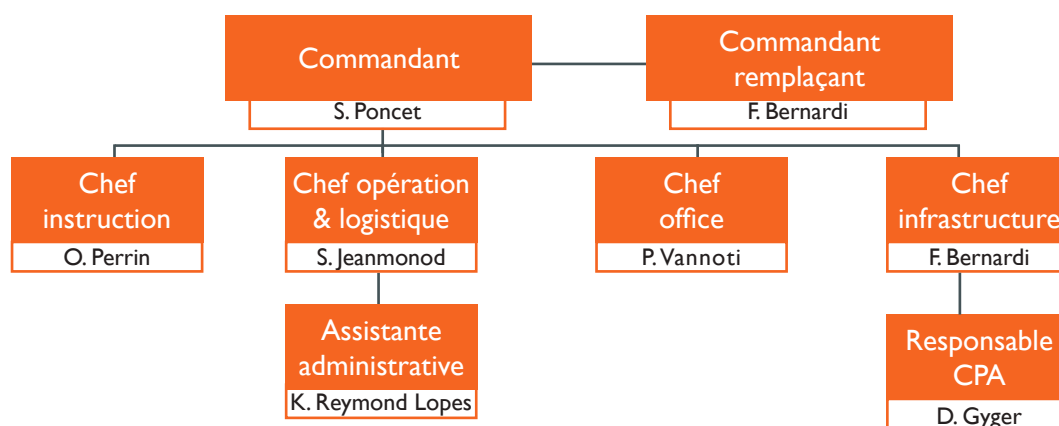
- | le 9 avril 2024, pour adopter les comptes,
- | le 14 septembre 2024, pour adopter le budget de fonctionnement 2025.

ETAT-MAJOR

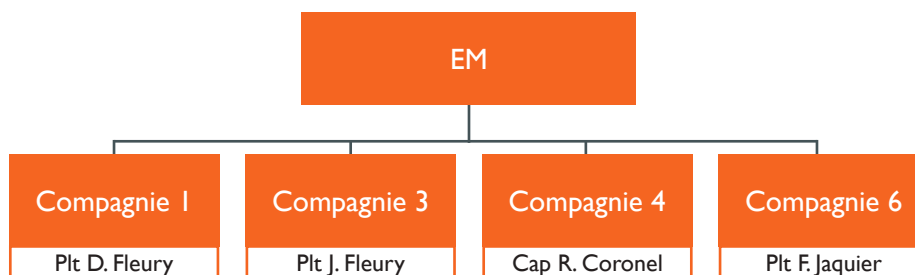
L'Etat-major (EM) est essentiellement constitué par du personnel de milice. Le commandant, le chef opérations, le chef instruction, le chef infrastructures, la cheffe d'office et le responsable des abris composent le personnel professionnel de l'ORPC et assurent les affaires courantes au fil de l'année.

En 2024, il n'y a pas eu de mutation de personnel et c'est une équipe soudée qui gère l'opérationnel de l'organisation.

Composante professionnelle au 31 décembre 2024



Organigramme et structure de la milice au 31 décembre 2024



PERSONNEL

Avec la réduction d'environ 10 % des effectifs de milice, le bataillon s'est composé en 4 compagnies d'environ 130 astreints et d'un EM de 12 officiers, pour un effectif théorique de 619 femmes et hommes. Au 31 décembre 2024, l'effectif est de 525 astreints, 65 d'entre eux seront libérés au 1^{er} janvier 2025, réduisant encore un peu notre effectif.

Chaque astreint est incorporé dans un groupe d'alarme à l'issue de sa formation de base. La formation d'intervention régionale (FIR) peut être mise sur pied dans l'heure. Ses membres sont incorporés sur une base volontaire, portent un pager et effectuent deux jours de cours spécifiques supplémentaires chaque année. Les membres de la formation d'appui régionale (FAR) entrent en service dans les 6 heures suivant l'alarme.

Effectif global

- | effectif réglementaire : 619
- | effectif réel : 525
- | FIR : 69
- | FAR : 456

SERVICE DE PIQUET

Un service de piquet est assuré toute l'année par du personnel de milice et du personnel professionnel. En cas d'engagement, l'officier de piquet est la personne de contact pour les partenaires. Il définit les besoins et les modalités d'engagement de l'ORPC, en collaboration avec le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). En cas de besoin important en personnel, les astreints incorporés à la FIR sont alarmés en priorité. Ces derniers entrent en service sur une des trois bases de départ (L'Abbaye, Orbe, Yverdon-les-Bains) pour être orientés sur la mission à effectuer et y être équipés en fonction des missions reçues. Notre nouvelle base opérationnelle permet d'assurer des prestations de support (finances, suivi des opérations, gestion logistique)

Les astreints peuvent intervenir en soutien de la police, pour la mise en place de déviation autoroutière en cas d'accident, lors de recherche de personne (battue) ou lors des visites aux personnes nécessitant une attention particulière (plan canicule par exemple). Le soutien aux Services de Défense Incendie et de Secours (SDIS) peut avoir lieu lors d'opérations mobilisant de grands moyens dans la durée, comme lors d'inondations et d'incendies importants. Cet appui peut se traduire par la préparation de repas, la mise à disposition de matériel et de personnel pour la surveillance d'installations.

OPÉRATIONS

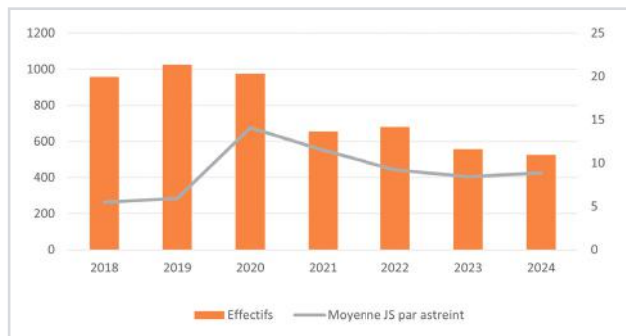
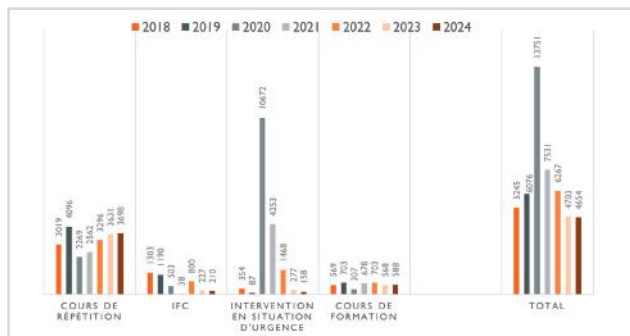
L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements et réalisations significatives.

Tout d'abord, l'inauguration de notre nouvelle base opérationnelle à Orbe en juin dernier. Ce déménagement, motivé par la volonté d'optimiser nos ressources, représente un tournant pour notre organisation. Grâce à cette infrastructure moderne, nous avons pu regrouper nos bus, notre matériel et réduire les transports inutiles, améliorant ainsi notre efficacité, tant sur le plan écologique qu'économique. Située près de l'autoroute et mieux connectée, cette base nous permet désormais de gérer une crise directement depuis nos locaux, sans devoir improviser comme ce fut le cas lors de la pandémie de Covid-19.

En 2024, 50 astreints ont suivi des formations de spécialisation, exploitant des technologies innovantes comme la réalité virtuelle et augmentée. Ces formations stimulent leur engagement et leur curiosité, même si nous devons rester vigilants pour préserver les compétences techniques essentielles, comme l'étagage de bâtiments ou le sauvetage en profondeur.

L'année 2024 a également été marquée par la finalisation des PRU (points de rencontre d'urgence), désormais fonctionnels dans chaque commune ou regroupement de communes – 73 au total – sur l'ensemble du district. Cette réalisation concrète témoigne de notre ancrage local et de notre capacité à nous adapter aux besoins des collectivités.

JOURS DE SERVICE



Interventions en faveur de la collectivité

- | La bonne résolution, Yverdon-les-Bains, le 14 janvier (25 miliciens, 25 jours de service) ;
- | Passeport vacances, Orbe, du 1^{er} au 5 juillet (7 miliciens, 38 jours de service) ;
- | slowUp, Vallée de Joux, du 4 au 8 juillet (26 miliciens, 78 jours de service) ;
- | Fête nationale, Yverdon-les-Bains, du 1^{er} au 02 août (15 astreints, 30 jours de service) ;
- | Semi-Marathon des côtes de l'Orbe, 7 septembre (11 astreints, 11 jours de service) ;
- | Triathlon, Yverdon-les-Bains, le 8 septembre (28 miliciens, 28 jours de service).

Interventions en situation d'urgence

- | Musée du Fer, Vallorbe, 15 au 22 janvier (8 miliciens, 40 jours de service) ;
- | Soutien logistique au SDISPO, Orbe, le 26 juin, (3 miliciens, 3 jours de service) ;
- | INOPIA (pénurie), District Jura-Nord vaudois, 20 septembre (3 miliciens, 3 jours de service) ;
- | INOPIA (pénurie), District Jura-Nord vaudois, 7 au 11 octobre (14 miliciens, 74 jours de service) ;
- | Battue en soutien de la Police cantonale, Concise, 22 au 2 octobre (25 miliciens, 31 jours de service).

GENDARMERIE

Dès le 1^{er} janvier 2023, trois gendarmes-îlotiers ont pris leurs fonctions à Orbe. Le bâtiment de la Sécurité publique d'Orbe est devenu une antenne de gendarmerie servant notamment de point d'appui aux activités de la gendarmerie mobile et de bureau pour les îlotiers. Cette antenne est rattachée hiérarchiquement au poste de Chavornay.

L'organisation du bâtiment inclut une réception commune gérée par la Sécurité publique d'Orbe, un local d'audition, une cafétéria, un vestiaire commun, une salle de conférence et cinq bureaux (deux pour la gendarmerie et trois pour la Sécurité publique d'Orbe). Un véhicule électrique ainsi que des VTT permettent aux îlotiers d'agir sur le territoire communal.

Entre les trois îlotiers et la patrouille dédiée, Orbe est dotée d'un dispositif important, permettant une présence marquée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le bilan de cette deuxième année s'inscrit dans la continuité et la consolidation du dispositif mis en place au 1^{er} janvier 2023.

MISSION DES ÎLOTIERS

Les îlotiers assurent une présence du lundi au samedi entre 7h00 et 19h00, le samedi jusqu'à 20h00 selon les plannings. Le dimanche est planifié selon les événements ou les demandes particulières. La mission générale des îlotiers est d'assurer la police de proximité sur le territoire communal.

- | 50 % du temps est consacré à des actions de prévention, à des affaires en résolution de problème selon la méthodologie dédiée, la tenue de patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées ainsi que des contacts avec l'ensemble des acteurs de la vie civile ;
- | 20 % du temps est consacré au recueil du renseignement judiciaire et de proximité en améliorant la prévention au niveau communal ;
- | 10 % du temps est consacré à la gestion des événements liés à la Sécurité publique en assurant la sécurité des personnes et des biens, par des actions de surveillance, de répression ou des constats divers (cambriolages ou accidents) ;
- | 10 % du temps est consacré à des tâches administratives comme l'enregistrement de plaintes, l'établissement de rapports ou la délivrance d'attestations officielles ;
- | 10 % du temps consiste au traitement d'affaires judiciaires de petite importance.

Les actions en résolution de problèmes se basent sur la méthode en cinq étapes SMARE (Situation, Mesures transitoires, Analyse, Réponse et Évaluation). La première étape consiste à définir et cerner le problème. Puis, viennent les mesures transitoires qui permettent momentanément de limiter les conséquences du problème. Ainsi, l'îlotier peut collecter des données, les analyser et développer des réponses adaptées à la situation. Finalement, le policier planifie les solutions et définit des objectifs mesurables avant d'évaluer les résultats. La méthode SMARE s'applique donc aux dossiers nécessitant une action dans la durée et pour des cas ne pouvant pas se résoudre immédiatement. Les affaires en résolution de problèmes pouvant trouver une issue plus rapide sont répertoriées dans un cockpit.

En 2024, il y a eu un total de 325 (228) affaires en résolution de problèmes, réparties de la façon suivante :

- | 49 (8) SMARE longue durée traitées au long de l'année dont cinq encore ouvertes au 31.12.2024 ;
- | 276 (220) cockpits ouverts dont cinq encore ouverts au 31.12.2024.

Au niveau de la typologie des cas, elle se répartit comme suit :

	2023	2024
Accidents (hors circ)	0,4%	0,3%
Actions/mesures police	6,4%	6,8%
Alarmes	0,3%	0,4%
Autres infractions	13,5%	15,1%
Cambriolages	1,5%	2,3%
CIRC	17,9%	16,4%
Cybercriminalité	4,1%	2,8%
Dangers	1,5%	0,4%
Décès/disparitions/fuite	4,3%	6,4%
Diffamation/injure/menace	3,2%	2,0%
Environnement/animaux	4,0%	3,9%
Escroqueries/extorsions	1,1%	2,0%
Homicide	0,1%	
Incendies	0,5%	0,3%
Incivilités	8,3%	8,1%
Informations	7,6%	6,9%
Infr. Lois spéc	0,2%	0,0%
Manif.	1,8%	1,4%
Mendicité et collectes	0,1%	
MIGR	0,5%	0,5%
MŒURS	1,0%	0,5%
Personnes/objets/lieux	15,4%	15,0%
Police admin		0,0%
Police prox	15,0%	18,1%
Police secours	1,0%	1,1%
RGP	2,4%	2,2%
STUP	2,7%	2,6%
Total général	100,0%	100,0%
VDOM	0,7%	0,6%
Violence	7,2%	7,8%
Vols (yc. Sur/dans vhc)	3,8%	5,6%
Vols de véhicules	0,5%	0,4%
Total général	100,0%	100,0%

Durant les cinq premiers mois de l'année, les îlotiers ont enregistré un nombre important de plaintes qu'il a fallu tenter de contenir pour ne pas les submerger. Les plaintes « cyber » ont été orientées sur le poste de Chavornay et une notion d'urgence a été appliquée. Ces quelques mesures ont fait baisser le nombre de plaintes enregistrées par les îlotiers, leur permettant ainsi de se consacrer à leurs activités de base. Ci-dessous, les statistiques des deux années d'activité avec en perspective une nette diminution des prises de plainte.

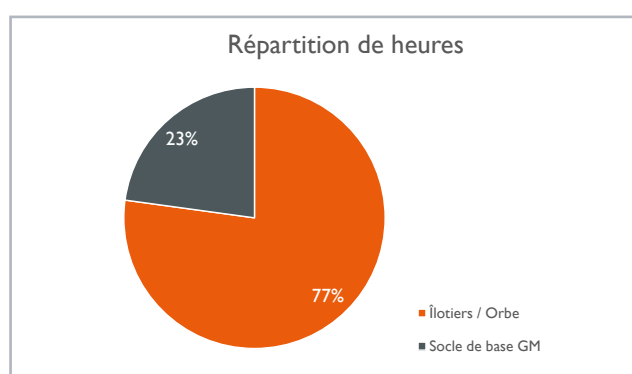
En outre, 24 contrôles radar ont été effectués au cours desquels 10'906 véhicules ont été contrôlés et 218 usagers dénoncés pour avoir enfreint les limitations de vitesse.

Collaborations, contacts et partenariat

L'activité des îlotiers se fonde principalement sur un réseau. Les îlotiers ont donc établi différents contacts et partenariats au cours de l'année 2023. Ces collaborations sont de différentes natures et touchent la Sécurité publique d'Orbe et les assistants de sécurité publique (ASP), la police du commerce communale, les autres feux bleus, les autorités, les services communaux et les chefs de service de l'administration, les concierges, le travailleur social de proximité, la Maison des Jeunes d'Orbe (MdJO), les organisateurs de manifestations, les écoles, les gérances, les commerçants, les directeurs de grandes entreprises, le Centre Social Régional (CSR), l'EVAM, le gérant du camping pour ne citer que les principaux. La mise en place de ce réseau permet un échange informel d'informations et permet d'anticiper des situations pouvant devenir problématiques si elles s'enveniment.

Orbe a vu, comme chaque année, un grand nombre de manifestations se dérouler sur son esplanade du Château, avec notamment la présence d'une fanzone à l'occasion de l'Eurofoot. Au total, ce sont 11 services décalés qui ont été effectués sur une plage horaire comprise entre 14h00 et minuit. D'autres présences en soirée ont répondu aux attentes et besoins de la commune, notamment lors du carnaval, des promotions scolaires et des ouvertures tardives des commerces. Ces services ont été planifiés conjointement avec le service de la Sécurité publique pour optimiser les présences.

Le développement du quartier de Gruvatiez, au sud de la Commune, va de pair avec des problèmes liés au vivre ensemble, à la circulation, au partage des espaces, aux accès intérieurs parfois peu en phase avec les aspects sécuritaires, etc. Durant l'année écoulée, les îlotiers ont souvent été sollicités dans ce quartier et les défis à venir restent intéressants mais aussi complexes en regard d'éléments qui n'ont pas été pris en compte ou négligés.



Présence et activité de la gendarmerie mobile

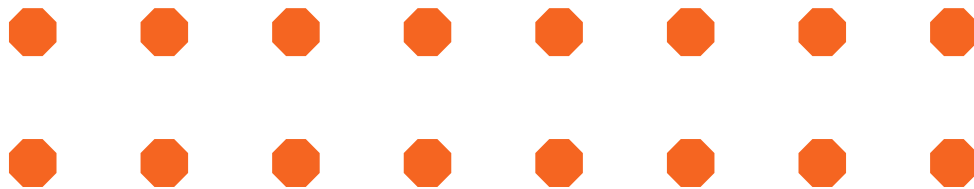
Comme évoqué précédemment, la gendarmerie mobile complète fortement la présence des îlotiers. Un système de transmission de suivi des affaires entre la gendarmerie mobile et les îlotiers a été déployé. Les îlotiers peuvent solliciter l'appui de la gendarmerie mobile par le biais d'objectifs opérationnels basés sur les observations et les événements constatés en police de proximité. Ces documents sont mis à jour en permanence ce qui rend le dispositif efficace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Une patrouille de gendarmerie mobile est présente quotidiennement sur le secteur d'Orbe avec une présence accrue et visible entre 14h45 et 23h00. Les gendarmes sont basés à l'antenne d'Orbe et ils effectuent des services préventifs et des patrouilles pédestres. L'étroite collaboration avec les îlotiers permet une réaction immédiate.

Relations entre la Commune et la gendarmerie

Un bureau opérationnel a été mis en place afin d'encadrer le dispositif déployé à Orbe. Il s'est réuni à 10 reprises.

Le bureau opérationnel est constitué à ce jour du chef de service à la population (SPOP) de la Commune d'Orbe, du chef d'arrondissement Nord, du chef de la gendarmerie mobile, d'un cadre du poste de Chavornay et, selon la disponibilité, d'un îlotier. Le bureau opérationnel a pour objectifs de faire le bilan de la période écoulée depuis la dernière séance, d'évoquer les situations complexes et de longue durée, de fixer les objectifs et les priorités, d'anticiper les besoins en termes de présence en fonction de l'activité prévue à Orbe, d'attribuer les missions, de coordonner les engagements et de répartir les tâches et enfin, de faire, par le biais d'un procès-verbal détaillé, le lien avec la Municipalité.



CONTRÔLE DES HABITANTS

TÂCHES PRINCIPALES

Le Contrôle des habitants :

- | est chargé de tenir à jour différents registres (population, électeurs, contribuables, chiens) et d'établir différentes listes paramétrées.
- | s'occupe des demandes de naturalisations, établit les rapports de dénonciations ou des simples avertissements.
- | sollicite les demandes d'établissement et de renouvellement de tous les permis de séjour et de travail.
- | établit les demandes de cartes d'identité.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Participation comme commune pilote au programme PAI (préapprentissage intégration)
- | Entrée en vigueur de l'eDéménagement au 15 octobre 2024.
- | Cours curatelle et faux papiers d'identité
- | Doublement du nombre de rapports d'enquête entre 2023 et 2024
- | Le pourcentage de MNA urbigènes se monte à 13 % des MNA du Canton de Vaud

Informations générales

Contrôle des habitants
Place du Marché 2
1350 Orbe
e-mail : population@orbe.ch
tél. 024 442 92 20

Chef de service : Nicolas Servageon

Le bureau du Contrôle des habitants est rattaché au Service à la population qui comprend également la Sécurité publique. Outre le chef de service à 50 %, l'effectif du contrôle des habitants comprend cinq collaborateurs pour 3,1 (2,6) ETP et une apprentie employé de commerce en 3^{ème} année. La seconde partie de l'année a été difficile pour le contrôle des habitants vu les cas d'accident ou de maladie survenus à 4 personnes du service.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

- | Deux cours suivis par le personnel ont été particulièrement intéressants :
 - Attendue depuis très longtemps, une formation a été donnée conjointement par le Service des curatelles et l'AVDCH (Association vaudoise des Contrôles des habitants). Sur demande de l'AVDCH, elle s'est tenue à Orbe pour le Nord vaudois.
 - Deux collaboratrices ont également suivi une formation sur les faux papiers d'identité.
- | En 2023, Orbe concentrait le ¾ des MNA du Canton de Vaud. En 2024, le pourcentage de MNA urbigènes se montait à 13.82 %, soit 39 personnes au 31.12.2024.
- | eDéménagement : Après l'enregistrement des données sur cette application, la saisie du départ et de l'arrivée est ensuite entièrement automatisée. Il est à préciser toutefois que les contrôles resteront entièrement à la charge des communes (bail à loyer comportant un numéro de logement précis nécessaire à l'enregistrement, séparation à saisir; contrôle de l'exactitude du nom, etc.) ainsi que plusieurs saisies manuelles ; profession et employeur; religion, courriel et numéro de téléphone. Plusieurs catégories de personnes ne pourront pas l'utiliser : personne sous tutelle, à l'aide sociale, requérant d'asile ainsi que les conjoints de ces catégories.

La mise en service en octobre 2024 a cumulé des bugs du fournisseur informatique ainsi que de la plate-forme cantonale, bugs rectifiés par la suite

CONTRÔLE DES HABITANTS

Le personnel du Contrôle des habitants procède à l'enregistrement de tous les événements en lien avec la population urbigène (arrivée, départ, changement d'état civil, changement d'adresse, naissance, décès, etc.). En application de la Loi fédérale sur l'harmonisation, il gère « SiTi », registre cantonal des personnes pour la localité. Pour ce faire, il a dû résoudre 140 (129) erreurs durant l'année 2024, ce qui a impliqué de nombreux contacts avec l'Administration cantonale des impôts (cellule LHR), l'Etat civil ou encore la Caisse de compensation.

Exemple : *différence de nom entre l'appellation de l'Etat civil suisse et le patronyme figurant sur le passeport national, date de séparation différente entre l'annonce des anciens conjoints, événement d'état civil pas reçu, reconnaissance imparfaitement traitée, nom mal orthographié sur SITI ou sur les données émanant de la Caisse de compensation.*

SITI fournit ensuite aux diverses administrations les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le service du CH importe, via l'ATI (automatisation des transferts d'information), toutes les mutations générées par la base de données de l'Etat civil (Infostar) et celle du registre fédéral des étrangers (Symic) et tient à jour les différents registres, dont celui de la population, des électeurs, des contribuables et des chiens.

Le personnel établit les demandes de cartes d'identité au moyen d'un logiciel relié à l'Office fédéral de la police.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Suisses	3'482	3'507	3'563	3'657	3'649	3'706	3'805	3'887	3'971	4'156	4'245	4'320	4'422
Étrangers	1'256	1'257	1'347	1'391	1'414	1'438	1'446	1'501	1'561	1'663	1'712	1'810	1'896
Total	4'738	4'764	4'910	5'048	5'063	5'144	5'251	5'388	5'532	5'819	5'957	6'130	6'318
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Suisses	4'558	4'558	4'605	4'637	4'655	4'718	4'710	4'746	4'771	5'020	5'039	5'172	5'217
Étrangers	1'949	2'043	2'133	2'130	2'150	2'267	2'232	2'284	2'353	2'504	2'578	2'655	2'745
Total	6'507	6'601	6'738	6'767	6'805	6'985	6'942	7'030	7'124	7'524	7'617	7'827	7'962

Au 31 décembre 2023, la moyenne d'âge de la population urbigène est de 40.53 (39.13) ans.

Les opérations suivantes ont été enregistrées en 2024 :

Année	Arrivée	Départ	Naissance	Décès	Mariage
2024	832	758	103	80	45
2023	801	663	82	61	28
2022	871	797	91	83	27
2021	1031	593	82	53	21
2020	671	569	62	52	16

Année	Séparation	Divorce	Naturalisation	Partenariat enregistré	Partenariat dissous
2024	28	49	33	0	0
2023	21	24	71	0	0
2022	29	32	55	0	3
2021	28	31	43	0	0
2020	24	27	13	0	0

STATISTIQUES RELIGIEUSES

Au 1^{er} octobre 2024, la population d'Orbe comptait 2341 (2084) catholiques et 2085 (2354) protestants. La population d'Orbe comptait 3621 (3'254) personnes sans religion ou avec le statut « autre religion » (orthodoxes, israélites, musulmans, catholiques chrétiens dits « vieux catholiques » etc.).

NATURALISATIONS

En 2024, le service du Contrôle des habitants a établi 37 (15) rapports d'enquête de candidats à la naturalisation suisse ordinaire (1 dossier par famille, représentant 59 (25) personnes). Toutes ces personnes ont été convoquées et auditionnées. Lorsque nécessaire, le test de connaissances a été réalisé. Enfin, 33 (71) personnes ont reçu le passeport suisse en 2024, par naturalisation facilitée ou ordinaire (ces dossiers ont été déposés entre 2023 et 2024). Le nombre de personnes naturalisées a proportionnellement baissé cette année car le Service de la Population, Secteur des naturalisations a, dans le courant de cette année, rattrapé son retard. En 2025, une forte proportion de personnes naturalisées est donc à prévoir en 2025». Voir tableau fin du document

Les demandes de naturalisations suisses facilitées se font directement auprès du Canton.

La procédure de naturalisation ordinaire débute par le dépôt d'une demande auprès du service cantonal qui procède à diverses vérifications. Une fois ces vérifications effectuées et si les candidats remplissent les conditions, de base, le dossier est transmis à la Commune. Cette dernière se charge de la suite de la procédure en établissant les rapports d'enquête, en soumettant les candidats au test écrit de connaissances élémentaires lorsque cela est nécessaire et en octroyant la bourgeoisie. Le rapport d'enquête consiste en une audition de la ou des personnes souhaitant se naturaliser. Le municipal en charge et une collaboratrice ou un collaborateur du service procèdent à une audition des candidats. Le rapport d'enquête comprend le récit du parcours migratoire et la situation familiale, les lieux et dates de tous les séjours depuis la naissance, les lieux et dates des écoles suivies, apprentissages ou études, les lieux et dates des emplois et activités successifs depuis l'entrée sur le marché du travail, ainsi que des informations sur l'intégration à Orbe, les cercles d'amis, les loisirs. Les enfants de moins de 12 ans ne participent pas aux auditions.

Le rapport d'enquête est contrôlé et signé par les candidats. Concernant le test de connaissances, les candidats ont trois mois, dès réception de la convocation à l'audition, pour s'y préparer (si applicable). Le test consiste en un examen écrit sous forme de questions à choix multiples. Celui-ci touche aux connaissances communales, cantonales et fédérales. Dans le cadre de leur préparation, les candidats reçoivent l'entier des questions et des réponses sur lesquelles ils pourraient être interrogés.

Une fois le test réussi, la Municipalité valide les documents et prononce l'avis de clôture. Le dossier est remis au Canton et ce dernier dispose alors d'un délai de trente jours afin de confirmer que le rapport d'enquête est complet. Le dossier revient à la Commune pour l'octroi de la bourgeoisie. La bourgeoisie définira le lieu d'origine une fois la naturalisation prononcée.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Durant l'année 2024, le service a établi 305 (285) demandes de cartes d'identité.

RECENSEMENT DES CHIENS

Le Contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens et le communique, chaque année, à l'Administration cantonale des impôts pour la perception de la taxe, ainsi qu'au service cantonal des affaires vétérinaires. Chaque enregistrement (nouveau chien, décès, changement de propriétaire) fait également l'objet d'une transmission, de façon périodique, à l'Administration cantonale des impôts. Au 31 décembre 2024, la Commune comptabilisait 486 (486) chiens.

Le Contrôle des habitants a désormais l'obligation de tenir à jour l'application fédérale Amicus, tant au niveau de l'enregistrement des nouveaux détenteurs que des changements d'adresse des détenteurs et des décès des chiens. Ces deux derniers éléments peuvent également être saisis directement par le détenteur. Il n'est par contre plus possible aux nouveaux détenteurs de chiens de se créer eux-mêmes leur propre identifiant Amicus. L'administration communale est seule habilitée à le faire. Le vétérinaire cantonal a été sollicité en 2019 sur la possibilité d'encaisser un émolument pour cette tâche. Le projet a pris de retard et devait être mis en consultation début 2024. A ce jour, aucune avancée n'est constatée. Les vétérinaires perçoivent un émolument pour le rattachement d'un chien au détenteur Amicus.

DÉNONCIATIONS

En 2024, le bureau a procédé à :

- | 27 (22) dénonciations auprès de la Municipalité (défaut de changement d'adresse, de départ ou d'arrivée) ;
- | 3 (3) dénonciations au Ministère public ;
- | 64 (81) avertissements.

Sur proposition du service, la Municipalité a validé, bases légales à l'appui, que tout manquement à la Loi sur le Contrôle des habitants de moins de trois mois entraîne un avertissement. Passé ce délai, l'administré sera dénoncé et devra s'acquitter d'une amende. L'amende sera toutefois proportionnée à la gravité de la faute ; entre CHF 100.-- et CHF 250.--. Comme l'an passé, une newsletter a été publiée sur les réseaux sociaux afin de rappeler à la population les bases légales liées aux arrivées, départs et changements d'adresse. Elle sera également publiée en 2025.

BUREAU DES ÉTRANGERS

Le bureau des étrangers soumet au Service cantonal de la population les dossiers des nouveaux arrivants en Suisse ou dans le Canton de Vaud, ainsi que toutes les demandes de renouvellement de permis. Il transmet les déclarations de garantie (visa de tourisme) à l'autorité cantonale (SPOP).

Les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement (C) ou d'un permis de séjour (B) comptent pour la statistique. Seuls les requérants d'asile (y compris les bénéficiaires de permis S) domiciliés en Suisse depuis une année au moins y sont comptabilisés.

	Permis	Union Européene	États tiers	Total
Autorisation de séjour et de courte durée	B et L	419	358	777
Autorisation d'établissement	C	335	145	480
Livret pour requérant d'asile			287	287
Visa touristique			9	9
Total		754	799	1'553

FRONTALIERS EN RÉSIDENCE SECONDAIRE

Depuis 2022, le traitement des permis frontaliers a été repris par le Service cantonal de la population (SPOP), à Lausanne.

La loi autorise les frontaliers qui le souhaite à résider dans une localité suisse durant la semaine, en résidence secondaire. Un retour hebdomadaire est toutefois obligatoire au lieu de résidence principale. «Ces personnes sont signalées par le contrôle des habitants à l'Office d'impôt. Dans ce cas, l'imposition reviendra au lieu de la résidence secondaire et non au lieu où s'exerce l'activité lucrative. Une dizaine de personnes sont concernées à Orbe.

GESTSTAR

Il s'agit d'une application reliant les Contrôles des habitants et le Service cantonal de la population, Lausanne. Elle permet de consulter l'avancée d'un dossier, de chercher une circulaire ou de signaler une erreur sur un permis. En 2024, 822 (800) dossiers y ont été déposés (hors erreurs sur permis) : demandes de renouvellements des permis, annonce ou rapport d'arrivée, naissance, etc. Cette application est constamment améliorée par le SPOP et de nouvelles fonctionnalités sont régulièrement proposées. C'est un outil fortement apprécié.

DEMANDEURS D'ASILE

162 (161) demandeurs d'asile séjournent à Orbe au 31 décembre 2024. En sus de ce chiffre comportant les demandeurs d'asile séjournant en Suisse depuis plus d'une année, Orbe compte également 26 (53) requérants d'asile (arrivés en Suisse depuis moins d'une année). Le bureau du Contrôle des habitants procède au renouvellement de leurs autorisations (livret N, F, S ou attestation provisoire). Les demandeurs d'asile recensés à Orbe proviennent des pays suivants :

Année	Ukraine	Afghanistan	Syrie	Erythrée	Irak	Géorgie	Turquie	Mongolie	Somalie
2024	55	32	8	16	6	8	15	5	4
2023	38	26	20	21	12	8	8	5	4
2022	5	4	21	19	12	12	3	6	6
2021	0	5	20	20	6	12	2	5	5
Année	Iran	Ethiopie	Serbie	Sri Lanka	Congo/K	Macédoine	Mauritanie	Inconnu	Chine
2024		3	3	3	1	1	1	1	
2023	4	4	3	2	2	1	1	1	1
2022			3	3	2	2	1	4	
2021			3	3	6	1	1	2	

En 2022, le statut « permis S » (personnes à protéger) a été accordé aux ressortissants ukrainiens ou aux personnes dont le dernier domicile était dans ce pays. Il s'agit d'une protection collective accordée à un groupe déterminé pour la durée d'une menace grave, en particulier en cas de guerre. Au vu de la situation actuelle, ces permis ont été prolongés en 2023 et 2024. Une soixantaine de ressortissants ukrainiens résident à Orbe

Trois centres pour Mineurs non Accompagnés (MNA) ont été implantés en 2023 à Orbe. L'EVAM loue également plusieurs appartements disséminés dans la ville. (Voir points marquants)

REGISTRE CIVIQUE

Le bureau du Contrôle des habitants est responsable de la gestion du rôle des électeurs. Avant chaque scrutin, il transfère au bureau électoral cantonal un fichier validé des électeurs inscrits. Le conditionnement et l'envoi du matériel de vote sont effectués par la Direction des achats et de la logistique (DAL). Le bureau s'occupe également des mutations qui interviennent entre le délai donné pour le transfert des données du rôle et la date du scrutin. Il résout les éventuels cas de doublons.

INITIATIVE POPULAIRE ET RÉFÉRENDUM

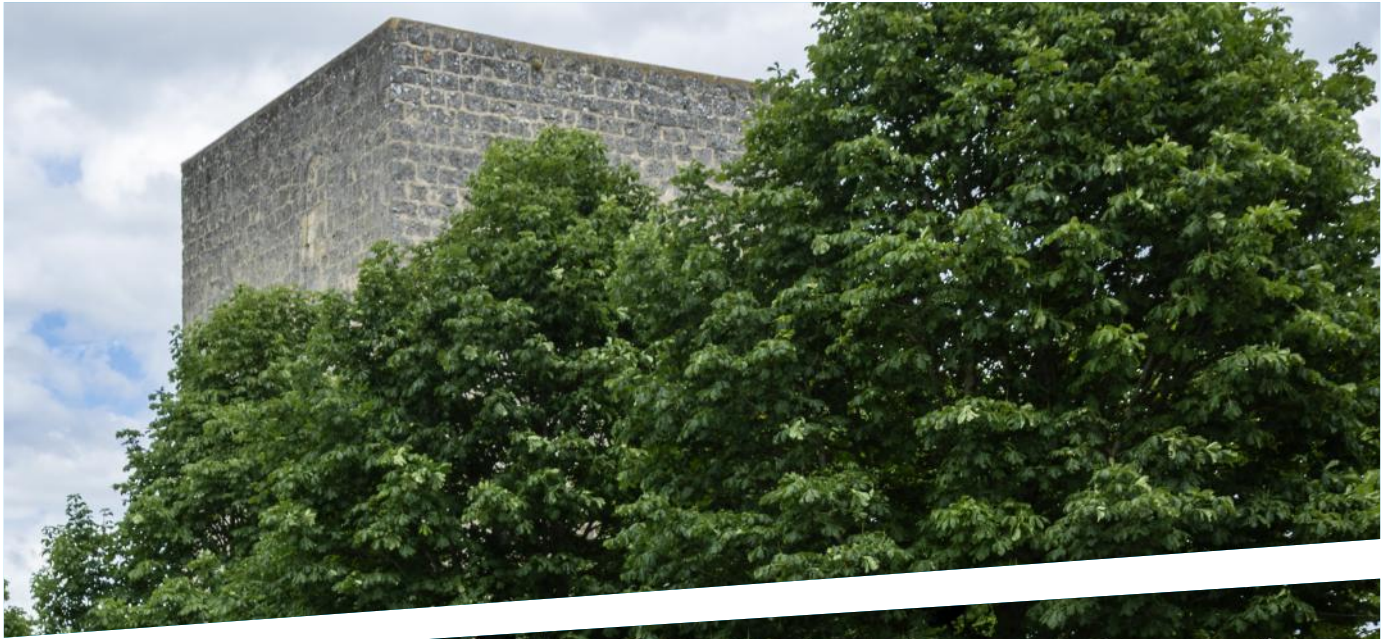
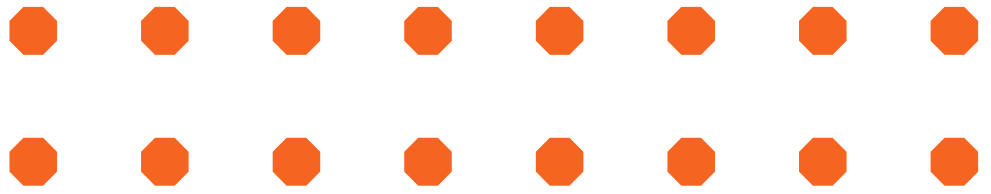
L'initiative populaire et le référendum font partie intégrante de la culture suisse. Ils permettent au peuple de participer au processus politique et de façonner directement l'avenir du pays. Le service du Contrôle des habitants est garant de la qualité des signatures. Elles sont contrôlées et biffées, le cas échéant.

En 2023, 2'500 signatures ont été validées contre 1'589 l'an passé.

RÉCEPTION

Le personnel du Contrôle des habitants assure un appui à la réception en cas de besoin.







COHÉSION SOCIALE

FONCTIONS ET ORGANISATION

La Cohésion sociale :

- | gère l'octroi de soutiens dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et des affaires sociales et coordonne les demandes d'aides individuelles en coopération avec les acteurs locaux et régionaux ;
- | gère la bibliothèque publique et scolaire de la région d'Orbe ;
- | assure via la Maison des Jeunes un lieu d'accueil et des activités intra et extra muros pour les jeunes de 8 à 18 ans ;
- | facilite via les activités urbigènes de la CISEROC, l'intégration de personnes de nationalité suisse et étrangère ;
- | coordonne et appuie le développement de projets dans les domaines de compétences du service.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Création des postes de délégué aux affaires culturelles et de délégué au sport et à l'activité physique permettant aux entités concernées de bénéficier de facilitateurs pour leurs projets et dans leurs interactions avec l'administration communale.
- | Réalisation d'une étude participative avec la population urbigène sur les besoins en intégration permettant d'orienter les approches municipales à cet égard.
- | Déploiement du projet « Actions communautaires » en étroite partenariat avec Pro Senectute Vaud.
- | Validation de l'instauration de la gratuité des prestations à la Bibliothèque publique et scolaire de la région d'Orbe avec effet au 1^{er} janvier 2025.
- | Élaboration de lignes directrices relatives à la politique jeunesse communale et réalisation d'un nouveau logo pour la Maison des Jeunes.

Informations générales

Cohésion sociale
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : cohesionsociale@orbe.ch
tél. 024 442 92 59

Chef de service : Romain Cachemaille

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2024 s'est poursuivie dans la dynamique de renforcement des activités pilotées par le service et le déploiement de moyens afin de joindre les buts définis dans le programme de législature 2021-2026.

Les activités en faveur de la jeunesse urbigène ont trouvé un équilibre entre les murs de la Maison des Jeunes et le travail en extérieur et entre les prestations communales et les partenariats notamment avec des sociétés locales d'Orbe. À cet égard, des lignes directrices relatives à la politique communale « jeunesse » ont été établies et seront communiquées publiquement au début 2025. Un nouveau logo pour la Maison des Jeunes a été réalisé, plus en phase avec les critères esthétiques actuels et en lien avec l'esprit des lignes directrices susmentionnées.



L'action communale en faveur de l'intégration a suivi la même approche avec un renforcement des partenariats et la conduite d'un état des lieux des prestations d'intégration à Orbe, via un mandat confié à Interface Politikstudien Forschung Beratung AG, mandat qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses existantes afin d'orienter l'action communale future.

La Bibliothèque publique et scolaire de la région d'Orbe a maintenu un haut degré d'activité et a réussi à assurer un équilibre parmi l'éventail large des prestations pour les écoles et le grand public. Le projet de gratuité de la bibliothèque, qui comprend l'abandon des frais d'abonnement, des taxes de retard et de renouvellement de carte de lecteur a été mené à bien afin d'assurer sa mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025. Une boîte de retour des documents a été installée dans les locaux afin de faciliter le service au public.

Avec la mission d'appui aux clubs sportifs et aux acteurs culturels dans leurs défis, d'amélioration et de gestion du système communal de soutien, de coordination de l'activité et de gestion de projets institutionnels ou opérationnels, les postes de délégué aux affaires culturelles et de délégué au sport et à l'activité physique, à 50 % chacun, ont été ouverts en 2024 permettant aux entités concernées de bénéficier de facilitateurs pour leurs projets et dans leurs interactions avec l'administration communale. L'organisation d'Orbestivales, festival phare de l'été urbigène, a été conduite par les associations « Orbestivales » et « Evenex » avec le soutien financier, logistique et administratif des services communaux permettant une offre variée et multidisciplinaire pour un public croissant d'année en année.

Enfin, le service a renforcé les contacts avec les associations régionales et les acteurs de bienfaisance et d'utilité publique opérant à Orbe, pour améliorer la prise en charge de personnes et de ménages en situation précaire. Le processus de labellisation « Commune en santé » a été validé par la Municipalité et sera mis en œuvre en 2025.

AFFAIRES SOCIALES

Le service collabore étroitement avec les organismes régionaux d'aide tels que l'ARAS-CSR et plus spécifiquement avec les unités logement et OASIS, ainsi qu'avec des entités locales (associations, fondations), pour trouver des solutions appropriées et référer les personnes rencontrant des difficultés (expulsion de logement, perte d'emploi, difficultés financières, etc.).

Au cours de l'exercice 2024, le service a renforcé ses contacts avec les associations locales telles que les Cartons du Cœur, l'Entraide familiale, la Fondation de Bienfaisance d'Orbe, la Fondation Carrard-et-de Foligny ou Coup de pouce par exemple afin de référer optimalement les bénéficiaires qui s'adresseraient à la Commune pour des situations d'aide diverses.

ARAS JURA-NORD VAUDOIS

L'ARAS JUNOVA réunit 73 communes qui offrent essentiellement des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales, à la gestion du budget, à la formation, l'emploi, ou encore le logement. L'association comprend le centre social régional (CSR) et agence d'assurances sociales (AAS). Le comité de direction est composé de 9 membres politiques. Il est présidé par M. Martin Schnorf, vice-syndic d'Yvonand ; M. Jonas Burdel vice-syndic de La Praz est vice-président.

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL (CSR)

Nombre de dossiers payés pour l'ensemble du district Jura-Nord vaudois (volume 2024).

	JUNOVA	Orbe	
Prestations « revenu d'insertion (RI) strictes » ¹	2'817	240	¹ RI, RI indépendant, RI en exécution de peine, personnes placées et hospitalisées.
Prestations « autres » ²	181	16	² Aide d'urgence, bourse cas de rigueur, casuel, personnes incarcérées.
Prestations RI « JAD » ³ (jeunes adultes en difficulté)	97	5	³ RI JAD (phase d'instruction) et RI JAD (période de transition).
Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS)	849	69	

AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

En 2024, l'AAS enregistre le nombre de bénéficiaires suivants domiciliés sur la Commune de Orbe.

Ménages au bénéfice de PCI Familles	95	<i>1 PC = Prestations complémentaires.</i>
Ménages au bénéfice de PC AVS-AI	319	<i>2 LVLAMal = Loi d'application vaudoise de la</i>
Subsidiés LVLAMal2	3'638	<i>Loi fédérale sur l'assurance maladie.</i>

OASIS

Cette prestation gratuite, dépendante de l'ARAS, qui s'adresse à l'ensemble de la population du district du Jura-Nord vaudois, vise à fournir une assistance dans diverses démarches liées aux assurances sociales, à l'emploi, à la santé, à l'intégration et à la famille.

OASIS collabore avec les acteurs déjà présents sur le terrain, dans une optique complémentaire, afin de lutter contre le non-recours aux droits et services disponibles.

Pour des raisons de garanties d'anonymat, de protection des données et de confidentialité lors des prestations, les chiffres ci-après pour 2024 sont déclinés à l'échelle de la région (Orbe compris).

Statistiques des situations (interactions, assistance et/ou accompagnement)

Total de situations reçues : 91

Types de personnes :

- | 16 couples
- | 16 familles
- | 20 familles monoparentales
- | 32 personnes seules
- | 7 personnes n'ayant pas répondu

Répartition par âge

- | 18 à 25 ans : 9
- | 26 à 50 ans : 58
- | 50 à 65 ans : 12
- | +65 ans : 8
- | Non renseigné : 4

Provenance des situations

- | Partenaires sociaux / médicaux / insertion : 50
- | Commune d'Orbe : 1
- | Ilotiers d'Orbe (Gendarmerie) : 5
- | Services cantonaux : 5
- | Bouche à oreille / site / séance extérieure : 22
- | Non renseigné : 8

Démarches

- | Situations traitées par téléphone et/ou mail : 44 (personnes autonomes)
- | Situations avec rendez-vous en présentiel : 47 (jusqu'à 3 mois de suivi)

Lieux de rendez-vous :

- | Domicile : 7
- | Antenne d'Orbe : 26
- | Bureau OASIS (Yverdon-les-Bains) : 14

GESTION DES EXPULSIONS

En 2024, Orbe a été concernée par cinq cas :

- | une ordonnance d'expulsion suspendue, la personne ayant trouvé un logement provisoire ;
- | quatre ordonnances d'expulsion qui ont conduit à un jugement d'exécution forcée.

Parmi ces quatre jugements d'exécution forcée :

- | une date a été fixée mais n'a pas encore été mise en œuvre ;
- | deux exécutions forcées ont été annulées, les personnes concernées ayant trouvé un logement fixe ;
- | une exécution forcée a été réalisée et la personne concernée a trouvé un logement fixe.

	Ordonnances d'expulsion	Jugement d'exécution forcée
Arnex-sur-Orbe	1	1
Bavois, Champagne, Chavornay, Ependes, Orzens, Vallorbe	1	0
Orbe	5	4
Sainte-Croix	2	2
Suchy	0	1
Yverdon-les-Bains	18	15

CHÔMAGE

Selon les statistiques du SCRIS, au 31 décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi à Orbe s'élève à 297 (267), dont 203 (160) chômeurs, soit un taux de chômage de 5.7 % (4.5 %).

À titre de comparaison, à la même date, le taux de chômage dans le district Jura-Nord vaudois s'élève à 4.1 % (3.3 %) dans le Canton à 4.5 % (3.6 %) et en Suisse à 2.8 % (2.3 %).

PROMOTION DE LA SANTÉ

Le partenariat avec Unisanté s'est poursuivi via une présentation concernant le dépistage du cancer du côlon dans le cadre du Café-contact. En parallèle, la Municipalité a donné son feu vert au démarrage du processus de labellisation « Commune en santé » qui devrait être réalisé en 2025 par l'administration communale en partenariat avec Unisanté.

AFFAIRES CULTURELLES

SOUTIEN COMMUNAL À LA CULTURE

Afin de soutenir une offre culturelle qualitative à Orbe et participant également à son rayonnement régional, le système des subventions communales aux activités culturelles s'est régularisé en 2024, conformément aux conditions et à la procédure mises en place deux ans plus tôt.

Analysées par le service de la Cohésion sociale puis décidées par la Municipalité, les demandes octroyées de soutien bénéficient d'un courrier de confirmation ou d'une convention souvent assortis de contreparties et définissant les modalités. Sur ce point, le document rédigé par la Commune peut servir à l'entité comme appui à la recherche de fonds auprès d'autres bailleurs privés ou publics.



Ainsi, et à titre d'exemples parmi d'autres, les activités et manifestations culturelles conduites durant l'année 2024 par les associations Hessel Espace Culturel, In Tempo Orbe & Région, Théâtre de la Tournelle ou Cortes Music ont bénéficié du soutien communal.

La différence de chiffres à la baisse entre 2023 et 2024, en particulier pour ce qui concerne les soutiens ponctuels, s'explique par la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de réservation des salles communales et des tarifs avantageux aux sociétés d'Orbe. Celles-ci ont moins sollicité le soutien communal via le système des subventions.

Dossiers de demandes de subventions	
Total	18
Concerne :	
Soutien annuel	12
Soutien ponctuel	6

Entrée en matière municipale %	
Accepté	72.2 %
Partiellement	27.8 %
Refusé	0.0 %

Entrée en matière municipale %	
Courrier	13
Convention	4

THÉÂTRE DE LA TOURNELLE

Le préavis municipal no 47/24 a été soumis au Conseil communal dans la perspective d'un soutien pluriannuel de 3 ans au Théâtre de la Tournelle. Le préavis en question s'inscrivait dans la volonté d'assurer des garanties financières au théâtre afin de mettre en œuvre la restructuration prévue et pleinement déployer la dimension professionnelle de l'entité. Le préavis a été refusé par le Conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2024 par 26 voix contre 23 avec 2 abstentions.

CRÉATION D'UN POSTE DE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES CULTURELLES

À l'instar du sport et à l'activité physique, un poste de délégué aux affaires culturelles à 50 % a été créé en 2024 sur la base de quatre missions principales :

1. La gestion, l'amélioration et le développement du système communal des soutiens et des subventions aux activités et aux projets culturels et de loisirs.
2. L'appui aux acteurs développant une activité culturelle et de loisirs à Orbe dans leurs défis notamment structurels (fonctionnement, organisation, gestion).
3. La coordination et la communication de l'activité culturelle et de loisirs déployée sur le territoire communal.
4. L'évaluation et la conduite de projets institutionnels ou opérationnels à but culturel ou de loisirs à Orbe.

ORB'ESTIVALES 2024

Pour l'édition 2024 du dorénavant connu festival estival urbigène, ce sont deux associations qui en ont assuré l'organisation du 14 juin au 18 août sur l'esplanade du Château.

Fortes du soutien financier, logistique et administratif des services de l'administration communale, les associations Orb'estivales et Evenex ont présenté une offre d'animations multidisciplinaires et riches sur la base d'un concept de trois volets distincts:



1. Les projections des matches de l'Euro foot sur un grand écran de 27 m² avec la participation de sociétés locales urbigènes telles que notamment le Tennis Club Orbe, le FC Orbe et les scouts Orbe-Union.
2. La première édition du Festival Open Air Romand du Film d'Animation qui a accueilli notamment les projections de « Interdit aux chiens et aux italiens », « Mon Voisin Totoro » et « Ma vie de Courgette ».
3. L'Été Mosaïque qui a laissé la part belle à des événements organisés par des associations d'Orbe et de la région tels que le concert de Phanee de Pool, l'artiste suisse alliant humour, poésie et rythmes entraînants, proposé par In Tempo, Cortes Music avec une proposition musicale du groupe urbigène « Abbavoice », ainsi que la Maison des Jeunes, en collaboration avec le Collectif « Graines de conteuses », qui a décliné un après-midi en plein air avec contes pour petits et grands, des jeux de sociétés et des ateliers de peinture et de bricolage.

Comme pour les années précédentes, les objectifs généraux de ce festival ont poursuivi les buts suivants :

- | favoriser la participation des acteurs urbigènes de la culture, du sport et des loisirs à l'organisation de manifestations, dans une perspective de visibilité et de valorisation de leur activité, de gain financier pour leur entité et de recrutement de nouveaux membres ;
- | positionner la Commune d'Orbe comme un des pôles régionaux attractifs pour les manifestations d'été permettant la valorisation de son patrimoine et l'attractivité touristique ;
- | apporter une offre de divertissement quantitative et qualitative à la population urbigène et externe et permettre un lieu de cohésion sociale ;



- | favoriser les collaborations entre acteurs dans l'organisation des événements et le renforcement des capacités organisationnelles de manifestations ;
- | renforcer l'activité commerciale des restaurateurs et commerces locaux.

Nombre d'organiseurs	22	Nombre de manifestations inscrites	74
Euro Foot		Nombre de manifestations réalisées	53
Nombre de matches projetés	33	Nombre d'annulations	21
Nombre de matches annulés (météo, autre)	11		

Open Air Cinéma

Nombre de projections réalisées	4
Nombre de projections annulées (météo, autre)	1

Été Mosaïque

Nombre de manifestations réalisées	16
Nombre de manifestations annulées (météo, autre)	9

FÊTE DES VOISINS

Pour cette 9^{ème} année, le service de la Cohésion sociale a continué à soutenir les organisateurs dans le cadre de la Fête des voisins à Orbe. Cette édition a rassemblé 15 (14) organisateurs de festivités (dont 4 nouveaux avec 105 participants) et plus de 491 (234) participants.

SPORTS ET LOISIRS

SOUTIEN AUX ACTEURS SPORTIFS

En 2024, la Municipalité a accordé 12 subventions annuelles à hauteur de CHF 108'620.-- qui comprend une subvention exceptionnelle de CHF 40'000.-- pour la rénovation du club de tennis (préavis no 41/24).

La Municipalité est entrée en matière sur 100 % des demandes mais a partiellement refusé certains montants demandés (16,7 %).

Demandes de subventions		Montant	Lien avec les acteurs sportifs	
Subventions annuelles	12	108'620.40 CHF	Rencontre	9
Subventions ponctuelles	5	1'300.00 CHF	Courrier	10
			Convention	3

PARTENARIAT AVEC URBAN TRAINING

Le partenariat avec Urban Training a été reconduit pour une offre de cours publics gratuits d'activité physique en extérieur. Ce sont ainsi 20 cours qui ont été donnés entre les mois de mai et de septembre 2024 regroupant un total de 226 participants soit 22 % de plus qu'en 2023.



ENGAGEMENT D'UNE DÉLÉGUÉE AU SPORT ET À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

La volonté de la Municipalité de renforcer et développer le sport à Orbe s'est traduite par l'engagement à 50 % d'une déléguée au sport et à l'activité physique au 1^{er} septembre 2024. Le poste vise à assurer un rôle de référent au niveau local, régional et cantonal, à gérer le soutien communal aux activités et entités sportives et à conduire des projets spécifiques liés au domaine.

Dans ce cadre, les missions attribuées sont les suivantes :

1. L'appui aux acteurs développant une activité sportive et physique à Orbe dans leurs défis notamment structurels (fonctionnement, organisation, gestion).
2. La gestion, l'amélioration et le développement du système communal des soutiens et des subventions aux activités et aux projets sportifs et de loisirs.
3. La coordination et la communication de l'activité sportive et physique déployée sur le territoire communal.
4. L'évaluation et la conduite de projets institutionnels ou opérationnels à but sportif ou de loisirs à Orbe. En 2024, la déléguée a rencontré sept clubs sportifs dans le but d'identifier les besoins et problématiques des associations ainsi que de rappeler la possibilité de soutien financier de la ville. La Commune a été représentée lors de réunions du sport régional et des délégués au sport vaudois.

Enfin, un dossier a été constitué et soumis la demande de fonds auprès du service cantonal des sports en prévision du projet d'une future salle triple de sport du site de Montchoisi.

PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

RÉSEAU AJOVAL

Le comité exécutif du réseau AJOVAL est composé de quatre municipaux issus des 23 communes membres. Il a été présidé en 2024 par M. Jonas Burdel, vice-syndic de la Commune de La Praz.

STATISTIQUES

Selon les statistiques fournies par le réseau AJOVAL, les chiffres suivants concernent les enfants domiciliés à Orbe selon la catégorie préscolaire et parascolaire ainsi que l'accueil collectif et familial.

Enfants domiciliés sur la Commune d'Orbe bénéficiant d'une solution de garde sur le réseau AJOVAL en 2024 :

Accueil collectif en 2024

- | Préscolaire : 222 enfants accueillis / 175'878 heures d'accueil
- | Parascolaire : 216 enfants accueillis / 178'446 heures d'accueil

Accueil familial en 2024

- | Préscolaire : 56 enfants accueillis / 37'009 heures d'accueil
- | Parascolaire : 98 enfants accueillis / 29'132 heures d'accueil

Nombre d'accueillantes domiciliées à Orbe au 31.12.2024 : **23**

Nombre total d'enfants accueillis : **595**

Nombre total d'heures d'accueil : **420'465**

Liste d'attente

Le nombre d'enfants domiciliés à Orbe inscrits sur la liste d'attente en 2024 pour une demande de place en 2024 est de 17 (extraction au 27 janvier 2025) :

- | 13 enfants pour une demande de place en accueil collectif préscolaire, dont 9 sans solution
- | 4 enfants pour une demande de place en accueil collectif parascolaire, dont 3 sans solution

Les chiffres de la liste d'attente sont relatifs et donnent uniquement une indication. Il est important de rappeler que la liste d'attente est dynamique et que cette dernière s'actualise chaque jour en fonction des placements effectués et des nouvelles demandes formulées et/ou des modifications apportées par les parents.

Structures AJOVAL sur la Commune d'Orbe en 2024 :

Structures préscolaires	Groupes d'enfants accueillis	Nombre de places offertes	Nombre d'enfants accueillis
CVE Saint-Claude	N15 / T21 / M30	66	181
Garderie Les Petits Castor	N10 / T14 / M20	44	114
Garderie Plein Soleil	N5 / T7 / M10	22	75
Total		132	370

Structures parascolaires	Groupes d'enfants accueillis	Nombre de places offertes	Nombre d'enfants accueillis
UAPE Sainte-Claire	I-8 P	48	111
UAPE Saint-Martin	I-6 P	24	44
UAPE Les Moulins (ouverture le 08.01.2024)	I-6 P	48	74
UAPE Plein Soleil	I-4 P	12	25
Total		132	254

¹ N = Nurserie ; T = Trotteurs ; M = Moyens.

JEUNESSE

COMMISSION MAISON DES JEUNES

Liste des membres :

- | BEZENÇON Jean-Marc, président, municipal
- | PASTEUR Cora (UDC)
- | PETTER David (Union Libre)
- | VEYRE Virginie, animatrice
- | PASQUIER Line, animatrice
- | MAQUELIN Jérôme, travailleur social de proximité
- | RUCHTI SANCHEZ Daniela, déléguée jeunesse et intégration
- | ATANGANA Leïla (PS)
- | HAENGGELI Nicole (V)
- | REGAMEY Vincent (VL)
- | MERMOUD Christophe (PLR)

La commission s'est réunie une fois durant l'année 2024.

LIGNES DIRECTRICES DES ACTIVITÉS « JEUNESSE » COMMUNALES

Un travail a été mené en 2024 pour définir les lignes directrices des activités « jeunesse » communales, dans l'objectif de mettre en place une politique jeunesse à long terme, lignes directrices qui vont être communiquées publiquement en 2025.

Charte opérationnelle

Une charte opérationnelle a été conçue pour encadrer les jeunes fréquentant la Maison des Jeunes et ses événements. Mise à disposition du public et des collaborateurs, cette charte définit les valeurs et les règles à respecter, tant pour les activités internes à la Maison des Jeunes que pour les événements extérieurs organisés sous l'égide des activités jeunesse communales. Elle vise à garantir un environnement sûr et respectueux pour les jeunes et les intervenants, en incitant les jeunes et leurs représentants légaux à suivre les règles nécessaires au bon déroulement des activités.

NOUVEAU LOGO DES ACTIVITÉS JEUNESSE

Dans ce cadre, le travailleur social de proximité a impliqué des jeunes d'Orbe participant aux activités jeunesse communales afin de les associer au processus de réflexion. Leurs retours ont permis d'orienter la conception du nouveau logo. Par la suite, le service a fait appel à un graphiste externe d'Orbe (CCbyCC) pour poursuivre avec la création du logo ainsi qu'une charte graphique, assurant ainsi une communication homogène pour la MdJO et reflétant les évolutions en cours, tout en facilitant l'identification des jeunes au nouveau logo.



TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ HORS MURS

En 2024, la mission du travailleur social de proximité (TSP) a trouvé son équilibre entre son rôle dans l'organisation de la Maison des Jeunes, le développement de son réseau professionnel, la gestion de projets et sa présence active dans l'espace public.

Réseaux

Le travail en réseau s'est concrétisé par près de 60 rencontres avec diverses parties prenantes (autorités communales et cantonales, services communaux, TSP régionaux, associations locales, institutions sociales, etc.). Le réseau principal reste celui avec les îlotiers de la gendarmerie, permettant des points réguliers sur les tendances chez les jeunes et des échanges sur les préoccupations communes.

Projets

Skate park : un groupe de 7 jeunes de 13 ans s'est investi depuis octobre 2023, participant à 5 rencontres pour imaginer le projet et son fonctionnement. Une rencontre a également été organisée en 2024 à l'Hôtel de Ville, avec le service Constructions / Patrimoine / Urbanisme, pour permettre aux jeunes de comprendre les étapes et les limites d'un projet institutionnel.

Samedis sport libres : afin de promouvoir l'activité physique chez les jeunes, le service de la Cohésion sociale a lancé en 2024 les « Samedis sport libres ». Chaque mois, pendant la période hivernale, les jeunes (12-25 ans) sont invités à pratiquer le sport de leur choix à la salle omnisports, accompagnés du travailleur social de proximité.

La fréquentation moyenne des jeunes lors des Samedis sport libres proposés en 2024 est de :

- | Février : 38 jeunes
- | Mars : 43 jeunes
- | Mai : 24 jeunes

Nbre de jeunes rencontrés/mois (Nbre)	
Janvier	35
Février	38
Mars	33
Avril	133
Mai	0
Juin	141
Juillet	21
Août	157
Septembre	73
Octobre	66
Novembre	34
Décembre	26
Total	757

À noter que la plupart des jeunes présents sont âgés de 13 à 17 ans.

Statistiques présences actives et dispositif d'accueil hors murs

Genre	Nbre	%
Filles	229	30 %
Garçons	528	70 %

Âge	Garçons	Filles
12-13 ans	205	128
14-15 ans	105	63
16-17 ans	128	30
18-25 ans	90	8
Total	528	229

Quartiers	Nbre de jeunes rencontrés / quartier en 2024	Nbre de passages / quartier
Montchoisi	164	24
Tournelle	409	42
Centre-ville	82	35
Puisoir	33	5
Vieille-ville	46	24
Granges-St-Martin	2	7
Thienne	21	25
Total	757	162

Les thèmes abordés avec les jeunes lors des rencontres hors murs sont, en général :

- | situations personnelles, faire connaissance (famille, amis, école, monde professionnel, passions/loisirs/intérêts, consommations, projets, culture, etc.) ;
- | situation générale de la jeunesse ;
- | prévention (principalement déchets sauvages) ;
- | actualité médiatique.



COLLABORATIONS ET PARTENARIATS DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION JEUNESSE

Le secteur jeunesse s'investit activement dans des collaborations et des partenariats avec les acteurs locaux, régionaux et cantonaux impliqués dans le domaine de la jeunesse. Grâce à ces partenariats, il propose une large gamme de prestations répondant aux besoins divers des jeunes, notamment dans une optique de prévention et d'accompagnement du passage de l'adolescence à l'âge adulte. En 2024, deux ateliers ont été organisés pour les 16-25 ans, afin de répondre aux besoins des jeunes dans le cadre de la prévention jeunesse et dans une perspective d'accompagnement dans leur développement en tant que citoyens.

1. **Atelier et aide au remplissage des déclarations d'impôts** : en avril 2024, un atelier a été organisé en collaboration avec le service cantonal des impôts, afin de sensibiliser les jeunes à leur obligation de déclaration d'impôt et de leur fournir les informations nécessaires, ainsi qu'un accompagnement pour remplir leurs déclarations. Deux jeunes ont participé à cet atelier. Le faible taux de participation s'expliquerait par la thématique, qui pour beaucoup de jeunes, peut sembler « complexe » et déconnectée de leurs préoccupations quotidiennes et de ce fait, moins attrayante.
2. **Atelier Budget Pizza** : en octobre 2024, un atelier sur l'élaboration d'un budget a été proposé en partenariat avec OASIS (ARAS), Jet Service, Service social Jeunes du CSP Vaud. 14 jeunes ont pris part à cet atelier, visant à les accompagner dans la gestion de leur budget. Cet atelier a par ailleurs permis à certains jeunes de prendre connaissance des prestations du Service social jeunes du CSP ainsi que de la prestation OASIS, tous deux utiles à leurs besoins.

MAISON DES JEUNES D'ORBE

La Maison des Jeunes d'Orbe est une structure communale d'accueil destinée principalement aux jeunes scolarisés dans le périmètre de l'Association scolaire intercommunale Orbe & Région (ASIOR). Elle accueille les jeunes âgés de 8 à 18 ans. Elle occupe le bâtiment communal du chemin du Puisoir 1, permettant ainsi d'offrir un espace d'expression, d'échange et d'écoute aux différentes tranches d'âge.

ACTIVITÉS 8-12 ANS

Le secteur 8-12 ans de la Maison des Jeunes est un lieu de rencontre, de partage et d'apprentissage visant à aider les enfants à évoluer au sein de la société et à devenir de citoyens prenant part à la ville qu'ils habitent. Il prône le respect de chacun et favorise l'autonomie, la confiance en soi et le vivre-ensemble, essentiellement en pratiquant des activités diverses telles que des ateliers (cuisine, bricolage, couture, etc.), physiques (activités à la salle omnisport) ou encore via des sorties externes à la MdJO.

La participation des jeunes âgés de 8 à 12 ans au sein de la Maison des Jeunes est particulièrement marquée. Dans un contexte numérique omniprésent, la majorité des enfants fréquentant les activités jeunesse exprime un besoin fort de soutien dans leur développement personnel, ainsi que dans leur compréhension du monde et de la société. Ce dernier se fait principalement à travers le jeu, les activités manuelles et les sorties en groupe.

Public

En 2024, le secteur 8-12 ans a accueilli plus de 201 jeunes (nombre absolu).

Genre	Nbre	Âge médian	%	Lieu de résidence	Nbre
Filles	101	11	50 %	L'Abergement	1
Garçons	100	12	50 %	Agiez	5
Total	201		100 %	Amex-sur-Orbe	3
				Baulmes	1
				Chavornay	2
				La Sarraz	1
				Les Clées	1
				Lignerolle	2
				Montcherand	3
				Orbe	167
				Rances	4
				Sergey	1
				Valeyres	2
				Valeyres-sous-Montagny	1
				Valeyres-sous-Rances	1
				Inconnu	6
				Total général	201

Fréquentation de l'accueil libre / ateliers intramuros

Mois	Nbre de jeunes / accueil	Mercredi	Vendredi	Samedi
Janvier	17	20	14	15
Février	14	17	16	10
Mars	14	22	9	12
Avril	12	16	9	7
Mai	12	15	9	5
Juin	9	7	9	6
Juillet (ouvert pour cause de mauvais temps)	7	4	6	/
Août (dès le 21 août)	7	8	7	/
Septembre	7	10	7	5
Octobre	12	19	10	4
Novembre	14	23	15	8
Décembre	17	17	13	14

***Remarque : la fréquentation est plus élevée durant la saison hivernale et plus creuse en été, ce qui explique la présence extérieure à la piscine et hors murs en été.*

Total des activités 8-12 ans 2024 (y compris sorties et hors murs)

Type d'activité	Nbre dans l'année	Nbre de participants (Moyenne lorsqu'il y a plusieurs dates)
Sorties	5	16 (places max. autorisées)
Bricolages	8	20
Cuisine	5	20
Gym omnisport	8	12
Couture pour Carnaval	13	15
Défilé Carnaval	1	24
Coup de balai	1	12
Tournoi Fernand-Léon	1	11
Vide ta chambre	1	29
Chasse au trésor	1	70
Halloween	1	70
Bougies MdJO	5	15
Rencontre Rochette	1	7
Tresses piscine	6	25
Wiggle bridge	5	100
Jeux divers piscine	2	20
Tournoi Minigolf	1	10
Mercredi aprèm Château	1	50
Marché de Noël	1	12



Carnaval : 24 participants ont confectionné pour le thème « Safari » un pull représentant l'animal de leur choix. Le 7 avril, les participants ont participé au défilé du carnaval. Ce projet permet aux participants de développer des compétences créatives, de renforcer leur confiance en eux, d'assumer des responsabilités, et de s'impliquer activement dans un événement local. Il leur offre également l'occasion d'être fiers de porter un vêtement qu'ils ont eux-mêmes créé.

COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

Rochette : dans le cadre de la promotion de l'intergénérationnalité, le secteur 8-12 ans de la Maison des Jeunes a organisé une rencontre intergénérationnelle avec les locataires de la résidence de la Rochette. Cet événement a réuni sept jeunes, rencontre qui leur a permis de présenter un « talent » aux locataires. Ces derniers ont quant à eux partagé leurs propres compétences ou passions. Cette initiative a permis de créer un véritable espace d'échanges entre les jeunes et les personnes âgées, contribuant ainsi à lutter contre l'isolement des seniors et à favoriser la participation citoyenne et sociales des jeunes.

Piscine : en 2024, la présence de la Maison des Jeunes à la piscine a permis de maintenir le lien avec les jeunes. En effet, les activités jeunesse extérieures proposées sous le « label Maison des Jeunes », notamment pendant l'été, contribuent à maintenir ce lien et à répondre aux besoins des jeunes en investissant les lieux où ils se trouvent, notamment la piscine. Cela offre également l'opportunité de faire connaître les prestations et activités proposées par le secteur jeunesse.

Ainsi, la Maison des Jeunes a pu proposer sur site divers ateliers et activités en extérieur, qui ont rencontré un grand succès. Ces animations telles que la réalisation de tresses ou encore l'animation du Wiggle Bridge, se sont avérées bénéfiques pour favoriser les échanges, faire connaissance avec de nouveaux jeunes et promouvoir l'activité physique.



ACTIVITÉS 12-18 ANS

Le secteur 12-18 de la Maison des Jeunes est destiné aux jeunes de l'arrondissement scolaire d'Orbe âgés de 12 à 18 ans. Cependant, les jeunes de 18 à 25 ans peuvent également y accéder pour échanger avec les animateurs ou pour toute demande d'accompagnement personnel (par exemple, dans le cadre de l'insertion professionnelle). En revanche, toutes les activités organisées par la Maison des Jeunes sont réservées aux jeunes de 12 à 18 ans, sauf en cas d'atelier spécifique et ponctuel. Ainsi, ce fonctionnement permet à la Commune d'Orbe de répondre aux besoins de l'ensemble de la population jeunesse, conformément à la tranche d'âge définie par la politique cantonale de la jeunesse.

Public

En 2024, 193 jeunes ont fréquenté l'accueil libre et les activités jeunesse de la Maison des jeunes pour la classe d'âge 12-18 ans : 74 (42) filles et 119 (102) garçons (âge médian 15). Les garçons sont toujours majoritaires, mais on remarque tout de même une augmentation du pourcentage de filles en comparaison des années précédentes.

Mois	Nbre de jeunes / accueil (moyenne)	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Âge médian	Lieu de résidence	Nbre
Janvier	18	21	11	20	12	14	Renens	2
Février	24	22	20	29	26	13	Epalinges	1
Mars	18	23	19	16	12	13	Morges	1
Avril	7	6	6	12	3	13	Penthalaz	1
Mai	11	14	16	9	2	14	Ferreyres	1
Juin	4	3	4	6	-	14	La Sarraz	1
Juillet			Accueil fermé				Arnex-sur-Orbe	3
Août (dès le 22)	9	-	8	12	5	15	Vallorbe	2
Septembre	13	22	12	15	6	15	Orbe	148
Octobre	7	2	6	10	9	15	Agiez	5
Novembre	10	12	4	14	9	15	Montcherand	5
Décembre	13	10	13	17	10	15	Lignerolle	3
							Valeyres-sous-Rances	5
							Chavornay	4
							Yverdon-les-Bains	4
							Villars-Burquin	1
							Rances	2
							Boudry	1
							Inconnu	3
							Total	193

**Remarque : la fréquentation est plus élevée durant la saison hivernale.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La prestation « Insertion professionnelle » fait partie des activités jeunesse communales et a pour objectif d'offrir un accompagnement de proximité aux jeunes rencontrant des difficultés ou des interrogations en fin de parcours académique ou dans leur intégration au monde professionnel. Elle vient compléter les services et acteurs régionaux œuvrant déjà dans l'accompagnement des jeunes dans ces domaines.

En 2024, afin d'améliorer le suivi des cas, des données ont été collectées pour mieux comprendre les profils des jeunes bénéficiaires et les raisons de leur recours à cette prestation. Cela permet au service de la Cohésion sociale d'ajuster l'accompagnement proposé et d'optimiser les collaborations en réseau pour répondre de manière plus ciblée aux besoins du public.

Caractéristiques du public :

- | Nombre de bénéficiaires : 26
- | Âge médian : 19 ans
- | Genre : 19 garçons, 7 filles

Le nombre relativement élevé de jeunes souffrant de limitations psychologiques (telles que la dépression, l'anxiété, etc.) pourrait également expliquer la demande pour la prestation d'insertion professionnelle et du coaching.

Activités Insertion professionnelle (Inpro) et objectifs des suivis

Activités de la prestation	
Entretiens individuels	137
Postulations	95
Stages	23
Sortie	1

Les entretiens individuels (recherche d'emploi, aide administrative, coaching) constituent l'activité principale de la prestation. Au total, 95 candidatures ont été envoyées, dont 23 ont débouché sur un stage et 6 ont abouti à un contrat d'apprentissage. Par ailleurs, dans le cadre de l'activité InPro, une sortie au Salon des métiers a été organisée. Quatre jeunes y ont participé, bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et ayant l'opportunité de poser toutes leurs questions tout au long du parcours du salon.

Limitations identifiées	Situation en début d'année	Situation en fin d'année	Objectifs du suivi
Physique 3	10 VG 2	Contrats d'apprentissage 6	Recherche d'apprentissage 13
Psychologique 6	11 VG 7	Contrats de travail 5	Recherche de travail 4
Cognitive 2	SeMo 4	Continue scolarité 7	Coaching 19
Langue 4	Chômage 1	Mesure de transition 2	Maintien sur la place de travail 1
Aucune 11	CSR 1	CSR 2	Aide administrative 11
Total 26	EVAM 3	Sans solution 2	
	Sans solution 4	Autres 2	
	En emploi 2	Total 26	
	En apprentissage 2		
	Total 26		

INTÉGRATION

COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSES ÉTRANGERS ET DE PRÉVENTION DU RACISME ORBE-CHAVORNAY (CISEROC)

La Commission Intercommunale d'intégration Suisses Étrangers et de prévention du Racisme Orbe-Chavornay (CISEROC) a pour but de faciliter l'intégration des personnes de nationalité étrangère à Orbe et à Chavornay. Elle vise à échanger sur les sujets d'intégration et à participer aux activités et actions dans le but d'encourager l'intégration et la lutte contre les discriminations via l'élaboration de projets.

Membres de la CISEROC

Fonction	Nom	Prénom
Communauté sud-américaine	ARENAS	Juan Pablo
Membre	ASSAF	Ghusoun
Municipal à Orbe	BEZENÇON	Jean-Marc
Conseil communal de Chavornay - Chavornay Ensemble	BLANCO	Sara
AVIVO Orbe	BULLIARD	Marcel
Membre	CHANDRAN	Punithawathy
Membre CCSI	DE SOUZA	Regula
Communauté portugaise	DOMINGUES	José
Contrôle des habitants de Chavornay	FLÜCK	Viviane
Représentant des écoles	FRAGNIÈRE	Carine
Membre	GARCIA GALATI	Jessica
Conseil communal d'Orbe - PLR	GHOSN	Helena Mia
Conseil communal d'Orbe - PS	GRAND	René
Conseil communal d'Orbe - UDC	GROUX	Cédric
Conseil communal d'Orbe - Vert'libéraux	GROUX	Sonia
Centre Social Régional	GUILLAUME	Marilyne
CC Chavornay - PLR	GUILLET	Philippe
Membre	HUSIC	Nihada
Conseil communal de Chavornay - PS/Verts/Ecologiste	KANDASAMY	Danish
Conseil communal d'Orbe - UL	KARIUS	Patricia
Communauté polonaise	LEPIK	Elzbieta
Communauté africaine	MINTSA ATCHAM BAERISWYL	Rose
Communauté anglophone	MONTANI	Philomena
Déléguée jeunesse et intégration Orbe	RUCHTI SANCHEZ	Daniela
Conseil communal d'Orbe - Verts	SCARANGELLA MONTES	Michèle
SPOP - BCI	SOTTAS	Marie
Contrôle des habitants d'Orbe	TAUXE	Isabelle
Municipal à Chavornay	VIDMER	Dominique
Représentante de la société civile	VIQUERAT	Floriane

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

La Commune d'Orbe développe une politique d'intégration dans une perspective d'encouragement à l'intégration des personnes étrangères et dans le but de sensibiliser la population à la promotion de la diversité. À cet égard, et dans une perspective d'évaluation des prestations et des besoins en termes d'intégration de la population à Orbe, la Municipalité s'est engagée en 2024 dans une démarche d'analyse des besoins. Pour ce faire, le bureau d'évaluation de politiques publiques « INTERFACE » a été mandaté afin de mener une étude permettant de récolter des données pour établir un état des lieux des prestations d'intégration à Orbe. Cette démarche avait comme objectif de permettre à la Municipalité d'acquiescer des informations afin de lancer des réflexions sur une valorisation des prestations communales actuelles ainsi qu'une adaptation et amélioration des prestations d'intégration répondant mieux aux changements du contexte local (augmentation de la démographie, passage de village à ville, etc.).

La démarche en trois étapes a été déployée de juin à novembre 2024 :

1. **Juin- juillet 2024** : certaines entités / associations locales et acteurs partenaires dans le domaine de l'intégration ont été invités à répondre à une enquête en ligne. Participation : 27 acteurs et sociétés locales.

2. **Août 2024** : un échantillon de la population d'Orbe a été sélectionné et invité à répondre à un questionnaire en ligne. Participation : 423 habitants.
3. **14 novembre 2024** : une consultation publique sous la forme d'une séance en plénière couplée à des ateliers de discussion a pris place le 14 novembre au Casino d'Orbe. Cette séance en présentiel a permis d'enrichir les réflexions sur les pistes d'actions futures. Participation : 36 personnes.



ACTIVITÉ SD'INTÉGRATION COMMUNALES CISEROC - ORBE

Les activités d'intégration communales délivrées au sein de la Maison des Jeunes d'Orbe via la CISEROC ont pris place durant l'année 2024. L'ensemble de prestations ont pu être exécutées et délivrées avec succès tout au long de l'année permettant d'atteindre l'objectif principal de cette politique, à savoir :

- | l'encouragement à l'intégration professionnelle, sociale et économique des personnes arrivées à Orbe ;
- | la création de liens sociaux entre les habitants (urbigènes et nouvellement arrivés à Orbe) ;
- | le développement de l'apprentissage/pratique de la langue ;
- | l'accompagnement dans la recherche d'un emploi (intégration professionnelle) ;
- | l'aide à la compréhension des démarches administratives ;
- | la transmission des informations sur la vie à Orbe ;
- | l'orientation des bénéficiaires vers les entités spécialisées.

Café contact

Le Café contact se déroule à l'année chaque mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h00. Il vise principalement à offrir un espace d'échanges convivial à accès libre. Cette prestation favorise et encourage l'intégration sociale, et la transmission d'informations pertinentes au public participant à la prestation.

Genre	Nombre	%
Femme	193	62 %
Homme	119	38 %
Total général	312	100 %

Couture contact (atelier de couture) et Créa contact (atelier de création)

Ces deux prestations sont proposées à l'année respectivement les mardis après-midi de 14h30 à 16h30 (Couture contact) et les vendredis matin de 9h00 à 11h00 (Créa contact). Elles visent à encourager l'intégration sociale à travers la création manuelle, tant artistique que via la couture, et permettent de favoriser la prise de confiance des bénéficiaires, la création de lien sociaux entre les participants et visent à prévenir l'isolement.

Atelier de création

Genre	Nombre	%
Femme	40	78 %
Homme	11	22 %
Total général	51	100 %

Atelier de couture

Genre	Nombre	%
Femme	45	82 %
Homme	10	18 %
Total général	55	100 %

« Parlons français »

Cet atelier d'échange se déroule à l'année les lundis matin de 9h00 à 10h00 et a pour but de favoriser l'expression orale des participants en engageant des discussions du quotidien sous forme ludique et vivante.

Genre	Nombre	%
Femme	45	62 %
Homme	28	38 %
Total général	73	100 %

Cours de français / Garde d'enfants

L'offre de garde d'enfants les lundis après-midi à l'année permet aux mamans de fréquenter les cours de français (deux cours de 1h30 à la suite) proposés par le Groupe d'Accueil des Migrants à Orbe (GAMO). Cette offre vise à favoriser l'accès à l'apprentissage du français pour les femmes/mamans.

Genre	Nombre d'enfants	%
Femme	8	33 %
Homme	16	67 %
Total général	24	100 %

Soutien à l'employabilité et aide administrative

Cette prestation d'aide et soutien de proximité a pour objectif l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches administratives et dans la recherche d'emploi visant à une intégration professionnelle et par conséquent à l'autonomie des habitants d'Orbe. Les permanences employabilité sont délivrées à l'année sur rendez-vous uniquement les jeudis et lundis après-midi de 13h30 à 18h00.

Genre	Nombre	%
Femme	73	60 %
Homme	48	40 %
Total général	121	100 %

Thématiques traitées	Nombre	%
AI	1	0 %
Aide admin	127	34 %
Aide à la rédaction de courrier	54	15 %
Aide aux impôts	4	1 %
Dossier de candidature	70	19 %
Recherches d'emploi	115	31 %
Total général	371	100 %

Partenaires et orientation auprès de :	Nombre
Appartenances	1
Caritas	7
CSP	7
CSP juridique	3
CSR	2
Impôts	17
ORP - Chômage	1
LAVI	2
ORP	6
Relo'g	1
SOS maman	1
SPOP	6
Total général	54

Samedi sans frontière

Le Samedi sans frontière est une manifestation annuelle qui vise à célébrer la diversité culturelle, à sensibiliser sur les questions de multiculturalité et à déconstruire les stéréotypes. Par ailleurs, elle se déroule en parallèle de l'accueil des nouveaux habitants, encourageant ainsi l'intégration sociale de ceux-ci et la création de liens sociaux entre nouveaux et anciens habitants d'Orbe.

Cette année, le Samedi sans frontière a été organisée le 24 août 2024. Des stands d'animations et d'informations ont été proposés durant la manifestation ainsi que plus de dix stands proposant des spécialités culinaires de divers pays du monde. L'un des centres d'accueil pour les mineurs non accompagnés (MNA) de l'EVAM a réitéré sa participation à la journée en proposant un stand culinaire avec des spécialités réalisés par des MNA.

Le projet « La culture au bout du fil » s'inscrit dans le cadre de l'atelier Couture-contact. Pour le Samedi sans frontière, un défilé a été imaginé avec pour thème la culture au bout du fil. L'objectif était de permettre aux participants de créer ou de transformer des vêtements afin de mélanger les origines et les cultures qu'ils ont découvertes et adoptées au fil de leurs parcours migratoire, voyages et rencontres. Au total 17 participants (dont un seul homme) ont contribué et participé à ce projet.

Le Samedi sans frontière 2024 a vu la participation de différents groupes de danse représentant la diversité culturelle ;

- | Cœurs en Chœur
- | Al- Andalus
- | École de danse Maryam
- | Association Umuhuza
- | Association Cantonale du Costume Vaudois (ACCV)

Fréquentation : environ 500 personnes ont assisté au Samedi sans frontière 2024.



Semaine d'actions contre le racisme

La Semaine d'actions (SACR) contre le racisme s'est déroulée du 18 au 22 mars 2024, avec une programmation variée d'activités et d'animations. Ces initiatives, à la fois ludiques, informatives et sociales, avaient pour but de promouvoir la diversité, la multiculturalité et de lutter contre toutes les formes de discrimination.

Cet événement a été rythmé par la proposition de différentes animations et initiatives entre autres, l'escape game sur les parcours migratoires (réitéré de l'édition 2023 avec des modifications dans les énigmes) et la projection du film « Interdit aux chiens et aux Italiens »



proposée au cinéma d'Orbe. Visant à sensibiliser les participants aux questions liées à la migration italienne, aux enjeux et défis rencontrés à l'époque et les répercussions et la situation actuelle au niveau législatif. Pour enrichir cette expérience, une discussion a suivi la projection, animée par deux intervenants : Mme Dominique Wittwer et M. Michele Scala. Tous deux ont coécrit le livre « *Bâtisseurs de droits humains. Il contributo delle associazioni italiane in 150 anni d'immigrazione: L'esempio delle Colonie Libere* ».

Activité durant la semaine SACR	Nbre de participants
Escape Game	90
Projection du film « Interdit aux chiens et aux Italiens »	40
Rap'Conte moi ta diff' – Atelier RAP destiné aux jeunes	10
Blind Test du monde	10
Créacontact spécial SACR	10

COLLABORATIONS - PARTENARIATS

Interventions ponctuelles

Unisanté

Dans le cadre d'une présentation bas seuil au Café contact, Unisanté a transmis les informations concernant le dépistage du cancer du côlon. Avec un langage adapté et simplifié pour le public, cette séance a permis une sensibilisation de proximité auprès du public migrant fréquentant l'activité du Café contact. Ce type de collaboration est implémenté ponctuellement afin de favoriser l'égalité des chances face à la compréhension des informations. Cette action de proximité a été fournie à la suite et en complément de l'intervention bas seuil réalisée en 2023 sur le dépistage du cancer du sein auprès du Café contact.

ARC-Echange

Participation d'ARC-Echange lors du Café contact du 28 novembre 2024.

Genre	Nb.
Femmes	22
Hommes	6
Total	28

Collaborations pérennes

Caritas Vaud

Caritas délivre une prestation de cours de français pour les niveaux A1 et A2 à Orbe.

Niveaux des cours FLI	Nbre de cours FLI à Orbe en 2024	Nbre d'heures de cours	Nbre d'heures de préparation	Nbre d'apprenants distincts	Nbre d'apprenants distincts habitant Orbe	Inscriptions d'habitants d'Orbe
Niveau A1	4	114	114	27	42	63 **
Niveau A2	4	114	114	15		
Totaux	6	228	228	48*		

* Il s'agit de personnes distinctes ; ainsi, le total ne correspond pas toujours à la somme des apprenants de chaque module, certains ayant suivi des modules de niveaux différents durant l'année.

** Y compris les apprenants habitants d'Orbe qui suivent des cours Caritas Vaud à Yverdon-les-Bains (selon leur niveau/disponibilité).

En 2024 à Orbe, les cours de français Caritas Vaud ont été marqués par une reprise, notamment avec l'ouverture des cours A2 le matin qui connaissent un joli succès (ce n'avait plus été le cas ces dernières années). Au cours du semestre d'automne, certains cours tels que le cours A1 du soir ont eu une liste d'attente due à une forte demande. Les apprenants recalés pouvaient également suivre des cours à Yverdon-les-Bains.

Une forte augmentation des apprenants distincts suivant des cours à Orbe (48 contre 32 en 2023) a été observée, mais également une légère augmentation du nombre d'apprenants distincts habitant Orbe et suivant des cours Caritas (42 contre 38 en 2023).

Lire et écrire

Lire et écrire fournit une prestation d'aide à la lecture et écriture en français. Cette prestation est destinée aux personnes parlant le français, mais rencontrant des difficultés dans l'expression écrite et à la lecture.

Cours d'alphabétisation 2024 à Orbe : un total de 10 apprenants a suivi la prestation durant l'année 2024

- | Nombre de cours hebdomadaires dans la région : 22
- | 13 cours de base (dont 1 cours à Orbe) ;
- | 2 cours d'alphabétisation ;
- | 4 cours de post-alphabétisation ;
- | 1 cours de préparation à la théorie du permis de conduire (jusqu'en juin, puis évolution en « cours Mobilité et Emploi ») ;
- | 2 cours de préparation à l'entrée en formation d'auxiliaire de santé.

Centre social protestant (CSP)

Le CSP collabore depuis plusieurs années déjà avec la Commune d'Orbe dans le cadre d'une prestation Permanences Info-Conseil Migration. Ces permanences se déroulent les mardis matin à la Maison des Jeunes d'Orbe. Le public cible est principalement le public migrant d'Orbe et de la région. Le travail lié à la permanence se répartit entre l'accueil des personnes et le suivi des dossiers individuels. 44 permanences hebdomadaires de deux heures (total : 88 heures) se sont tenues durant toute l'année 2024.

Public :

- | Habitants étrangers accueillis, informés et conseillés
- | 169 situations
- | 200 personnes
- | 101 femmes (50.5 %), 99 hommes (49.5 %)

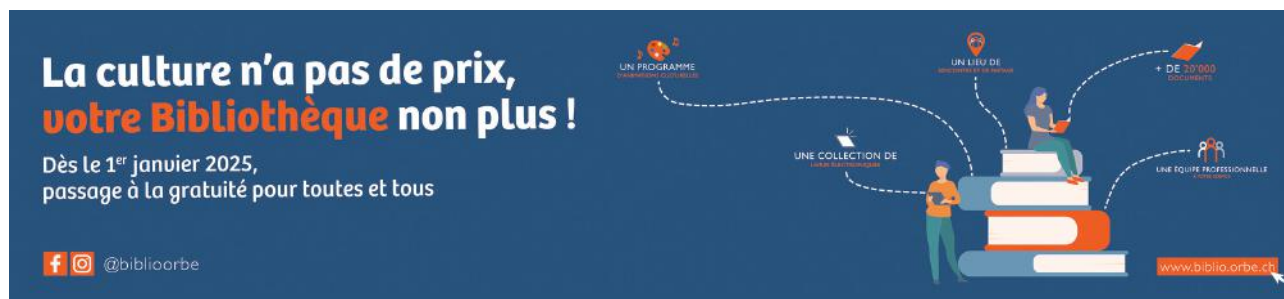
Provenance :

- | 22 % de personnes ressortissantes d'un pays UE-AELE
- | 68 % de personnes provenant d'un pays hors UE (États-tiers)
- | 10 % de personnes provenant de Suisse

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET SCOLAIRE

PRÉAMBULE

Institution fondée au XIX^e siècle, la création de la première bibliothèque publique d'Orbe date de 1842. En perpétuelle évolution depuis près de deux siècles, elle est aujourd'hui au cœur d'une société numérique. Le service offre un accès gratuit à l'ensemble de ses collections et déploie des animations tant culturelles que pédagogiques en lien avec ses missions. En privilégiant un accès ouvert, la bibliothèque préserve la nature du bien commun qui caractérise les documents mis à la disposition du public. Face à la surabondance du numérique, elle propose également des repères fiables et pertinents dans une société où la propagation de l'information est fulgurante.



Bannière diffusée le vendredi 20 décembre 2024 sur l'ensemble des réseaux sociaux et site web de la Bibliothèque et de la Commune d'Orbe

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

	2024	2023	2022
Nombre d'emprunts et prolongations (livres physiques et numériques)	81'074	83'008	78'314
Heures d'ouverture au public (partie communale)	816	813	858
CHF dépensés pour les acquisitions documentaires	40'000	39'900	41'400
Nombre de lecteurs actifs	1'454	1'497	1'452
Volumétrie des collections physiques (en nombre d'items)	20'329	18'457	18'656
Nombre de sollicitations par mail et téléphone	582	624	838
Nombre d'accueil de classes avec ou sans animation pédagogique	192	196	134
Nombre de participants lors des manifestations publiques (estimation)	625	700	400

SERVICE AU PUBLIC, SOLLICITATIONS ET FRÉQUENTATION

En 2024, la bibliothèque enregistre un chiffre relativement stable soit 81'074 prêts physiques, numériques et prolongations (contre 83'008 en 2023, soit une légère baisse de 2,3 %). Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette diminution. Les bibliothèques cherchent leur place dans l'univers concurrentiel des loisirs et de la culture et innovent pour rester attractives. C'est dans cette optique que de plus en plus de bibliothèques publiques vaudoises ont fait le choix de la gratuité depuis plusieurs années dont l'objectif est également de soutenir une partie de la population se trouvant dans une conjoncture économique difficile.

De manière hypothétique, il ne peut être exclu que certains lecteurs se soient progressivement détournés de la bibliothèque (fonctionnant sous un régime de cotisations et d'amendes pour les lecteurs non DGEO*) au profit de bibliothèques voisines. C'est dans ce contexte que la Municipalité urbigène a validé en novembre 2024, un passage à la gratuité totale (abandon des frais d'abonnements, des amendes et des frais de renouvellement de cartes lecteur), une information communiquée officiellement le 20 décembre 2024. Les objectifs poursuivis du passage à la gratuité peuvent être résumés ainsi pour Orbe :

- | renforcer l'accès à la culture et à l'apprentissage pour toutes et tous sans discrimination ;
- | soutenir la dynamique de fréquentation de la bibliothèque et donc l'attractivité de celle-ci ;
- | soutenir une partie de la population se trouvant dans une conjoncture économique difficile ;
- | s'aligner sur une pratique croissante parmi les bibliothèques mixtes ;
- | homogénéiser et simplifier les pratiques au sein du service.

Les premiers effets du passage à la gratuité seront visibles en 2025.

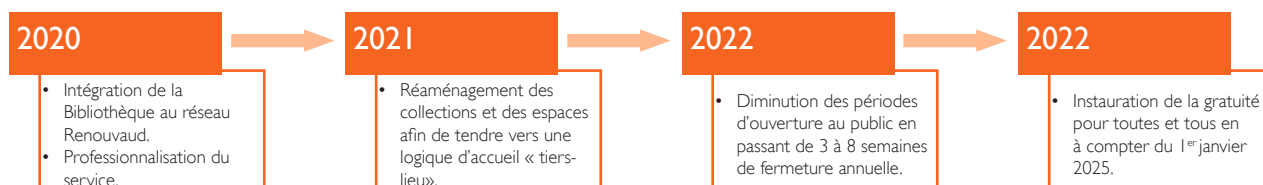
Par ailleurs, depuis avril 2024, le service a mis à la disposition du public une boîte de retours accessible au-delà des horaires d'ouverture habituels de la bibliothèque. Cette nouvelle prestation permet de faciliter le retour des documents par le lecteur mais aussi de fluidifier la reddition de ces derniers dans la journée et donc de désengorger une partie du service au public lors des périodes de fortes affluences.

* Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

PLAN DE TRANSFORMATION, OBJECTIFS ET ÉTAPES CLÉS

Initié il y a environ 4 ans, le plan de transformation vise à répondre de façon durable aux besoins et priorités de la bibliothèque et de sa communauté au sein d'un écosystème régional, cantonal et national en constante évolution. Ces objectifs sont les suivants :

- | renforcer le positionnement et la visibilité de la bibliothèque comme lieu culturel de proximité ;
- | assurer l'alignement des services proposés avec les priorités de la Commune et celles des Établissements scolaires, au regard des tendances culturelles et des défis éducatifs actuels ;
- | réexaminer les besoins et mettre en place une structure organisationnelle cohérente pour un développement constant de l'offre.



LECTORAT

La bibliothèque a enregistré 1'454 lecteurs actifs en 2024 provenant de 61 communes différentes affirmant ainsi une fois de plus un rayonnement régional s'étendant bien au-delà de la cité urbigène.

Le nombre de lecteurs reste stable mais dont la diminution de 2,8 % par rapport à 2023 peut être mise en corrélation directe avec la baisse du taux d'emprunts. Parmi les lecteurs actifs, 910 (contre 915 en 2023) sont des lecteurs DGEO (moins/plus de 14 ans et compte de classe) et 544 (contre 582 en 2023) sont des lecteurs adultes âgés de plus de 16 ans. Ainsi, de manière hypothétique, il est possible d'expliquer la diminution des emprunts par un détournement du lectorat « adultes » pour les raisons déjà évoquées.

991 lecteurs actifs (enfants et adultes) proviennent de l'arrondissement scolaire d'Orbe et région regroupant les communes suivantes : Agiez, Arnex-sur-Orbe, L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Montcherand, Orbe, Rances, Sergey, Valeyres-sous-Rances. La Ville d'Orbe totalise quant à elle 667 lecteurs actifs, une part en légère baisse : 45,8 %, contre 50 % par rapport à 2023. Le lectorat actif en provenance de Chavornay est en légère augmentation : 155 lecteurs actifs en 2023 contre 166 lecteurs actifs en 2024 soit une augmentation de 7%. Ainsi, les Chavornaysans représentaient 11% du lectorat actif de la Bibliothèque en 2024 (contre 10% en 2023).

OFFRE DOCUMENTAIRE PHYSIQUE ET NUMÉRIQUE

Collections physiques : la volumétrie des collections est passée de 20'329 (2024) à 18'457 (2023) soit environ 2'000 items supplémentaires. Cet accroissement maîtrisé, après plusieurs années de régulation, est le résultat d'une décision réfléchie visant à répondre de manière anticipée à l'accroissement des besoins documentaires de la population en lien notamment avec le passage à la gratuité pour laquelle une augmentation de la fréquentation et donc des emprunts sont à prévoir. Ainsi, l'objectif principal de cette mesure vise à proposer une offre diversifiée et suffisante, tout en améliorant le taux de rotation des documents et en limitant l'élimination d'ouvrages.

Un vaste projet de récolement et de recotation en tomaison a été réalisé sur la collection des « Mangas » 0 -10 ans, 10 -16 ans et adultes, ainsi que sur le fonds « Romans policiers ». Le récolement a permis de vérifier la présence et l'état des documents de ces quatre collections, d'identifier les ouvrages manquants ou abîmés, et de mettre à jour le catalogue. La recotation en tomaison apporte une meilleure visibilité et compréhension pour le lecteur dans le cas notamment de titres en plusieurs séries et/ou cycles.

Collections numériques : Les statistiques d'utilisation du service de livres numériques « e-bibliomedia » est en augmentation constante avec notamment le chiffre record de 814 emprunts numériques, soit un accroissement de 5 %. Depuis le mois de novembre, une boîte de recherche intégrée à la page d'accueil du site internet de la bibliothèque permet d'accéder directement aux 10'000 livres électroniques (ebooks) disponibles.

MÉDIATION CULTURELLE ET COMMUNICATION

Médiation culturelle : 625 personnes ont participé aux rencontres et animations proposées par la bibliothèque, soit un chiffre relativement stable par rapport à 2023 (700 participants). Devenu un lieu de vie et d'échanges, le service a proposé durant l'année une multitude d'activités surprenantes tout en maintenant une offre d'activités traditionnelles mais tout aussi plébiscitées comme la « Nuit du Conte » (40 visiteurs), des rencontres intergénérationnelles autour de la lecture (326 personnes) ou encore des ateliers d'écriture et de dessin avec notamment le conteur David Telese et l'illustratrice Anne Crausaz (25 participants). Parmi les événements marquants, mentionnons la collaboration réussie avec l'association

Pro Senectute qui a permis de proposer une permanence numérique pour les seniors autour de l'utilisation du smartphone (10 personnes) ou encore la projection du film documentaire « Nais au pays des Loups » (30 visiteurs). Enfin, les expositions « Cinquecento Medusae » et « Corallium » proposées en septembre ont touché près d'une centaine de personnes. Ces installations artistiques ont notamment permis à la bibliothèque de se positionner activement en faveur de la durabilité, un engagement qui passe autant par le fonds documentaire qu'elle propose que par sa médiation culturelle.

Communication : le service bénéficie d'une belle visibilité assurée par différents canaux de communication. Facebook et Instagram comptent 1'412 abonnés (1'273 en 2023). Le catalogue de la bibliothèque totalise 17'978 recherches simples ou avancées (17'609 en 2023), et le site web enregistre 14'247 visites (13'629 en 2023) ; des chiffres en progression. Par ailleurs, mentionnons que la bibliothèque a bénéficié de quatre articles dans la presse portant essentiellement sur les activités culturelles de cette dernière et valorisant à cet effet l'existence de l'entité entière. Enfin, le service a poursuivi son travail de graphisme sur deux de ses flyers (« Bienvenue » et « Fermetures 2025 ») afin d'offrir une documentation de qualité à ses usagers, tant dans les visuels que dans les contenus communiqués.

SERVICE SCOLAIRE

La collaboration avec les établissements primaires et secondaires d'Orbe et environs est institutionnalisée. Les visites régulières des élèves et les déplacements en classe, ainsi que les échanges avec le corps enseignant sont standardisés au niveau cantonal.

	2024	2023
Nombre d'animations pédagogiques (accueils et visites en classe)	174	175
<i>Dont en lien avec l'éducation numérique</i>	65	56
Nombre d'accueils de classe sans animation pédagogique	18	21
Nombre de bibliorécrits	10	14

Différentes actions de communication ont été réalisées afin de visibiliser le service auprès des enseignants et des élèves :

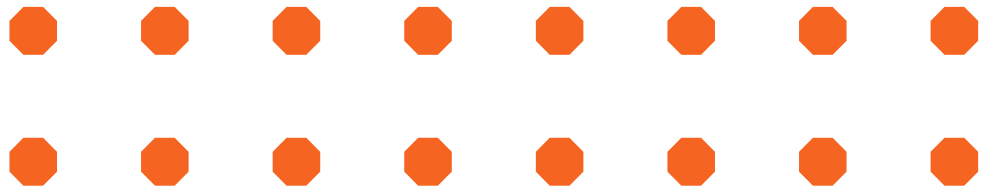
- | Avril 2024 : communication officielle à tous les enseignants et élèves de l'établissement secondaire de Montchoisi sur l'existence du SharePoint de la bibliothèque scolaire. Ses objectifs principaux sont notamment de donner accès en tout temps au contenu pédagogique abordé lors des interventions de l'équipe dans les classes et de valoriser le processus de formation de la 9H à la 11H.
- | Septembre 2024 : rédaction et envoi d'une newsletter de rentrée à tous les enseignants de l'arrondissement scolaire d'Orbe et environs (par mail pour les établissements primaires et via le SharePoint de l'établissement secondaire).

En sus des interventions dispensées tout au long de l'année auprès des élèves, les professionnels de la partie scolaire ont été sollicités à deux reprises pour intervenir au-delà du périmètre scolaire afin de contribuer à la formation des professionnels de l'information sur la thématique suivante : « Éducation numérique et compétences informationnelles en bibliothèque scolaire/publique en Suisse romande : le cas de la bibliothèque de la région d'Orbe ».

- | 5 septembre 2024 : Formation continue BiblioSuisse, Lausanne (1 journée)
- | 28 novembre 2024 : Présentation Bachelor en Filière ID, HEG Genève









CONSTRUCTIONS / PATRIMOINE / URBANISME

FONCTIONS ET ORGANISATION

- | Le service Constructions / Patrimoine / Urbanisme gère la police des constructions, le patrimoine et le développement urbanistique de la Commune.
- | Il applique les dispositions légales sur les constructions, valorise et entretient le patrimoine communal, gère les vignes et jardins communaux, ainsi que les parcelles agricoles et les arbres de ville de même que la stratégie de développement territorial de la Commune.
- | Séance hebdomadaire de coordination interne avec les collaborateurs et séance hebdomadaire avec le municipal.

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

- | Mise à l'enquête du plan d'affectation communal (PACom) ;
- | Finalisation des travaux et inauguration du Temple ;
- | Extension de l'Hôtel de Ville ;
- | Révision des conventions RIBT ;
- | Signature d'un DDP en faveur de la Commune sur la parcelle no 280 ;
- | Mise en service de l'UAPE des Moulins ;
- | Ouverture du collège des Pique-Raisinets à Montcherand.

Informations générales

Constructions / Patrimoine / Urbanisme
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

e-mail : cpu@orbe.ch
tél. 024 442 92 15

Chef de service : Jonathan Remund

POINTS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

MISE À L'ENQUÊTE DU PACOM

Le plan d'affectation communal (PACom) a été mis à l'enquête du 16 mars au 15 avril 2024, les oppositions ont été traitées dans le cadre de séances de conciliation et certaines ont été retirées. Une enquête complémentaire aura lieu dans le courant du premier semestre 2025.

FINALISATION DES TRAVAUX ET INAUGURATION DU TEMPLE

Les clés du Temple ont été remises au Conseil de paroisse le jeudi 28 mars 2024 pour les fêtes de Pâques et l'inauguration a été célébrée le 1^{er} juin 2024.

EXTENSION DE L'HÔTEL DE VILLE

Les travaux de l'extension de l'Hôtel de Ville ont débuté le 20 février 2024, les locaux devraient pouvoir être occupés d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2025.

RÉVISION DES CONVENTIONS RIBT

Les conventions RIBT ont été revues après dix ans d'application puis soumises aux communes membres pour ratification.

SIGNATURE D'UN DDP EN FAVEUR DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE NO 280

Un droit distinct et permanent (DDP) a été signé en faveur de la Commune d'Orbe sur la parcelle no 280, sise au chemin de l'Etraz, propriété de TFR Transports, société anonyme basée au Mont-sur-Lausanne et simultanément un sous-DDP a été accordé, aux mêmes conditions, à une entreprise romande à la recherche d'un terrain industriel pour le déplacement de son siège principal à Orbe, depuis l'Ouest lausannois.

UAPE DES MOULINS

Mise en service à la rentrée de janvier 2024, l'UAPE des Moulins accueille des élèves des classes 1P à 6P (48 places) avant et après l'école ainsi que pour les repas de midi.

COLLÈGE DES PIQUE-RAISINETS MONTCHERAND

L'ASIOR a pu inaugurer son collège à Montcherand et accueillir ses premiers élèves à la rentrée d'août 2024.



CONSTRUCTIONS

PROCÉDURES DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PAR ENQUÊTE PUBLIQUE

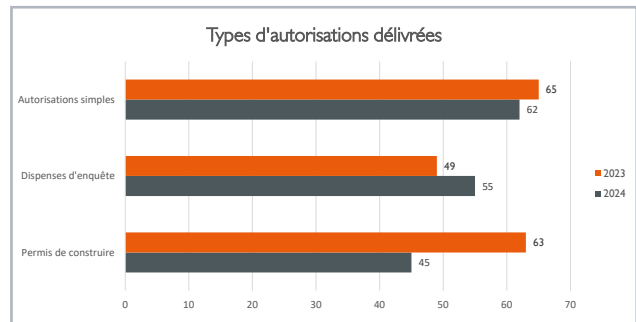
Depuis l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2022, de la procédure de transmission des demandes de permis de construire dématérialisées entre les Communes et le Canton, cette nouvelle façon de fonctionner a été parfaitement assimilée par les collaborateurs du service et par les différents mandataires et propriétaires. La simplification des procédures pour l'installation de pompes à chaleur (PAC) a entraîné une diminution du nombre de mises à l'enquête.

Le service a procédé à **37 mises à l'enquête** et a délivré :

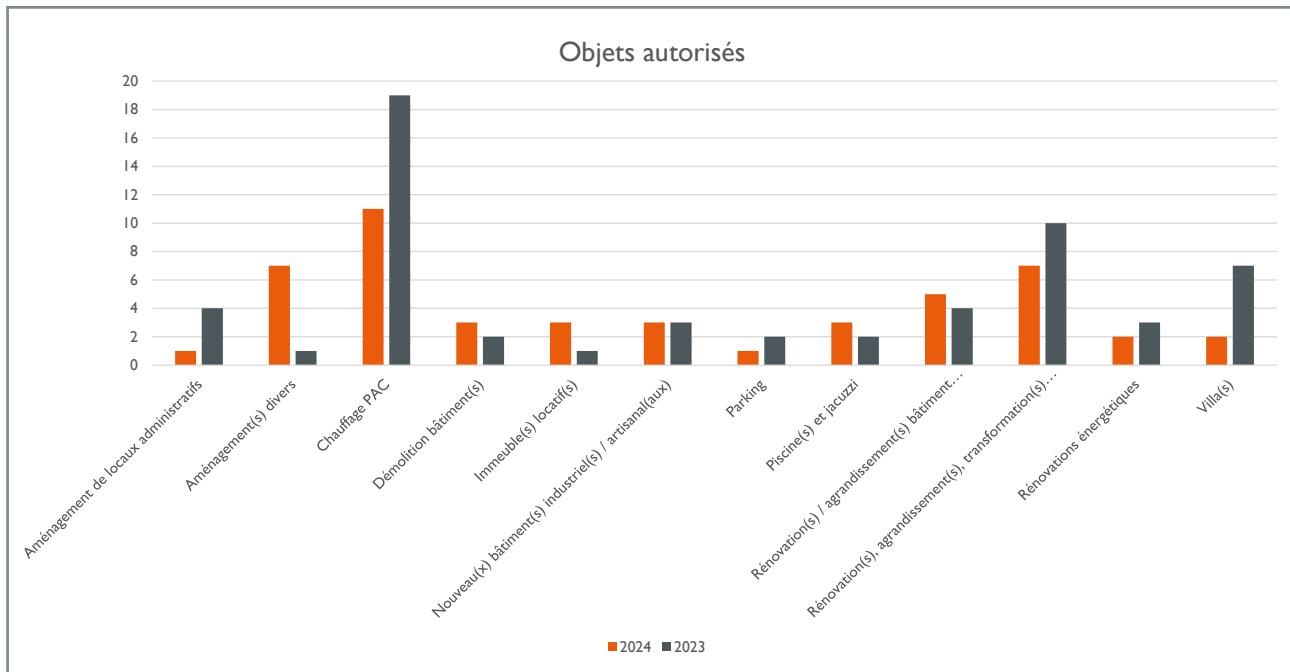
Permis de construire : **45**

Dispenses d'enquête : **55**

Autorisations simples : **62**



COMMISSION DE SALUBRITÉ



Elle s'est réunie à 9 (8) reprises pour traiter 34 (38) dossiers. Pour l'année, 61 (32) permis d'habiter/utiliser ont pu être délivrés. Cette forte augmentation est due en partie au traitement des pompes à chaleur (PAC) par procédure de permis de construire CAMAC. Cette procédure a depuis été simplifiée par le Canton.

En outre, deux enquêtes de 30 jours ont été ouvertes :

- du 22 mars au 20 avril 2024 inclusivement, la cadastration d'une partie du domaine public communal DP 134 « Rue de l'Abbaye », à transférer au chapitre privé de la Commune d'Orbe, en application de l'art. 13 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991.
- du 8 octobre 2024 au 7 novembre 2024 inclusivement, la modification (lieu-dit en Laveny) de la servitude RF 2015/4506 ID 2015/2093 « Passage public à pied et à bicyclette » sur les parcelles 256, 257 et 2819, en application de l'art. 13 de la Loi sur les routes.

CONTRÔLE DES CHANTIERS

En 2024, un mandataire était chargé du contrôle de la sécurité sur les chantiers. En effet, la société La Construction SA à Yverdon-les-Bains n'étant plus en mesure de les réaliser en raison du manque de ressources de personnel. Après des recherches infructueuses au niveau local et régional, un contrat a été signé avec Ecoservices SA, société basée à La Conversion.

Depuis, ce mandataire a effectué 16 passages sur le territoire communal et a établi presque autant de rapports. Ces contrôles ont abouti à la fermeture d'un seul chantier. Les prestations de ce mandataire sont facturées aux propriétaires, conformément à notre règlement sur les émoluments.

GUICHET EN LIGNE

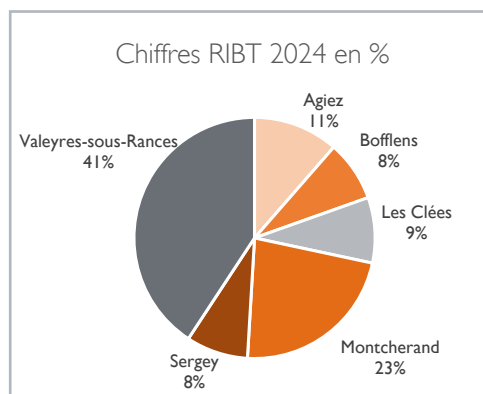
Le guichet en ligne permet aux administrés de s'informer et de télécharger les documents, formulaires, etc. dont ils ont besoin pour déposer notamment leurs demandes d'autorisation de construire.

Le service constate que la mise en ligne des dossiers de demande de permis de construire permet aux administrés de prendre connaissance des dossiers à tout moment, les consultations à l'Hôtel de Ville sont rares, sauf pour des enquêtes qui nécessitent des explications par les responsables des constructions.

RÉSEAU INTERCOMMUNAL DES BUREAUX TECHNIQUES (RIBT)

Créé en 2013, le principe du Réseau Intercommunal des Bureaux Techniques (RIBT) réside dans la proposition de prestations équivalentes en termes de Police des constructions, à un tarif égal, par chacun des bureaux techniques du réseau pour toutes les communes de la région du Nord Vaudois. Onze ans plus tard, les sept communes du réseau ont validé l'augmentation du prix horaire de CHF 130.-- à CHF 140.-- proposée par les bureaux techniques respectifs. Le montant forfaitaire de CHF 2.-- par habitant reste inchangé.

La convention-type liant ces bureaux techniques avec les différentes communes a été modifiée et soumise à ces dernières. Toutes l'ont reconduite sauf la Commune de Bofflens.



CADASTRE DES CITERNES

La gestion du cadastre des citernes à mazout comprend le contrôle des installations et la gestion administrative du fichier. Ce travail est réalisé en collaboration avec un bureau privé mandaté par la Commune. En 2024, 15 dossiers de contrôle des citernes ont été traités. De plus, 9 installations ont été mises hors service, au profit d'autres énergies.

La moyenne annuelle de la mise hors service est de 4,3 % pour l'année 2023. On compte actuellement 200 citernes à mazout encore en service sur le territoire de la Commune.

CRISE ÉNERGÉTIQUE – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Cette année encore, de nombreuses demandes de remplacement de chauffages à énergie fossile par des pompes à chaleur AIR-EAU ont été traitées par le service ; ce, d'autant plus que la procédure a été simplifiée par le Canton, courant 2024, et que dorénavant les dossiers ne doivent plus passer par une mise à l'enquête, mais selon la demande par une dispense avec circulation CAMAC ou une autorisation simple.

Sept autorisations simples ont été délivrées et 11 dossiers ont encore été traités avec l'ancien régime, soit par permis de construire CAMAC.

Trente-trois autorisations simples pour la pose de panneaux photovoltaïques ont été délivrées en 2024.

URBANISME

Après la soirée d'information publique du 12 mars 2024, la mise à l'enquête du PACom s'est déroulée du 16 mars au 15 avril 2024. Vingt-huit oppositions ont été déposées durant ce délai.

Dans le courant de l'été, les différents propriétaires concernés ont été reçus en séance de conciliation. Les procès-verbaux de ces entrevues leur ont été transmis pour lecture et décision quant au retrait ou au maintien de leur opposition. Finalement, quatorze oppositions sont maintenues.

Les éléments de ces oppositions ont été traités par le service en collaboration avec ses mandataires. Certaines ont été intégrées dans le projet de modification du PACom, qui a été transmis au Canton pour un nouvel examen préalable le 3 septembre 2024.

La Direction générale du territoire et des logements (DGTL) a rendu son rapport le 10 décembre 2024. Ses remarques seront traitées et, le cas échéant, intégrées à la mise à l'enquête complémentaire, en cours de préparation, qui se déroulera en 2025.

La zone réservée, approuvée par le Département du territoire et de l'environnement le 3 juin 2019, rendant provisoirement inconstructibles les parcelles de ce secteur pour une durée de 5 ans, prolongeable de 3 ans au maximum, est arrivée à échéance le 3 juin 2024.

PDCOM

Le nouveau plan directeur communal (PDCOM) est entré en force le 21 septembre 2022. Il définit la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle communale pour les 15 à 25 prochaines années.

PA « PLACE DE LA GARE »

Dans sa communication no 19/24, la Municipalité informait le Conseil communal de l'abandon du projet de la route bleue, notamment au regard des orientations de son programme de législation et du Plan directeur des mobilités entamé en 2022.

La route Bleue est donc définitivement abandonnée et remplacée par la mise en œuvre d'un concept de mobilité alternatif prévoyant :

- | la limitation et l'apaisement du trafic en traversée de la Commune ;
- | la requalification du secteur central de la rue des Terreaux (entre le Casino et la Poste), incluant la réalisation d'un ascenseur reliant la rue des Terreaux à la place de la Gare, ainsi que le réaménagement de la rue de la Gare à son débouché sur cette même place ;
- | la création d'une voie verte pour piétons et cyclistes afin d'améliorer l'accessibilité au secteur de la gare en général et au futur RER en particulier, depuis et vers le nord.

Le futur plan d'affectation (PA) de la Gare intégrera ces nouveaux principes d'accessibilité, tout en tenant compte de la nécessité de développer en parallèle un concept d'aménagement pour la place de la Gare.

Par conséquent, la première phase du projet se limite désormais à la création d'un ascenseur et d'une passerelle reliant la place de la Gare à la rue des Terreaux, ainsi qu'à la transformation des escaliers situés au sud du Casino. La mise à l'enquête de ce projet est prévue au cours du premier semestre 2025.

PA « SITE SCOLAIRE NORD »

Le plan d'affectation (PA) « Site scolaire nord » a été approuvé par le Département des institutions, du territoire et du sport en date du 24 septembre 2024. L'affichage au pilier public pendant le délai référendaire n'a suscité aucune réaction ; le PA est donc entré en vigueur.

En parallèle, le service CPU a déposé le préavis no 46/24 au Conseil communal afin de solliciter un crédit de CHF 855'000.-- TTC pour financer les études nécessaires à la réalisation d'une salle de gym triple (VD6), de terrains de sport extérieurs, d'un parking souterrain, d'une bibliothèque-ludothèque et d'un restaurant scolaire, situés sur les parcelles nos 890 et 891, au chemin de Chantemerle. Ce financement permettra de réaliser un avant-projet (phase SIA 31) et de lancer un appel d'offres (AO) en entreprise totale (ET).

Après avoir obtenu l'accord du Conseil communal le 31 octobre 2024, le service CPU, en collaboration avec ses mandataires, a procédé à l'appel d'offres pour les prestations d'architecture et d'ingénierie. Les mandats seront attribués en 2025.

PA « SUR LE SIGNAL »

Le dossier de plan d'affectation a été finalisé par le service CPU et ses mandataires en début d'année. Il a été validé par la Municipalité et transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable le 1^{er} mai 2024. Le préavis des services cantonaux a été communiqué à la Municipalité le 10 septembre 2024 par la DGTL.

Depuis, le service CPU, en collaboration avec ses mandataires, a travaillé sur le plan d'affectation afin de répondre aux remarques cantonales. La mise à l'enquête du PA devrait intervenir au cours du premier semestre 2025.

PA « LES MOULINS »

Le dossier du PA « Les Moulins » a été transmis pour examen préalable le 1^{er} juillet 2021. La DGTL a retourné le dossier en février 2022 avec un préavis négatif. Plusieurs points nécessitaient alors des justifications et/ou des adaptations, notamment :

- | le dimensionnement de la zone à bâtir ;
- | la justification du besoin et de l'implantation de l'école ;
- | l'adaptation de l'affectation proposée pour la partie du projet « Rive droite ».

Ces observations ont conduit à deux années de discussions et de négociations avec la DGTL, incluant notamment deux séances de présentation à Mme Christelle Luisier, cheffe du Département.

Pendant cette période, le Plan directeur communal a été validé en septembre 2022, confirmant la stratégie de développement communal. Le PACom a, par ailleurs, été soumis à l'enquête publique au printemps 2024, validant ainsi le dimensionnement de la zone à bâtir.

Lors d'une dernière séance de présentation du dossier, en octobre 2024, les services de la DGTL et de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) ont donné leur feu vert pour la mise à l'enquête du PA « Les Moulins », adapté

conformément aux remarques formulées lors de l'examen préalable de 2022.

Le service CPU, en collaboration avec les différents mandataires, a finalisé le dossier, qui sera soumis pour validation à la Municipalité début 2025. La mise à l'enquête du PA devrait intervenir au cours du premier semestre 2025.

PA « GRUVATIEZ-OUEST »

En 2022, les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) ont lancé un concours d'architecture pour le futur centre de traitement et de réadaptation (CTR). Le lauréat a été désigné à l'été 2023. Des séances de coordination ont été organisées jusqu'au mois de mai 2024 afin de garantir la concordance entre le projet lauréat et le plan d'affectation. Ce dernier devait être finalisé en 2024, en parallèle du projet de CTR, et soumis à l'enquête publique début 2025.

Dans un communiqué de presse du 16 mai 2024, les Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) ont annoncé que, à la suite de l'estimation des coûts d'avant-projet pour la construction du futur hôpital d'Yverdon-les-Bains, ils ont décidé de mettre en veille le projet de CTR à Orbe, ainsi que celui du parking et de la maison de l'enfance. Depuis cette date, le projet de PA est en « stand-by ».

PA « LA ROCHETTE »

L'avancement de ce dossier est coordonné avec celui du PA « Gruvatiez-Ouest », destiné à accueillir le nouveau CTR. Depuis le communiqué de presse du 16 mai 2024 des Établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), le projet de PA est aussi en « stand-by ».

PA « GRUVATIEZ-EN LAVEGNY »

La mise à l'enquête de la phase B du PA « Gruvatiez-En Lavigny » a eu lieu en septembre 2022 en vue de la construction d'environ 375 logements répartis dans 18 bâtiments, ainsi que d'espaces dédiés à des activités non commerciales et d'un garage souterrain comprenant 283 places de stationnement.

Le permis de construire a été délivré le 4 avril 2023. Les travaux ont débuté en juillet 2023 et seront réalisés en trois phases, avec des livraisons prévues respectivement en 2026 et 2027.

PA « CREUX-DE-RAVE »

La convention entre les différentes parties a été signée le 21 avril 2021. La mise à l'enquête pour la mise en conformité du parking et la réalisation de la place de jeux a été publiée du 8 janvier au 7 février 2022. Elle a suscité trois oppositions, qui restent à traiter.

En parallèle, les discussions se sont poursuivies avec la DGTL concernant la procédure du PA. Cette dernière a rendu, le 21 novembre 2022, une décision visant à mettre en conformité une tranchée d'infiltration réalisée en zone agricole en amont du quartier. Contre cette décision, la Commune et les autres acteurs du quartier ont formé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

Au cours de l'année 2023, la CDAP a constitué son dossier juridique et recueilli les différents mémoires des parties concernées. Le 12 mars 2024, elle a procédé à une inspection locale en présence des parties. Le 12 juin 2024, elle a rendu une décision admettant le recours des parties et annulant la décision de la DGTL du 21 novembre 2022.

La Municipalité reste maintenant dans l'attente d'une nouvelle décision de la DGTL, qui devrait enfin permettre de régler et de clore les différents dossiers ouverts depuis une dizaine d'années du quartier des Fleurs-de-Lys.

PAC PPNV (PLAN D'AFFECTATION CANTONAL PÔLE PÉNITENTIAIRE DU NORD VAUDOIS)

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a soumis à l'enquête publique, du 3 juin au 2 juillet 2023, le plan d'affectation cantonal no 351 « Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PAC PPNV) ». Cette planification définit notamment les règles de construction de ce site pénitentiaire en vue de son agrandissement. La mise à l'enquête a suscité plusieurs oppositions, qui sont toujours en cours de traitement par la DGIP.

Dans un communiqué de presse du 25 avril 2024, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a précisé le dispositif sécurisé du futur Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV), alors que le traitement de la mise à l'enquête du plan d'affectation cantonal touche à sa fin.

Travaillant depuis de nombreux mois à la concrétisation du poste de contrôle avancé (PCA) et de son périmètre, le DJES a choisi une variante apte à répondre aux nouveaux besoins sécuritaires, tout en s'appuyant sur les dernières avancées technologiques.

Cette précision concernant le dispositif de sécurité a entraîné une réduction significative de la clôture de sécurité en bordure du site du PPNV, une décision qui a réjoui les opposants. Le PAC PPNV devrait ainsi pouvoir être finalisé en 2025.

CERTIFICATION SEED

Gruvatiez-En-Lavegny

Les travaux de construction de la deuxième étape du quartier ont marqué l'année 2024. Les excavations, le gros œuvre et la pose des canalisations ont été effectués pour une première partie des bâtiments. Un suivi rapproché du chantier s'est fait tout au long de l'année auprès de l'entrepreneur et de ses mandataires afin que les objectifs de la certification SEED soient respectés pendant le chantier.

À cet effet, le Comité de pilotage multipartite s'est réuni à trois reprises et s'est montré soucieux qu'un contrôle qualité efficace sur le site soit mené. L'intervention de deux entreprises générales requiert une coordination renforcée et un mandataire unique a été engagé à cet effet. Il est responsable de l'application de l'ensemble des mesures SEED lors des travaux. Un contrôle rigoureux des matériaux utilisés dans la construction est mené afin de garantir une compatibilité avec les cahiers des charges de chaque sous-traitant et d'intégrer les objectifs de la démarche de durabilité. En outre, le projet des aménagements extérieurs de cette deuxième étape de réalisation est régulièrement abordé, dans la perspective que le résultat soit à la hauteur de la planification.

La fin des travaux de gros œuvre est prévue pour l'été 2025 pour les premiers bâtiments, tandis que cette étape sera terminée en automne de la même année pour les bâtiments suivants.

Les Moulins / Rive Droite

La révision de la phase de réalisation a été menée à bien. La certification quartier durable SEED est maintenue. Toutefois, des conditions ont été posées par l'Association suisse pour les quartiers durables afin de conserver la certification lors des étapes suivantes. Les efforts doivent s'intensifier lors des prochaines étapes pour compenser certaines lacunes constatées. Ces efforts concernent la mise en place de mesures requises par la démarche SEED pour atteindre les objectifs définis, notamment en matière de choix de matériaux de construction et de perméabilité des sols.

Les travaux des aménagements extérieurs sont terminés, ne manquent que les aménagements spécifiques pour la petite faune, qui seront réalisés ultérieurement.

Une analyse du plan d'affectation « Les Moulins » a été effectuée, ceci pour s'assurer que son application, une fois dument validée par les services de l'État et adoptée par le Conseil communal, permette d'atteindre les objectifs de la démarche SEED.

Gruvatiez-Ouest / CTR

Après la désignation des gagnants du concours d'architecture, de paysage et d'ingénierie en 2023, plusieurs séances ont eu lieu entre les différentes parties prenantes (Association suisse pour les quartiers durables, Commune d'Orbe et eHnv), afin d'évoquer les modalités d'intégrer le projet du futur site hospitalier dans la démarche de durabilité SEED lors de la phase de planification.

La démarche d'implantation d'un Centre de traitement et de réhabilitation (CTR) a été mise en veille par le maître d'ouvrage pendant l'été. Les suites de ce projet sont à définir.



BÂTIMENTS

ÉQUIPE DE CONCIERGERIE

Au mois d'août, l'équipe de conciergerie a été étoffée par l'arrivée, en tant que concierge « multisites », de notre ancien apprenti de 3^{ème} année qui a réussi son CFC d'agent de propreté au mois de juin.

L'ASIOR a demandé à la Commune d'Orbe de s'occuper de l'entretien du nouveau collège de Montcherand et, depuis juin 2024, un de nos agents d'exploitation est détaché à 80 % à Montcherand. Les prestations en question sont refacturées à l'ASIOR.

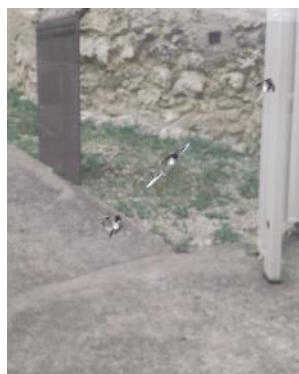


DÉPRÉDATIONS DANS LES BÂTIMENTS

En 2024, les déprédations sur les sites communaux, principalement les écoles et les parkings souterrains ont sensiblement augmenté. Les actes de littering (déchets sauvages) à Chantemerle sont devenus quasi quotidiens et les équipes de conciergerie interviennent rapidement afin que les périmètres soient propres avant l'arrivée des utilisateurs.

Le service a aussi constater une augmentation des actes de vandalisme :

- | destruction de la porte en verre de la partie panoramique de la Tour Ronde ;
- | vandalisme contre les vitres et le tourniquet d'entrée de la Tour Ronde ;
- | destruction à coups de casque de moto d'une porte vitrée du collège de Chantemerle (grâce à des témoins et au travail des îlotiers de la gendarmerie, les coupables ont été identifiés ;
- | destruction des luminaires et/ou des tubes luminescents dans les parkings souterrains ;
- | destruction d'un lavabo dans une classe par un élève dans le collège de Montchoisi (les travaux de remise en état ont été effectués par les services communaux et la facture adressée aux parents de l'élève) ;
- | vol des vannes de robinets de tout un étage au collège de Montchoisi.



À chaque déprédation constatée, une plainte est systématiquement déposée auprès de la gendarmerie.

CRÉDIT OCTROYÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Demande d'un crédit d'étude pour la réalisation d'une salle de gym triple (VD6), de terrains de sports extérieurs, d'un parking souterrain, d'une bibliothèque-ludothèque et d'un restaurant scolaire sur les parcelles nos 890-891, sises au chemin de Chantemerle.

EXTENSION DE L'HÔTEL DE VILLE

Les travaux de rénovation de l'extension de l'Hôtel de Ville ont débuté le 20 février 2024. Lors du démontage des doublages, de magnifiques crépis historiques du 18ème siècle ont été mis à jour ainsi que les peintures des plafonds qui étaient cachées jusqu'à présent par les faux-plafonds installés au siècle dernier. Après consultation des monuments historiques, il a été décidé de mettre en valeur ces magnifiques vestiges du passé.

L'année 2024 a été une année de défis techniques afin de faire face aux diverses dégradations dues au temps. Une dalle a ainsi été créée dans les combles afin d'accueillir les futures archives communales. Le plancher historique des combles a dû être « suspendu » à cette dalle. La charpente, dont quelques éléments principaux s'étaient dégradés par les infiltrations d'eau aux cours des siècles, a dû être retravaillée.

Les travaux suivants ont été réalisés depuis le début du chantier :

- | installation d'un échafaudage avec un toit provisoire afin d'intervenir sur la couverture et la charpente en étant protégé du mauvais temps ;
- | remise en état de la charpente ;
- | mise en place de la nouvelle couverture de toiture et ferblanterie ;
- | démontage des doublages muraux, crépis et des faux-plafonds contemporains ;
- | remise en état des pierres de taille ;
- | création d'un « balcon baignoire » afin de recevoir la pompe à chaleur ;
- | changement des fenêtres ;
- | installation de toutes les nouvelles conduites de chauffage, sanitaires et électriques ;
- | début du bâtissage des nouvelles cloisons ;
- | installation de la nouvelle verrière au-dessus du puits de lumière ;
- | création de cinq passages entre l'Hôtel de Ville et le nouveau bâtiment ;
- | création d'une pièce témoin pour anticiper les éventuels problèmes à venir lors de l'isolation des contre-cœurs, lors de la pose des crépis de finition et des raccordements entre les nouveaux plafonds et les crépis historiques.



Le 16 décembre, la toiture provisoire de l'échafaudage était démontée et le 17 décembre la mise « hors eau » du bâtiment a été célébrée par la pose du sapin sur la charpente, en présence des ouvriers travaillant sur le chantier, d'une délégation municipale et du service CPU.



RÉNOVATION DU TEMPLE

Après plus de deux ans de travaux, les clés du Temple ont été remises au Conseil de paroisse le jeudi 28 mars 2024, juste à temps pour célébrer le culte de Pâques dans cette magnifique église rénovée.

Le 1^{er} juin 2024, le Temple a été officiellement inauguré en présence du chancelier de l'État de Vaud, de conseillers communaux, de la Municipalité ainsi que des architectes qui ont dirigé les travaux de ce projet. Convoquée à cette journée, la population a pu visiter l'édifice, soit individuellement ou en groupe, guidée par l'un des architectes du chantier.



CASERNE VIA URBA 7

Dans le cadre de la mise en place, par le Conseil d'État, du concept vaudois de lutte contre les feux de forêt, le SDISPO recevra du matériel, dont un nouveau camion, dans le courant de l'année 2025. De ce fait, le service CPU a pris des dispositions pour libérer la travée no 7, occupée jusque-là pour le stockage de diverses fournitures, matériel historique, etc.

UAPE LES MOULINS

L'unité d'accueil pour écoliers a été mise à la disposition de l'AJOVAL le 1^{er} janvier 2024. 48 écoliers, des classes IP à 6P, y sont aujourd'hui accueillis avant et après l'école et également pour le repas de midi. Cette réalisation répondait à une pénurie de locaux de ce type sur le territoire communal.



PARC ST-CLAUDE

L'éclairage public de la treille du parc St-Claude étant défectueux, il ne pouvait plus être mis en service. Les collaborateurs du service CPU ont entièrement démonté et révisé les luminaires et ont profité de cette intervention pour les modifier en adaptant des platines LED afin d'allier un meilleur éclairage et une économie d'énergie.

COLLÈGE DE CHANTEMERLE

Les façades de l'ancien collège de Chantemerle étant attaquées par le « cancer du béton » (front de carbonatation qui atteint l'armature métallique), une entreprise spécialisée a été mandatée pour intervenir sur le bâtiment. En effet, les fers à béton n'étant pas suffisamment protégés de l'humidité par le béton, ces derniers rouillent et gonflent, ce qui fait éclater la surface de la façade. Plusieurs interventions ciblées ont permis de remettre en état ces éléments.

OPÉRATION AMIANTE CANTONALE

Début 2023, le Canton de Vaud demandait aux communes d'établir un diagnostic amiante des bâtiments scolaires et des bâtiments recevant régulièrement des élèves (salles de sports, bibliothèque, etc.). Pour la Commune d'Orbe, cela représente 10 bâtiments :

1. Collège de Chantemerle
2. Salle de gymnastique de Chantemerle
3. Aula de Chantemerle
4. Bibliothèque de la Tournelle
5. Casino
6. Collège de Sainte-Claire
7. Collège du Grand-Pont
8. Collège de Montchoisi
9. Collège du Pré Genevois
10. Salle omnisport

Les rapports amiante ont été envoyés au Canton pour analyse au printemps 2023, et les retours sont parvenus au service CPU le 5 décembre 2024, avec une priorisation des investigations ou travaux à réaliser, classés en degrés d'urgence de 1 à 3.

Les urgences 1 sont principalement des levées de doutes. En effet, lors des diagnostics amiante, certains éléments ont été annoncés comme contenant de l'amiante par défaut, sans faire de prélèvements. L'entreprise DEXYS a été mandatée afin de procéder à ces levées de doutes et, en cas de présence avérée d'amiante, il s'agira de procéder à des interventions d'assainissement le plus rapidement possible.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Voir page no 39.

AIRES DE JEU COMMUNALES - VISITES PONCTUELLES

Afin de garantir une sécurité maximale des aires de jeux communales, M. Nicolas Amy, collaborateur qualifié spécialisé des espaces verts, a procédé à des visites de contrôles réguliers durant l'année écoulée.

GÉRANCE COMMUNALE

Local Château 2

L'ADNV a libéré les locaux de la rue du Château 2. Le service a entrepris des démarches pour trouver un nouveau locataire. Finalement, le choix de la Municipalité s'est porté sur l'Association urbigène « In Templo ».

Restaurant de la Piscine d'Orbe

Après un début de saison en demi-teinte en raison du mauvais temps et qui a entraîné des conséquences sur son chiffre d'affaires, la tenancière du restaurant de la piscine a résilié son bail à la fin de la saison. Le service CPU s'est donc remis à la recherche d'un nouveau tenancier pour la saison 2025.

Pour rappel, l'exploitation du restaurant n'est pas possible toute l'année (principalement en raison des problèmes de chauffage et d'isolation) et, par conséquent, complique considérablement sa gestion.

Plusieurs dossiers de reprise de bail ont été reçus. Après les avoir traités selon les exigences communales et procédé aux entretiens individuels, le choix municipal s'est porté sur MM. David Helbert et Kevin Georges. Ces nouveaux tenanciers accueilleront leurs clients dès le mois de mai 2025 et jusqu'à fin septembre.

Local Passage du Four 5

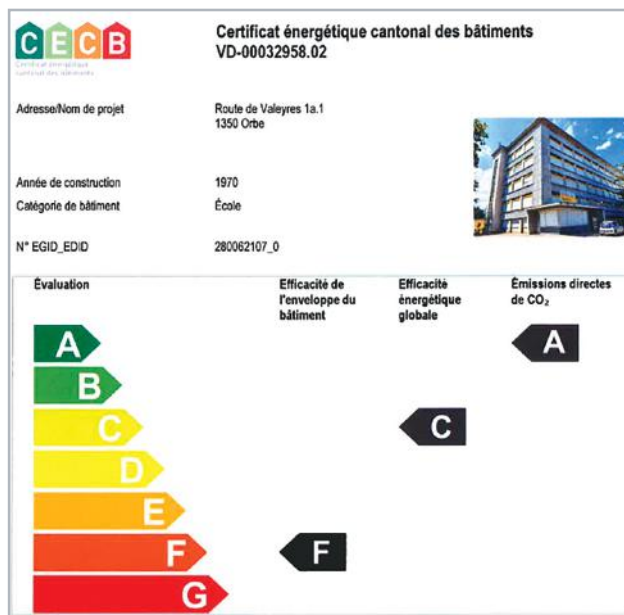
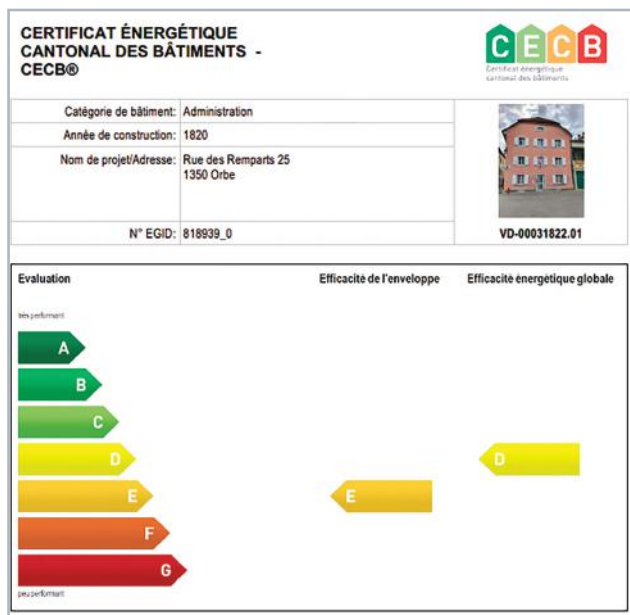
L'Organisation régionale de la protection civile (ORPC) a résilié son bail à la suite de l'achat de nouveaux locaux et a déménagé au printemps de l'année dernière. Le local du passage du Four est actuellement utilisé par la société Passeurs d'Archives pour le nettoyage et le traitement des archives communales, auparavant stockées sous le Temple, en attendant l'achèvement du nouveau local d'archives situé dans l'extension de l'Hôtel de Ville.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DURABILITÉ

CECB ET CECB PLUS

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), identique pour toute la Suisse, évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment, ainsi que ses émissions directes de CO₂. Le CECB Plus se compose du CECB et d'un rapport de conseil établi en vue d'une rénovation énergétique.

Le service mène une campagne qui servira à prioriser et planifier les rénovations futures.



COLLÈGE DU GRAND-PONT

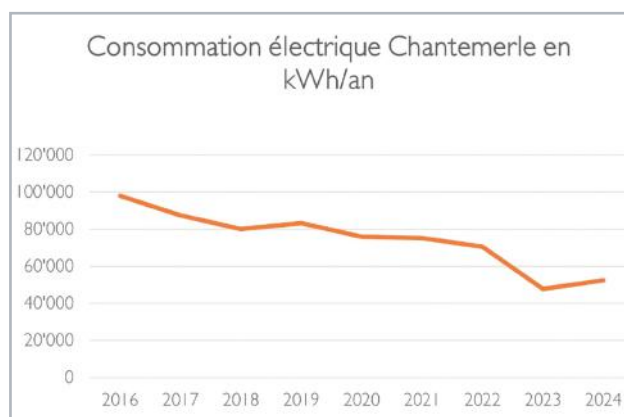
Les faux-plafonds du collège ont été rénovés et de nouveaux éclairages LED installés dans les classes I3 et I4.

BIBLIOTHÈQUE

La campagne d'optimisation de l'éclairage a été poursuivie en 2024 dans les quatre autres salles de la bibliothèque. Des économies seront réalisées grâce au passage de la technologie à tube fluorescent à la technologie LED, permettant de réduire la consommation d'électricité de moitié.

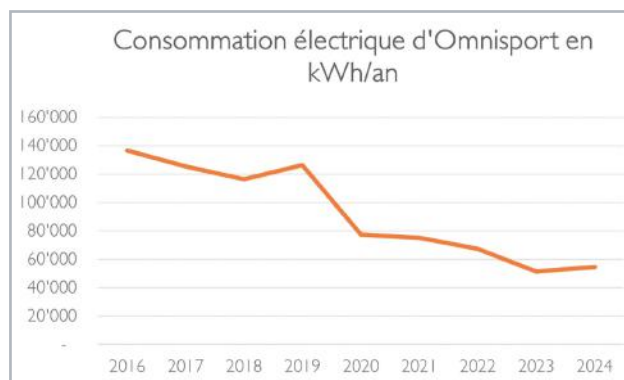
CHANTEMERLE

Grâce à nos optimisations ciblées sur la problématique de la consommation d'énergie, la consommation d'électricité du site de Chantemerle a diminué de moitié en 10 ans.



OMNISPORT

Grâce au changement des luminaires des salles de sport en 2023 et à l'amélioration continue des équipements, la consommation électrique du site a très fortement baissé. Elle a diminué de plus de 80'000 kWh par rapport à 2016.



DOMAINES

MUTATIONS

Achat : néant

Donation : néant

Vente : de la parcelle no 2102 sise au chemin de la Magnenette (anciens pavillons scolaires), préavis no 50/24.

DDP : Constitution d'un droit distinct permanent DDP en faveur de la Commune d'Orbe sur la parcelle no 280 sise au chemin de l'Etraz, propriété de TFR Transports SA, préavis no 40/24.

ABATTAGE D'ARBRES ET ÉLAGAGE

En matière d'abattage d'arbres, le service CPU applique la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). Cette dernière stipule entre autres, que l'abattage ou l'élagage allant au-delà de l'entretien courant doit faire l'objet d'une autorisation municipale.

Pour les arbres remarquables inscrits à l'inventaire cantonal, la demande de dérogation est déposée à la Commune, qui la transmet à la Direction générale de l'environnement (DGE) - Division Biodiversité, pour traitement.

NB : *Le recensement des arbres remarquables a été réalisé par un prestataire externe, qui a identifié 58 arbres d'importance. Parmi ceux-ci, 18 ont été validés par le canton et reconnus comme remarquables au niveau cantonal. Pour ces arbres, la commune n'est plus compétente pour décider de leur sort (par exemple, en cas de chute). Les 40 autres arbres sont recensés comme remarquables au niveau communal.*

Toujours selon la LPrPNP, tout élément du patrimoine arboré supprimé doit être compensé, selon le principe d'un pour un, de même valeur écologique et paysagère.

En 2024, le service a délivré 32 autorisations d'abattage sans lien avec un permis de construire. Ce travail est mené en collaboration avec le garde forestier du Triage du Suchet. Pour la plupart des abattages, une plantation compensatoire est exigée. Les prescriptions recommandent la mise en place d'espèces indigènes et d'éviter impérativement les espèces invasives. Le propriétaire a deux ans pour réaliser les plantations, un contrôle est ensuite effectué par le Triage.

Au surplus, la Municipalité peut autoriser, sans mise à l'enquête, l'abattage ou l'élagage :

- | des arbres présentant un danger imminent et direct qui menacent la sécurité des biens ou des personnes;
- | des arbres morts ou invasifs. Le propriétaire a deux ans pour réaliser les plantations, un contrôle est ensuite effectué par le Triage.

À noter encore qu'un nouveau règlement communal sur la protection du patrimoine arboré est en cours d'élaboration.

PARCELLES AGRICOLES

Les baux des parcelles agricoles ont été signés fin 2022, ils sont valables jusqu'au 31 octobre 2028.

Un bail avec Logistimmo SA a été signé en mai 2024 pour la parcelle no 230, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Deux surfaces ont été attribuées, à bien plaie, à M. Jean-Christophe Buchs en 2024. Il s'agit des parcelles no 2301 « Le Puisoir » et no 898 « Suchet » (côté EMS).

Une partie de la parcelle no 1015, située à la route des Granges-Saint-Martin, est attribuée à M. Denis Michaud à des fins agricoles, soit fauche ou pâturage, en attendant la concrétisation du PA « Les Moulins ».

DOMAINE DE BOSCÉAZ

Une visite de la commission de salubrité a eu lieu en 2024 pour vérifier la conformité des travaux réalisés par M. Brechbühl (permis de construire no 17/22). Cependant, plusieurs éléments manquaient au dossier; ce qui empêche la délivrance du permis d'habiter/utiliser. Le dossier est actuellement suivi par le service.

VIGNES COMMUNALES

Les parcelles de vigne communales (Nillonnes, Clos-du-Château, St-Claude) sont exploitées par M. Frédéric Gauthey, vigneron à Arnex-sur-Orbe. La Commune a signé un contrat de vignolage avec lui. Il cultive la vigne, procède aux vendanges, élève le vin et le met en bouteilles pour le compte de la Commune.

Le service a rencontré M. Gauthey en juillet 2024 pour faire un point de situation. Notre vigneron a rencontré de grosses difficultés à cause de la météo et des maladies sur les plants de vigne ; de nombreux traitements ont été nécessaires afin de sauver la récolte de Divico du parc St-Claude.

Malheureusement, la mauvaise météo n'a pas permis la plantation des nouveaux pieds de vignes des Nillonnes. Pour ne pas perdre du temps, ces ceps ont été mis en pépinière afin qu'ils puissent continuer à grandir en attendant de pouvoir être plantés dans leur terroir respectif.

Des travaux de terrassement ont eu lieu en septembre 2024 sur le site du Clos du Château. Vu la configuration du terrain, ces travaux étaient nécessaires pour replanter de nouveaux pieds de vigne sur la parcelle, afin d'optimiser leur productivité et faciliter le traitement manuel de cette vigne.

Production par sites / cépages

Nillonnes : Chasselas, Divona et Mara

Clos du Château : Divico

Parc St-Claude : Divico

État des stocks

En cave au Domaine de l'Orme :

- | Divico 2022 : 300 bouteilles en 7dl
- | Gamay 2021 : 155 pots vaudois 1,4 l
- | Gamay 2020 : 830 bouteilles en 7dl
- | Rosé 2021 : 528 bouteilles en 5dl

En cuve au Domaine de l'Orme :

- | Divico 2023 : 200 litres
- | Divico 2024 : 300 litres

Chez TIL logistique :

- | Gamay 2019 : 119 bouteilles en 7dl
- | Divico 2020 : 99 bouteilles en 7dl

À la Commune :

- | Chasselas 2023 : 110 bouteilles en 7dl (vin acheté au Domaine de l'Orme)
- | Gamay 2019 : 128 bouteilles en 7dl
- | Rosé 2020 : 70 bouteilles en 5dl
- | Divico 2020 : 84 bouteilles en 7dl

Ventes/consommation de vin

	Nombre de bouteilles vendues à la réception	Nombre de bouteilles consommées et offertes par la Commune
Blanc	-	473
Gamay Rosé	16	251
Gamay rouge	48	414
Pinot noir	23	56
Divico	56	44

PLANTAGES COMMUNAUX

Les mutations dans les jardins communaux correspondent à celles enregistrées les années précédentes. La liste des personnes souhaitant obtenir un jardin communal est régulièrement « alimentée » et les délais d'attente sont raisonnables puisque les plus anciens inscrits le sont depuis mars 2024.

Lieu	Nombre de jardins/parcelles	Nouveaux baux 2024
Pré de l'Île	60 parcelles	7
St-Germain	64 parcelles	10
Autres	5 parcelles	0

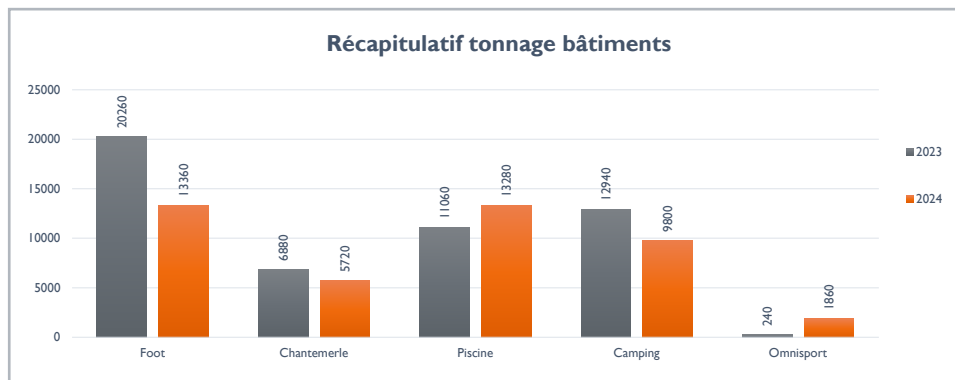


Vandanges dans les Nillonnes en 1980

Le règlement d'utilisation des jardins familiaux est à bout touchant et devrait être adopté en 2025. Ce règlement définira les obligations des locataires, les modalités de départ, la construction des cabanes de jardin, etc. L'objectif est d'établir une égalité de traitement entre les anciens et les nouveaux locataires. Toutefois, en ce qui concerne les constructions, les anciens locataires conserveront certains droits acquis, et la situation sera rétablie à leur départ.

ÉVACUATION DES DÉCHETS VERTS DES TERRAINS COMMUNAUX

Le décompte des tonnages de déchets verts éliminés à la compostière de la plaine de l'Orbe comptabilise 47'660 kg. Ils sont répartis comme suit :



ÉCOLES

PRÉAMBULE

Pour rappel, depuis 2014 et la mise en œuvre de la décision no 133 de Mme Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), les aires de recrutement des Etablissements scolaires de la région ont été redéfinies.

Ainsi, la région d'Orbe (Lignerolle, Les Clées, L'Abergement, Sergey, Montcherand, Valeyres-sous-Rances, Rances, Orbe, Agiez, Arnex) est, depuis cette même date, organisée en deux établissements, à savoir :

- | l'établissement primaire d'Orbe et environs, recevant les enfants de 1P (4-5 ans) à 8P (11-12 ans)
- | établissement secondaire d'Orbe et environs, accueillant les adolescents de 9S (12-13 ans) à 11S (14-15 ans).

GÉNÉRALITÉS

En réponse au vœu no 5 formulé par la commission de gestion dans son examen sur la gestion de l'année 2002, nous reproduisons ci-après les directives cantonales concernant le nombre d'élèves par classe et selon le degré d'enseignement (art. 61 du règlement d'application de la loi du 7 juin 2011) :

Art. 61 - Effectif des classes

¹ En règle générale, l'effectif d'une classe ou d'un groupe se situe :

- a) entre 18 et 20 élèves au degré primaire ;
- b) entre 18 et 20 élèves en voie générale du degré secondaire, ainsi que dans les groupes de niveaux ;
- c) entre 22 et 24 élèves en voie pré gymnasiale du degré secondaire ;
- d) entre 18 et 20 élèves dans les classes de raccordement ou de rattrapage ;
- e) entre 9 et 11 élèves dans les classes qui ne comportent que des élèves relevant des articles 99 et 102 de la loi.



Etablissement primaire d'Orbe et environs

Les 1'070 (1'029) élèves primaires au 31.12.2024 sont répartis dans 55 (54) classes et suivent l'enseignement dispensé par 87 (83) maîtres de classe, par 23 (24) enseignants spécialistes et 13 (14) assistants à l'intégration. Ils proviennent des communes suivantes :

	2024	2023
Abergement, L'	22	19
Agiez	39	40
Arnex-sur-Orbe	63	57
Clées, Les	15	11
Lignerolle	52	43
Montcherand	37	40
Orbe	721	699
Rances	48	44
Sergey	10	11
Valeyres-sous-Rances	58	60
Hors groupement (dérogation)	5	5
Total	1'070	1'029

Les élèves fréquentent les classes suivantes :

Classes	Nombre de classes		Nombre d'élèves	
	2024	2023	2024	2023
1-2P	14	13	277	259
3P	7	6	135	116
4P	7	6	132	115
3-4P	0	1	0	12+9
5P	6	7	124	128
6P	7	7	133	129
7P	7	7	132	126
8P	7	7	137	135
Total	55	54	1'070	1'029

Etablissement secondaire d'Orbe et environs

Les 430 (419) élèves secondaires au 31.12.2024 sont répartis dans 22 classes et proviennent des communes suivantes :

	2024	2023
Abergement, L'	6	7
Agiez	16	18
Arnex-sur-Orbe	22	19
Clées, Les	5	6
Lignerolle	15	11
Montcherand	23	25
Orbe	293	289
Rances	7	7
Sergey	8	7
Valeyres-sous-Rances	30	27
Hors groupement (dérogation)	5	3
Total	430	419

Ils suivent l'enseignement dispensé par 60 (59) enseignants :

9 S	9VP		9VG	
	élèves	classes	élèves	classes
	42	2	101	5

I0 S	I0VP		I0VG	
	Élèves	Classes	Élèves	Classes
	60	3	89	4

I1 S	I1VP		I1VG	
	Élèves	Classes	Élèves	Classes
	45	2	75	4

Classe d'accueil (mineur non accompagné)			
Élèves		Classes	
17		2	

Totaux	Élèves		Classes	
		430		22

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CET)

Le Conseil d'établissement (CET) pour la législature 2021-2026 comprend douze membres.

C'est un lieu d'échanges et de discussions dont les compétences s'exercent essentiellement en matière d'activités parascolaires. Il s'est réuni à deux reprises en 2024 et il est composé des personnes suivantes :

- | **¼ autorités (représentants des autorités intercommunales)**
 - Cand Claire-Lise, membre du Conseil intercommunal de l'ASIOR, présidente du CET
 - Dumoulin Sophie, membre du Comité de direction de l'ASIOR
 - Martin Jean-François, membre du Conseil intercommunal de l'ASIOR
- | **¼ parents (représentants des parents d'élèves)**
 - Combe Lucille, secrétaire du CET
 - Richner Jérémie, vice-président du CET
 - Crescenzo Laura
- | **¼ société (représentants de la société civile)**
 - Fadda Silvia, directrice de l'école de musique Biremis
 - Veyre Virginie, animatrice à la Maison des Jeunes d'Orbe
 - siège vacant
- | **¼ école (représentants des professionnels actifs au sein des établissements)**
 - Delisle Laurent, directeur de l'établissement primaire
 - Tharin Patrick, directeur de l'établissement secondaire
 - Koné Angélique, infirmière scolaire

Le Conseil d'établissement se charge, entre autres, d'organiser le bal de fin d'année pour les élèves sortants de l'école obligatoire.

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE ORBE ET RÉGION (ASIOR)

L'Association scolaire intercommunale Orbe et région ASIOR regroupe dix communes, soit : Agiez, Amex-sur-Orbe, L'Abergement, Les Clées, Lignerolle, Montcherand, Orbe, Rances, Sergey et Valeyres-sous-Rances. Cela représente, au 31 décembre 2024, 11'719 (11'561) habitants, 1'500 (1'446) élèves et 183 (180) enseignants et assistants à l'intégration.

Ses organes sont le Conseil intercommunal (CI) (législatif), le Comité de direction (CODIR) (exécutif) et la Commission de gestion. La composition des CI et CODIR mentionnés ci-dessous correspond à l'état au 31 décembre 2024.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'ASIOR. Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction (10 délégués et 10 suppléants au total) ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 900 habitants ou fraction de 900 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un suppléant est aussi désigné pour chaque commune (17 délégués et 10 suppléants au total).

La Commune d'Orbe est représentée comme suit au sein du Conseil intercommunal :

Délégation fixe	membre :	Bezençon Jean-Marc
	suppléant :	Zumbach Didier
Délégation variable	membre :	Dutoit Marie-Claire
		Fasel Rachel
		Germond Shirley
		Grivat Ilhem
		Pasteur Cora
		Poot Arnold
		Martin Jean-François
	Schmuki Sandra	
	suppléante :	Atangana Leila

Le bureau du Conseil intercommunal est composé comme suit :

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

- Président :** Arnold Poot, Orbe
- Vice-présidente :** Ilhem Grivat, Orbe
- Scrutatrices :** Shirley Germond, Orbe et Rachel Goy, Montcherand
- Scrutatrices suppléantes :** Jenny Lenoir, Valeyres-sous-Rances et Joëlle Racine Rothen, L'Abergement
- Secrétaire :** Sybille Roch, Montcherand
- Commission de gestion :** Rachel Fasel, Orbe, présidente / Boris Quinodoz, Sergey / Sandra Schmuki, Orbe / Cora Pasteur, Orbe / Valérie Lambercy, L'Abergement / Claire-Lise Cand, Rances, suppléante

PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2024

- Président :** Arnold Poot, Orbe
- Vice-présidente :** Ilhem Grivat, Orbe
- Scrutatrices :** Shirley Germond, Orbe et Rachel Goy, Montcherand
- Scruteurs suppléantes :** Joëlle Racine Roten, L'Abergement et Boris Quinodoz, Sergey
- Secrétaire :** Sybille Roch, Montcherand
- Commission de gestion :** Boris Quinodoz, Sergey, président / Sandra Schmuki, Orbe / Cora Pasteur, Orbe / Valérie Lambercy, L'Abergement / Claire-Lise Cand, Rances / Rachel Fasel, Orbe, suppléante

Le Conseil intercommunal a tenu 2 (2) séances en 2024 au cours desquelles il a traité les objets suivants :

18 avril 2024 à Orbe

- | Adoption des comptes 2023 (préavis no 12/24)
- | Adoption du rapport de gestion 2023 (préavis no 13/24)

12 septembre 2024 à Montcherand

- | Adoption du budget 2025 (préavis no 14/24)

Comité de direction

Le Comité de direction est constitué d'un membre par commune choisi parmi les membres des exécutifs communaux des communes associées.

En font partie :

Présidente : Petermann Olivier, Lignerolle

Vice-président(e) : Baumann Anne, Valeyres-sous-Rances (jusqu'en septembre 2024)
Denis Tschannen, Orbe (depuis octobre 2024)

Membres : Benoit Marinette, Les Clées / Dumoulin Sophie, L'Abergement / Giroud Sarah, Sergey (depuis novembre 2024) / Gysler Catherine, Rances / Meylan Sébastien, Arnex-sur-Orbe / Vallotton François, Agiez / Welter Géraldine, Sergey (jusqu'en octobre 2024)
Schneider Swen, Montcherand

Le Comité de direction fonctionne comme une municipalité et comporte quatre dicastères :

Organisation : Dumoulin Sophie et Meylan Sébastien

Finances : Petermann Olivier, Baumann Anne et Benoit Marinette

Transports : Gysler Catherine et Vallotton François

Bâtiments : Welter Géraldine, remplacée par Giroud Sarah en novembre 2024, Petermann Olivier, Schneider Swen et Tschannen Denis

Le secrétariat du Comité de direction est assuré par Mme Carole Pose, secrétaire municipale à Bavois. La comptabilité était tenue par Mme Karyn Spadotto, boursière de la Commune de Montcherand qui a démissionné en cours d'année et qui a été remplacée par Mme Line Cottens, actuellement en place.

Le comité de direction a tenu 11 (10) séances plénières au cours de l'année 2024 et traité notamment les objets suivants :

Organisation :

- | conseillère école-famille, devoirs surveillés
- | conseil d'établissement (CET)
- | dentiste et médecins scolaires
- | restaurant scolaire

Finances :

- | gestion et comptes 2023
- | budget 2024
- | convention de mutualisation AJOVAL-ASIOR

Bâtiments :

- | inauguration du nouveau collège ainsi que l'UAPE de Montcherand le 21 septembre 2024 en présence de la Conseillère d'État, Mme Nuria Gorrite
- | suivi de l'étude du nouveau collège secondaire de Montchoisi, en collaboration avec la Commune d'Orbe pour la salle omnisport et le parking souterrain
- | fermeture des classes de Lignerolle et de Rances suite à l'ouverture du collège de Montcherand

Transports :

- | problèmes comportementaux et déprédations
- | coordination avec le prestataire « Microgis ».

PISCINE D'ORBE

La piscine communale est gérée par l'Association de la piscine d'Orbe. La piscine d'Orbe a ouvert du 18 mai au 8 septembre 2024, avec une ouverture de la caisse deux jours avant pour la prévente des abonnements avec réduction. Le comité est le même que celui de l'année passée, avec un membre en plus, Mme Jessica Reguin. Le reste du comité se compose de M. Nicolas Delafosse (président), M. Denis Tschannen (membre de la Municipalité), Mme Chantal Greppin (trésorière), M. Arnold Poot (secrétaire) et Mme Nadia Michaud (membre).

Les horaires d'ouverture sont restés fixés de 9h30 à 19h00, avec une prolongation à 20h00 les soirs d'été. L'horaire a également été adapté lorsque plusieurs classes d'école souhaitaient venir plus tôt le matin. Cette saison, la fréquentation des écoles aurait pu être identique à l'année précédente, mais beaucoup de classes ont annulé leur venue en raison d'une météo printanière très maussade.

La plupart du personnel saisonnier des années précédentes est revenu travailler à la piscine en 2024, tant du côté des gardiens que du personnel de caisse, avec toujours M. Wolfgang Wieland comme gardien-chef, secondé par M. Jérôme Kavcic et M. Guillaume Porte au niveau de la mise en place des installations et de leur gestion.

Le comité s'est rapproché de la piscine d'Yverdon-les-Bains pour les formations obligatoires de gardes-bains (BLS-AED et ProPool) qui ont pu avoir lieu juste avant le début de la saison. Cette synergie a été très appréciée du personnel, car elle leur évite de devoir chercher un cours en Suisse romande. Cette formation continue est offerte à tout le personnel qui était déjà là l'année passée.

La saison a été fortement impactée par une météo maussade (voire même très froide) durant les mois de mai et juin et invasifs juillet. La fréquentation s'en est bien sûr ressentie et les chiffres des années précédentes n'ont pas été atteints malgré un retour du soleil et des hautes températures dès le mois d'août.

Environ 23'000 entrées payantes (environ 17 % de moins qu'en 2023) ont été enregistrées et 1'050 abonnements vendus (20 % de moins qu'en 2023). Les urbigènes bénéficient toujours d'une réduction de 10 % sur les abonnements, ce qui représente un peu plus de la moitié des abonnements. En moyenne, ce sont environ 65 % de visiteurs qui venaient d'Orbe. L'Association a offert plusieurs entrées via la Commune pour les nouveaux citoyens ou les promotions civiques. Elle a également soutenu avec des prix préférentiels les entités suivantes : l'Armée du Salut (entrées pour les familles ukrainiennes), le GAMO (entrées pour les MNA), le festival de la durabilité (abonnements et entrées comme prix des concours), le Passeport vacances et le « Pèdze-Pass » de l'ADNV.

Plusieurs animations ont égayé la saison : aquagym, aqua zumba, boules flottantes, aqua spinning, déploiement du « pont flottant » pour enfants et adultes. Une soirée musicale avec food-truck, bar avec pieds dans l'eau à la pataugeoire et ouverture des bassins de nuit a eu lieu en juillet. Le succès était au rendez-vous, mais l'événement a nécessité beaucoup de ressources (temps et personnes) pour un gain financier très faible et sans réelle plus-value pour nos visiteurs habituels.

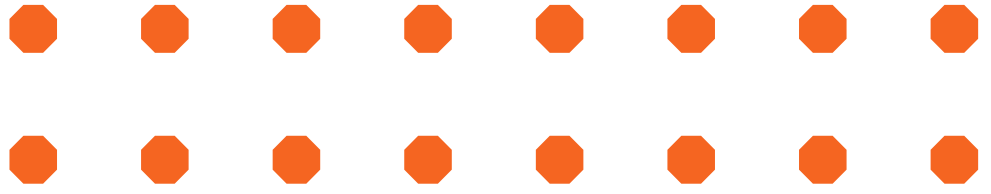
Les problèmes de circulation et de parking, ont été moins impactants que les années passées. Ceci est dû à la mauvaise météo lors des week-ends habituellement de forte affluence (juin), mais aussi à l'ouverture bienvenue des deux cours d'école de Montchoisi et le parcage le long de la route du Signal (direction les Vouattes).

Les comptes de l'année ne sont pas encore bouclés mais ils laissent apparaître un léger déficit. La piscine ne va pas pouvoir verser le loyer de fermage CHF 18'000.-- à la Commune pour 2024, comme déjà annoncé à la Bourse communale.

Le bail du restaurant est géré par la Commune d'Orbe. Il a été octroyé à Mme Fabienne Estoppey (connue pour avoir géré le restaurant du Mont-de-Baulmes à Sainte-Croix et le restaurant des Planets aux Rasses). A cause de la météo, sa saison n'a pas été extraordinaire, le « cabanon » (food-truck avec glaces, bonbons et snacks) a cependant aidé à sauver ses finances. Mme Estoppey n'a pas souhaité renouveler son bail pour 2025. La Commune a alors lancé la recherche de nouveaux tenanciers. MM. Kévin George (de Chavornay) et David Helbert (d'Ogens) ont été retenus pour la nouvelle saison.

Les contacts entre les différents services communaux (Service des eaux, Espaces verts, Sécurité publique principalement), les enseignants des écoles primaire et secondaire, les gardiens et le comité sont toujours aussi excellents, avec une collaboration qui satisfait pleinement tous les partenaires.







ANNEXES

1. MANIFESTATIONS 2024	152
2. LISTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	154
3. SITUATION DES PA ET PQ	155
4. LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES	156
5. STATISTIQUES SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »	157

I. MANIFESTATIONS 2024

Une délégation de la Municipalité était présente ou représentée aux manifestations, assemblées et rencontres suivantes qui ont eu lieu à l'intérieur de la localité :

01.03	Assemblée générale des samaritains de la section d'Orbe
11.03	Assemblée générale de l'Union des sociétés locales (USL)
20.03	Assemblée générale de l'association des retraités Nestlé-Orbe
22.03	Rapport d'activité du SDISPO
24.03	Concert annuel de la Chanson des Mosaïques
26.03	Assemblée générale d'ARTICOM
30.04	Assemblée générale de la Compagnie foncière et industrielle du Nord vaudois SA
16.05	Assemblée générale de l'Association des Amis des Etablissements Hospitaliers Saint-Loup et Orbe
24.05	Concours d'athlétisme "Athletic'Orbe" de la société de gymnastique FSG Orbe-Ancienne
25.05	600 ans du Pont du Moulinet
30.05	Assemblée générale des eHnv
30.05	Inauguration des nouveaux locaux du cabinet médical des Rives de l'Orbe
01.06	Inauguration du Temple d'Orbe
06.06	Inauguration de la nouvelle base opérationnelle de l'ORPC
07.06	Assemblée générale de la société Travys SA
11.06	Assemblée générale de l'Association de développement économique Orbe-Chavornay
12.06	Assemblée générale de la Société coopérative d'habitation d'Orbe
12.06	Assemblée générale de UKC société coopérative
25.06	Visite du local de répétition de la guggen "Les Krepiuls"
04.07	Apéritif des bénévoles du Passeport vacances d'Orbe et environs
31.08	Événement pour les 10 ans du SDISPO et les 5 ans du groupe des JSP
04.09	Repas avec les sociétés membres de l'Union des sociétés locales (USL)
11.09	Soupe aux pois de l'AVIVO section Orbe
02.11	Assemblée générale de l'association Point Nature
09.11	Repas-concert de la société d'accordéonistes "Les Ondins"
24.11	Fête de la Bienheureuse Loyse de Savoie organisée par la Paroisse catholique d'Orbe
30.11	Soirée annuelle de la société de gymnastique FSG Orbe-Ancienne

Une délégation de la Municipalité était présente ou représentée aux manifestations, assemblées et rencontres suivantes qui ont eu lieu à l'extérieur de la localité :

02.03	90 ans de la société du Vélo Club d'Orbe
14.03	Présentation du concept cantonal du sport et de l'activité physique du Canton de Vaud
15.03	Inauguration du 49 ^{ème} Comptoir du Nord vaudois
20.03	Apéritif sur le stand de l'ECA au Comptoir du Nord vaudois
21.03	Assemblée générale de l'association suisse de la Via Francigena
20.04	Soirée annuelle de la Chorale des Coteaux de l'Orbe
21.04	Repas-concert de la Fanfare Allégresse
26.04	Assemblée générale de l'association européenne des chemins de la Via Francigena
22.05	Séance d'information sur la mutualisation des coûts des UAPE

22.05	Assemblée générale de STRID SA
24.05	100 ^{ème} anniversaire de l'association La Forestière
30.05	Assemblée générale de Maison du Nord vaudois SA
30.05	Assemblée générale de l'Association pour le développement du Nord vaudois
08.06	Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises
21.06	30 ans du centre Emys
04.07	Visite des fouilles archéologiques dans le secteur de Chavornay
26.08	Présentation du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative "Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse!"
28.06	Assemblée générale des actionnaires de la société VOé holding SA
05.09	Visite des districts de l'Union des Communes Vaudoises
21.09	Inauguration du complexe scolaire Pique-Raisinets à Montcherand
24.09	Séance d'information dans le cadre de l'étude de planification régionale des parkings d'échanges
19.10	Partie officielle des Sonnaïlles à Romainmôtier
28.10	Démarche participative dans le cadre de la révision complète du Plan directeur cantonal
06.11	16 ^{ème} forum de l'économie du Gros-de-Vaud
11.11	Cérémonie officielle du premier coup de pioche du projet de modernisation de la ligne ferroviaire Orbe - Chavornay
13.11	Séance du Tourisme Nord vaudois
17.11	Repas-concert de la Fanfare Allégresse
20.11	11 ^{ème} édition de la Plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse
21.11	Remise des prix culturels et sportifs régionaux
05.12	20 ans du Réseau Santé Nord Broye
05.12	Assemblée générale du Réseau Santé Nord Broye
07.12	Soirée annuelle de l'ensemble musical "Nordsband"
16.12	Fenêtre de l'Avent à Valeyres-sous-Rances

2. LISTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La liste des bâtiments communaux s'établit comme suit :

Écoles et jeunesse

- | Collège primaire du Grand-Pont, rue du Grand-Pont 4 (2 bâtiments)
- | Collège primaire du Grand-Pont, rue Sainte-Claire 15
- | Collège primaire de Chantemerle, chemin de Chantemerle 17a et villa du concierge, ch. de Chantemerle 17b
- | Collège primaire du Pré-Genevois, place de la Gare 7
- | Collège secondaire de Montchoisi, route de Valeyres 1a, et ancien réfectoire
- | Salle omnisport, chemin du Puisoir 3
- | Garderie Saint-Claude, rue de la Tournelle 13
- | Maison des Jeunes, chemin du Puisoir 1
- | Garderie des Petits Castors, route des Granges Saint-Martin 18 (rez)
- | UAPE Saint-Martin, route des Granges Saint-Martin 18 (rez)
- | Garderie et UAPE Plein Soleil, avenue de Thienne 6A
- | UAPE Sainte-Claire, rue des Remparts 39, en location

UAPE Les Moulins, route des Granges-Saint-Martin 1 (rez), en location

Bâtiments administratifs

- | Hôtel de Ville, place du Marché 2 / rue des Remparts 21
- | Parcelle 436 (projet d'extension de l'Hôtel de ville) bâtiment voisin place du Marché 1 / rue des Remparts 23
- | Bâtiment de police, rue des Remparts 25
- | Passage du Four 5

Bâtiments publics

- | Cantine du Puisoir, chemin des Philosophes 10
- | Casino, rue des Terreaux 9
- | Château, Esplanade, Tours Ronde et Carrée
- | Pavillon de la Bourdonnette (location à l'AVIVO), route de Valeyres 54
- | Piscine, route du Signal 3
- | Temple, rue du Château
- | Cinéma, rue des Terreaux 36
- | Bibliothèque et théâtre, rue de la Tournelle 2
- | Ludothèque et scouts, rue du Château 16 (ancienne auberge de jeunesse)
- | Caveau municipal, ruelle Sainte-Claire 2
- | Refuges de Chassagne, d'Ardennaz et Crêt-Blanc

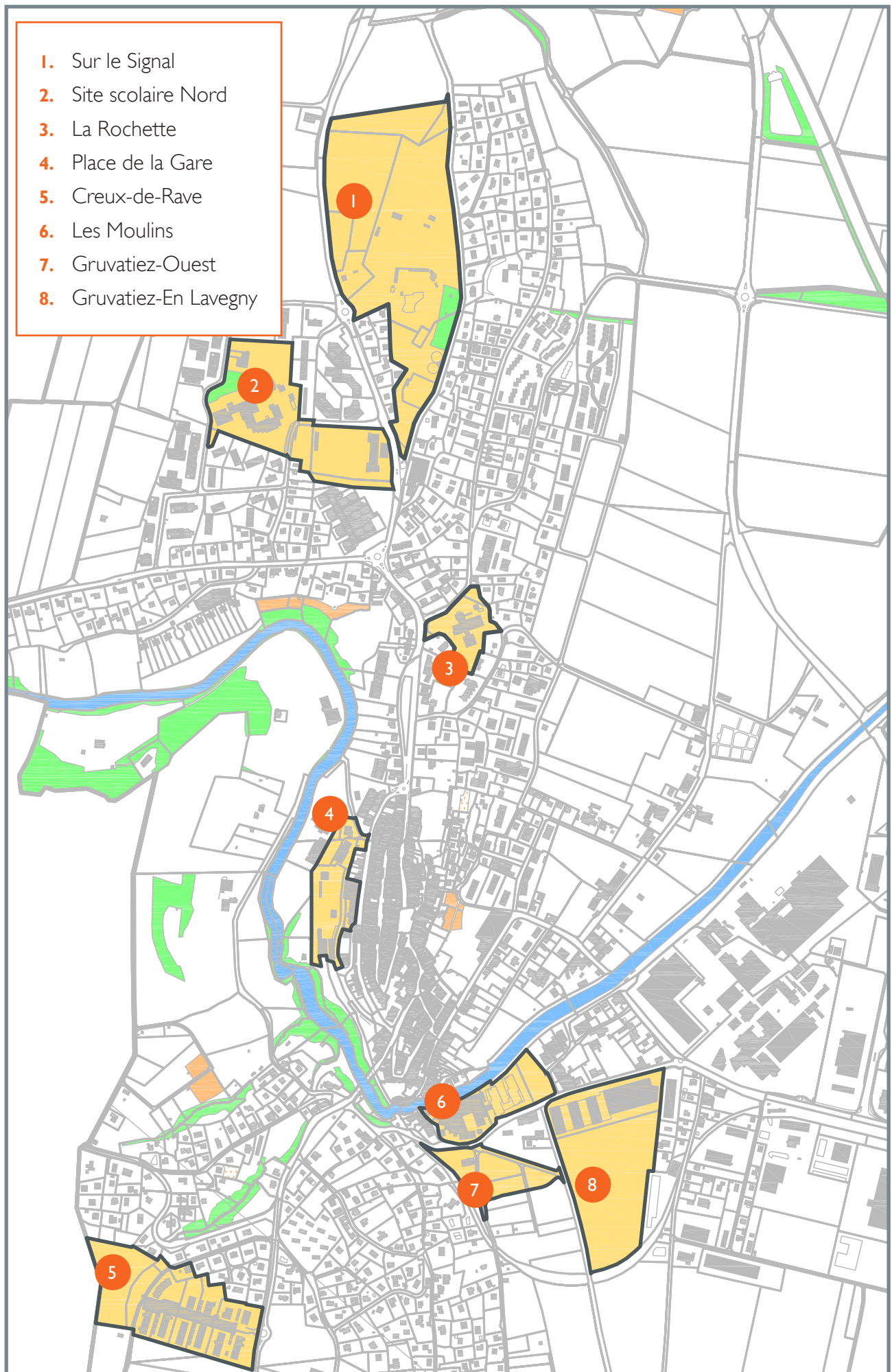
Bâtiments de services

- | Station d'épuration aux Pâquerets
- | Station de pompage de Pierrefleur
- | Stations de relevage
- | Réservoir du Signal, route du Signal
- | Réservoir du Bois-de-Chêne, Commune de Montcherand
- | Réservoir des Buclars, Commune d'Arnex-sur-Orbe
- | Déchetterie, chemin de Passon 9
- | Voirie, travaux, parcs et promenades, SI, chemin de l'Etraz 17
- | Garage et dépôt, rue des Remparts 13 (garage police)
- | Caserne du feu, Via Urba 7
- | Poste de commandement et abri PCi du Pré-Genevois, chemin du Puisoir 5

Autre

- | Domaine de Boscéaz
- | Local commercial sis au rez-de-chaussée du bâtiment de la rue du Château 2
- | Locaux commerciaux sis au rez-de-chaussée de la rue du Grand-Pont 2E et 2F (archives)

3. SITUATION DES PA ET PQ

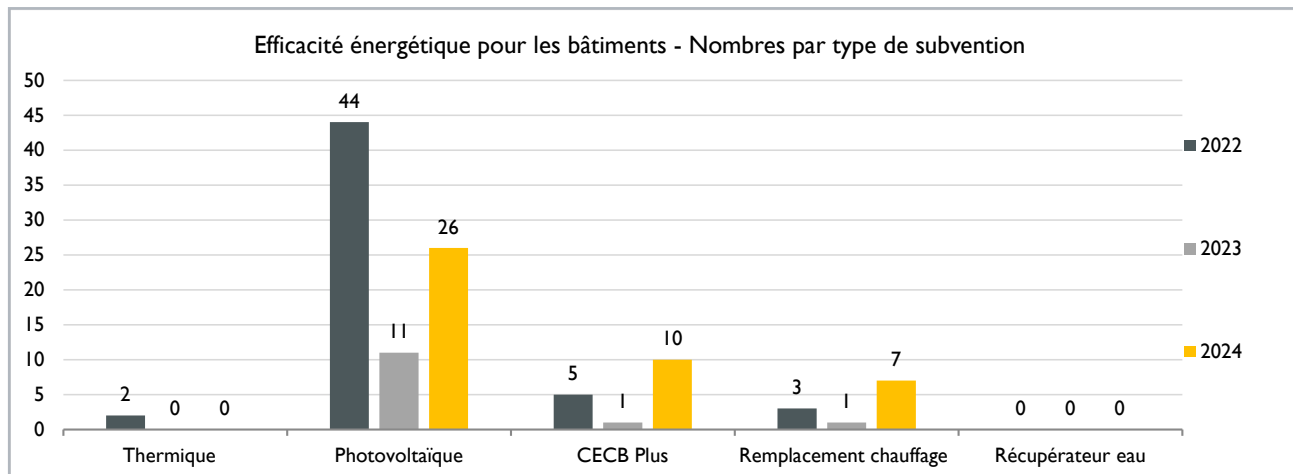
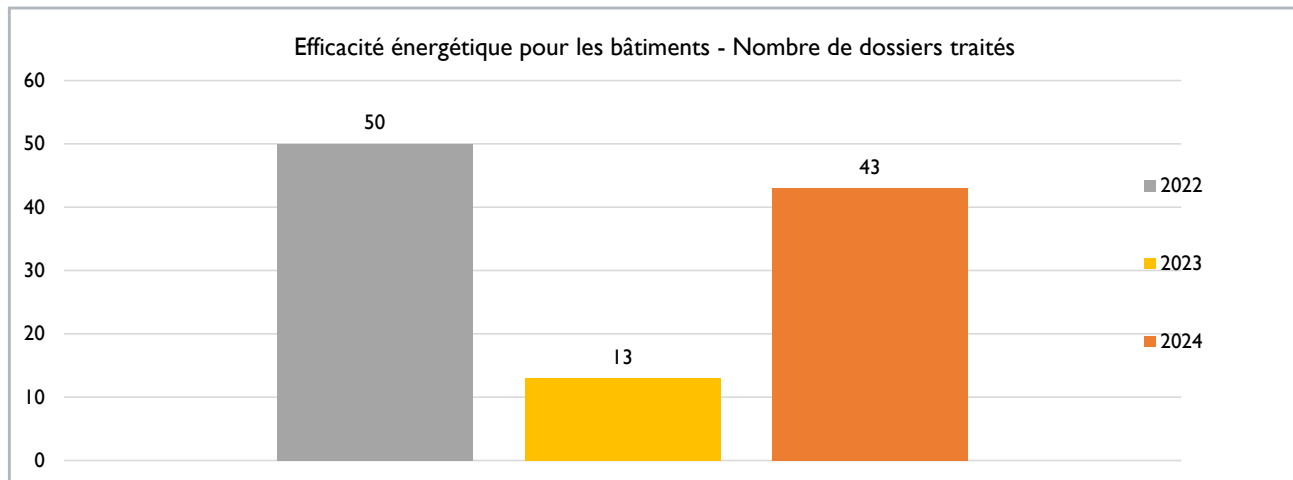


4. LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AAS	Agence d'assurances sociales
ADEOC	Association de développement économique Orbe-Chavornay
ADNV	Association pour le développement du Nord vaudois
AIVM	Association intercommunale du Vallon du Mujon
AJOVAL	Accueil de jour de la petite enfance d'Orbe et la Vallée de Joux
ARAS	Association régionale d'action sociale
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du Racisme
CDAP	Cour de droit administratif et public (du tribunal cantonal)
CFI	Compagnie foncière et industrielle du Nord vaudois SA
CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CISEROC	Commission Intercommunale d'Intégration Suisses Étrangers et de prévention du Racisme Orbe-Chavornay
DDP	Droit de superficie distinct et permanent
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée
DPS	Détachement de premiers secours (service du feu)
ESAM	Etude stratégique d'accessibilité multimodale
GED	Gestion électronique des documents
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
MdJO	Maison des Jeunes d'Orbe
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORPCi	Organisation régionale de protection civile
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PDCom	Plan directeur communal
PQ	Plan de quartier
RIBT	Réseau intercommunal de bureaux techniques
RIE III	Réforme sur l'imposition des entreprises III
RIPO	Réseau intercommunal de distribution d'eau potable de la Plaine de l'Orbe
RPT	Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons
SCHO	Société coopérative d'habitation d'Orbe
SDISPO	Service Défense Incendie et secours de la Plaine de l'Orbe
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SI	Services industriels
SIT	Système d'information du territoire
SSIGE	Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux
STAP	Station de pompage
STEP	Station d'épuration
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers

5. STATISTIQUES SUBVENTIONS COMMUNALES « ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

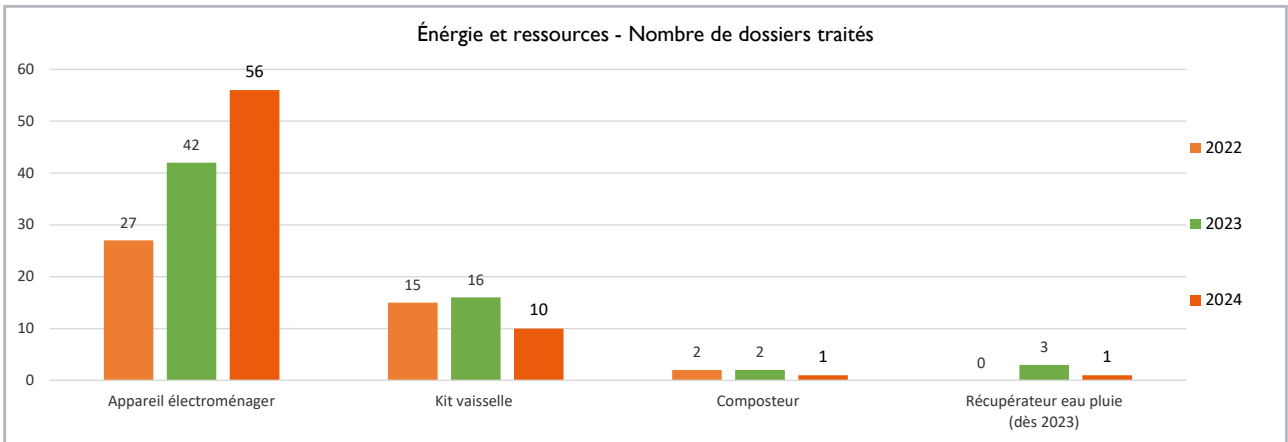
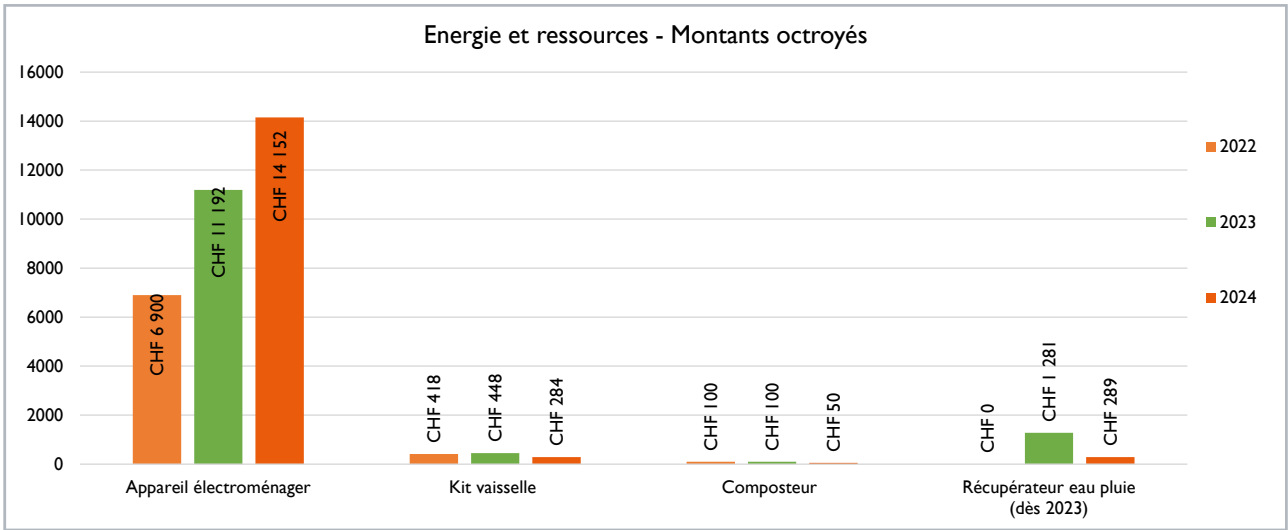
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS



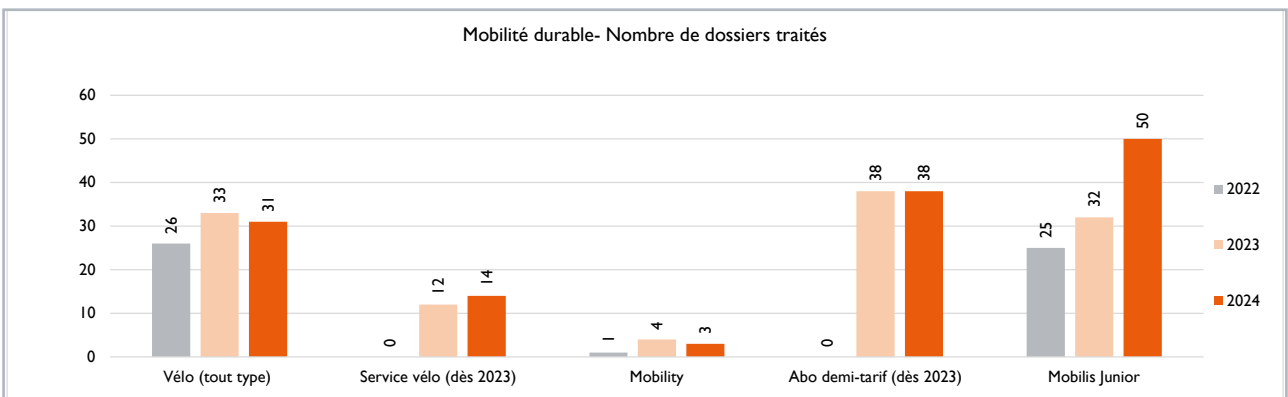
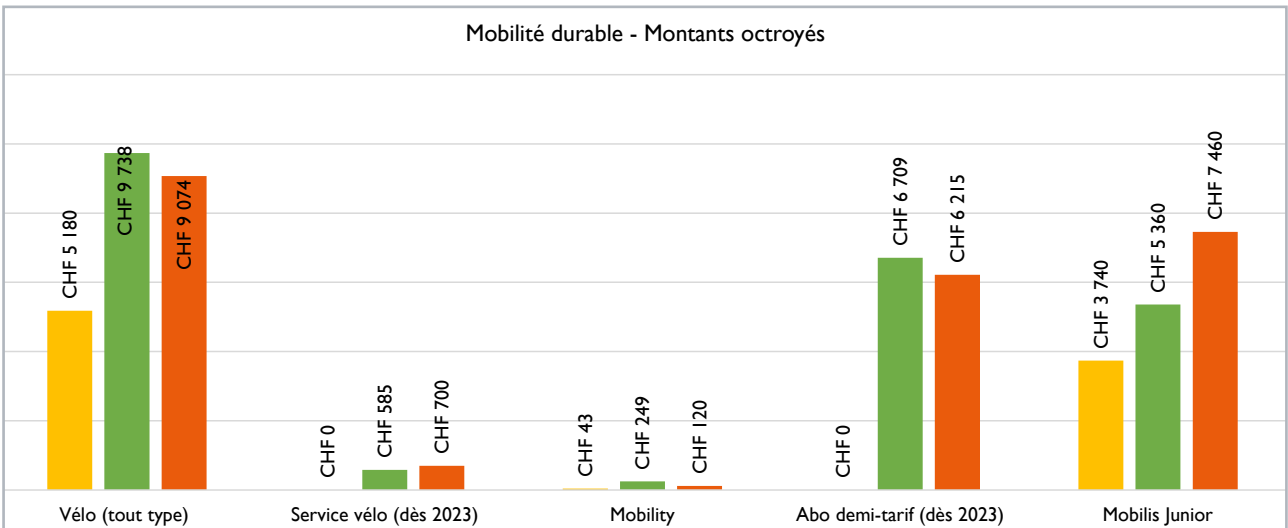
BIODIVERSITÉ

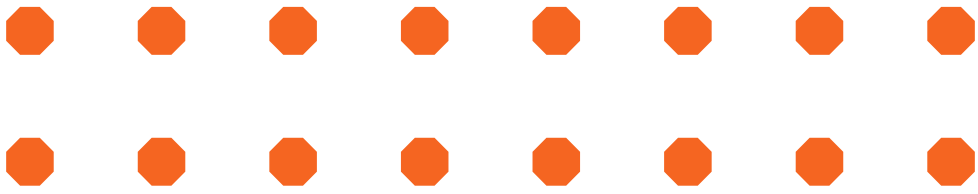
Aucun dossier traité cette année (3 en 2022 / CHF 600.--).

ÉNERGIES ET RESSOURCES



MOBILITÉ DURABLE





COMPTES 2024

RÉSULTAT DES COMPTES D'EXPLOITATION 2024	163
PRÉSENTATION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS	164
PRÉSENTATION ÉCHELONNÉE DU RÉSULTAT	165
COMPTES D'EXPLOITATION 2024	166
BILAN 2024	220
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	223
ANNEXES	224
1. PRINCIPES RÉGISSANT LES COMPTES ANNUELS	225
2. ÉTAT DU CAPITAL PROPRE - EXERCICE 2024	227
3. TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES	228
4. TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS	229
5. TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	230
6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	231
7. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER)	239
8. COMMENTAIRES	240

RÉSULTAT DES COMPTES D'EXPLOITATION 2024

	COMPTES 2024		BUDGET 2024	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
COMPTES D'EXPLOITATION				
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6 747 022,98	2 647 871,06	6 688 170,00	2 003 540,00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	2 590 559,25	507 495,19	2 476 250,00	390 155,00
2 FORMATION	8 299 462,48	3 073 907,76	8 624 400,00	2 895 940,00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	3 448 879,56	561 040,80	3 456 300,00	527 800,00
4 SANTÉ	44 610,00	-	45 000,00	-
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	2 150 277,73	578 505,38	3 039 110,00	528 100,00
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	6 215 114,37	1 635 529,38	6 907 050,00	1 792 450,00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9 238 616,42	7 290 889,21	10 800 680,00	9 078 600,00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	511 324,11	117 589,01	540 360,00	120 800,00
9 FINANCES ET IMPÔTS	12 296 738,39	37 005 707,13	10 915 530,00	34 370 200,00
TOTALISATION	51 542 605,29	53 418 534,92	53 492 850,00	51 707 585,00
RÉSULTAT		1 875 929,63		-1 785 265,00

PRÉSENTATION DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Natures comptables	COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2024	
	DÉPENSES	RECETTES
50 Immobilisations corporelles	5 031 399,37	
51 Investissements pour le compte de tiers	0,00	
52 Immobilisations incorporelles	218 221,69	
54 Prêts	65 500,00	
55 Participations et capital social	0,00	
56 Subventions d'investissement	0,00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	0,00	
59 Report au bilan	197 708,55	
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		0,00
61 Remboursements de dépenses d'investissement pour le compte de tiers		44 467,00
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF		0,00
63 Subventions d'investissement acquises		127 741,55
64 Remboursements de prêts		25 500,00
65 Transferts de participations dans le PF		0,00
66 Remboursements de propres subventions d'investissement		0,00
67 Subventions d'investissement à redistribuer		0,00
69 Report au bilan		5 315 121,06
Total des investissements	5 512 829,61	5 512 829,61

PRÉSENTATION ÉCHELONNÉE DU RÉSULTAT

NATURES COMPTABLES	COMPTES 2024		BUDGET 2024	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 CHARGES DE PERSONNEL	10 692 011,91		11 049 450,00	
31 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 574 127,95		9 610 380,00	
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3 571 592,40		3 562 000,00	
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	1 629 400,65		3 100 650,00	
36 CHARGES DE TRANSFERT	19 152 462,94		20 690 560,00	
37 SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	0,00		0,00	
39 PRESTATIONS INTERNES	4 561 763,89		4 056 230,00	
40 REVENUS FISCAUX		20 297 178,66		18 088 000,00
41 PATENTES ET CONCESSIONS		597 228,25		569 100,00
42 TAXES ET REDEVANCES		7 581 163,07		8 750 500,00
43 REVENUS DIVERS		-1 763,68		8 900,00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX		353 079,09		741 870,00
46 REVENUS DE TRANSFERTS		15 550 799,08		15 233 590,00
47 SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		0,00		0,00
49 PRESTATIONS INTERNES		4 561 763,89		4 056 230,00
RÉSULTATS D'EXPLOITATION [REX]	-1 241 911,38		-4 621 080,00	
34 CHARGES FINANCIÈRES	1 177 085,59		1 423 580,00	
44 REVENUS FINANCIERS		4 479 086,56		4 259 395,00
RÉSULTAT FINANCIER [RFI]	3 302 000,97		2 835 815,00	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL [ROP = REX + RFI]	2 060 089,59		-1 785 265,00	
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	184 159,96		0,00	
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES		0,00		0,00
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE [REO]	-184 159,96		0,00	
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS [R = ROP+REO]	1 875 929,63		-1 785 265,00	

Écritures internes

Charges/Revenus liés aux décisions cantonales ou aux associations intercommunales

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6 747 022,98	2 647 871,06	6 688 170,00	2 003 540,00		
01	LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	5 18 005,14	53 908,50	506 540,00	61 840,00		
011	LÉGISLATIF	52 435,09	-	54 800,00	2 500,00		
0110	LÉGISLATIF	52 435,09	-	54 800,00	2 500,00		
01100	CONSEIL COMMUNAL	52 435,09	-	54 800,00	2 500,00		
01100.30000,00	Salaires des autorités et commissions	32 330,00	-	33 000,00	-	30 950,00	
01100.30500,00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	520,40	-	760,00	-	750,40	
01100.30530,00	Coti. patr. aux assurances-accidents	17,70	-	20,00	-	17,70	
01100.30540,00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 18,40	-	-	-	-	
01100.30590,00	Autres cotisations patronales	2,40	-	-	-	-	
01100.30990,01	Sortie de législature	-	-	-	-	630,50	
01100.31020,00	Imprimés, publications	9 663,50	-	10 460,00	-	7 796,90	
01100.31050,00	Denrées alimentaires	752,50	-	-	-	-	
01100.31300,01	Frais affranchissement, de port, douane	71,20	-	200,00	-	9,40	
01100.31320,00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-	-	4 500,00	-	2 854,05	
01100.31330,00	Charges d'utilisation informatiques	3 561,89	-	3 400,00	-	2 633,26	
01100.31580,00	Entretien des immobilisations incorporelles	2 697,10	-	2 460,00	-	1 964,45	
01100.39100,04	Prestations internes - Service informatique	2 600,00	-	-	-	-	
01100.42600,00	Remboursements et prestations de services	-	-	-	2 500,00	-	
012	EXÉCUTIF	465 570,05	53 908,50	451 740,00	59 340,00		
0120	EXÉCUTIF	465 570,05	53 908,50	451 740,00	59 340,00		
01200	MUNICIPALITÉ	465 570,05	53 908,50	451 740,00	59 340,00		
01200.30000,00	Salaires des autorités et commissions	335 999,40	-	340 000,00	-	335 999,40	
01200.30010,00	Paiements aux autorités et commissions	25 200,00	-	26 000,00	-	-	
01200.30500,00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	18 099,60	-	23 500,00	-	28 247,70	
01200.30520,00	Coti. patr. aux caisses de pensions	27 239,55	-	34 500,00	-	35 285,40	
01200.30530,00	Coti. patr. aux assurances-accidents	4 785,00	-	5 200,00	-	4 785,00	
01200.30540,00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	8 256,00	-	8 500,00	-	-	
01200.30550,00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 007,60	-	4 800,00	-	5 627,95	
01200.30590,00	Autres cotisations patronales	181,20	-	-	-	-	
01200.30900,00	Formation et perfectionnement du personnel	-	-	2 000,00	-	600,00	
01200.31300,02	Abo. téléphones, multimédias	2 075,60	-	1 500,00	-	1 695,01	

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01200.3170.00	Remboursements de frais effectifs	2 426,10	-	5 740,00	-	-	-
01200.3910.04	Prestations internes - Service informatique	7 700,00	-	-	-	-	-
01200.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	28 600,00	-	-	-	-	-
01200.4260.04	Jetons de présences - Administrations des sociétés	-	44 796,90	-	40 100,00	-	61 979,75
01200.4612.01	Jetons de présences - Associations intercommunales	-	9 111,60	-	19 240,00	-	-
02	SERVICES GÉNÉRAUX	6 229 017,84	2 593 962,56	6 181 630,00	1 941 700,00	-	-
02.1	ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS	842 347,23	88 416,25	716 750,00	83 550,00	-	-
02.10	ADMINISTRATION DES FINANCES ET DES CONTRIBUTIONS	842 347,23	88 416,25	716 750,00	83 550,00	-	-
02.100	SERVICE DES FINANCES	842 347,23	88 416,25	716 750,00	83 550,00	-	-
02.100.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	471 239,40	-	475 000,00	-	468 462,75	-
02.100.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	30 355,00	-	32 000,00	-	43 780,15	-
02.100.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	77 328,98	-	82 000,00	-	80 184,60	-
02.100.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	6 512,55	-	6 800,00	-	6 478,10	-
02.100.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	12 858,00	-	12 000,00	-	-	-
02.100.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	9 882,30	-	11 800,00	-	9 806,85	-
02.100.3059.00	Autres cotisations patronales	271,25	-	-	-	-	-
02.100.3100.00	Matériel de bureau	6 591,30	-	1 300,00	-	-	-
02.100.3102.00	Imprimés, publications	-	-	3 200,00	-	-	-
02.100.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	118,15	-	2 000,00	-	1 531,35	-
02.100.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	3 145,33	-	-	-	-	-
02.100.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	1 549,15	-	1 400,00	-	1 387,20	-
02.100.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-	-	2 000,00	-	7 258,20	-
02.100.3132.08	Frais de poursuites et contentieux (commune)	10 065,05	-	9 000,00	-	10 636,35	-
02.100.3161.01	Location matériel bureautique	3 610,55	-	4 500,00	-	-	-
02.100.3170.00	Remboursements de frais effectifs	1 226,95	-	2 000,00	-	1 719,59	-
* 02.100.3181.02	Défalcations, pertes sur débiteurs (commune)	60 539,85	-	30 000,00	-	24 823,76	-
02.100.3611.01	Frais de poursuites (impôts)	23 308,23	-	25 000,00	-	21 983,03	-
02.100.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 545,19	-	16 750,00	-	16 369,88	-
02.100.3910.04	Prestations internes - Service informatique	20 600,00	-	-	-	-	-
02.100.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	86 600,00	-	-	-	-	-
02.100.4210.08	Frais de rappels (commune)	-	10 764,32	-	12 000,00	-	-
02.100.4240.13	Remboursements d'arriérés défalqués (commune)	-	3 321,90	-	3 000,00	3 683,55	-
02.100.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	4 670,95	-	2 550,00	17 562,02	-
02.100.4260.06	Remboursements frais de poursuites (commune)	-	9 850,85	-	9 000,00	-	-
02.100.4260.07	Remboursements frais de poursuites (impôts)	-	23 308,23	-	20 000,00	21 983,03	-
02.100.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	1 500,00	-	2 000,00	2 000,00	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02100.4910.03	Prestations internes de personnel	-	35 000,00	-	35 000,00	-	35 000,00
022	SERVICE ADMINISTRATIF	5 386 670,61	2 505 546,31	5 464 880,00	1 858 150,00	-	-
0220	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 319 663,47	557 936,06	2 311 570,00	166 050,00	-	-
02201	SECRETARIAT MUNICIPAL	846 196,30	-	979 300,00	2 050,00	-	-
*	02201.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	644 250,60	-	740 000,00	-	-	-
02201.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-8 580,30	-	-	-	-	-
02201.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	41 831,65	-	50 000,00	-	-	-
02201.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	96 954,78	-	130 000,00	-	-	-
02201.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	8 512,65	-	10 000,00	-	-	-
02201.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	18 103,15	-	18 000,00	-	-	-
02201.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	13 757,00	-	18 000,00	-	-	-
02201.3059.00	Autres cotisations patronales	364,05	-	-	-	-	-
02201.3100.00	Matériel de bureau	2 998,15	-	3 000,00	-	-	-
02201.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	432,60	-	650,00	-	-	-
02201.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	10,40	-	500,00	-	-	-
02201.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	2 456,85	-	2 450,00	-	-	-
02201.3161.01	Location matériel bureautique	6 511,37	-	6 150,00	-	-	-
02201.3170.00	Remboursements de frais effectifs	493,35	-	550,00	-	1 290,50	-
02201.3910.04	Prestations internes - Service informatique	18 100,00	-	-	-	-	-
02201.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	-	-	50,00	445,00	-
02201.4910.03	Prestations internes de personnel	-	-	-	2 000,00	-	-
02202	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	273 640,84	1 605,77	353 520,00	-	-	-
02202.3010.02	Variation solde heures supp. et vacances	-32 000,00	-	-25 000,00	-	-	-
02202.3060.01	Prestations complémentaires aux retraités	19 757,85	-	24 000,00	-	23 578,05	-
*	02202.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	31 931,10	-	65 000,00	-	60 003,80	-
02202.3091.00	Recrutement du personnel	18 982,85	-	25 400,00	-	-	-
02202.3099.00	Autres charges de personnel	33 052,74	-	42 700,00	-	-	-
02202.3102.00	Imprimés, publications	21 406,15	-	19 000,00	-	-	-
02202.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	3 656,00	-	3 970,00	-	-	-
02202.3105.00	Denrées alimentaires	29 182,60	-	14 000,00	-	-	-
*	02202.3110.00 Achats meubles et appareils de bureau	5 996,40	-	23 000,00	-	-	-
02202.3119.01	Achat d'objets du patrimoine	400,00	-	2 000,00	-	2 170,00	-
02202.3130.00	Prestations de services de tiers	3 655,90	-	13 350,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02202.313001	Frais affranchissement, de port, douane	3 353,04	-	3 750,00	-	4 925,58	-
02202.313003	Cotisations	14 216,00	-	12 600,00	-	12 336,50	-
02202.313200	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	32 892,56	-	48 000,00	-	16 657,73	-
* 02202.313400	Primes d'assurances choses	69 880,70	-	63 000,00	-	63 585,50	-
02202.317001	Dédommagements aux commissions externes	950,00	-	2 000,00	-	-	-
02202.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,88	-
02202.4250.00	Ventes	-	87,00	-	-	-	-
02202.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	1 518,77	-	-	-	-
02203	OFFICE DE LA COMMUNICATION	166 773,25	-	167 400,00	-	-	-
02203.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	108 603,70	-	98 000,00	-	-	-
02203.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-110,10	-	-	-	-	-
02203.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	6 887,65	-	6 700,00	-	-	-
02203.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	15 945,36	-	16 800,00	-	-	-
02203.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 363,45	-	1 900,00	-	-	-
02203.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 963,20	-	2 500,00	-	-	-
02203.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 906,20	-	2 500,00	-	-	-
02203.3059.00	Autres cotisations patronales	66,40	-	-	-	-	-
02203.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	2 791,25	-	7 000,00	-	-	-
02203.3102.00	Imprimés, publications	2 517,90	-	-	-	-	-
* 02203.3130.00	Prestations de services de tiers	8 503,45	-	30 000,00	-	18 765,28	-
02203.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	717,34	-	2 000,00	-	-	-
02203.3137.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	286,25	-	-	-	-	-
02203.3170.00	Remboursements de frais effectifs	131,20	-	-	-	-	-
02203.3910.04	Prestations internes - Service informatique	14 200,00	-	-	-	-	-
02204	APPRENTIS	147 160,79	147 160,79	134 000,00	134 000,00	-	-
* 02204.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	128 544,15	-	119 000,00	-	129 566,05	-
02204.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-16 127,85	-	-15 000,00	-	-	34 049,00
02204.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	6 501,10	-	9 500,00	-	10 602,45	-
02204.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	3 184,09	-	2 000,00	-	5 742,60	-
02204.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 931,25	-	1 500,00	-	1 970,05	-
02204.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 731,10	-	500,00	-	-	-
02204.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	2 747,05	-	1 000,00	-	2 779,95	-
02204.3059.00	Autres cotisations patronales	36,60	-	-	-	-	-
02204.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	15 113,30	-	15 500,00	-	14 207,70	-
02204.3099.00	Autres charges de personnel	2 500,00	-	-	-	-	-
02204.4910.01	Prestations internes apprenti-e-s	-	147 160,79	-	134 000,00	-	130 959,00

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
* 02205	ARCHIVES COMMUNALES	194 248,62	-	-	-	-	-
02205.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	5 369,90	-	-	-	-	-
02205.3130.00	Prestations de services de tiers	56 001,32	-	-	-	-	-
* 02205.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	130 277,40	-	-	-	-	-
02205.3910.04	Prestations internes - Service informatique	2 600,00	-	-	-	-	-
02206	ADMINISTRATION COHÉSION SOCIALE	57 782,12	8 269,50	23 850,00	-	-	-
02206.3100.00	Matériel de bureau	498,05	-	600,00	-	-	-
02206.3102.00	Imprimés, publications	1 441,25	-	400,00	-	-	-
02206.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	395,90	-	6 000,00	-	290,85	-
02206.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	76,30	-	500,00	-	68,00	-
02206.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	1 299,53	-	1 390,00	-	1 019,51	-
02206.3130.03	Cotisations	3 913,50	-	4 100,00	-	3 808,50	-
02206.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	16 539,00	-	8 000,00	-	10 452,55	-
02206.3161.01	Location matériel bureautique	3 115,59	-	2 000,00	-	-	-
02206.3170.00	Remboursements de frais effectifs	-	-	860,00	-	2 020,03	-
02206.3910.04	Prestations internes - Service informatique	31 800,00	-	-	-	-	-
02206.4980.01	Projet de service - I 350 Sentiments	-	8 269,50	-	-	-	-
02208	BÂTIMENT HÔTEL DEVILLE	603 396,95	400 900,00	620 600,00	30 000,00	-	-
02208.3101.05	Achat de produits de nettoyage	5 229,98	-	6 000,00	-	5 999,20	-
02208.3105.00	Denrées alimentaires	636,25	-	-	-	-	-
02208.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	5 276,16	-	5 000,00	-	-	-
02208.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	929,20	-	1 500,00	-	2 057,25	-
02208.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	19 197,10	-	24 200,00	-	15 085,60	-
02208.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	13 991,15	-	15 700,00	-	16 833,20	-
02208.3130.00	Prestations de services de tiers	1 337,90	-	-	-	-	-
* 02208.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	5 691,45	-	-	-	-	-
02208.3134.00	Primes d'assurances choses	5 721,55	-	6 200,00	-	6 151,05	-
02208.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	34 499,34	-	35 700,00	-	37 280,96	-
02208.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	22 814,28	-	25 000,00	-	27 974,83	-
02208.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	707,10	-	2 000,00	-	-	-
02208.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	14 965,35	-	14 000,00	-	-	-
02208.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	255 000,00	-	255 000,00	-	272 430,50	-
02208.3910.02	Prestations internes de conciergerie	106 800,14	-	94 500,00	-	-	-
02208.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	110 600,00	-	135 800,00	-	77 200,00	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
* 02208.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	16 500,00	-	-	-	30 000,00
02208.4920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	-	384 400,00	-	-	-	-
02209	BÂTIMENT DES ARCHIVES	30 464,60	-	32 900,00	-	-	-
02209.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	4 030,05	-	-	-	-	-
02209.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	-	-	1 000,00	-	-	-
02209.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	734,95	-	4 000,00	-	-	-
* 02209.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	686,00	-	-	-	-	-
02209.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	4 133,60	-	7 300,00	-	18 294,45	-
02209.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	1 600,00	-	487,50	-
02209.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	1 000,00	-	-	-
02209.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	20 880,00	-	18 000,00	-	21 627,60	-
0221	CONTRÔLE DES HABITANTS	556 640,93	136 139,51	491 750,00	110 000,00	-	-
0221.0	SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS	544 640,93	136 139,51	479 750,00	110 000,00	-	-
0221.0.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	293 957,60	-	300 000,00	-	353 998,50	-
0221.0.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-31 161,05	-	-	-	-	-
0221.0.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	18 026,25	-	20 000,00	-	29 870,80	-
0221.0.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	45 520,93	-	49 000,00	-	49 530,85	-
0221.0.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	3 767,35	-	4 000,00	-	4 531,45	-
0221.0.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	7 604,75	-	7 000,00	-	-	-
0221.0.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	6 352,60	-	7 000,00	-	7 420,50	-
0221.0.3059.00	Autres cotisations patronales	160,00	-	-	-	-	-
0221.0.3100.00	Matériel de bureau	2 105,45	-	1 000,00	-	-	-
0221.0.3102.00	Imprimés, publications	-	-	500,00	-	-	-
0221.0.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	282,95	-	400,00	-	-	-
0221.0.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	582,65	-	800,00	-	229,40	-
0221.0.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	4 029,80	-	4 500,00	-	-	-
0221.0.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	982,55	-	1 400,00	-	1 322,23	-
0221.0.3130.03	Cotisations	610,00	-	-	-	-	-
0221.0.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau	-	-	500,00	-	-	-
0221.0.3161.01	Location matériel bureautique	4 743,15	-	4 400,00	-	-	-
0221.0.3170.00	Remboursements de frais effectifs	283,10	-	2 500,00	-	1 879,16	-
0221.0.3601.02	Cartes d'identité : achats	9 077,85	-	10 000,00	-	9 257,55	-
* 0221.0.3601.03	Permis de séjour : achats	63 588,05	-	50 000,00	-	64 389,90	-
0221.0.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,87	-
0221.0.3910.04	Prestations internes - Service informatique	18 100,00	-	-	-	-	-
0221.0.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	79 700,00	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022.10.421.000	Emoluments pour actes administratifs	-	20 409,51	-	15 000,00	-	18 633,16
* 022.10.421.003	Permis de séjour : ventes	-	81 090,00	-	70 000,00	-	76 829,00
022.10.421.004	Cartes d'identité : ventes	-	18 200,00	-	17 000,00	-	16 546,15
022.10.421.005	Emoluments naturalisations	-	14 900,00	-	6 000,00	-	7 300,00
022.10.426.000	Remboursements et prestations de services	-	1 480,00	-	2 000,00	-	2 590,00
022.10.463.1.00	Subventions des cantons et concordats	-	60,00	-	-	-	-
022.11	COURS DE LANGUE AUX ÉTRANGERS	12 000,00	-	12 000,00	-	-	-
022.11.313.000	Prestations de services de tiers	12 000,00	-	12 000,00	-	12 000,00	-
0223	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION	470 484,18	260 373,80	495 800,00	6 500,00	-	-
02230	SERVICE INFORMATIQUE	470 484,18	260 373,80	495 800,00	6 500,00	-	-
02230.301.000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	81 349,20	-	82 500,00	-	74 700,80	-
02230.305.000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	5 226,85	-	5 600,00	-	6 979,75	-
02230.305.2.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	13 496,05	-	14 500,00	-	12 920,40	-
02230.305.3.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 108,30	-	1 200,00	-	1 030,55	-
02230.305.4.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 218,00	-	2 100,00	-	-	-
02230.305.5.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 676,50	-	2 000,00	-	1 530,60	-
02230.305.9.00	Autres cotisations patronales	46,35	-	-	-	-	-
02230.310.000	Matériel de bureau	397,00	-	500,00	-	-	-
02230.311.3.00	Matériel informatique	41 958,40	-	42 000,00	-	-	-
02230.313.000	Prestations de services de tiers	100 887,53	-	126 300,00	-	-	-
02230.313.3.00	Charges d'utilisation informatiques	169 874,60	-	157 000,00	-	174 407,60	-
02230.313.4.00	Primes d'assurances choses	1 289,60	-	1 500,00	-	1 427,40	-
02230.313.7.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	905,00	-	1 200,00	-	905,00	-
* 02230.315.3.00	Entretien informatique, matériel	31 294,95	-	25 000,00	-	-	-
02230.315.8.00	Entretien des immobilisations incorporelles	14 793,50	-	30 500,00	-	-	-
02230.317.0.00	Remboursements de frais effectifs	590,85	-	500,00	-	476,95	-
02230.361.1.05	Part au Canton - Cybersécurité	3 371,50	-	3 400,00	-	-	-
02230.426.0.00	Remboursements et prestations de services	-	400,00	-	500,00	-	-
02230.461.1.00	Dédommagements des cantons et concordats	-	2 873,80	-	3 000,00	-	-
02230.461.2.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	1 500,00	-	3 000,00	-	-
02230.491.0.04	Prestations internes - Service informatique	-	255 600,00	-	-	-	-
0224	TERRAINS, GÉRANCES ET BÂTIMENTS	1 918 066,79	1 496 495,94	1 966 460,00	1 482 200,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02241	GÉRANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	423 033,85	1 463,00	484 460,00	200,00		
02241.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	246 638,50	-	246 000,00	-		
02241.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	15 850,25	-	16 000,00	-		
02241.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	40 483,48	-	42 000,00	-		
02241.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	3 418,10	-	3 500,00	-		
02241.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	6 706,05	-	7 000,00	-		
02241.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	4 574,40	-	6 000,00	-		
02241.305900	Autres cotisations patronales	142,00	-	-	-		
02241.310000	Matériel de bureau	32,00	-	2 000,00	-		
02241.311000	Achats meubles et appareils de bureau	1 281,25	-	2 000,00	-		
02241.311200	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	3 068,62	-	4 000,00	-	10 026,60	
02241.313002	Abo. téléphones, multimédias	1 154,30	-	560,00	-		
02241.313700	Taxes, émoluments, impôts et redevances	105,00	-	-	-		
02241.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	1 450,55	-	5 000,00	-		
02241.317000	Remboursements de frais effectifs	810,35	-	1 000,00	-	1 102,56	
02241.391003	Prestations internes de personnel	67 519,00	-	149 400,00	-	57 461,00	
02241.392001	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	29 800,00	-	-	-	-	
02241.421000	Emoluments pour actes administratifs	-	-	-	200,00	400,00	
02241.426000	Remboursements et prestations de services	-	1 463,00	-	-		
02242	CONCIERGERIE	1 495 032,94	1 495 032,94	1 482 000,00	1 482 000,00		
02242.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 133 852,00	-	1 115 000,00	-		
02242.301001	Salaires du personnel temporaire	24 267,05	-	30 000,00	-	22 724,15	
02242.301049	Remboursements salaires et ch. sociales	-3 193,30	-	-	-		
02242.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	74 079,85	-	72 000,00	-		
02242.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	171 267,80	-	179 000,00	-		
02242.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	16 254,65	-	16 000,00	-		
02242.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	31 230,55	-	32 000,00	-		
02242.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	21 271,40	-	28 000,00	-		
02242.305900	Autres cotisations patronales	680,30	-	-	-		
02242.311200	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	5 788,24	-	6 000,00	-		
02242.313002	Abo. téléphones, multimédias	2 534,10	-	3 000,00	-		
02242.317000	Remboursements de frais effectifs	673,35	-	1 000,00	-		
* 02242.391001	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	-	-	-	-
02242.491002	Prestations internes de conciergerie	-	1 495 032,94	-	1 482 000,00		
0229	SERVICES GÉNÉRAUX-AUTRES	121 815,24	54 601,00	199 300,00	93 400,00		

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
* 02291	ORBE 1350 SENTIMENTS	111 679,29	51 935,00	148 750,00	91 000,00	-	-
02291.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	41 708,40	-	45 000,00	-	38 127,30	-
02291.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 693,30	-	3 000,00	-	3 567,55	-
02291.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	5 993,11	-	6 800,00	-	5 733,95	-
02291.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	591,95	-	650,00	-	541,40	-
02291.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	1 135,10	-	1 200,00	-	-	-
02291.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	998,95	-	1 100,00	-	957,50	-
02291.305900	Autres cotisations patronales	23,75	-	-	-	-	-
02291.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	3 702,58	-	15 000,00	-	-	-
02291.310200	Imprimés, publications	792,15	-	5 000,00	-	-	-
02291.310500	Denrées alimentaires	-	-	1 000,00	-	-	-
02291.313001	Frais affranchissement, de port, douane	316,50	-	-	-	-	-
02291.392001	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	6 600,00	-	-	-	-	-
* 02291.398001	Transfert interne - Projets des services	47 123,50	-	70 000,00	-	45 099,01	-
* 02291.429000	Autres taxes	-	51 935,00	-	91 000,00	-	49 083,94
02295	AUTRES BÂTIMENTS	10 135,95	2 666,00	50 550,00	2 400,00	-	-
02295.310105	Achat de produits de nettoyage	500,00	-	500,00	-	500,00	-
* 02295.311100	Achats machines, appareils et véhicules	451,70	-	-	-	-	-
02295.312002	Charges d'électricité des infrastructures	120,00	-	1 700,00	-	771,85	-
02295.313400	Primes d'assurances choses	258,65	-	350,00	-	-	-
* 02295.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	6 505,60	-	43 500,00	-	20 285,41	-
02295.314401	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	4 500,00	-	798,95	-
02295.391002	Prestations internes de conciergerie	2 300,00	-	-	-	-	-
02295.426000	Remboursements et prestations de services	-	486,00	-	-	-	-
02295.447000	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	2 180,00	-	2 400,00	-	5 750,00
I	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUES, DÉFENSE	2 590 559,25	507 495,19	2 476 250,00	390 155,00	-	-
II	SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 829 855,30	175 774,34	1 678 160,00	120 000,00	-	-
III	POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 829 855,30	175 774,34	1 678 160,00	120 000,00	-	-
IIII	POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 829 855,30	175 774,34	1 678 160,00	120 000,00	-	-
IIIII	ADMINISTRATION SÉCURITÉ PUBLIQUE	496 719,96	124 139,34	371 360,00	120 000,00	-	-
* IIII01.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	311 566,55	-	220 000,00	-	-	-
IIII01.301049	Remboursements salaires et charges sociales	-5 098,20	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11101.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	19 912,65	-	15 000,00	-	-	-
11101.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	48 319,28	-	36 800,00	-	-	-
11101.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	4 365,65	-	3 000,00	-	-	-
11101.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	8 397,65	-	5 500,00	-	-	-
11101.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 845,60	-	5 500,00	-	-	-
11101.305900	Autres cotisations patronales	177,90	-	-	-	-	-
11101.310000	Matériel de bureau	1 651,20	-	2 400,00	-	-	-
11101.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	1 289,80	-	1 800,00	-	1 045,30	-
11101.310104	Achat de carburants gaz - Exploitation	1 261,85	-	2 500,00	-	2 000,00	-
11101.310200	Imprimés, publications	1 208,30	-	1 500,00	-	-	-
11101.311000	Achats meubles et appareils de bureau	127,55	-	5 000,00	-	289,70	-
11101.311200	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	3 377,04	-	6 000,00	-	6 442,01	-
11101.313001	Frais affranchissement, de port, douane	8 870,00	-	5 660,00	-	4 537,84	-
11101.313002	Abo. téléphones, multimédias	2 697,17	-	2 600,00	-	-	-
11101.313003	Cotisations	100,00	-	600,00	-	-	-
11101.313200	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	8 228,92	-	-	-	-	-
11101.313207	Frais de poursuites et contentieux	19 997,65	-	15 000,00	-	20 939,14	-
11101.313400	Primes d'assurances choses	1 146,80	-	2 000,00	-	1 032,80	-
11101.313700	Taxes, émoluments, impôts et redevances	200,00	-	5 000,00	-	200,00	-
11101.315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	1 020,70	-	7 000,00	-	3 011,90	-
11101.316101	Location matériel bureautique	3 400,95	-	2 100,00	-	-	-
11101.317000	Remboursements de frais effectifs	-	-	1 000,00	-	-	-
11101.391001	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,87	-
11101.391003	Prestations internes de personnel	8 528,00	-	8 650,00	-	8 425,00	-
11101.391004	Prestations internes - Service informatique	23 100,00	-	-	-	-	-
11101.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	700,00	-	-	-	-	-
*	Emoluments frais de rappels	-	61 461,95	-	1 000,00	-	-
*	Remboursements et prestations de services	-	-3 177,00	-	2 000,00	-	7 183,00
11101.426001	Facturation de frais de poursuites	-	16 309,39	-	15 000,00	19 239,15	-
11101.440103	Intérêts de retard	-	-	-	60 000,00	47 797,74	-
11101.461103	Dédommagement distribution actes poursuites	-	49 545,00	-	42 000,00	45 045,00	-
*	POLICE ET GENDARMERIE	1 292 383,85	51 635,00	1 255 000,00	-	-	-
11102.361102	Part au Canton - Socle de base facture policière	290 000,00	-	280 000,00	-	275 000,00	-
11102.361103	Part au Canton - Délégation police	470 000,00	-	450 000,00	-	440 000,00	-
11102.361104	Part au Canton - Prestations complémentaires	532 383,85	-	525 000,00	-	524 847,60	-
11102.461102	Retour du Canton - Correction facture policière	-	51 635,00	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11103	BÂTIMENT POLICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	40 751,49	-	51 800,00	-	-	-
11103.3101.05	Achat de produits de nettoyage	2 444,89	-	4 500,00	-	4 405,27	-
11103.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	3 013,70	-	4 000,00	-	-	-
11103.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	560,25	-	900,00	-	572,60	-
11103.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	8 674,00	-	14 700,00	-	6 966,65	-
11103.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	3 256,00	-	2 950,00	-	2 803,65	-
11103.3134.00	Primes d'assurances choses	463,35	-	550,00	-	524,60	-
11103.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 969,15	-	9 000,00	-	3 833,90	-
11103.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	870,15	-	1 800,00	-	1 013,50	-
11103.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	2 000,00	-	-	-
11103.3910.02	Prestations internes de conciergerie	13 900,00	-	5 200,00	-	8 880,15	-
11103.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	1 600,00	-	6 200,00	-	-	-
14	QUESTIONS JURIDIQUES	102 965,66	96 417,60	142 800,00	25 000,00	-	-
140	QUESTIONS JURIDIQUES	102 965,66	96 417,60	142 800,00	25 000,00	-	-
1400	QUESTIONS JURIDIQUES	102 965,66	96 417,60	142 800,00	25 000,00	-	-
14001	POLICE DU COMMERCE	102 965,66	96 417,60	142 800,00	25 000,00	-	-
*	14001.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	75 090,35	-	92 000,00	-	-	-
14001.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-174,00	-	-	-	-	-
14001.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	4 838,70	-	6 200,00	-	-	-
14001.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	12 184,53	-	16 000,00	-	-	-
14001.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 054,80	-	1 300,00	-	-	-
14001.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 042,35	-	2 400,00	-	-	-
14001.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 424,65	-	2 300,00	-	-	-
14001.3059.00	Autres cotisations patronales	42,90	-	-	-	-	-
14001.3102.00	Imprimés, publications	403,65	-	1 000,00	-	-	-
*	14001.3130.00 Prestations de services de tiers	5 760,95	-	20 000,00	-	-	-
14001.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	190,48	-	600,00	-	-	-
14001.3170.00	Remboursements de frais effectifs	106,30	-	1 000,00	-	-	-
*	14001.4120.06 Empiètements domaine public	-	91 397,60	-	20 000,00	40 810,40	-
14001.4120.07	Autorisations manifestations	-	4 000,00	-	2 500,00	4 000,00	-
*	14001.4120.08 Foires et marchés	-	1 020,00	-	2 500,00	-	-
15	SERVICE DU FEU	470 382,82	212 599,80	444 150,00	216 000,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
150	SERVICE DU FEU	470 382,82	212 599,80	444 150,00	216 000,00		
1500	SERVICE DU FEU	470 382,82	212 599,80	444 150,00	216 000,00		
15001	CENTRE SDISPO	234 932,52	-	215 000,00	-		
15001.3612.06	Part aux frais SDISPO	234 932,52	-	215 000,00	-	232 550,00	
15002	CASERNE DU FEU	235 450,30	212 599,80	229 150,00	216 000,00		
15002.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	895,70	-	1 200,00	-	1 075,70	
15002.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	609,00	-	350,00	-	181,78	
15002.3134.00	Primes d'assurances choses	3 759,05	-	4 300,00	-	4 256,20	
* 15002.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	20 522,75	-	11 000,00	-	11 695,03	
15002.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	19 963,80	-	22 000,00	-	19 543,17	
15002.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	147 000,00	-	147 000,00	-	147 000,00	
15002.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	42 700,00	-	43 300,00	-	38 200,00	
15002.4250.03	Vente d'électricité photovoltaïque	-	13 636,00	-	15 000,00		13 432,65
15002.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	19 963,80	-	22 000,00		20 388,40
15002.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	179 000,00	-	179 000,00		179 000,00
16	DÉFENSE	187 355,47	22 703,45	211 140,00	29 155,00		
162	DÉFENSE CIVILE	187 355,47	22 703,45	211 140,00	29 155,00		
1620	DÉFENSE CIVILE	187 355,47	22 703,45	211 140,00	29 155,00		
16201	PROTECTION CIVILE	133 048,57	-	150 000,00	12 000,00		
16201.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	147 388,96	-	150 000,00	-	141 256,20	
16201.3612.05	Participation année précédente	-14 340,39	-	-	-		
16201.4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	-	-	12 000,00		19 455,00
* 16202	BÂTIMENT PASSAGE DU FOUR 5	26 353,10	6 000,00	23 040,00	6 000,00		
16202.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	193,00	-	-	-		
16202.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	779,50	-	650,00	-	595,30	
16202.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	1 584,00	-	1 500,00	-	1 463,75	
16202.3134.00	Primes d'assurances choses	480,75	-	550,00	-	544,30	
16202.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	1 480,20	-	2 500,00	-	3 568,95	
16202.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	635,65	-	640,00	-	633,30	
16202.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	
16202.3910.02	Prestations internes de conciergerie	9 200,00	-	5 200,00	-		
16202.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	2 000,00	-	2 000,00	-	1 800,00	
16202.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	6 000,00	-	6 000,00		24 000,00
16203	BÂTIMENT ABRIS «PC» PUBLICS	27 953,80	16 703,45	38 100,00	11 155,00		

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
16203.3101.05	Achat de produits de nettoyage	500,00	-	500,00	-	320,00	-
16203.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	1 439,35	-	-	-	-	-
16203.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	16 816,35	-	12 000,00	-	13 516,45	-
16203.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	-	-	7 600,00	-	-	-
16203.3134.00	Primes d'assurances choses	2 070,55	-	2 400,00	-	2 345,95	-
16203.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	2 527,55	-	5 000,00	-	5 145,30	-
16203.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	400,00	-	-	-
16203.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	5 000,00	-	10 551,00	-
16203.3910.02	Prestations internes de conciergerie	4 600,00	-	5 200,00	-	-	-
16203.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	7 548,45	-	-	-	-
16203.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	7 455,00	-	11 155,00	-	5 473,90
16203.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	1 700,00	-	-	-	-
2	FORMATION	8 299 462,48	3 073 907,76	8 624 400,00	2 895 940,00		
21	SCOLARITÉ OBLIGATOIRE	8 288 365,63	3 073 907,76	8 612 400,00	2 895 940,00		
212	DEGRÉ PRIMAIRE	1 915 896,55	-	1 963 500,00	-		
2120	DEGRÉ PRIMAIRE	1 915 896,55	-	1 963 500,00	-		
21200	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1 915 896,55	-	1 963 500,00	-		
*	21200.3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales	1 915 896,55	-	1 963 500,00	-	1 585 516,14	
213	DEGRÉ SECONDAIRE I	1 104 288,85	-	1 065 500,00	-		
2130	DEGRÉ SECONDAIRE I	1 104 288,85	-	1 065 500,00	-		
21300	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	1 104 288,85	-	1 065 500,00	-		
*	21300.3611.200 Parts aux communes et associations intercommunales	1 104 288,85	-	1 065 500,00	-	1 020 057,01	
214	ÉCOLES DE MUSIQUE	74 356,50	-	74 000,00	-		
2140	ÉCOLES DE MUSIQUE	74 356,50	-	74 000,00	-		
21400	ÉCOLES DE MUSIQUE	74 356,50	-	74 000,00	-		
21400.3611.00	Parts aux cantons et concordats	74 356,50	-	74 000,00	-	72 409,00	
217	BÂTIMENTS SCOLAIRES	2 766 425,02	2 623 989,56	2 841 400,00	2 425 340,00		
2170	BÂTIMENTS SCOLAIRES	2 766 425,02	2 623 989,56	2 841 400,00	2 425 340,00		
21701	COLLÈGES DU GRAND-PONT/ STE-CLAIRE	368 205,82	374 610,58	346 800,00	332 640,00		
21701.3101.05	Achat de produits de nettoyage	6 219,62	-	6 000,00	-	6 391,58	
21701.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	4 455,68	-	5 200,00	-		

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21701.312001	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	3 273,35	-	4 000,00	-	2 885,25	-
21701.312002	Charges d'électricité des infrastructures	11 619,35	-	11 700,00	-	9 083,85	-
* 21701.312003	Charges de chauffage des infrastructures	55 542,50	-	38 000,00	-	58 234,95	-
21701.312004	Elimination des déchets des bâtiments	1 453,65	-	900,00	-	252,79	-
21701.313000	Prestations de services de tiers	921,90	-	-	-	-	-
« 21701.313002	Abo. téléphones, multimédias	1 394,70	-	-	-	-	-
21701.313400	Primes d'assurances choses	6 942,05	-	7 900,00	-	7 868,50	-
21701.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	48 461,35	-	42 000,00	-	35 164,45	-
21701.314401	Abonnements et services entretien des bâtiments	4 549,24	-	3 700,00	-	3 020,75	-
21701.315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	739,60	-	1 000,00	-	-	-
21701.316100	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 17,83	-	2 100,00	-	-	-
21701.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	87 000,00	-	87 000,00	-	87 000,00	-
21701.3910.02	Prestations internes de conciergerie	124 893,00	-	126 600,00	-	-	-
21701.3910.03	Prestations internes de personnel	1 322,00	-	1 200,00	-	1 007,00	-
21701.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	9 300,00	-	9 500,00	-	9 100,00	-
21701.426000	Remboursements et prestations de services	-	427,65	-	-	-	-
21701.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	20 640,00	-	312 000,00	-	329 979,00
21701.4470.01	Loyers des écoles - ASIOR	-	352 702,93	-	-	-	-
21701.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	840,00	-	20 640,00	-	-
21702	COLLÈGE DE CHANTEMERLE	1 236 135,60	1 026 369,33	1 239 000,00	939 700,00	-	-
21702.3101.05	Achat de produits de nettoyage	15 115,49	-	16 000,00	-	21 607,33	-
21702.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	5 753,27	-	6 000,00	-	-	-
21702.312001	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	12 084,15	-	12 000,00	-	11 684,05	-
21702.312002	Charges d'électricité des infrastructures	15 769,05	-	16 000,00	-	12 037,90	-
21702.312003	Charges de chauffage des infrastructures	98 323,15	-	103 000,00	-	89 571,45	-
21702.312004	Elimination des déchets des bâtiments	1 606,44	-	1 400,00	-	390,02	-
21702.313000	Prestations de services de tiers	3 243,40	-	-	-	-	-
21702.313002	Abo. téléphones, multimédias	473,10	-	400,00	-	-	-
21702.313400	Primes d'assurances choses	14 067,00	-	16 000,00	-	15 933,00	-
21702.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	44 005,13	-	40 500,00	-	44 811,10	-
21702.314401	Abonnements et services entretien des bâtiments	21 012,99	-	18 000,00	-	16 914,25	-
21702.315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	4 584,30	-	4 000,00	-	-	-
21702.316100	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	1 17,83	-	2 100,00	-	-	-
21702.317000	Remboursements de frais effectifs	334,15	-	100,00	-	-	-
21702.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	378 900,00	-	383 900,00	-	386 400,00	-
21702.3910.02	Prestations internes de conciergerie	512 224,15	-	503 600,00	-	-	-
21702.3910.03	Prestations internes de personnel	1 322,00	-	1 200,00	-	1 007,00	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21702.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	107 200,00	-	114 800,00	-	95 500,00	-
* 21702.4250.00	Ventes	-	8 000,00	-	-	-	-
21702.4250.03	Vente d'électricité photovoltaïque	-	-	-	2 500,00	-	-
21702.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	1 281,15	-	-	-	-
21702.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	13 200,00	-	920 000,00	-	951 841,00
21702.4470.01	Loyers des écoles - ASIOR	-	995 369,18	-	-	-	-
21702.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	8 519,00	-	17 200,00	-	-
21703	COLLÈGE DU PRÉ-GENEVOIS	155 402,06	113 556,80	176 250,00	62 000,00	-	-
21703.3101.05	Achat de produits de nettoyage	7 303,03	-	8 500,00	-	8 784,93	-
21703.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	-	-	2 500,00	-	-	-
21703.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	1 847,75	-	1 500,00	-	2 476,00	-
21703.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	8 453,80	-	11 000,00	-	8 400,70	-
21703.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	33 944,25	-	36 500,00	-	36 742,60	-
21703.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	327,00	-	400,00	-	119,53	-
21703.3130.00	Prestations de services de tiers	898,75	-	-	-	-	-
21703.3134.00	Primes d'assurances choses	2 498,75	-	2 850,00	-	2 829,20	-
21703.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	17 807,23	-	20 000,00	-	10 989,86	-
21703.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	1 402,45	-	2 100,00	-	1 599,15	-
21703.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	2 000,00	-	-	-
21703.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	-	-	8 900,00	-	12 000,00	-
21703.3910.02	Prestations internes de conciergerie	79 597,05	-	78 700,00	-	-	-
21703.3910.03	Prestations internes de personnel	1 322,00	-	1 200,00	-	1 007,00	-
21703.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	-	-	100,00	-	-	-
21703.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	-	-	62 000,00	-	131 373,00
21703.4470.01	Loyers des écoles - ASIOR	-	113 556,80	-	-	-	-
21704	COLLÈGE DE MONTCHOISI	944 371,44	1 047 142,75	962 350,00	974 000,00	-	-
21704.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	451,80	-	-	-	-	-
21704.3101.05	Achat de produits de nettoyage	18 387,15	-	22 000,00	-	21 628,11	-
21704.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	700,49	-	3 000,00	-	-	-
21704.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	7 424,95	-	7 000,00	-	5 936,05	-
21704.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	44 322,90	-	40 000,00	-	36 472,25	-
21704.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	68 139,80	-	75 600,00	-	57 725,40	-
21704.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	1 789,00	-	1 100,00	-	429,69	-
21704.3130.00	Prestations de services de tiers	2 615,10	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21704.3134.00	Primes d'assurances choses	9 876,65	-	10 800,00	-	11 234,60	-
21704.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	28 906,93	-	25 000,00	-	24 526,75	-
21704.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	12 113,44	-	11 000,00	-	8 803,65	-
21704.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	599,70	-	1 000,00	-	-	-
21704.3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	117,83	-	2 100,00	-	-	-
21704.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	391 500,00	-	391 500,00	-	391 500,00	-
21704.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,87	-
21704.3910.02	Prestations internes de conciergerie	301 576,75	-	315 500,00	-	-	-
21704.3910.03	Prestations internes de personnel	1 322,00	-	1 200,00	-	1 007,00	-
21704.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	38 200,00	-	38 800,00	-	37 600,00	-
21704.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	61 229,30	-	60 000,00	-	60 048,00
21704.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	-	-	914 000,00	-	897 712,00
21704.4470.01	Loyers des écoles - ASIOR	-	985 853,45	-	-	-	-
21704.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	60,00	-	-	-	-
21705	COLLÈGE DE MONTCHERAND	62 310,10	62 310,10	117 000,00	117 000,00	-	-
21705.3101.05	Achat de produits de nettoyage	100,50	-	3 000,00	-	-	-
21705.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	16 061,85	-	40 000,00	-	-	-
21705.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	8 000,00	-	-	-
21705.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	2 000,00	-	-	-
21705.3910.02	Prestations internes de conciergerie	46 147,75	-	64 000,00	-	-	-
21705.4260.49	Prestations de services du personnel communal	-	46 248,25	-	-	-	-
* 21705.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	16 061,85	-	117 000,00	-	-
218	ACCUEIL DE JOUR	1 369 830,29	224 106,80	1 517 200,00	256 600,00	-	-
2180	ACCUEIL DE JOUR	1 369 830,29	224 106,80	1 517 200,00	256 600,00	-	-
21800	FINANCEMENT PARASCOLAIRE	1 111 655,45	-	1 220 000,00	-	-	-
21800.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	1 250 000,00	-	1 223 000,00	-	950 000,00	-
* 21800.3612.08	Parts année précédente aux communes et associations intercommunales	-138 344,55	-	-3 000,00	-	-	-
21801	BÂTIMENT UAPE STE-CLAIRE	171 586,80	137 518,80	155 500,00	121 100,00	-	-
* 21801.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	15 714,25	-	4 000,00	-	800,35	-
21801.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	4 472,55	-	2 500,00	-	4 388,45	-
21801.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	117 100,00	-	114 600,00	-	-	-
21801.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	29 000,00	-	29 000,00	-	-	-
21801.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	5 300,00	-	5 400,00	-	-	-
* 21801.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	20 418,80	-	6 500,00	-	4 388,45
21801.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	117 100,00	-	114 600,00	-	-
21802	BÂTIMENT UAPE LES MOULINS	86 588,04	86 588,00	141 700,00	135 500,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21802.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	3 000,00	-	-	-
21802.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	2 500,00	-	-	-
* 21802.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	86 588,04	-	130 000,00	-	-	-
21802.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	-	-	6 200,00	-	-	-
21802.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	-	-	5 500,00	-	-
* 21802.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	86 588,00	-	130 000,00	-	-
219	ÉCOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	1 057 568,42	225 811,40	1 150 800,00	214 000,00	-	-
2190	BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES	167 811,40	167 811,40	156 000,00	156 000,00	-	-
21900	BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	167 811,40	167 811,40	156 000,00	156 000,00	-	-
21900.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	155 188,65	-	120 000,00	-	115 036,50	-
21900.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-29 979,55	-	-	-	-	-
21900.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	9 593,05	-	8 100,00	-	10 781,70	-
21900.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	23 561,65	-	20 000,00	-	20 054,45	-
21900.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 870,90	-	1 700,00	-	1 634,30	-
21900.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	4 030,15	-	3 200,00	-	-	-
21900.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	3 459,70	-	3 000,00	-	2 894,10	-
21900.3059.00	Autres cotisations patronales	54,90	-	-	-	-	-
21900.3170.00	Remboursements de frais effectifs	31,95	-	-	-	-	-
21900.4611.00	Dédommagements des cantons et concordats	-	167 811,40	-	156 000,00	-	150 402,35
2191	TRANSPORTS D'ÉLÈVES	805 157,72	-	912 500,00	-	-	-
21910	TRANSPORTS SCOLAIRES	805 157,72	-	912 500,00	-	-	-
21910.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	805 157,72	-	912 500,00	-	844 684,64	-
2199	ÉCOLE OBLIGATOIRE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	84 599,30	58 000,00	82 300,00	58 000,00	-	-
21991	PATROUILLEURS SCOLAIRES	84 599,30	58 000,00	82 300,00	58 000,00	-	-
21991.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	76 557,15	-	72 000,00	-	50 620,30	-
21991.3049.00	Autres indemnités forfaitaires	1 350,00	-	-	-	-	-
21991.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	3 729,45	-	5 000,00	-	3 836,20	-
21991.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 355,75	-	1 700,00	-	954,05	-
21991.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	1 572,55	-	1 800,00	-	-	-
21991.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	-	-	1 800,00	-	257,95	-
21991.3059.00	Autres cotisations patronales	34,40	-	-	-	-	-
* 21991.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	-	-	58 000,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
21991.4612.49	Dédommagements pour personnel communal	-	58 000,00	-	-	-	-
29	AUTRES SYSTÈMES ÉDUCATIFS	11 096,85	-	12 000,00	-	-	-
299	FORMATION, NON MENTIONNÉ AILLEURS	11 096,85	-	12 000,00	-	-	-
2990	FORMATION, NON MENTIONNÉ AILLEURS	11 096,85	-	12 000,00	-	-	-
29901	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	11 096,85	-	12 000,00	-	-	-
29901.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	11 096,85	-	12 000,00	-	11 076,30	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE	3 448 879,56	561 040,80	3 456 300,00	527 800,00		
31	HÉRITAGE CULTUREL	48 641,55	4 634,35	50 880,00	4 800,00		
312	CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET PROTECTION DU PATR	48 641,55	4 634,35	50 880,00	4 800,00		
3120	CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET PROTECTION DU PATR	48 641,55	4 634,35	50 880,00	4 800,00		
* 31201	TOUR RONDE	21 741,55	4 634,35	15 180,00	4 800,00		
31201.3101.05	Achat de produits de nettoyage	500,00	-	500,00	-	498,00	-
31201.312001	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	327,85	-	330,00	-	324,60	-
31201.312002	Charges d'électricité des infrastructures	943,35	-	1 200,00	-	1 003,40	-
31201.312003	Charges de chauffage des infrastructures	2 589,15	-	1 850,00	-	1 864,95	-
31201.3134.00	Primes d'assurances choses	1 138,10	-	1 300,00	-	1 272,25	-
31201.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 143,10	-	10 000,00	-	1 107,65	-
31201.3910.02	Prestations internes de conciergerie	11 100,00	-	-	-	-	-
31201.4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	2 234,35	-	2 400,00	-	2 204,80
31201.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	2 400,00	-	2 400,00	-	2 400,00
31202	AUTRES BÂTIMENTS HISTORIQUES	26 900,00	-	35 700,00	-	-	-
31202.3101.05	Achat de produits de nettoyage	-	-	500,00	-	-	-
31202.312002	Charges d'électricité des infrastructures	-	-	1 700,00	-	-	-
31202.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	2 000,00	-	-	-
31202.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	4 500,00	-	-	-
31202.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	21 000,00	-	21 000,00	-	21 000,00	-
31202.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	5 900,00	-	6 000,00	-	5 200,00	-
32	CULTURE, AUTRES	1 324 437,73	127 415,90	1 441 490,00	126 000,00		
321	BIBLIOTHÈQUES ET LITTÉRATURE	385 392,15	47 334,70	383 650,00	48 000,00		
3210	BIBLIOTHÈQUES ET LITTÉRATURE	385 392,15	47 334,70	383 650,00	48 000,00		
32101	BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE	323 989,97	20 094,70	321 700,00	20 900,00		
32101.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	230 916,50	-	208 000,00	-	-	-
32101.3010.01	Salaires du personnel temporaire	1 394,10	-	1 500,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
32.101.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-30 754,75	-	-	-	-	-
32.101.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	14 209,10	-	14 000,00	-	-	-
32.101.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	32 969,38	-	31 000,00	-	-	-
32.101.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	2 840,85	-	3 000,00	-	-	-
32.101.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	5 976,50	-	5 500,00	-	-	-
32.101.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	4 892,35	-	5 200,00	-	-	-
32.101.3059.00	Autres cotisations patronales	95,15	-	-	-	-	-
32.101.3100.00	Matériel de bureau	2 323,60	-	2 500,00	-	-	-
32.101.3100.01	Achat matériel de fourrage de livres	4 730,15	-	4 700,00	-	-	-
32.101.3102.00	Imprimés, publications	6 565,80	-	6 500,00	-	-	-
32.101.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	21 164,15	-	21 000,00	-	-	-
32.101.3105.00	Denrées alimentaires	849,40	-	1 200,00	-	-	-
32.101.3109.00	Autres charges de matériel et de marchandises	342,20	-	350,00	-	-	-
32.101.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	4 459,00	-	4 000,00	-	-	-
32.101.3130.00	Prestations de services de tiers	6 165,00	-	6 600,00	-	-	-
32.101.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	261,60	-	300,00	-	-	-
32.101.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	485,46	-	550,00	-	425,45	-
32.101.3130.03	Cotisations	855,00	-	950,00	-	855,00	-
32.101.3161.01	Location matériel bureautique	2 531,38	-	4 550,00	-	-	-
32.101.3170.00	Remboursements de frais effectifs	418,05	-	300,00	-	1 335,35	-
32.101.3910.04	Prestations internes - Service informatique	10 300,00	-	-	-	-	-
32.101.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	7 000,30	-	8 000,00	-	-
32.101.4270.00	Amendes	-	1 094,40	-	900,00	-	-
32.101.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	12 000,00	-	12 000,00	-	12 000,00
32.102	BÂTIMENTTOURNELLE 2	61 402,18	27 240,00	61 950,00	27 100,00	-	-
32.102.3101.05	Achat de produits de nettoyage	2 517,09	-	2 500,00	-	2 754,37	-
32.102.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	1 568,85	-	1 500,00	-	1 503,40	-
32.102.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	6 724,65	-	8 200,00	-	7 149,66	-
32.102.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	15 587,35	-	12 800,00	-	15 285,40	-
* 32.102.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	2 026,40	-	-	-	-	-
32.102.3134.00	Primes d'assurances choses	3 258,80	-	3 750,00	-	3 710,05	-
32.102.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	20 232,59	-	25 000,00	-	26 786,06	-
32.102.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	286,45	-	3 000,00	-	2 287,55	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
32 102.3910.02	Prestations internes de conciergerie	9 200,00	-	5 200,00	-	-	-
32 102.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	27 240,00	-	-	27 100,00	27 240,00
322	MUSIQUE ET THÉÂTRE	217 638,14	-	222 960,00	-	-	-
3220	MUSIQUE ET THÉÂTRE	217 638,14	-	222 960,00	-	-	-
32200	SOUTIEN MUSIQUE ET THÉÂTRE	217 638,14	-	222 960,00	-	-	-
32200.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	21 808,10	-	22 000,00	-	-	-
32200.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 412,90	-	1 500,00	-	-	-
32200.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	3 587,10	-	3 800,00	-	-	-
32200.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	310,10	-	300,00	-	-	-
32200.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	595,40	-	550,00	-	-	-
32200.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	443,10	-	550,00	-	-	-
32200.3059.00	Autres cotisations patronales	12,50	-	-	-	-	-
* 32200.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	167 548,94	-	172 000,00	-	-	-
32200.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	21 920,00	-	22 260,00	-	-	24 900,00
329	CULTURE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	721 407,44	80 081,20	834 880,00	78 000,00	-	-
3290	CULTURE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	721 407,44	80 081,20	834 880,00	78 000,00	-	-
* 32901	ÉVÉNEMENTS ET SOUTIEN CULTURELS	230 774,14	-	289 900,00	-	-	-
32901.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	89 571,00	-	61 500,00	-	-	-
32901.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-209,40	-	-	-	-	-
32901.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	5 791,50	-	4 200,00	-	-	-
32901.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	14 039,45	-	10 500,00	-	-	-
32901.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 272,55	-	900,00	-	-	-
32901.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 445,35	-	1 500,00	-	-	-
32901.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 801,10	-	1 500,00	-	-	-
32901.3059.00	Autres cotisations patronales	61,10	-	-	-	-	-
32901.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	21,25	-	1 700,00	-	-	-
32901.3102.00	Imprimés, publications	7 863,05	-	8 400,00	-	-	-
32901.3105.00	Denrées alimentaires	772,50	-	2 830,00	-	-	-
* 32901.3130.00	Prestations de services de tiers	74 864,15	-	87 200,00	-	-	-
32901.3137.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	-	-	2 770,00	-	-	-
* 32901.3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	22 593,54	-	38 900,00	-	-	-
* 32901.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	5 600,00	-	68 000,00	-	-	-
32901.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	4 287,00	-	-	-	-	-
32902	ÉVÉNEMENTS MUNICIPAUX	18 122,70	575,15	24 380,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
32902.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	1 217,65	-	-	-	-	-
32902.3102.00	Imprimés, publications	-	-	2 200,00	-	-	-
32902.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	1 290,00	-	4 830,00	-	-	-
32902.3105.00	Denrées alimentaires	1 439,35	-	5 300,00	-	-	-
32902.3130.00	Prestations de services de tiers	14 175,70	-	11 700,00	-	-	-
32902.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	-	-	350,00	-	-	-
32902.4980.02	Subventionnement interne - Durabilité	-	575,15	-	-	-	-
32903	SUPPORT AUX MANIFESTATIONS	156 585,75	-	175 800,00	-	-	-
32903.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	39 207,35	-	40 300,00	-	12 146,40	-
32903.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	4 036,10	-	2 000,00	-	1 673,50	-
32903.3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	887,30	-	-	-	-	-
32903.3910.03	Prestations internes de personnel	112 455,00	-	133 500,00	-	-	-
32904	CANTINE DU PUISOIR	42 803,87	9 514,05	56 050,00	10 000,00	-	-
32904.3101.05	Achat de produits de nettoyage	1 000,00	-	500,00	-	500,00	-
32904.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	-	-	1 500,00	-	-	-
32904.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	1 505,90	-	1 500,00	-	1 637,00	-
32904.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	6 337,80	-	3 500,00	-	5 970,20	-
32904.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	9 179,45	-	14 000,00	-	11 404,05	-
32904.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	792,00	-	250,00	-	146,48	-
* 32904.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	701,90	-	-	-	-	-
32904.3134.00	Primes d'assurances choses	1 219,15	-	2 200,00	-	1 381,95	-
32904.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	7 546,72	-	10 000,00	-	4 067,29	-
32904.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	311,80	-	800,00	-	749,40	-
32904.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	309,15	-	1 000,00	-	-	-
32904.3910.02	Prestations internes de conciergerie	13 900,00	-	20 800,00	-	-	-
32904.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	9 514,05	-	10 000,00	-	8 580,40
32905	BÂTIMENT CASINO	273 120,98	69 992,00	288 750,00	68 000,00	-	-
32905.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	653,35	-	8 500,00	-	-	-
32905.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	42,35	-	600,00	-	-	-
32905.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	4,55	-	200,00	-	-	-
32905.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	17,90	-	200,00	-	-	-
32905.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	-	-	200,00	-	-	-
32905.3059.00	Autres cotisations patronales	0,35	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
32905.310105	Achat de produits de nettoyage	3 281,21	-	5 500,00	-	5 446,55	-
32905.310500	Denrées alimentaires	422,85	-	-	-	-	-
32905.311100	Achats machines, appareils et véhicules	6 223,31	-	6 200,00	-	-	-
32905.312001	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	1 306,10	-	1 200,00	-	1 147,45	-
32905.312002	Charges d'électricité des infrastructures	9 743,00	-	9 450,00	-	9 622,30	-
32905.312003	Charges de chauffage des infrastructures	29 755,95	-	27 300,00	-	33 034,70	-
32905.312004	Elimination des déchets des bâtiments	278,00	-	300,00	-	101,52	-
32905.313000	Prestations de services de tiers	5 101,52	-	-	-	-	-
* 32905.313002	Abo. téléphones, multimédias	635,50	-	-	-	-	-
32905.313400	Primes d'assurances choses	5 633,00	-	6 400,00	-	6 381,75	-
32905.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	37 043,98	-	35 000,00	-	19 205,82	-
32905.314401	Abonnements et services entretien des bâtiments	15 374,85	-	15 000,00	-	14 701,55	-
32905.315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	2 603,21	-	2 000,00	-	-	-
32905.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	55 000,00	-	55 000,00	-	65 000,00	-
32905.391002	Prestations internes de conciergerie	88 200,00	-	103 800,00	-	-	-
32905.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	11 800,00	-	11 900,00	-	10 700,00	-
32905.426000	Remboursements et prestations de services	-	640,00	-	5 000,00	-	1 180,00
32905.447000	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	29 140,00	-	28 000,00	-	-
32905.447200	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	40 212,00	-	35 000,00	-	-
33	MÉDIAS	11 100,00	-	12 400,00	-	-	-
331	FILM ET CINÉMA	11 100,00	-	12 400,00	-	-	-
3310	FILM ET CINÉMA	11 100,00	-	12 400,00	-	-	-
33100	SOUTIEN AU CINÉMA	11 100,00	-	12 400,00	-	-	-
33100.363504	Abandons de loyers accordés aux organisations privées	8 400,00	-	8 400,00	-	8 400,00	-
* 33100.363600	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	2 700,00	-	4 000,00	-	-	-
34	SPORTS ET LOISIRS	1 790 567,81	392 844,85	1 666 510,00	366 000,00	-	-
341	SPORTS	1 133 477,45	259 437,80	955 810,00	218 000,00	-	-
3410	SPORTS	1 133 477,45	259 437,80	955 810,00	218 000,00	-	-
34100	SOUTIEN AUX SPORTS	226 639,66	-	113 400,00	-	-	-
34100.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	34 928,85	-	17 500,00	-	-	-
34100.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 242,70	-	1 200,00	-	-	-
34100.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	5 755,61	-	3 000,00	-	-	-
34100.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	497,05	-	250,00	-	-	-
34100.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	953,55	-	450,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34 100.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	773,70	-	450,00	-	-	-
34 100.3059.00	Autres cotisations patronales	40,15	-	-	-	-	-
* 34 100.3 130.20	Prestations de services - P53/24 Tour de Romandie	64 860,00	-	-	-	-	-
* 34 100.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	1 116 588,05	-	90 550,00	-	72 192,45	-
34 101	BÂTIMENTS ET TERRAINS DE SPORTS	339 247,80	181 841,25	304 900,00	170 000,00	-	-
34 101.3 101.05	Achat de produits de nettoyage	8 773,65	-	10 000,00	-	11 560,02	-
34 101.3 120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	3 395,10	-	5 000,00	-	4 519,30	-
34 101.3 120.02	Charges d'électricité des infrastructures	20 925,30	-	15 800,00	-	17 614,50	-
34 101.3 120.03	Charges de chauffage des infrastructures	64 587,85	-	43 700,00	-	62 631,90	-
34 101.3 120.04	Elimination des déchets des bâtiments	750,00	-	600,00	-	253,19	-
34 101.3 130.00	Prestations de services de tiers	961,00	-	-	-	-	-
34 101.3 130.02	Abo. téléphones, multimédias	905,65	-	700,00	-	676,20	-
34 101.3 134.00	Primes d'assurances choses	4 317,50	-	4 900,00	-	4 896,70	-
34 101.3 140.00	Entretien des terrains	20 484,45	-	23 000,00	-	-	-
* 34 101.3 144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	62 355,88	-	22 500,00	-	21 992,60	-
34 101.3 144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	20 359,24	-	17 800,00	-	-	-
34 101.3 151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	3 439,25	-	4 800,00	-	-	-
34 101.3 161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	117,83	-	2 100,00	-	-	-
34 101.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	39 000,00	-	39 000,00	-	39 000,00	-
34 101.3910.02	Prestations internes de conciergerie	78 494,10	-	95 500,00	-	-	-
34 101.3910.03	Prestations internes de personnel	5 481,00	-	16 000,00	-	12 451,00	-
34 101.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	4 900,00	-	3 500,00	-	3 400,00	-
34 101.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	-	-	165 000,00	164 326,50	-
34 101.4470.01	Loyers des écoles - ASIOR	-	155 250,00	-	-	-	-
34 101.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	5 826,50	-	5 000,00	-	-
* 34 101.4635.00	Subventions des entreprises privées	-	20 764,75	-	-	-	-
* 34 102	PISCINE D'ORBE	567 589,99	77 596,55	537 510,00	48 000,00	-	-
34 102.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	12 850,50	-	38 000,00	-	10 298,85	-
34 102.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-426,60	-	-	-	-	-
34 102.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	832,80	-	2 600,00	-	1 077,50	-
34 102.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	1 884,22	-	6 000,00	-	1 676,00	-
34 102.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	177,20	-	500,00	-	191,30	-
34 102.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	351,00	-	1 000,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34102.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	218,40	-	1 000,00	-	-	166,75
34102.3059.00	Autres cotisations patronales	7,50	-	-	-	-	-
34102.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	38 083,70	-	46 200,00	-	-	-
34102.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	26 547,95	-	30 000,00	-	-	32 486,65
34102.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	31 974,05	-	31 600,00	-	-	29 798,60
34102.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	13,90	-	1 400,00	-	-	99,50
34102.3130.00	Prestations de services de tiers	352,50	-	-	-	-	-
* 34102.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	869,00	-	-	-	-	-
34102.3130.03	Cotisations	250,00	-	-	-	-	-
34102.3131.05	P 32/18 Etude globale suite piscine et Signal	24 017,15	-	-	-	-	-
34102.3134.00	Primes d'assurances choses	2 942,55	-	3 500,00	-	-	3 006,85
34102.3140.00	Entretien des terrains	7 311,70	-	12 000,00	-	-	-
34102.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	88 919,37	-	81 000,00	-	-	-
34102.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	8 368,90	-	9 110,00	-	-	9 254,20
* 34102.3170.00	Remboursements de frais effectifs	95,20	-	3 000,00	-	-	2 500,00
34102.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	154 000,00	-	154 000,00	-	-	154 000,00
* 34102.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	2 500,00	-	-	-	-	-
34102.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	18 000,00	-	18 000,00	-	-	-
34102.3910.02	Prestations internes de conciergerie	18 500,00	-	-	-	-	-
34102.3910.03	Prestations internes de personnel	72 549,00	-	41 500,00	-	-	40 620,00
34102.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	56 400,00	-	57 100,00	-	-	49 900,00
* 34102.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	-	-	15 000,00	-	-
* 34102.4260.49	Prestations de services du personnel communal	-	20 319,45	-	-	-	-
34102.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	33 000,00	-	33 000,00	-	48 500,00
34102.4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	24 277,10	-	-	-	-
342	LOISIRS	657 090,36	133 407,05	710 700,00	148 000,00	-	-
3420	PARCS ET PROMENADES	614 922,96	133 407,05	667 950,00	148 000,00	-	-
34200	PARCS ET PROMENADES	612 765,61	123 733,75	657 950,00	139 000,00	-	-
34200.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	313 865,80	-	308 000,00	-	-	302 465,25
34200.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	20 279,20	-	20 000,00	-	-	28 313,25
34200.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	49 083,26	-	52 000,00	-	-	49 864,80
34200.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	7 154,30	-	7 200,00	-	-	7 179,39
34200.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	8 545,65	-	8 600,00	-	-	-
34200.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	5 321,75	-	7 700,00	-	-	5 132,25
34200.3059.00	Autres cotisations patronales	177,40	-	-	-	-	-
34200.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	30 292,55	-	37 000,00	-	-	28 251,65

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34200.311.05	Achat de petites machines, outils et équipement	21 345,45	-	21 400,00	-	17 185,75	-
34200.312.001	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	4 923,75	-	5 000,00	-	-	-
34200.313.000	Prestations de services de tiers	11 663,65	-	11 500,00	-	8 527,02	-
34200.313.002	Abo. téléphones, multimédias	432,00	-	-	-	-	-
34200.313.100	Planifications et projections de tiers	-	-	10 000,00	-	-	-
* 34200.313.200	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 880,95	-	34 000,00	-	3 000,00	-
34200.313.400	Primes d'assurances choses	274,30	-	100,00	-	-	-
34200.314.001	Entretien des parcs et mobilier urbain	24 730,35	-	26 500,00	-	-	-
34200.314.002	Entretien des zones arborisées	27 634,90	-	43 000,00	-	-	-
34200.315.103	Entretien des petites machines, outils et équipements	904,80	-	950,00	-	3 720,50	-
34200.315.104	Entretien des véhicules et machines	9 827,55	-	9 200,00	-	14 546,60	-
34200.330.000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	26 200,00	-	26 200,00	-	26 200,00	-
34200.391.003	Prestations internes de personnel	39 528,00	-	26 800,00	-	7 859,00	-
34200.391.004	Prestations internes - Service informatique	5 200,00	-	-	-	-	-
34200.394.000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	3 500,00	-	2 800,00	-	2 700,00	-
34200.426.000	Remboursements et prestations de services	-	1 890,00	-	-	-	-
34200.463.1.00	Subventions des cantons et concordats	-	16 920,00	-	-	-	-
34200.491.0.03	Prestations internes de personnel	-	104 923,75	-	109 000,00	-	93 322,00
* 34200.498.0.01	Projet de service - 1350' Sentiments	-	-	-	30 000,00	-	-
34201	JARDINS COMMUNAUX	2 157,35	9 673,30	10 000,00	9 000,00	-	-
34201.314.000	Entretien des terrains	2 157,35	-	10 000,00	-	165,20	-
34201.412.009	Concessions des plantages communaux	-	9 673,30	-	8 000,00	-	-
34201.426.000	Remboursements et prestations de services	-	-	-	1 000,00	-	-
3421	LUDOTHÈQUES	3 400,00	-	3 400,00	-	-	-
3421.0	LUDOTHÈQUES	3 400,00	-	3 400,00	-	-	-
* 3421.0.363.6.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-
3421.0.363.6.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	2 400,00	-	2 400,00	-	2 400,00	-
3429	LOISIRS, NON MENTIONNÉ AILLEURS	38 767,40	-	39 350,00	-	-	-
3429.0	SOUTIEN AUX LOISIRS	38 767,40	-	39 350,00	-	-	-
3429.0.301.0.000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	17 426,50	-	17 500,00	-	-	-
3429.0.305.0.000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 128,90	-	1 200,00	-	-	-
3429.0.305.2.000	Coti. patr. aux caisses de pensions	2 893,90	-	3 000,00	-	-	-
3429.0.305.3.000	Coti. patr. aux assurances-accidents	247,70	-	250,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34290.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	475,80	-	450,00	-	-	-
34290.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	332,60	-	450,00	-	-	-
34290.3059.00	Autres cotisations patronales	10,00	-	-	-	-	-
* 34290.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	13 150,00	-	16 500,00	-	-	-
34290.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	3 102,00	-	-	-	-	-
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	274 132,47	36 145,70	285 020,00	31 000,00	-	-
350	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	274 132,47	36 145,70	285 020,00	31 000,00	-	-
3500	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES	274 132,47	36 145,70	285 020,00	31 000,00	-	-
35000	AFFAIRES RELIGIEUSES	58 716,30	35 065,70	71 070,00	30 000,00	-	-
35000.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 360,00	-	8 000,00	-	-	-
35000.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	7,40	-	70,00	-	-	-
35000.3611.00	Parts aux cantons et concordats	4 458,90	-	2 000,00	-	1 945,10	-
35000.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	50 000,00	-	61 000,00	-	67 144,20	-
35000.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	890,00	-	-	-	-	-
35000.4602.00	Parts aux revenus des communes et associations intercommunales	-	35 065,70	-	30 000,00	-	27 225,54
35001	BÂTIMENT TEMPLE NOTRE-DAME	215 416,17	1 080,00	194 200,00	1 000,00	-	-
35001.3101.05	Achat de produits de nettoyage	846,37	-	500,00	-	-	-
* 35001.3105.00	Denrées alimentaires	3 905,25	-	-	-	-	-
35001.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	1 301,35	-	1 500,00	-	-	-
35001.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	400,50	-	-	-	-	-
35001.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	2 436,45	-	8 000,00	-	-	-
35001.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	17 148,00	-	13 700,00	-	-	-
35001.3134.00	Primes d'assurances choses	3 172,15	-	4 500,00	-	-	-
35001.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	1 263,15	-	2 000,00	-	-	-
35001.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	8 395,95	-	4 000,00	-	-	-
35001.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	147,00	-	2 000,00	-	-	-
35001.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	110 000,00	-	103 000,00	-	120 000,00	-
35001.3910.02	Prestations internes de conciergerie	13 900,00	-	10 400,00	-	-	-
35001.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	52 500,00	-	44 600,00	-	32 500,00	-
35001.4472.00	Paiements pour utilisations des immeubles PA	-	1 080,00	-	1 000,00	-	-
* 35002	BÂTIMENT ÉGLISE CATHOLIQUE	-	-	19 750,00	-	-	-
35002.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	-	-	4 500,00	-	409,10	-
35002.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	-	-	7 300,00	-	2 980,00	-
35002.3134.00	Primes d'assurances choses	-	-	3 500,00	-	3 510,65	-
35002.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	2 000,00	-	506,40	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35002.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	-	-	2 450,00	-	-	-
4	SANTÉ	44 610,00	-	45 000,00	-	-	-
49	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	44 610,00	-	45 000,00	-	-	-
490	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	44 610,00	-	45 000,00	-	-	-
4900	SANTÉ PUBLIQUE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	44 610,00	-	45 000,00	-	-	-
49000	SERVICE HYGIÈNE ET HÔPITAUX	44 610,00	-	45 000,00	-	-	-
49000.3170.01	Dédommagements aux commissions externes	5 075,00	-	5 000,00	-	2 010,00	-
49000.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	39 135,00	-	40 000,00	-	53 085,00	-
49000.3636.01	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	400,00	-	-	-	-	-
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2 150 277,73	578 505,38	3 039 110,00	528 100,00	-	-
53	VIEILLESSES ET SURVIVANTS	39 112,56	-	46 000,00	-	-	-
531	ASSURANCES VIEILLESSE ET SURVIVANTS AVS	34 189,26	-	46 000,00	-	-	-
5310	ASSURANCES VIEILLESSE ET SURVIVANTS AVS	34 189,26	-	46 000,00	-	-	-
53100	AGENCE DES ASSURANCES SOCIALES	34 189,26	-	46 000,00	-	-	-
53100.3612.03	Part aux frais des AAS	39 135,00	-	42 000,00	-	38 085,00	-
* 53100.3612.04	Part aux frais RAS	-	-	4 000,00	-	4 000,00	-
53100.3612.05	Participation année précédente	-4 945,74	-	-	-	-	-
535	PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS SENIORS	4 923,30	-	-	-	-	-
5350	PRESTATIONS ET CONTRIBUTIONS SENIORS	4 923,30	-	-	-	-	-
* 53501	INTEGRATION DES AINES	4 923,30	-	-	-	-	-
53501.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	200,00	-	-	-	-	-
53501.3102.00	Imprimés, publications	298,40	-	-	-	-	-
53501.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	1 091,90	-	-	-	-	-
53501.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	3 333,00	-	-	-	-	-
54	FAMILLE ET JEUNESSE	1 744 589,21	486 120,43	2 660 210,00	461 600,00	-	-
544	MESURE POUR LA JEUNESSE	441 415,58	2 271,68	443 610,00	2 000,00	-	-
5440	MESURE POUR LA JEUNESSE	441 415,58	2 271,68	443 610,00	2 000,00	-	-
* 54400	JEUNESSE - ADMINISTRATION	374 728,80	-	378 340,00	-	-	-
54400.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	278 477,85	-	270 000,00	-	-	-
54400.3010.01	Salaires du personnel temporaire	63,00	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
54400.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	17 994,35	-	16 000,00	-	-	-
54400.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	42 890,67	-	45 500,00	-	-	-
54400.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	3 841,20	-	3 800,00	-	-	-
54400.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	7 584,55	-	9 200,00	-	-	-
54400.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	6 168,40	-	6 700,00	-	-	-
54400.3059.00	Autres cotisations patronales	160,10	-	-	-	-	-
54400.3100.00	Matériel de bureau	382,50	-	600,00	-	-	-
54400.3102.00	Imprimés, publications	203,25	-	500,00	-	-	-
* 54400.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	12 051,74	-	22 000,00	-	25 094,15	-
54400.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	1 586,68	-	1 440,00	-	1 309,30	-
54400.3130.03	Cotisations	125,00	-	-	-	-	-
54400.3161.01	Location matériel bureautique	3 178,11	-	1 000,00	-	-	-
54400.3170.00	Remboursements de frais effectifs	21,40	-	1 600,00	-	1 26,45	-
54401	ACTIVITÉS JEUNESSE	18 992,82	2 271,68	23 000,00	2 000,00	-	-
54401.3101.11	Matériel et fournitures 12- 18 ans	3 412,15	-	3 000,00	-	1 212,40	-
54401.3101.12	Matériel et fournitures 8-12 ans	2 168,50	-	3 500,00	-	3 523,30	-
54401.3105.01	Denrées alimentaires 12-18 ans	767,15	-	2 000,00	-	-	-
54401.3105.02	Denrées alimentaires 8-12 ans	868,10	-	1 000,00	-	-	-
54401.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	583,77	-	-	-	-	-
54401.3130.11	Prestations de services 12-18 ans	2 739,75	-	2 500,00	-	-	-
54401.3130.12	Prestations de services 8-12 ans	2 708,15	-	4 000,00	-	-	-
54401.3171.01	Excursions et sorties hors murs 12- 18 ans	2 779,50	-	3 000,00	-	-	-
54401.3171.02	Excursions et sorties hors murs 8-12 ans	2 965,75	-	4 000,00	-	-	-
54401.4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	2 271,68	-	2 000,00	-	6 529,55
54402	INSERTION PROFESSIONNELLE	145,15	-	1 650,00	-	-	-
54402.3100.00	Matériel de bureau	47,35	-	-	-	-	-
54402.3102.00	Imprimés, publications	10,50	-	150,00	-	49,50	-
54402.3130.00	Prestations de services de tiers	-	-	1 000,00	-	53,30	-
54402.3170.00	Remboursements de frais effectifs	87,30	-	500,00	-	124,75	-
54403	BÂTIMENT MAISON DES JEUNES	47 548,81	-	40 620,00	-	-	-
54403.3101.05	Achat de produits de nettoyage	178,01	-	1 500,00	-	1 491,10	-
54403.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	464,05	-	-	-	-	-
54403.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	1 945,70	-	-	-	-	-
54403.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	130,00	-	-	-	-	-
54403.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	828,00	-	2 920,00	-	207,00	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
54403.3134.00	Primes d'assurances choses	701,45	-	800,00	-	796,40	-
54403.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	29 401,60	-	25 000,00	-	5 394,60	-
54403.3910.02	Prestations internes de conciergerie	13 900,00	-	10 400,00	-	-	-
545	PRESTATIONS AUX FAMILLES	1 303 173,63	483 848,75	2 216 600,00	459 600,00	-	-
5450	PRESTATIONS AUX FAMILLES	1 303 173,63	483 848,75	2 216 600,00	459 600,00	-	-
54500	ADMINISTRATION PRÉ/PARA SCOLAIRE	28 123,14	-	29 900,00	-	-	-
54500.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	21 751,50	-	22 800,00	-	-	-
54500.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 409,10	-	1 400,00	-	-	-
54500.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	3 604,64	-	4 000,00	-	-	-
54500.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	309,50	-	300,00	-	-	-
54500.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	594,10	-	800,00	-	-	-
54500.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	441,80	-	600,00	-	-	-
54500.3059.00	Autres cotisations patronales	12,50	-	-	-	-	-
54501	FINANCEMENT PRÉSCOLAIRE	918 139,25	-	1 835 000,00	-	-	-
54501.3611.00	Parts aux cantons et concordats	39 135,00	-	40 000,00	-	38 085,00	-
54501.3612.01	Frais AJOVAL année en cours	1 681 300,00	-	1 895 000,00	-	1 703 304,75	-
54501.3612.02	Retour AJOVAL année précédente	-802 295,75	-	-100 000,00	-	-	102 280,50
54502	BÂTIMENT GARDERIE/UAPE PLEIN-SOLEIL	96 019,20	134 459,50	97 000,00	126 900,00	-	-
54502.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	968,50	-	-	-	-	-
54502.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	2 455,10	-	7 300,00	-	-	-
54502.3134.00	Primes d'assurances choses	806,70	-	900,00	-	1 120,40	-
54502.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 963,55	-	4 000,00	-	5 141,38	-
54502.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	760,35	-	3 000,00	-	242,35	-
54502.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	64 000,00	-	64 000,00	-	61 000,00	-
54502.3910.02	Prestations internes de conciergerie	2 300,00	-	-	-	-	-
54502.3910.03	Prestations internes de personnel	1 165,00	-	-	-	-	-
54502.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	17 600,00	-	17 800,00	-	16 000,00	-
54502.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	5 459,50	-	3 000,00	-	-
54502.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	129 000,00	-	123 900,00	-	125 275,00
54503	BÂTIMENT GARDERIE/UAPE STMARTIN	47 308,74	169 531,20	38 500,00	154 200,00	-	-
54503.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	-	-	500,00	-	-	-
54503.3134.00	Primes d'assurances choses	-	-	1 000,00	-	-	-
54503.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	5 309,04	-	3 000,00	-	1 857,95	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
54503.3144.02	Charges d'entretien PPE	41 999,70	-	34 000,00	-	42 822,50	-
54503.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	6 700,00	-	6 000,00	-	5 400,00
54503.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	36 931,20	-	28 200,00	-	21 857,95
54503.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	125 900,00	-	120 000,00	-	120 750,00
54504	BÂTIMENT GARDERIE ST-CLAUDE	202 423,70	179 516,15	205 200,00	178 000,00	-	-
54504.3134.00	Primes d'assurances choses	3 734,40	-	4 300,00	-	4 228,35	-
54504.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	16 172,70	-	15 000,00	-	39 394,17	-
54504.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	20 851,60	-	25 000,00	-	22 137,95	-
54504.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	129 000,00	-	129 000,00	-	129 000,00	-
54504.3910.03	Prestations internes de personnel	1 165,00	-	-	-	-	-
54504.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	31 500,00	-	31 900,00	-	28 500,00	-
54504.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	21 716,15	-	25 000,00	-	21 248,05
54504.4470.00	Loyers et fermages des biens-fonds PA	-	157 800,00	-	153 000,00	-	153 125,00
54509	SERVICE DES INHUMATIONS	11 159,60	341,90	11 000,00	500,00	-	-
54509.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	9 007,85	-	7 000,00	-	7 683,90	-
54509.3910.03	Prestations internes de personnel	2 151,75	-	4 000,00	-	1 500,00	-
54509.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	341,90	-	500,00	-	1 327,74
56	LOGEMENTS SOCIAUX	44 621,00	44 614,00	2 500,00	500,00	-	-
560	LOGEMENTS SOCIAUX	44 621,00	44 614,00	2 500,00	500,00	-	-
5600	LOGEMENTS SOCIAUX	44 621,00	44 614,00	2 500,00	500,00	-	-
* 56000	AIDE AU LOGEMENT	44 621,00	44 614,00	2 500,00	500,00	-	-
56000.3131.06	P 63/20 Etude Objectif logement	44 621,00	-	-	-	-	-
56000.3611.00	Parts aux cantons et concordats	-	-	2 500,00	-	-	-
56000.4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	15 614,00	-	500,00	-	-
56000.4611.00	Dédommagements des cantons et concordats	-	29 000,00	-	-	-	-
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	310 514,96	47 770,95	308 750,00	66 000,00	-	-
571	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	106 400,00	-	100 250,00	-	-	-
5710	AIDES, NON MENTIONNÉ AILLEURS	106 400,00	-	100 250,00	-	-	-
57100	AIDES ET SOUTIENS DIVERS	37 030,04	-	32 700,00	-	-	-
57100.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	21 808,10	-	22 000,00	-	-	-
57100.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 412,90	-	1 500,00	-	-	-
57100.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	3 587,09	-	3 800,00	-	-	-
57100.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	310,10	-	300,00	-	-	-
57100.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	595,40	-	550,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
57100.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	443,10	-	550,00	-	-	-
57100.3059.00	Autres cotisations patronales	12,50	-	-	-	-	-
* 57100.3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	8 860,85	-	4 000,00	-	737,75	-
57101	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCHETS	69 369,96	-	67 550,00	-	-	-
57101.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	594,14	-	550,00	-	526,40	-
57101.3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	32 161,45	-	32 000,00	-	30 358,69	-
57101.3637.06	Subv. accordées aux ménages privés (sacs poubelles)	31 614,37	-	30 000,00	-	29 067,79	-
57101.3910.03	Prestations internes de personnel	5 000,00	-	5 000,00	-	5 000,00	-
573	POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASILE ET DE RÉFUGIÉS	198 549,56	47 770,95	206 900,00	66 000,00	-	-
5730	POLITIQUE EN MATIÈRE D'ASILE ET DE RÉFUGIÉS	198 549,56	47 770,95	206 900,00	66 000,00	-	-
57300	INTÉGRATION - ADMINISTRATION	160 202,15	45 419,00	161 000,00	63 500,00	-	-
57300.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	127 307,45	-	120 000,00	-	-	-
57300.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	7 980,65	-	7 400,00	-	-	-
57300.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	17 725,45	-	22 400,00	-	-	-
57300.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 740,40	-	1 700,00	-	-	-
57300.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	3 364,05	-	4 000,00	-	-	-
57300.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 429,90	-	3 000,00	-	-	-
57300.3059.00	Autres cotisations patronales	72,90	-	-	-	-	-
57300.3100.00	Matériel de bureau	182,40	-	-	-	-	-
57300.3105.00	Denrées alimentaires	-	-	500,00	-	-	-
57300.3170.00	Remboursements de frais effectifs	73,95	-	500,00	-	-	-
57300.3170.01	Dédommagements aux commissions externes	325,00	-	1 500,00	-	-	-
57300.4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	-	-	2 000,00	-	-
57300.4611.00	Dédommagements des cantons et concordats	-	45 414,00	-	46 500,00	36 541,80	-
57300.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	5,00	-	15 000,00	11 788,61	-
57301	SEMAINE CONTRE LE RACISME	11 771,30	-	9 800,00	500,00	-	-
57301.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	200,00	-	1 000,00	-	-	-
57301.3102.00	Imprimés, publications	1 097,20	-	800,00	-	-	-
57301.3105.00	Denrées alimentaires	217,00	-	500,00	-	-	-
57301.3130.00	Prestations de services de tiers	1 945,60	-	3 500,00	-	-	-
57301.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	8 311,50	-	4 000,00	-	-	-
57301.4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	-	-	500,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
57302	SAMEDI SANS FRONTIÈRE	13 338,95	2 351,95	17 000,00	2 000,00	-	-
57302.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	2 313,00	-	2 000,00	-	-	-
57302.3102.00	Imprimés, publications	2 179,25	-	800,00	-	-	-
57302.3105.00	Denrées alimentaires	1 608,90	-	2 500,00	-	-	-
57302.3130.00	Prestations de services de tiers	4 767,25	-	7 700,00	-	-	-
57302.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	2 470,55	-	4 000,00	-	-	-
57302.4309.00	Autres revenus d'exploitation	-	2 351,95	-	2 000,00	-	-
57303	PRESTATIONS D'INTÉGRATION	13 237,16	-	19 100,00	-	-	-
57303.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	1 238,95	-	2 500,00	-	-	-
57303.3102.00	Imprimés, publications	553,20	-	500,00	-	-	-
57303.3105.00	Denrées alimentaires	2 197,45	-	2 500,00	-	-	-
57303.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	1 292,30	-	2 000,00	-	-	-
57303.3130.00	Prestations de services de tiers	1 540,55	-	4 500,00	-	-	-
57303.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	1 307,23	-	-	-	-	-
57303.3161.01	Location matériel bureautique	1 168,98	-	1 100,00	-	-	-
57303.3612.00	Parts aux communes et associations intercommunales	3 938,50	-	6 000,00	-	-	7 522,85
579	ASSISTANCE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	5 565,40	-	1 600,00	-	-	-
5790	ADMINISTRATION DES SERVICES SOCIAUX	5 565,40	-	1 600,00	-	-	-
57901	AUTRES ASSISTANCES SOCIALES	5 565,40	-	1 600,00	-	-	-
*	Part aux frais RAS	4 000,00	-	-	-	-	-
57901.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	1 565,40	-	1 600,00	-	-	-
59	PRÉVOYANCE SOCIALE, NON MENTIONNÉ AILLEURS	11 440,00	-	21 650,00	-	-	-
592	ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS	11 440,00	-	21 650,00	-	-	-
5920	ACTIONS D'ENTRAIDE DANS LE PAYS	11 440,00	-	21 650,00	-	-	-
59201	ENTRAIDE GÉNÉRALE	11 440,00	-	21 650,00	-	-	-
*	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	11 440,00	-	21 650,00	-	-	-
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	6 215 14,37	1 635 529,38	6 907 050,00	1 792 450,00	-	-
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	4 793 376,06	1 589 413,38	5 241 300,00	1 672 450,00	-	-
615	ROUTES COMMUNALES	4 686 760,28	1 588 985,28	5 219 600,00	1 672 450,00	-	-
6150	ROUTES COMMUNALES	4 008 352,82	808 651,66	4 261 950,00	921 850,00	-	-
61501	ROUTES ET/VOIRIE	1 682 358,16	475 896,04	1 797 600,00	485 800,00	-	-
61501.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	828 836,45	-	845 000,00	-	-	880 378,40

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61501.301001	Salaires du personnel temporaire	8 939,80	-	-	-	-	-
61501.303000	Travailleur-euse-s temporaires	11 193,65	-	-	-	-	-
61501.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	53 918,50	-	53 000,00	-	81 562,95	-
61501.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	127 401,48	-	140 000,00	-	137 233,65	-
61501.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	19 005,70	-	17 000,00	-	20 549,65	-
61501.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	22 706,05	-	26 000,00	-	-	-
61501.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	14 061,20	-	21 000,00	-	14 764,50	-
61501.305900	Autres cotisations patronales	435,75	-	-	-	-	-
61501.309000	Formation et perfectionnement du personnel	10 645,25	-	10 750,00	-	5 776,20	-
61501.310000	Matériel de bureau	505,30	-	500,00	-	-	-
* 61501.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	16 975,98	-	11 500,00	-	10 995,17	-
61501.310104	Achat de carburants, gaz - Exploitation	38 449,70	-	35 000,00	-	35 373,45	-
61501.310114	Achat de matériel - dégradation	3 401,68	-	3 000,00	-	4 134,05	-
61501.310200	Imprimés, publications	1 134,95	-	-	-	-	-
61501.311103	Achat de machines, outils et équipement - Atelier	19 016,57	-	18 800,00	-	16 386,35	-
61501.311104	Achat de véhicules et machines	15 126,65	-	16 800,00	-	9 684,70	-
61501.311200	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	9 995,92	-	10 000,00	-	10 489,93	-
61501.313000	Prestations de services de tiers	7 848,20	-	6 700,00	-	-	-
61501.313002	Abo. téléphones, multimédias	860,67	-	1 700,00	-	1 313,66	-
61501.313003	Cotisations	3 120,50	-	3 400,00	-	-	-
61501.313006	Prestations de services - Gestion des déchets	29 582,75	-	23 000,00	-	-	-
61501.313400	Primes d'assurances choses	22 480,20	-	21 000,00	-	19 028,00	-
61501.313700	Taxes, émoluments, impôts et redevances	8 988,00	-	8 700,00	-	8 994,96	-
61501.315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	51 006,67	-	49 000,00	-	-	-
61501.315102	Abo. entretiens et services des véhicules	413,41	-	400,00	-	323,27	-
61501.316000	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	7 500,00	-	7 500,00	-	7 500,00	-
61501.316101	Location matériel bureautique	2 791,93	-	1 600,00	-	-	-
61501.316200	Primes de leasing opérationnel	19 119,55	-	17 500,00	-	17 331,00	-
61501.317000	Remboursements de frais effectifs	1 948,75	-	4 500,00	-	3 966,75	-
61501.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	59 500,00	-	59 500,00	-	-	-
61501.391001	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,87	-
61501.391003	Prestations internes de personnel	240 620,00	-	360 200,00	-	199 375,00	-
61501.391004	Prestations internes - Service informatique	2 600,00	-	-	-	-	-
61501.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	5 900,00	-	7 800,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61501.426000	Remboursements et prestations de services	-	40 266,04	-	28 000,00	-	42 802,97
61501.491003	Prestations internes de personnel	-	435 630,00	-	457 800,00	-	286 331,00
61502	ROUTES	1 581 783,15	1 178,15	1 741 100,00	2 500,00	-	-
61502.310115	Achat de sable, sel et divers pour le déneigement	8 144,03	-	8 000,00	-	8 783,27	-
61502.310200	Imprimés, publications	1 860,70	-	-	-	-	-
61502.313100	Planifications et projections de tiers	196 747,55	-	213 000,00	-	-	-
* 61502.313200	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	21 324,03	-	-	-	-	-
61502.314100	Entretien des routes	222 973,76	-	220 000,00	-	178 434,18	-
* 61502.314101	P 68/20 Entretien réseau, plan quinquenal	484 864,03	-	622 000,00	-	41 760,00	-
* 61502.314300	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	1 169,05	-	35 000,00	-	54 510,95	-
61502.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	477 800,00	-	477 800,00	-	-	-
61502.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	166 900,00	-	165 300,00	-	-	-
61502.421006	Eroluments permis de fouille	-	5 735,00	-	2 500,00	-	22 430,42
61502.426000	Remboursements et prestations de services	-	6 052,15	-	-	-	-
61503	ÉCLAIRAGE PUBLIC	222 618,97	222 618,97	390 550,00	390 550,00	-	-
61503.312002	Charges d'électricité des infrastructures	52 110,65	-	61 000,00	-	45 126,45	-
* 61503.313002	Abo. téléphones, multimédias	338,10	-	350,00	-	354,65	-
* 61503.313007	Prestations de services - Réseau d'éclairage	57 270,22	-	213 000,00	-	121 165,50	-
61503.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	99 000,00	-	99 000,00	-	99 000,00	-
61503.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	13 900,00	-	17 200,00	-	13 000,00	-
61503.424014	Indemnités usage du sol	-	12 152,18	-	13 000,00	-	-
61503.429000	Autres taxes	-	190 384,20	-	200 000,00	-	206 210,72
61503.451100	Prélèvements sur les fonds	-	17 499,59	-	177 550,00	-	82 479,63
61503.463600	Subventions des organisations privées à but non lucratif	-	2 583,00	-	-	-	-
61505	SIGNALISATION	280 295,64	38 349,50	146 650,00	33 000,00	-	-
* 61505.301000	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	66 108,30	-	12 000,00	-	21 584,30	-
61505.305000	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	4 276,20	-	700,00	-	2 016,90	-
61505.305200	Coti. patr. aux caisses de pensions	10 826,79	-	2 000,00	-	3 379,40	-
61505.305300	Coti. patr. aux assurances-accidents	940,15	-	150,00	-	305,90	-
61505.305400	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	1 802,15	-	400,00	-	-	-
61505.305500	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 122,85	-	300,00	-	365,40	-
61505.305900	Autres cotisations patronales	38,25	-	-	-	-	-
61505.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	24 495,25	-	-	-	-	-
61505.312002	Charges d'électricité des infrastructures	1 179,45	-	2 500,00	-	602,50	-
61505.313000	Prestations de services de tiers	25 548,50	-	30 000,00	-	-	-
61505.313200	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	33 615,00	-	30 000,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61505.3141.00	Entretien des routes	62 765,65	-	40 500,00	-	41 405,07	-
61505.3141.02	Entretien signalisation lumineuse	2 378,20	-	9 500,00	-	5 035,71	-
* 61505.3141.11	P 24/22 Entretien zones modérées	2 714,80	-	-	-	-	-
61505.3170.00	Remboursements de frais effectifs	22,10	-	-	-	-	-
61505.3910.03	Prestations internes de personnel	42 462,00	-	18 600,00	-	26 839,00	-
61505.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	4 734,50	-	3 000,00	-	-
61505.4980.01	Projet de service - I 350 Sentiments	-	33 615,00	-	30 000,00	-	-
61506	MOBILITÉ RÉSEAU URBAIN	146 696,98	50 000,00	87 450,00	-	-	-
61506.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18 898,35	-	17 500,00	-	-	-
61506.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 395,80	-	1 050,00	-	-	-
61506.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	2 935,43	-	3 100,00	-	-	-
61506.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	322,70	-	250,00	-	-	-
61506.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	588,35	-	600,00	-	-	-
61506.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	299,80	-	450,00	-	-	-
61506.3059.00	Autres cotisations patronales	12,30	-	-	-	-	-
61506.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	3 248,40	-	5 000,00	-	2 469,60	-
61506.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	100,00	-	-	-	-	-
61506.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	137,90	-	200,00	-	190,50	-
61506.3130.03	Cotisations	102,70	-	-	-	-	-
61506.3131.00	Planifications et projections de tiers	8 108,76	-	26 000,00	-	-	-
* 61506.3131.01	P 19/22 Plan directeur des mobilités	48 689,15	-	30 000,00	-	58 648,95	-
* 61506.3131.03	P 24/22 Plan directeur zones modérées	52 554,59	-	-	-	-	-
61506.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-	-	3 000,00	-	1 829,20	-
61506.3170.00	Remboursements de frais effectifs	102,75	-	300,00	-	142,70	-
61506.3910.04	Prestations internes - Service informatique	2 600,00	-	-	-	-	-
61506.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	6 600,00	-	-	-	-	-
* 61506.4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	50 000,00	-	-	-	-
61509	BÂTIMENT VOIRIE ÉTRAZ	94 599,92	10 000,00	98 600,00	10 000,00	-	-
61509.3101.05	Achat de produits de nettoyage	1 192,77	-	500,00	-	5 527,18	-
* 61509.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	21 978,45	-	-	-	-	-
61509.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	3 138,65	-	3 000,00	-	2 986,05	-
61509.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	10 333,65	-	20 500,00	-	13 024,40	-
61509.3120.03	Charges de chauffage des infrastructures	15 883,95	-	19 000,00	-	14 105,10	-
61509.3130.00	Prestations de services de tiers	895,25	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61509.3134.00	Primes d'assurances choses	3 256,35	-	3 500,00	-	3 451,75	-
61509.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	18 109,30	-	18 000,00	-	30 602,97	-
61509.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	1 411,55	-	15 000,00	-	1 563,80	-
61509.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	-
61509.3910.02	Prestations internes de conciergerie	4 600,00	-	5 200,00	-	-	-
61509.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	3 800,00	-	3 900,00	-	3 400,00	-
61509.4920.00	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'util	-	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00
6151	PLACES DE STATIONNEMENT	678 407,46	780 333,62	957 650,00	750 600,00	-	-
61510	PARKINGS ADMINISTRATION	299 019,98	780 333,62	548 750,00	750 600,00	-	-
*	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	126 843,00	-	251 000,00	-	-	-
61510.3010.01	Salaires du personnel temporaire	120,00	-	-	-	-	-
61510.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-870,00	-	-	-	-	-
61510.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	8 101,45	-	16 500,00	-	-	-
61510.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	19 610,84	-	41 500,00	-	-	-
61510.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 781,80	-	3 600,00	-	-	-
61510.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	3 414,40	-	6 700,00	-	-	-
61510.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	2 126,55	-	6 300,00	-	-	-
61510.3059.00	Autres cotisations patronales	72,40	-	-	-	-	-
61510.3100.00	Matériel de bureau	-	-	1 600,00	-	-	-
61510.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	2 843,50	-	17 000,00	-	-	-
61510.3102.00	Imprimés, publications	194,60	-	5 000,00	-	-	-
61510.3130.00	Prestations de services de tiers	12 923,00	-	27 000,00	-	-	-
61510.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	357,26	-	350,00	-	324,03	-
61510.3130.05	Prestations de services parcomètres	17 116,69	-	25 000,00	-	18 613,25	-
*	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	-	-	36 000,00	-	-	-
61510.3137.01	Impôts TVA	10 935,04	-	13 000,00	-	9 639,43	-
61510.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	20 151,75	-	24 800,00	-	-	-
61510.3181.00	Pertes sur créances effectives	58 847,70	-	60 000,00	-	65 538,76	-
61510.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	8 000,00	-	8 000,00	-	-	-
61510.3910.03	Prestations internes de personnel	5 850,00	-	4 800,00	-	4 859,00	-
61510.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	600,00	-	600,00	-	-	-
61510.4240.04	Revenus des parkings intérieurs	-	282 432,29	-	273 000,00	270 271,18	-
61510.4240.05	Revenus des parkings extérieurs	-	267 776,89	-	270 000,00	309 238,84	-
61510.4240.13	Remboursements d'arriérés défalqués (commune)	-	530,45	-	-	-	-
61510.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	12 578,89	-	7 600,00	5 140,83	-
61510.4270.00	Amendes	-	217 015,10	-	200 000,00	146 910,38	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
61511	PARKINGS EXTÉRIEURS	9 133,20	-	15 950,00	-	-	-
61511.312002	Charges d'électricité des infrastructures	7 16,25	-	3 750,00	-	3 223,10	-
61511.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	2 316,95	-	6 000,00	-	2 421,61	-
61511.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	5 000,00	-	5 000,00	-	11 330,99	-
61511.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	1 100,00	-	1 200,00	-	1 600,00	-
61512	PARKINGS INTÉRIEURS	370 254,28	-	392 950,00	-	-	-
61512.310105	Achat de produits de nettoyage	1 000,00	-	1 000,00	-	-	-
61512.312002	Charges d'électricité des infrastructures	20 447,26	-	27 450,00	-	15 939,42	-
61512.312004	Elimination des déchets des bâtiments	15,00	-	-	-	-	-
61512.313002	Abo. téléphones, multimédias	-	-	500,00	-	-	-
61512.313400	Primes d'assurances choses	3 338,25	-	3 800,00	-	3 779,80	-
61512.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	16 509,77	-	18 800,00	-	18 676,01	-
61512.314401	Abonnements et services entretien des bâtiments	4 904,20	-	26 000,00	-	-	-
61512.316000	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	151 339,80	-	151 000,00	-	150 780,00	-
61512.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	115 000,00	-	115 000,00	-	115 100,00	-
61512.391002	Prestations internes de conciergerie	30 500,00	-	21 800,00	-	-	-
61512.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	27 200,00	-	27 600,00	-	24 600,00	-
619	ROUTES, NON MENTIONNÉ AILLEURS	106 615,78	428,10	21 700,00	-	-	-
6190	ROUTES, NON MENTIONNÉ AILLEURS	106 615,78	428,10	21 700,00	-	-	-
61901	ÉCLAIRAGE DE FÊTES ET DÉCORATIONS	106 615,78	428,10	21 700,00	-	-	-
* 61901.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	66 595,53	-	20 000,00	-	-	-
61901.312002	Charges d'électricité des infrastructures	358,85	-	1 700,00	-	-	-
* 61901.313000	Prestations de services de tiers	5 082,40	-	-	-	-	-
61901.391003	Prestations internes de personnel	34 579,00	-	-	-	-	-
61901.426000	Remboursements et prestations de services	-	428,10	-	-	-	-
62	TRANSPORTS PUBLICS	1 421 738,31	46 116,00	1 665 750,00	120 000,00	-	-
629	TRANSPORTS PUBLICS, NON MENTIONNÉ AILLEURS	1 421 738,31	46 116,00	1 665 750,00	120 000,00	-	-
6290	TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX	967 093,35	-	1 50 000,00	-	-	-
62900	TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX	967 093,35	-	1 50 000,00	-	-	-
* 62900.362100	Péréquation financière et compensation des charges aux canto	967 093,35	-	1 50 000,00	-	96 1 551,60	-
6291	TRANSPORTS PUBLICS URBAINS	409 884,01	-	401 750,00	-	-	-
62910	TRANSPORTS PUBLICS URBAINS	409 884,01	-	401 750,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
629.10.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	23 704,80	-	23 500,00	-	-	-
629.10.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1 523,55	-	1 400,00	-	-	-
629.10.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	3 913,51	-	4 100,00	-	-	-
629.10.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	335,30	-	350,00	-	-	-
629.10.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	642,20	-	800,00	-	-	-
629.10.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	399,80	-	600,00	-	-	-
629.10.3059.00	Autres cotisations patronales	13,75	-	-	-	-	-
629.10.3170.00	Remboursements de frais effectifs	44,10	-	-	-	-	-
629.10.3634.01	Couverture de déficits - Entreprises publiques	362 297,00	-	365 000,00	-	337 651,40	-
629.10.3634.02	Couverture de déficits année précédente	13 706,00	-	-	-	-	-
629.10.3637.00	Subventions accordées aux ménages privés	3 304,00	-	6 000,00	-	4 036,80	-
6299	TRANSPORTS PUBLICS, NON MENTIONNÉ AILLEURS	44 760,95	46 116,00	114 000,00	120 000,00	-	-
* 62990	CARTES JOURNALIÈRES CFF	44 760,95	46 116,00	114 000,00	120 000,00	-	-
62990.3130.00	Prestations de services de tiers	44 760,95	-	114 000,00	-	57 021,01	-
62990.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	46 116,00	-	120 000,00	-	51 729,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9 238 616,42	7 290 889,21	10 800 680,00	9 078 600,00	-	-
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	1 688 751,60	1 663 303,32	1 610 530,00	1 578 730,00	-	-
710	APPROVISIONNEMENT EN EAU	1 688 751,60	1 663 303,32	1 610 530,00	1 578 730,00	-	-
7100	APPROVISIONNEMENT EN EAU	1 663 303,32	1 663 303,32	1 578 730,00	1 578 730,00	-	-
71000	SERVICES DES EAUX	1 652 523,11	1 652 523,11	1 567 500,00	1 567 500,00	-	-
71000.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	273 172,05	-	262 000,00	-	263 340,45	-
71000.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-1 678,20	-	-	-	-	-
71000.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	17 232,30	-	17 000,00	-	21 865,30	-
71000.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	42 463,05	-	45 000,00	-	42 779,00	-
71000.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	6 077,00	-	6 200,00	-	5 536,00	-
71000.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	7 259,00	-	7 500,00	-	-	-
71000.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	4 519,95	-	6 600,00	-	3 961,95	-
71000.3059.00	Autres cotisations patronales	143,05	-	-	-	-	-
71000.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5 792,43	-	5 500,00	-	790,00	-
71000.3100.00	Matériel de bureau	43,80	-	500,00	-	49,50	-
71000.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	378,97	-	1 000,00	-	-	-
71000.3101.01	Achat d'eau - exploitation	-	-	2 000,00	-	-	-
71000.3101.04	Achat de carburants, gaz - Exploitation	1 746,03	-	2 000,00	-	1 991,15	-
71000.3101.06	Achat de compteurs	11 541,79	-	8 000,00	-	292,99	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
71000.3102.00	Imprimés, publications	114,02	-	1 000,00	-	-	-
71000.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	7 848,69	-	8 000,00	-	13 705,96	-
71000.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	2 107,76	-	2 000,00	-	1 553,05	-
71000.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	63 484,92	-	62 000,00	-	60 294,13	-
71000.3130.00	Prestations de services de tiers	48,25	-	-	-	-	-
71000.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	879,18	-	2 000,00	-	1 072,14	-
71000.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	6 429,63	-	7 000,00	-	6 566,15	-
71000.3130.03	Cotisations	3 109,80	-	3 010,00	-	2 700,10	-
* 71000.3131.00	Planifications et projections de tiers	108 080,43	-	31 700,00	-	12 310,70	-
71000.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	21 574,82	-	53 000,00	-	7 669,43	-
71000.3134.00	Primes d'assurances choses	10 462,10	-	11 600,00	-	11 792,10	-
71000.3137.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	495,00	-	800,00	-	495,00	-
71000.3137.01	Impôts TVA	853,72	-	3 000,00	-	-	-
71000.3143.05	Entretien des équipements techniques	18 596,48	-	23 300,00	-	22 169,40	-
71000.3143.06	Bois de Chêne : entr. station traitement	95 073,84	-	119 000,00	-	53 910,38	-
* 71000.3143.07	Frais d'entretien du réseau	364 058,72	-	170 000,00	-	222 962,41	-
71000.3143.08	Entretien des hydrantes	12 699,77	-	15 000,00	-	10 416,83	-
71000.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	2 304,14	-	3 600,00	-	473,69	-
71000.3151.01	Entretien des compteurs	2 970,37	-	8 000,00	-	5 447,76	-
71000.3160.00	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	8 110,00	-	8 110,00	-	8 110,00	-
71000.3170.00	Remboursements de frais effectifs	-	-	700,00	-	211,11	-
71000.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	333 300,00	-	331 500,00	-	340 151,51	-
71000.3510.00	Attributions aux financements spéciaux	-	-	100 650,00	-	55 594,34	-
71000.3611.00	Parts aux cantons et concordats	56 429,25	-	62 000,00	-	62 209,85	-
71000.3910.03	Prestations internes de personnel	66 177,00	-	75 800,00	-	83 437,00	-
71000.3910.04	Prestations internes - Service informatique	5 200,00	-	-	-	-	-
71000.3920.00	Imputations internes pour bail à ferme, loyers, frais d'util	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	-
71000.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	79 200,00	-	87 000,00	-	70 900,00	-
71000.3980.10	Ecriture interne - Part Orbe RIPO	4 224,00	-	4 430,00	-	5 777,30	-
71000.4120.01	Finances de base annuelles	-	311 077,20	-	315 000,00	313 318,30	-
71000.4120.02	EPO : ventes d'eau	-	132 088,80	-	135 600,00	134 880,00	-
71000.4120.03	Agiez : ventes d'eau	-	3 230,40	-	2 500,00	1 385,25	-
71000.4120.05	Ventes d'eau de chantier	-	2 753,75	-	30 000,00	29 034,15	-
71000.4240.01	Location des compteurs	-	48 971,95	-	50 000,00	49 094,60	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
* 71000.4240.02	Taxes de raccordement uniques	-	358 160,00	-	180 000,00	-	71 530,00
* 71000.4240.03	Taxes de consommation	-	516 403,80	-	620 000,00	-	688 396,20
71000.4240.12	Taxes EAU/EPU/COL bâtiments communaux (prest. communale)	-	61 759,40	-	79 400,00	-	77 329,20
71000.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	1 389,50	-	-	-	-
71000.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	117 305,31	-	-	-	-
* 71000.4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	-	-	25 000,00	-	-
71000.4635.01	Subventions ECA	-	-	-	5 000,00	-	-
71000.4910.03	Prestations internes de personnel	-	99 383,00	-	125 000,00	-	36 446,00
71001	RIPO	10 780,21	10 780,21	11 230,00	11 230,00	-	-
71001.3101.10	Frais de pompage RIPO	3 748,35	-	3 200,00	-	3 633,56	-
71001.3130.10	Abo. téléphones, multimédias RIPO	101,91	-	150,00	-	84,21	-
71001.3134.10	Primes d'assurances choses RIPO	350,85	-	400,00	-	397,25	-
71001.3137.10	Redevances DGE RIPO	70,00	-	70,00	-	70,00	-
71001.3143.10	Frais d'entretien RIPO	4 175,10	-	4 510,00	-	7 409,98	-
71001.3910.03	Prestations internes de personnel	2 334,00	-	2 900,00	-	3 138,00	-
71001.4612.10	Participation de Chavornay - RIPO	-	6 556,21	-	6 800,00	-	8 955,70
71001.4980.10	Ecriture interne - Part Orbe RIPO	-	4 224,00	-	4 430,00	-	5 777,30
7101	FONTAINES PUBLIQUES	25 448,28	-	31 800,00	-	-	-
71010	FONTAINES PUBLIQUES	25 448,28	-	31 800,00	-	-	-
71010.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	22 605,70	-	28 800,00	-	-	-
71010.3134.00	Primes d'assurances choses	20,70	-	-	-	-	-
71010.3143.11	Entretien des fontaines publiques	2 821,88	-	3 000,00	-	3 161,35	-
72	TRAITEMENTS DES EAUX USÉES	1 996 733,56	1 996 733,56	2 118 530,00	2 118 530,00	-	-
720	TRAITEMENTS DES EAUX USÉES	1 996 733,56	1 996 733,56	2 118 530,00	2 118 530,00	-	-
7200	TRAITEMENTS DES EAUX USÉES	1 996 733,56	1 996 733,56	2 118 530,00	2 118 530,00	-	-
72000	STATION DÉPURATION	1 269 760,41	1 269 760,41	1 363 090,00	1 363 090,00	-	-
72000.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	398 769,55	-	380 000,00	-	396 447,55	-
72000.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	25 638,20	-	23 000,00	-	31 537,50	-
72000.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	62 931,62	-	65 000,00	-	64 039,80	-
72000.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	9 046,40	-	9 000,00	-	7 947,85	-
72000.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	10 804,75	-	12 000,00	-	-	-
72000.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	6 728,45	-	9 000,00	-	5 738,70	-
72000.3059.00	Autres cotisations patronales	226,80	-	-	-	-	-
72000.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 035,00	-	1 500,00	-	833,95	-
72000.3100.00	Matériel de bureau	358,43	-	500,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72000.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	390,99	-	500,00	-	-	-
72000.3101.04	Achat de carburants gaz - Exploitation	1 067,36	-	700,00	-	766,49	-
72000.3101.13	Achat de produits chimiques d'exploitation	92 791,88	-	117 000,00	-	99 271,77	-
72000.3102.00	Imprimés, publications	486,68	-	500,00	-	-	-
72000.3106.00	Matériel médical et de laboratoire	11 327,06	-	10 000,00	-	-	-
72000.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	498,99	-	500,00	-	-	-
72000.3111.00	Achats machines, appareils et véhicules	1 093,69	-	3 000,00	-	3 208,58	-
72000.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	1 788,10	-	2 000,00	-	1 788,27	-
72000.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	17 439,00	-	28 000,00	-	16 933,95	-
72000.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	72 798,02	-	100 000,00	-	68 582,76	-
72000.3120.04	Elimination des déchets des bâtiments	159,10	-	-	-	-	-
72000.3130.00	Prestations de services de tiers	10 242,01	-	4 500,00	-	-	-
72000.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	2 867,47	-	3 000,00	-	2 403,69	-
72000.3130.03	Cotisations	625,00	-	640,00	-	600,00	-
* 72000.3130.13	Traitement et évacuation des boues	127 836,90	-	200 000,00	-	129 958,60	-
72000.3130.14	Evacuation sable, matières de dégrillage	6 102,60	-	6 000,00	-	6 966,95	-
72000.3134.00	Primes d'assurances choses	6 817,90	-	7 600,00	-	7 484,95	-
72000.3137.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	94 074,97	-	93 000,00	-	91 629,00	-
72000.3137.01	Impôts TVA	-	-	3 000,00	-	-	-
72000.3143.05	Entretien des équipements techniques	53 213,24	-	75 000,00	-	-	-
72000.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	8 613,25	-	5 000,00	-	1 668,40	-
72000.3161.01	Location matériel bureautique	330,71	-	350,00	-	721,23	-
72000.3170.00	Remboursements de frais effectifs	519,60	-	500,00	-	-	-
72000.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	121 800,00	-	121 800,00	-	121 800,00	-
72000.3510.00	Attributions aux financements spéciaux	10 091,69	-	-	-	-	-
72000.3910.02	Prestations internes de conciergerie	4 600,00	-	5 200,00	-	-	-
72000.3910.03	Prestations internes de personnel	44 145,00	-	37 800,00	-	38 426,00	-
72000.3910.04	Prestations internes - Service informatique	5 200,00	-	-	-	-	-
72000.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	57 300,00	-	37 500,00	-	29 700,00	-
* 72000.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	887 528,88	-	989 100,00	911 943,19	-
72000.4240.09	Part. de tiers - Traitements des boues	-	21 582,00	-	9 000,00	10 686,00	-
72000.4240.12	Taxes EAU/EPU/COL bâtiments communaux (prest. communale)	-	19 823,70	-	25 000,00	22 011,00	-
72000.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	1 129,50	-	900,00	885,00	-
72000.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	11 090,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72000.4612.00	Dédommagements des communes et associations intercommunales	-	51 077,25	-	57 000,00	-	52 381,35
72000.4612.11	Part. Montcherand - Traitement EU	-	43 077,00	-	40 000,00	-	41 748,00
72000.4612.12	Participation AVM - Traitement EU	-	170 131,08	-	160 000,00	-	165 788,00
72000.4910.03	Prestations internes de personnel	-	75 411,00	-	71 000,00	-	78 605,00
72001	COLLECTEURS	726 973,15	726 973,15	755 440,00	755 440,00	-	-
72001.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 202,74	-	-	-	-	-
72001.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	13 378,60	-	12 000,00	-	13 291,09	-
72001.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	296,00	-	-	-	-	-
72001.3131.00	Planifications et projections de tiers	12 369,42	-	17 500,00	-	-	-
72001.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	17 924,61	-	63 000,00	-	-	-
72001.3134.00	Primes d'assurances choses	-	-	1 100,00	-	-	-
72001.3137.00	Taxes, émoluments, impôts et redevances	-	-	40,00	-	40,00	-
72001.3143.01	Entretien bâtiment SR	2 483,93	-	3 000,00	-	4 339,44	-
72001.3143.02	Entretien collecteur no 6	14 415,52	-	18 000,00	-	20 236,64	-
72001.3143.03	Entretien collecteurs secondaires	205 335,44	-	244 000,00	-	118 957,65	-
72001.3143.04	Entretien installations techniques SR	22 809,93	-	37 000,00	-	58 075,22	-
72001.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	-	-	1 000,00	-	589,61	-
72001.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	182 200,00	-	180 700,00	-	180 700,00	-
72001.3510.00	Attributions aux financements spéciaux	98 240,96	-	-	-	-	-
72001.3910.03	Prestations internes de personnel	116 616,00	-	121 100,00	-	139 711,00	-
72001.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	39 700,00	-	57 000,00	-	35 500,00	-
* 72001.4240.10	Taxes de raccordement	-	409 720,00	-	180 000,00	-	102 700,00
72001.4240.11	Taxes utilisation collecteurs	-	300 774,15	-	298 400,00	-	302 034,55
72001.4240.12	Taxes EAU/EPU/COL bâtiments communaux (prest. communale)	-	3 416,00	-	4 600,00	-	3 702,20
72001.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	261 040,00	-	178 367,65
72001.4611.01	Participation EPO collecteur no 6	-	13 063,00	-	11 400,00	-	12 674,00
73	GESTION DES DÉCHETS	1 435 066,78	1 224 655,10	1 453 060,00	1 248 360,00	-	-
730	GESTION DES DÉCHETS	1 435 066,78	1 224 655,10	1 453 060,00	1 248 360,00	-	-
7300	GESTION DES DÉCHETS URBAINS	1 213 941,50	1 213 941,50	1 239 360,00	1 239 360,00	-	-
73000	ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS	1 213 941,50	1 213 941,50	1 239 360,00	1 239 360,00	-	-
73000.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	148 408,05	-	146 000,00	-	151 820,90	-
73000.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-1 027,80	-	-	-	-	-
73000.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	9 564,40	-	10 000,00	-	14 266,05	-
73000.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	12 533,76	-	21 500,00	-	19 971,20	-
73000.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	3 104,00	-	3 450,00	-	3 282,55	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
73000.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	4 030,85	-	3 700,00	-	-	-
73000.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	2 237,90	-	3 650,00	-	2 251,55	-
73000.3059.00	Autres cotisations patronales	84,75	-	-	-	-	-
73000.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	690,80	-	3 000,00	-	3 842,80	-
73000.3102.00	Imprimés, publications	1 748,02	-	4 800,00	-	-	-
73000.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	572,72	-	500,00	-	5 226,78	-
73000.3111.01	Achat de conteneurs - Déchetterie	6 680,92	-	9 500,00	-	19 610,25	-
73000.3111.02	Achat d'appareils - Points de collectes	10 724,77	-	10 500,00	-	-	-
73000.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	575,20	-	300,00	-	698,00	-
73000.3120.06	Charges d'électricité - Déchetterie	1 696,64	-	1 800,00	-	990,09	-
73000.3130.00	Prestations de services de tiers	15 174,85	-	16 000,00	-	14 481,06	-
73000.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	3 502,04	-	6 400,00	-	8 527,97	-
73000.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	1 733,62	-	1 660,00	-	1 555,06	-
73000.3130.31	Traitement des déchets ménagers incinérables	289 391,58	-	285 000,00	-	278 036,42	-
73000.3130.32	Traitement des déchets manifestations	209,14	-	500,00	-	242,40	-
73000.3130.33	Traitement du fer blanc/alu	5 266,01	-	5 000,00	-	5 938,04	-
73000.3130.35	Traitement des déchets (DIB)	21 948,15	-	19 000,00	-	18 777,78	-
73000.3130.36	Traitement de la ferraille	4 757,17	-	4 000,00	-	3 770,38	-
73000.3130.37	Traitement du verre	18 557,25	-	20 200,00	-	23 303,02	-
73000.3130.38	Traitement des encombrants ménagers	56 201,90	-	64 000,00	-	55 569,48	-
73000.3130.39	Traitement du papier et carton	48 467,29	-	59 200,00	-	59 588,17	-
73000.3130.40	Traitement du bois	36 916,72	-	44 000,00	-	40 975,23	-
73000.3130.41	Traitement des déchets ménagers compostables	146 342,97	-	136 000,00	-	130 302,43	-
73000.3130.42	Traitement des inertes	9 156,28	-	10 600,00	-	10 475,84	-
73000.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	6 136,32	-	16 500,00	-	5 641,00	-
73000.3133.00	Charges d'utilisation informatiques	2 535,99	-	3 300,00	-	-	-
73000.3134.00	Primes d'assurances choses	1 476,80	-	4 000,00	-	1 961,70	-
73000.3137.01	Impôts TVA	-	-	2 500,00	-	-	-
73000.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	2 000,00	-	-	-
73000.3144.01	Abonnements et services entretien des bâtiments	7 357,57	-	13 100,00	-	-	-
73000.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	19 561,82	-	22 200,00	-	9 920,87	-
73000.3161.00	Loyers, frais d'utilisations des immobilisations	11 520,02	-	-	-	-	-
73000.3181.00	Pertes sur créances effectives	15 538,03	-	10 000,00	-	10 000,00	-
73000.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	164 500,00	-	169 500,00	-	216 421,60	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
73000.3910.02	Prestations internes de conciergerie	4 600,00	-	5 200,00	-	-	-
73000.3910.03	Prestations internes de personnel	74 065,00	-	44 100,00	-	116 230,00	-
73000.3910.04	Prestations internes - Service informatique	2 600,00	-	-	-	-	-
73000.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	44 800,00	-	56 700,00	-	40 100,00	-
73000.4240.00	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	4 798,70	-	4 700,00	-	-
73000.4240.31	Taxe anticipée verre (rétribution)	-	16 776,10	-	27 000,00	-	29 936,69
73000.4240.32	Taxe sur élimination des ordures	-	317 068,75	-	320 000,00	-	331 994,15
73000.4240.33	Taxe forfaitaire par habitant	-	631 890,60	-	630 000,00	-	624 495,40
73000.4240.34	Taxe forfaitaire par entreprise	-	101 565,60	-	100 000,00	-	106 108,65
73000.4240.35	Taxe sur élimination DIB	-	22 910,80	-	19 000,00	-	19 601,25
73000.4240.36	Taxe déchets manifestations (plein air)	-	319,10	-	100,00	-	512,60
73000.4250.01	Vente papier et carton	-	14 024,77	-	6 700,00	-	12 675,09
73000.4250.02	Vente ferraille	-	17 125,99	-	8 000,00	-	6 519,50
73000.4250.04	Vente PET	-	6 640,00	-	6 000,00	-	-
73000.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	225,00	-	-	-	-
73000.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	53 383,09	-	105 360,00	-	138 450,86
73000.4910.03	Prestations internes de personnel	-	27 213,00	-	12 500,00	-	10 980,00
7301	GESTION DES DÉCHETS NON URBAINS	221 125,28	10 713,60	213 700,00	9 000,00	-	-
73010	DÉCHETS DEVOIRIE ET SPÉCIAUX	221 125,28	10 713,60	213 700,00	9 000,00	-	-
73010.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	38 108,80	-	38 000,00	-	37 821,80	-
73010.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 477,45	-	2 600,00	-	3 527,95	-
73010.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	6 266,88	-	6 600,00	-	6 465,00	-
73010.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	874,20	-	900,00	-	892,65	-
73010.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	1 044,35	-	950,00	-	-	-
73010.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	650,40	-	950,00	-	638,85	-
73010.3059.00	Autres cotisations patronales	211,90	-	-	-	-	-
73010.3130.43	Traitement des déchets incinérables	13 810,67	-	15 000,00	-	14 193,40	-
73010.3130.44	Traitement déchets spéciaux	16 748,98	-	14 500,00	-	15 317,03	-
73010.3130.47	Traitement des déchets carnés	1 054,60	-	2 000,00	-	692,95	-
73010.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	1 167,50	-	600,00	-	-	-
73010.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules	17 724,95	-	18 100,00	-	-	-
73010.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	10 713,60	-	9 000,00	-	11 083,65	-
73010.3910.03	Prestations internes de personnel	110 461,00	-	104 500,00	-	81 336,00	-
73010.4250.05	Vente de textile	-	10 713,60	-	9 000,00	-	11 083,65
74	AMÉNAGEMENTS	131 306,15	74 932,20	145 000,00	123 500,00	-	-
741	CORRECTIONS DE COURS D'EAU	131 306,15	74 932,20	145 000,00	123 500,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7410	CORRECTIONS DE COURS D'EAU	131 306,15	74 932,20	145 000,00	123 500,00	-	-
74100	CORRECTION DES COURS D'EAU	131 306,15	74 932,20	145 000,00	123 500,00	-	-
74100.3131.00	Planifications et projections de tiers	118 563,85	-	130 000,00	-	-	-
74100.3142.01	Entretien des cours d'eau	12 742,30	-	15 000,00	-	-	-
74100.4630.00	Subventions de la Confédération	-	21 409,20	-	45 500,00	-	-
74100.4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	53 523,00	-	78 000,00	-	-
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	388 418,74	222 135,38	434 660,00	282 680,00	-	-
761	PROTECTION DE L'AIR ET DU CLIMAT	388 418,74	222 135,38	434 660,00	282 680,00	-	-
7610	PROTECTION DE L'AIR ET DU CLIMAT	388 418,74	222 135,38	434 660,00	282 680,00	-	-
* 76100	OFFICE DE LA DURABILITÉ	388 418,74	222 135,38	434 660,00	282 680,00	-	-
76100.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	83 598,10	-	85 500,00	-	81 582,30	-
76100.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	5 391,55	-	5 450,00	-	7 625,05	-
76100.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	12 904,64	-	13 900,00	-	13 195,45	-
76100.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	1 185,40	-	1 200,00	-	1 156,70	-
76100.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	2 272,55	-	2 550,00	-	-	-
76100.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	1 903,20	-	2 150,00	-	1 906,40	-
76100.3059.00	Autres cotisations patronales	47,45	-	-	-	-	-
76100.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	-	-	3 600,00	-	-	-
76100.3102.00	Imprimés, publications	1 607,15	-	8 700,00	-	-	-
76100.3105.00	Dépenses alimentaires	931,35	-	1 150,00	-	-	-
76100.3130.00	Prestations de services de tiers	84,05	-	-	-	-	-
76100.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	-	-	600,00	-	-	-
76100.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	275,80	-	400,00	-	381,00	-
76100.3130.03	Cotisations	8 050,30	-	7 960,00	-	7 895,10	-
* 76100.3132.01	Honoraires conseils externes (projet énergie)	62 583,30	-	115 750,00	-	-	-
76100.3132.02	Honoraires conseils externes (projet développement durable)	10 336,35	-	9 750,00	-	-	-
76100.3170.00	Remboursements de frais effectifs	708,45	-	500,00	-	464,21	-
76100.3511.00	Attributions aux fonds	21 068,00	-	-	-	-	-
76100.3635.02	Subv. accordées aux organisations privées (efficacité énergétique)	60 093,00	-	40 000,00	-	-	-
76100.3635.03	Subv. accordées aux organisations privées (projet mobilité)	-	-	4 000,00	-	-	-
76100.3635.05	Subv. accordées aux organisations privées (vaiselle réutilisable)	4 929,35	-	11 000,00	-	-	-
76100.3635.06	Autres Subventions accordées aux organisations privées	2 753,90	-	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
76 100.3636.00	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	85,00	-	-	-	-	-
76 100.3637.01	Subv. accordées aux ménages privés (énergie et mobilité)	38 043,20	-	54 000,00	-	35 661,10	-
76 100.3637.02	Subv. accordées aux ménages privés (efficacité énergétique)	57 157,00	-	50 000,00	-	214 614,00	-
76 100.3637.03	Subv. accordées aux ménages privés (biodiversité)	-	-	11 500,00	-	-	-
76 100.3637.05	Subv. accordées aux ménages privés (vaisselle réutilisable)	34,50	-	5 000,00	-	-	-
76 100.3910.04	Prestations internes - Service informatique	5 200,00	-	-	-	-	-
76 100.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	6 600,00	-	-	-	-	-
76 100.3980.02	Subventionnement interne - Durabilité	575,15	-	-	-	-	-
76 100.4240.14	Indemnités usage du sol	-	12 152,18	-	13 000,00	-	-
76 100.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	560,00	-	-	-	-
76 100.4290.00	Autres taxes	-	190 384,20	-	200 000,00	206 210,72	-
76 100.4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	-	-	36 330,00	100 825,94	-
76 100.4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	12 000,00	-	18 000,00	-	-
76 100.4636.00	Subventions des organisations privées à but non lucratif	-	1 800,00	-	5 350,00	-	-
76 100.4980.01	Projet de service - I350' Sentiments	-	5 239,00	-	10 000,00	-	-
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	69 146,10	6 000,00	44 000,00	3 000,00	-	-
771	CIMETIÈRES, CRÉMATOIRES	44 575,30	6 000,00	36 900,00	3 000,00	-	-
7710	CIMETIÈRES, CRÉMATOIRES	44 575,30	6 000,00	36 900,00	3 000,00	-	-
77101	CIMETIÈRE	44 575,30	6 000,00	36 900,00	3 000,00	-	-
*	Achat de carburants, gaz - Exploitation	634,60	-	-	-	-	-
77101.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	152,40	-	200,00	-	143,70	-
77101.3140.00	Entretien des terrains	9 564,30	-	10 000,00	-	11 709,64	-
77101.3910.03	Prestations internes de personnel	34 224,00	-	26 700,00	-	28 831,00	-
77101.4120.00	Patentes et concessions	-	6 000,00	-	3 000,00	-	1 460,00
779	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NON MENTIONNÉ AILLEURS	24 570,80	-	7 100,00	-	-	-
7790	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, NON MENTIONNÉ AILLEURS	24 570,80	-	7 100,00	-	-	-
77901	TOILETTES PUBLIQUES	24 570,80	-	7 100,00	-	-	-
77901.3101.00	Achat matériel d'exploitation, fournitures	52,50	-	-	-	-	-
77901.3120.01	Charges EAU/EPU/COL (prestation communale)	634,65	-	1 000,00	-	-	-
77901.3120.02	Charges d'électricité des infrastructures	1 197,70	-	1 000,00	-	1 045,15	-
77901.3134.00	Primes d'assurances choses	106,45	-	100,00	-	-	-
77901.3144.00	Entretien des bâtiments, immeubles	4 115,50	-	5 000,00	-	-	5 175,84
77901.3910.03	Prestations internes de personnel	18 464,00	-	-	-	-	-
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	3 529 193,49	2 103 129,65	4 994 900,00	3 723 800,00	-	-
790	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	3 529 193,49	2 103 129,65	4 994 900,00	3 723 800,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7900	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCT	3 529 193,49	2 103 129,65	4 994 900,00	3 723 800,00	-	-
7900I	POLICE DES CONSTR. ET AMÉNA. DU TERRITOIRE	2 639 455,04	1 704 016,65	4 122 550,00	3 279 500,00	-	-
7900I.3001.00	Paiements aux autorités et commissions	1 500,00	-	1 500,00	-	1 500,00	-
7900I.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	470 536,80	-	460 000,00	-	-	-
7900I.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-3 881,45	-	-	-	-	-
7900I.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	30 271,65	-	31 000,00	-	-	-
7900I.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	76 053,23	-	80 000,00	-	-	-
7900I.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	6 584,35	-	6 700,00	-	-	-
7900I.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	12 819,70	-	12 000,00	-	-	-
7900I.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	9 045,00	-	12 000,00	-	-	-
7900I.3059.00	Autres cotisations patronales	272,50	-	-	-	-	-
7900I.3100.00	Matériel de bureau	2 000,65	-	3 200,00	-	-	-
7900I.3102.00	Imprimés, publications	3 276,50	-	2 000,00	-	-	-
7900I.3102.01	Imprimés, publications - RIBT	-	-	500,00	-	-	-
7900I.3103.00	Littérature spécialisée, magazines	390,00	-	1 000,00	-	-	-
7900I.3105.00	Denrées alimentaires	532,15	-	1 000,00	-	-	-
7900I.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	1 391,00	-	5 000,00	-	3 272,90	-
7900I.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	-	-	1 000,00	-	1 000,00	-
7900I.3130.00	Prestations de services de tiers	650,25	-	1 500,00	-	3 064,35	-
7900I.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	1 709,30	-	1 500,00	-	1 418,20	-
7900I.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	1 909,35	-	2 300,00	-	-	-
7900I.3130.03	Cotisations	1 911,45	-	1 800,00	-	1 126,90	-
7900I.3130.08	Prestations de services - RIBT	-	-	500,00	-	-	-
7900I.3131.00	Planifications et projections de tiers	103 092,05	-	100 000,00	-	-	-
7900I.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	34 212,60	-	30 000,00	-	-	-
7900I.3132.03	Honoraires d'avocat, frais Tribunal	46 728,37	-	60 000,00	-	60 220,31	-
7900I.3132.04	Expertise des citernes	8 756,10	-	9 000,00	-	8 723,70	-
7900I.3132.05	Charges sécurité des chantiers	-	-	15 000,00	-	10 500,75	-
7900I.3132.06	Charges contrôle énergétique	24 165,20	-	20 000,00	-	29 506,40	-
7900I.3133.00	Charges d'utilisation informatiques	3 836,50	-	9 000,00	-	-	-
7900I.3161.01	Location matériel bureautique	3 206,74	-	5 300,00	-	-	-
7900I.3170.00	Remboursements de frais effectifs	5 731,05	-	8 000,00	-	6 542,79	-
7900I.3300.00	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	90 827,05	-	73 000,00	-	91 848,20	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
79001.3511.00	Attributions aux fonds	1 500 000,00	-	3 000 000,00	-	1 345 639,00	-
79001.3601.01	Taxes cantonales équipements communautaires	75 000,00	-	150 000,00	-	67 281,95	-
79001.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,88	-
79001.3910.04	Prestations internes - Service informatique	36 000,00	-	-	-	-	-
79001.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	72 400,00	-	-	-	-	-
79001.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	2 200,00	-	2 000,00	-	2 200,00	-
79001.4200.00	Taxes de compensation	-	-	-	5 000,00	-	-
79001.4240.06	Permis d'habiter, mises à l'enquête, dispenses	-	88 723,75	-	80 000,00	-	82 030,99
79001.4240.07	Produits sécurité des chantiers	-	1 110,65	-	15 000,00	-	9 274,85
79001.4240.08	Produits contrôle énergétique	-	24 239,25	-	20 000,00	-	29 411,35
79001.4240.15	Produits contrôles abattages arbres	-	1 438,00	-	-	-	-
79001.4260.05	Remboursements de frais de justice	-	6 000,00	-	1 500,00	-	-
79001.4290.01	Taxes d'équipements communautaires	-	1 500 000,00	-	3 000 000,00	-	1 345 639,00
79001.4511.00	Prélèvements sur les fonds	-	75 000,00	-	150 000,00	-	67 281,95
79001.4612.02	Participation des communes RIBT	-	5 005,00	-	8 000,00	-	3 450,00
79001.4631.00	Subventions des cantons et concordats	-	2 500,00	-	-	-	-
79002	ADMINISTRATION SERVICES TECHNIQUES	889 738,45	399 113,00	872 350,00	444 300,00	-	-
79002.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	576 805,20	-	630 000,00	-	513 499,45	-
79002.3010.49	Remboursements salaires et ch. sociales	-9 042,50	-	-	-	-	-
79002.3050.00	Coti. patr. AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	36 798,05	-	41 000,00	-	48 042,90	-
79002.3052.00	Coti. patr. aux caisses de pensions	96 262,26	-	110 000,00	-	87 799,45	-
79002.3053.00	Coti. patr. aux assurances-accidents	12 691,05	-	13 500,00	-	11 907,35	-
79002.3054.00	Coti. patr. aux caisses d'allocations familiales	15 530,90	-	17 800,00	-	-	-
79002.3055.00	Coti. patr. aux assurances d'indemnité journalière maladie	12 121,45	-	15 800,00	-	11 205,70	-
79002.3059.00	Autres cotisations patronales	374,90	-	-	-	-	-
79002.3100.00	Matériel de bureau	1 363,10	-	1 400,00	-	-	-
79002.3102.00	Imprimés, publications	2 473,40	-	-	-	-	-
79002.3105.00	Denrées alimentaires	293,00	-	-	-	-	-
79002.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	602,35	-	1 600,00	-	16,50	-
79002.3112.00	Vêtements, linge, rideaux, vaisselle	-	-	300,00	-	-	-
79002.3130.01	Frais affranchissement, de port, douane	1 676,20	-	1 000,00	-	2 480,95	-
79002.3130.02	Abo. téléphones, multimédias	2 420,01	-	3 900,00	-	2 299,23	-
79002.3130.03	Cotisations	3 248,65	-	3 600,00	-	-	-
79002.3132.00	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	3 510,82	-	5 000,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
79002.3134.00	Primes d'assurances choses	-	-	2 000,00	-	-	-
79002.3161.01	Location matériel bureau/bureau	4 779,96	-	5 400,00	-	-	-
79002.3170.00	Remboursements de frais effectifs	2 102,70	-	3 300,00	-	3 227,52	-
79002.3910.01	Prestations internes apprenti-e-s	16 326,95	-	16 750,00	-	16 369,88	-
79002.3910.04	Prestations internes - Service informatique	41 900,00	-	-	-	-	-
79002.3920.01	Prestations internes - Bâtiment Hôtel de Ville	67 500,00	-	-	-	-	-
79002.4910.03	Prestations internes de personnel	-	399 113,00	-	444 300,00	-	379 259,00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	5 11 324,11	1 17 589,01	540 360,00	120 800,00	229,35	449,70
82	SYLVICULTURE	164 486,10	44 661,57	165 400,00	35 800,00	-	-
820	SYLVICULTURE	164 486,10	44 661,57	165 400,00	35 800,00	-	-
8200	SYLVICULTURE	164 486,10	44 661,57	165 400,00	35 800,00	-	-
82000	ADMINISTRATION DES FORÊTS	164 486,10	44 661,57	165 400,00	35 800,00	-	-
82000.3102.00	Imprimés, publications	282,15	-	500,00	-	-	-
82000.3105.00	Dépenses alimentaires	339,85	-	300,00	-	-	-
82000.3130.00	Prestations de services de tiers	69,00	-	-	-	-	-
82000.3130.03	Cotisations	330,00	-	-	-	-	-
82000.3144.03	Entretien refuges et parcours vita	12 372,20	-	5 500,00	-	7 282,45	-
82000.3145.00	Entretien des forêts, alpages et vignes	76 100,75	-	79 800,00	-	50 382,30	-
82000.3145.02	Entretien chemins forestiers (triage)	7 790,95	-	6 500,00	-	7 693,00	-
82000.3145.04	Soins culturaux	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	-
82000.3614.00	Parts aux entreprises publiques	16 611,20	-	17 000,00	-	16 611,20	-
82000.3910.03	Prestations internes de personnel	40 590,00	-	45 800,00	-	21 645,00	-
82000.4250.00	Ventes	-	34 834,17	-	34 000,00	-	64 641,57
82000.4614.00	Indemnités des entreprises publiques	-	2 166,35	-	-	-	-
82000.4630.00	Subventions de la Confédération	-	7 661,05	-	1 800,00	-	2 897,95
84	TOURISME	164 801,05	28 318,00	199 300,00	40 000,00	-	-
840	TOURISME	164 801,05	28 318,00	199 300,00	40 000,00	-	-
8400	TOURISME	164 801,05	28 318,00	199 300,00	40 000,00	-	-
84000	TOURISME	164 801,05	28 318,00	199 300,00	40 000,00	-	-
84000.3102.00	Imprimés, publications	767,50	-	5 000,00	-	-	-
84000.3110.00	Achats meubles et appareils de bureau	129,00	-	5 000,00	-	-	-
* 84000.3130.00	Prestations de services de tiers	3 461,45	-	25 000,00	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
84000.313003	Cotisations	1 400,00	-	2 000,00	-	1 660,00	-
84000.360400	Parts de revenus destinées aux entreprises publiques	13 391,00	-	20 000,00	-	24 103,80	-
84000.363600	Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	145 652,10	-	142 300,00	-	200 431,00	-
84000.424000	Taxes d'utilisation et prestations de service	-	28 318,00	-	40 000,00	-	26 782,00
85	INDUSTRIE,ARTISANAT ET COMMERCE	167 264,15	5 437,69	157 060,00	15 000,00	-	-
850	INDUSTRIE,ARTISANAT ET COMMERCE	167 264,15	5 437,69	157 060,00	15 000,00	-	-
8500	INDUSTRIE,ARTISANAT ET COMMERCE	112 335,85	-	114 000,00	-	-	-
85000	PROMOTION ÉCONOMIQUE	112 335,85	-	114 000,00	-	-	-
85000.313003	Cotisations	95 554,90	-	94 000,00	-	93 587,65	-
85000.361200	Parts aux communes et associations intercommunales	15 960,95	-	20 000,00	-	30 873,35	-
85000.363601	Abandons de loyers aux organisations à but non lucratif	820,00	-	-	-	-	-
8501	VIGNES	54 928,30	5 437,69	43 060,00	15 000,00	-	-
85010	VIGNOBLE COMMUNAL	54 928,30	5 437,69	43 060,00	15 000,00	-	-
85010.310100	Achat matériel d'exploitation, fournitures	12 400,00	-	10 000,00	-	-	-
85010.313003	Cotisations	60,00	-	60,00	-	660,00	-
85010.313400	Primes d'assurances choses	42,70	-	-	-	-	-
85010.314500	Entretien des forêts, alpages et vignes	41 971,60	-	32 000,00	-	-	-
85010.316000	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	454,00	-	1 000,00	-	-	-
85010.425000	Ventes	-	14 059,35	-	15 000,00	-	19 378,55
85010.432000	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	-	-8 621,66	-	-	-	-
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	14 772,81	39 171,75	18 600,00	30 000,00	-	-
871	ÉLECTRICITÉ	14 772,81	39 171,75	18 600,00	30 000,00	-	-
8710	ÉLECTRICITÉ	14 772,81	39 171,75	18 600,00	30 000,00	-	-
* 87101	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	14 772,81	39 171,75	18 600,00	30 000,00	-	-
87101.310200	Imprimés, publications	-	-	500,00	-	-	-
87101.313400	Primes d'assurances choses	2 333,70	-	-	-	-	-
87101.314400	Entretien des bâtiments, immeubles	-	-	5 000,00	-	-	-
87101.330000	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles PA	8 065,35	-	7 700,00	-	-	-
87101.394000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	4 373,76	-	5 400,00	-	-	-
87101.425000	Ventes	-	39 171,75	-	30 000,00	-	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	12 296 738,39	37 005 707,13	10 915 530,00	36 155 465,00	-	-
91	IMPÔTS	1 934 740,23	20 297 178,66	377 500,00	18 088 000,00	-	-
910	IMPÔTS	1 934 740,23	20 297 178,66	377 500,00	18 088 000,00	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9100	IMPÔTS	1 934 740,23	20 297 178,66	377 500,00	18 088 000,00		
* 91000	IMPÔTS	1 934 740,23	20 297 178,66	377 500,00	18 088 000,00		
91000.318000	Réévaluation sur créances	1 550 000,00	-	-	-		
91000.318101	Défalcations, pertes sur débiteurs (impôts)	248 813,81	-	250 000,00	-	2 19 985,03	
91000.349900	Autres charges financières	5 206,19	-	2 500,00	-	2 170,05	
91000.361100	Parts aux cantons et concordats	130 720,23	-	125 000,00	-	122 296,49	
* 91000.400000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	-	13 702 230,84	-	12 500 000,00	12 625 920,12	
91000.400001	Impôts sur les prestations en capital, personnes physiques	-	220 142,75	-	300 000,00	172 827,50	
91000.400100	Impôts sur la fortune, personnes physiques	-	1 120 095,77	-	1 000 000,00		
91000.400200	Impôts à la source, personnes physiques	-	588 455,32	-	500 000,00	549 796,24	
91000.400901	Remb. d'arriérés défalqués (impôts)	-	53 153,03	-	110 000,00	109 036,63	
91000.401000	Impôts sur les bénéfices, personnes morales	-	1 870 234,65	-	1 200 000,00	1 996 091,30	
91000.401100	Impôts sur le capital, personnes morales	-	136 999,65	-	100 000,00		
91000.401200	Impôts à la source, personnes morales	-	-	-	50 000,00		
* 91000.401901	Impôts complémentaires sur les immeubles	-	185 686,35	-	-	-	
91000.402101	Impôts fonciers sans défalcation	-	1 546 393,95	-	1 600 000,00	1 499 594,40	
* 91000.402102	Impôts complémentaires sur les immeubles	-	-	-	80 000,00	157 316,35	
91000.402300	Droits de mutation	-	533 059,75	-	500 000,00	1 426 166,25	
91000.402400	Impôts sur les successions et donations	-	293 026,60	-	100 000,00	308 155,10	
91000.403300	Impôts sur les chiens	-	47 700,00	-	48 000,00	48 850,00	
93	PÉREQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES	8 873 401,80	10 088 436,00	9 000 000,00	9 850 000,00		
930	PÉREQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES	8 873 401,80	10 088 436,00	9 000 000,00	9 850 000,00		
9300	PÉREQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES	8 873 401,80	10 088 436,00	9 000 000,00	9 850 000,00		
* 93001	PÉREQUATION GÉNÉRALE	4 633 802,00	10 088 436,00	4 500 000,00	9 850 000,00		
93001.362201	Alimentation péréquation apte année en cours	4 268 601,00	-	4 500 000,00	-	4 166 448,00	
93001.362202	Alimentation péréquation ajust. année en cours	765 201,00	-	-	-	-	
93001.362203	Alimentation péréquation année précédente	-400 000,00	-	-	-	-	
93001.462201	Retour péréquation apte année en cours	-	6 909 730,00	-	6 850 000,00	6 816 678,00	
93001.462202	Retour péréquation ajust. année en cours	-	140 282,00	-	-	-	
93001.462203	Retour péréquation année précédente	-	604 790,00	-	-	-	
93001.462204	Dépenses thématiques apte année en cours	-	2 033 634,00	-	3 000 000,00	1 991 099,00	
93001.462205	Dépenses thématiques ajust. année en cours	-	400 000,00	-	-	-	
93002	PARTICIPATION COHÉSION SOCIALE	4 239 599,80	-	4 500 000,00	-	-	

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
93002.362.1.01	Participation à la cohésion sociale	4 484 979,00	-	4 500 000,00	-	4 409 747,60	-
93002.362.1.02	Participation à la cohésion sociale ajust. année en cours	132 203,00	-	-	-	-	-
93002.362.1.03	Participation à la cohésion sociale année précédente	-377 582,20	-	-	-	-	-
95	PARTS AUX RECETTES,AUTRES	-	4 717 822,41	-	4 550 000,00	-	-
950	PARTS AUX RECETTES,AUTRES	-	4 717 822,41	-	4 550 000,00	-	-
9500	PARTS AUX RECETTES,AUTRES	-	4 717 822,41	-	4 550 000,00	-	-
95000	AUTRES RECETTES	-	4 717 822,41	-	4 550 000,00	-	-
95000.412000	Patentes et concessions	-	35 987,20	-	50 000,00	-	47 198,55
95000.429000	Autres taxes	-	134 398,47	-	100 000,00	-	140 629,94
95000.4601.01	Part à l'impôt sur les frontaliers	-	4 025 622,65	-	3 800 000,00	-	3 876 604,75
95000.4601.02	Part à l'impôt sur les gains immobiliers	-	326 938,70	-	450 000,00	-	416 836,80
95000.4601.03	Rétribution/Compensation RFFA	-	194 875,39	-	150 000,00	-	188 199,15
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	1 304 436,40	1 897 163,96	1 538 030,00	1 876 200,00	-	-
961	INTÉRÊTS	1 103 657,44	1 204 604,80	1 305 400,00	1 250 200,00	-	-
9610	INTÉRÊTS	1 103 657,44	1 204 604,80	1 305 400,00	1 250 200,00	-	-
96100	INTÉRÊTS	1 103 657,44	1 204 604,80	1 305 400,00	1 250 200,00	-	-
96100.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	1 101 589,39	-	1 290 400,00	-	63 331,10	-
96100.342000	Acquisition et administration de capital	2 068,05	-	15 000,00	-	15 604,70	-
96100.440000	Intérêts des liquidités	-	107,85	-	-	-	-
96100.4401.01	Intérêts de retard (impôts)	-	127 747,76	-	150 000,00	-	123 352,07
96100.4401.02	Intérêts de retard (commune)	-	2 284,55	-	1 000,00	-	-
96100.4401.03	Intérêts de retard	-	3 666,15	-	-	-	-
* 96100.4402.00	Intérêts des placements financiers	-	29 824,73	-	-	-	-
96100.494000	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	-	1 040 973,76	-	1 099 200,00	-	-
963	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	184 932,76	493 222,20	211 630,00	468 000,00	-	-
9630	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	184 932,76	493 222,20	211 630,00	468 000,00	-	-
96301	TERRAINS ET DOMAINES	150 081,80	444 688,00	167 550,00	423 000,00	-	-
* 96301.316000	Loyers et baux à ferme des biens-fonds	15 000,00	-	-	-	-	-
96301.343000	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	10 510,65	-	7 000,00	-	5 211,75	-
96301.3439.04	Primes d'assurances choses des bâtiments PF	2 590,45	-	3 600,00	-	3 559,50	-
96301.3439.05	Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.	4 423,70	-	40 000,00	-	5 568,10	-
96301.3910.03	Prestations internes de personnel	25 257,00	-	24 650,00	-	40 272,00	-
96301.3940.00	Imputations internes pour intérêts et charges financières théoriques	92 300,00	-	92 300,00	-	92 300,00	-
96301.4260.00	Remboursements et prestations de services	-	730,55	-	-	-	-

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
96301.443001	Location des terrains agricoles	-	31 601,00	-	37 000,00	-	-
96301.443002	Produit des DDP	-	371 969,10	-	366 000,00	-	359 550,70
* 96301.443003	Locations parcelles communales	-	40 387,35	-	20 000,00	-	-
96302	IMMEUBLE «URBA»	27 492,08	39 600,00	29 350,00	40 000,00	-	-
96302.343100	Entretien courant, biens-fonds PF	10 504,43	-	12 000,00	-	5 664,45	-
96302.343101	Abonnements et services des bâtiments PF	1 218,90	-	600,00	-	549,25	-
96302.343901	Charges EAU/EPU/COL bâtiments PF (prestation communale)	1 402,95	-	2 500,00	-	1 384,20	-
96302.343902	Charges d'électricité des bâtiments PF	887,40	-	2 200,00	-	703,75	-
96302.343903	Charges de chauffages des bâtiments PF	9 401,95	-	7 200,00	-	9 125,00	-
96302.343904	Primes d'assurances choses des bâtiments PF	4 076,45	-	4 850,00	-	4 435,55	-
96302.443000	Loyers et fermages, immeubles du PF	-	39 600,00	-	40 000,00	-	37 000,00
96303	PPE CHÂTEAU 2	7 358,88	8 934,20	14 730,00	5 000,00	-	-
96303.343000	Travaux d'entretien, biens-fonds PF	3 076,63	-	8 500,00	-	2 100,40	-
96303.343100	Entretien courant, biens-fonds PF	4 220,00	-	4 300,00	-	4 220,00	-
96303.343102	Achat de produits de nettoyage PF	-	-	500,00	-	-	-
96303.343900	Autres charges des biens-fonds PF	-	-	900,00	-	-	-
96303.343901	Charges EAU/EPU/COL bâtiments PF (prestation communale)	-	-	330,00	-	-	-
96303.343902	Charges d'électricité des bâtiments PF	62,25	-	100,00	-	18,30	-
96303.343903	Charges de chauffages des bâtiments PF	-	-	100,00	-	-	-
96303.443000	Loyers et fermages, immeubles du PF	-	7 515,00	-	5 000,00	-	10 020,00
96303.443900	Autres produits des immeubles PF	-	1 419,20	-	-	-	-
969	PATRIMOINE FINANCIER, NON MENTIONNÉ AILLEURS	15 846,20	199 336,96	21 000,00	158 000,00	-	-
9690	PATRIMOINE FINANCIER, NON MENTIONNÉ AILLEURS	15 846,20	199 336,96	21 000,00	158 000,00	-	-
96900	AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS	15 846,20	199 336,96	21 000,00	158 000,00	-	-
96900.342000	Acquisition et administration de capital	15 846,20	-	21 000,00	-	-	-
96900.442000	Dividendes	-	199 336,96	-	158 000,00	-	157 793,98
97	REDISTRIBUTIONS	-	5 106,10	-	6 000,00	-	-
971	REDISTRIBUTIONS LIÉES À LA TAXE SUR LE CO2	-	5 106,10	-	6 000,00	-	-
9710	REDISTRIBUTIONS LIÉES À LA TAXE SUR LE CO2	-	5 106,10	-	6 000,00	-	-
97100	REDISTRIBUTIONS LIÉES À LA TAXE SUR LE CO2	-	5 106,10	-	6 000,00	-	-
97100.469900	Redistributions	-	5 106,10	-	6 000,00	-	4 573,50

COMPTES D'EXPLOITATION 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
99	POSTES NON VENTILABLES	184 159,96	-	-	1 785 265,00	-	-
990	POSTES NON VENTILABLES	184 159,96	-	-	1 785 265,00	-	-
9900	POSTES NON VENTILABLES	184 159,96	-	-	1 785 265,00	-	-
99000	ALLOCATIONS / PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS	184 159,96	-	-	1 785 265,00	-	-
99000.3893.00	Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	184 159,96	-	-	-	-	-
99000.4894.00	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire	-	-	-	1 785 265,00	-	-

* voir commentaires dès la page 240.

Écritures internes

Charges/Revenus liés aux décisions cantonales ou aux associations intercommunales

BILAN 2024

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2024*	Bilan au 31.12.2024
I	ACTIF	90 139 088,16	92 240 912,71
10	PATRIMOINE FINANCIER	28 682 628,16	29 238 632,60
100	DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME	984 459,22	2 839 695,82
1000	CAISSE	9 944,15	7 395,65
1001	POSTE	962 342,79	2 016 422,93
1002	BANQUE	12 172,28	815 877,24
101	CRÉANCES	7 014 243,34	7 582 677,29
1010	CRÉANCES RÉSU. DE LIVR./PRESTAT. ENVERS DES TIERS	3 099 315,36	1 940 647,48
1012	CRÉANCES FISCALES	3 150 791,74	4 347 550,18
1013	ACOMPTES À DES TIERS	53 546,84	353 609,00
1015	COMPTES COURANTS INTERNES	99 995,70	7 911,67
1019	AUTRES CRÉANCES	610 593,70	932 958,96
102	PLACEMENTS FINANCIERS À COURT TERME	2 000 000,00	-
1022	PLACEMENTS À INTÉRÊTS	2 000 000,00	-
104	ACTIFS DE RÉGULARISATION	1 045 093,23	1 178 648,78
1041	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 045 093,23	-
1046	ACTIFS DE RÉGULARISATION, COMPTE DES INVESTISSEMENTS	-	120 000,00
1049	AUTRES ACTIFS DE RÉGULARISATION, COMPTE DE RÉSULTATS	-	1 058 648,78
106	MARCHANDISES, FOURNITURES ET TRAVAUX EN COURS	11 724,33	10 502,67
1060	ARTICLES DE COMMERCE	11 724,33	3 102,67
1061	MATIÈRES PREMIÈRES ET AUXILIAIRES	-	7 400,00
107	PLACEMENTS FINANCIERS	1 627 108,04	1 627 108,04
1070	ACTIONS ET PARTS SOCIALES	1 627 108,04	1 627 108,04
108	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PF	16 000 000,00	16 000 000,00
1080	TERRAINS PF	16 000 000,00	16 000 000,00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	61 456 460,00	63 002 280,11
140	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	58 778 750,00	60 165 175,47
1401	ROUTES /VOIES DE COMMUNICATION	11 985 300,00	11 408 230,80
1403	AUTRES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	12 421 500,00	11 616 818,99

BILAN 2024

Compte		Désignation	Bilan au 01.01.2024*	Bilan au 31.12.2024
1404	BÂTIMENTS PA		33 652 550,00	34 318 234,23
1406	BIENS MEUBLES PA		719 400,00	1 396 576,13
1407	INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION PA		-	1 425 315,32
142	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA		1 711 900,00	1 831 294,64
1427	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS		1 497 000,00	81 618,55
1429	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PA		214 900,00	1 749 676,09
144	PRÊTS PA		10 000,00	50 000,00
1446	PRÊTS AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF		10 000,00	50 000,00
145	PARTICIPATIONS, CAPITAL SOCIAL PA		955 810,00	955 810,00
1455	PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PRIVÉES		955 810,00	955 810,00
2	PASSIF		-90 139 088,16	-92 240 912,71
20	CAPITAUX DE TIERS		-81 580 950,60	-80 346 364,00
200	ENGAGEMENTS COURANTS		-4 312 132,78	-4 626 085,58
2000	ENG. CRTS PROVENANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS DE TIERS		-4 293 531,78	-4 491 799,48
2002	IMPÔTS		-	-117 066,10
2005	COMPTES COURANTS INTERNES		-1 061,00	-
2006	DÉPÔTS ET CAUTIONS		-17 540,00	-17 220,00
201	ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME		-11 578 867,46	-10 786 500,00
2010	ENGAGEMENTS ENVERS DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS		-792 367,46	-
2014	PART À COURT TERME D'ENGAGEMENTS À LONG TERME		-10 756 500,00	-10 756 500,00
2019	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS À COURT TERME ENVERS DES TIERS		-30 000,00	-30 000,00
204	PASSIFS DE RÉGULARISATION		-2 189 450,36	-2 219 778,42
2040	CHARGES DE PERSONNEL		-391 000,00	-359 000,00
2041	CHARGES DE BIENS, SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 122 852,67	-
2043	TRANSFERTS DU COMPTE DE RÉSULTATS		-	-453 254,00
2044	CHARGES FINANCIÈRES OU REVENUS FINANCIERS		-596 274,75	-599 180,82
2045	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION		-79 322,94	-69 189,12
2049	AUTRES PASSIFS DE RÉGULARISATION, COMPTE DE RÉSULTATS		-	-739 154,48
206	ENGAGEMENTS FINANCIERS À MOYEN ET LONG TERME		-63 500 500,00	-62 714 000,00
2064	EMPRUNTS, RECONNAISSANCES DE DETTES		-61 400 000,00	-60 850 000,00

BILAN 2024

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2024*	Bilan au 31.12.2024
2069	AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS À MOYEN ET LONG TERME	-2 100 500,00	-1 864 000,00
29	CAPITAL PROPRE	-8 558 137,56	-11 894 548,71
290	FINANCEMENTS SPÉCIAUX	-1 856 624,18	-1 794 268,43
2900	FINANCEMENTS SPÉCIAUX (AUTOFINANCÉS)	-1 856 624,18	-1 794 268,43
291	FONDS, LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE	-1 255 431,67	-2 594 108,98
2910	FONDS	-1 210 431,67	-2 549 108,98
2911	LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE	-45 000,00	-45 000,00
293	PRÉFINANCEMENTS ET AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CUMULÉS	-1 415 840,04	-1 600 000,00
2930	PRÉFINANCEMENTS ET AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CUMULÉS	-1 415 840,04	-1 600 000,00
294	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	-2 735 000,00	-2 735 000,00
2940	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	-2 735 000,00	-2 735 000,00
299	EXCÉDENT / DÉCOUVERT DU BILAN	-1 295 241,67	-3 171 171,30
2990	RÉSULTAT ANNUEL	-	-1 875 929,63
2999	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	-1 295 241,67	-1 295 241,67

* En raison du passage au nouveau plan comptable MCH2, des retraitements ont été réalisés sur le bilan d'ouverture afin d'améliorer la comparaison avec le bilan de clôture

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

2024

CHF

Flux de trésorerie lié à l'activité opérationnelle

Excédent de revenus / (-) excédent de charges	1 875 929,63
Amortissements du patrimoine administratif	3 571 592,40
Attributions au capital propre	184 159,96
(-) Augmentation/diminution solde créditeur	-568 433,95
Diminution/(+) augmentation stocks	1 221,66
(-) Augmentation/diminution actifs de régularisation	-13 555,55
Augmentation/(-) diminution engagements courants	462 241,62
Augmentation/(-) diminution passifs de régularisation	30 328,06
Augmentation/(-) diminution engagements envers les financements spéciaux, des fonds, legs et fondations sans personnalité juridique	1 276 321,56
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE [FTO]	6 819 805,39

Flux de trésorerie lié à l'investissement dans le PA

(-) Paiements pour investissements net patrimoine administratif	-5 345 701,33
(-) Octroi prêts patrimoine administratif	-65 500,00
Remboursement prêts patrimoine administratif	25 500,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'INVESTISSEMENT [FTI]	-5 385 701,33

Flux de trésorerie lié au placement dans le PF

(-) Achats placements financiers à court terme	-3 000 000,00
Ventes placements financiers à court terme	5 000 000,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AU PLACEMENT [FTP]	2 000 000,00

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ À L'INVESTISSEMENT ET AU PLACEMENT [FTI+P]

-3 385 701,33

Flux de trésorerie lié au financement

(-) Remboursement engagements financiers à court terme	-10 786 500,00
Octroi engagements financiers à long terme	10 000 000,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT [FTF]	-786 500,00

TOTAL DU FLUX DE TRÉSORERIE [FTO] + [FTI+P] + [FTF]

2 647 604,06

Etat des disponibilités nettes au 31.12.N-1

192 091,76

Etat des disponibilités nettes au 31.12.N

2 839 695,82

Variation des disponibilités nettes

2 647 604,06

ANNEXES

PRINCIPES RÉGISSANT LES COMPTES ANNUELS	225
ETAT DU CAPITAL PROPRE - EXERCICE 2024	227
TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES	228
TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS	229
TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	230
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)	231
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER)	239
COMMENTAIRES	240

I. PRINCIPES RÉGISSANT LES COMPTES ANNUELS

BASES LÉGALES APPLIQUÉES

NB : la loi et le règlement seront bientôt mis à jour pour refléter le contenu du présent Manuel.

Les comptes sont présentés conformément à la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RRCom), ainsi qu'aux dispositions du manuel de base MCH2 pour les communes vaudoises, manuel élaboré à partir des recommandations du manuel MCH2 publié par la Conférence des directrices et des directeurs des finances (CDF).

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes sont établis de manière à donner une image de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances du patrimoine administratif. Ils respectent également les principes comptables suivants définis dans la recommandation no 2 MCH2 : produit brut, comptabilité d'exercice, continuité, importance, clarté, fiabilité, comparabilité et permanence des méthodes.

RÉGULARISATION DES RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales sont régularisées selon les principes de l'échéance. À la fin de l'année, toutes les créances fiscales relatives à l'année sont comptabilisées, même si elles ne sont pas encore payées. La différence entre l'impôt facturé et l'impôt définitivement dû ne fait l'objet d'aucune estimation.

PÉRIMÈTRE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Ces comptes comprennent uniquement les comptes de la commune. Il n'y a pas de consolidation des comptes des associations de communes ou des autres organisations ou sociétés auxquelles elle est liée. L'annexe donne les informations nécessaires à apprécier les relations financières qui encourent entre la commune et lesdites associations de communes, organisations et sociétés.

STRUCTURE DES COMPTES

Les comptes de la commune se composent d'un compte de résultat à deux niveaux, du compte des investissements, du bilan, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe aux comptes annuels.

COMPTE DE RÉSULTATS

A l'instar du budget, les natures du compte de résultats sont présentées principalement selon la classification fonctionnelle. En dérogation à la recommandation no 8 MCH2, les excédents de charges ou de revenus des financements spéciaux, des fonds, des legs et des fondations constatés pour l'exercice font l'objet d'un prélèvement (groupe de comptes 45) ou d'une attribution (groupe compte 35) au capital propre (comptes 290 et 291).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements repose essentiellement sur le plan comptable MCH2 de la CDF.

BILAN

La structure du bilan prévoit les dérogations suivantes au plan comptable MCH2 de la CDF :

- 1) Les engagements envers les fonds, les financements spéciaux, les legs et les fondations sans personnalité juridique sous capitaux de tiers n'ont pas de comptes spécifiques. Ceux-ci sont inscrits dans les groupes de comptes relatifs à ces mêmes éléments du capital propre (comptes 290 et 291).
- 2) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud et en partant du constat que les instruments relatifs aux passifs de régularisation et aux engagements conditionnels sont suffisants pour renseigner sur les engagements vis-à-vis de tiers, les communes vaudoises ne peuvent pas constituer des provisions.
- 3) Conformément à la pratique de l'Etat de Vaud, il n'y a pas de compte prévu pour l'enregistrement des excédents provenant des enveloppes budgétaires. Ces excédents influencent donc le résultat.
- 4) Les amortissements supplémentaires sont autorisés, mais traités comme des préfinancements. Il n'y a donc pas de compte prévu pour l'enregistrement des amortissements supplémentaires cumulés.

ANNEXE AUX COMPTES

L'annexe présente l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, le tableau des titres et des participations, le tableau des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations.

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

L'inscription à l'actif du patrimoine administratif des dépenses d'investissement doit passer par le compte des investissements, soit les groupes de comptes 5 et 6. Les dépenses inférieures à CHF 50'000.-- par objet peuvent toutefois être portées au compte de résultats à travers le groupe de comptes 311.

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan, nettes des subventions d'investissement acquises et sont obligatoirement amorties de manière linéaire, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N+1).

La durée d'amortissement dépend de la catégorie d'immobilisation concernée, selon le tableau des durées d'amortissement présent dans l'annexe du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). Si les circonstances l'exigent, un amortissement non planifié peut être comptabilisé.

Les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif sont amortis, à condition d'être inscrits au bilan, dès l'aboutissement des études financées par le crédit, avec un amortissement sur 10 ans. Les frais de planification et de projection avant crédit sont régularisés lors de l'obtention du crédit d'investissement.

Si le projet d'investissement concerné par le crédit d'étude est abandonné, la valeur résiduelle du crédit d'étude est amortie dans son intégralité l'année durant laquelle l'abandon du projet a été décidé.

PATRIMOINE FINANCIER

Les communes vaudoises ne sont pas autorisées à procéder à un retraitement du patrimoine financier au sens défini par le MCH2. En effet, les actifs du patrimoine financier ne peuvent pas être évalués au-dessus de leur prix de revient. Par conséquent, le principe de l'image fidèle n'est ici pas respecté. Les actifs du patrimoine financier ne font pas l'objet d'un amortissement planifié. Si la valeur vénale d'un actif du patrimoine financier se trouve de manière durable en dessous de sa valeur au bilan, une correction est effectuée via le compte 344. Aucune correction à la hausse n'est en revanche autorisée si, par la suite, l'actif devait récupérer une partie ou la totalité de sa valeur d'avant la correction.

FINANCEMENTS SPÉCIAUX, FONDS, LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE

Les financements spéciaux et les fonds sont des capitaux destinés à un but spécifique (affectés). Les financements spéciaux, à la différence des fonds, sont liés à des domaines qui doivent être obligatoirement autofinancés sont alimentés par des recettes affectées. Les deux doivent reposer sur une base légale.

De leur côté, les legs et les fondations sans personnalité juridique correspondent à des capitaux cédés à la commune par des tiers avec obligation de les affecter aux buts voulus par ces mêmes tiers.

PRÉFINANCEMENTS ET AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Un préfinancement est une constitution de réserve pour une immobilisation du patrimoine administratif pas encore concrétisée. Le préfinancement de charges courantes n'est pas autorisé. En revanche, un amortissement supplémentaire est une constitution de réserve visant une couverture anticipée des charges d'amortissement planifiées d'une immobilisation dont l'amortissement est déjà en cours.

La constitution de ces réserves peut être prévue au moment du bouclage, uniquement s'il existe un excédent de revenus. Son montant ne peut pas dépasser l'excédent constaté. Elle nécessite une validation du Conseil communal, validation qui peut avoir lieu dans le cadre de l'adoption des comptes annuels. Comptablement, la constitution de ces réserves passe par l'inscription d'une charge extraordinaire en faveur du capital propre (compte 2930). La dissolution se fait en même temps que les amortissements planifiés (qui ne sont pas modifiés), par l'inscription de revenus extraordinaires.

RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Les attributions à la réserve de politique budgétaire et les prélèvements sur celle-ci doivent être comptabilisés soit comme des charges extraordinaires soit comme des revenus extraordinaires. Au bilan, la réserve de politique budgétaire est inscrite au capital propre de la commune (compte 2940).

Les attributions à la réserve de politique budgétaire ne peuvent jamais dépasser l'excédent de revenus de l'exercice après la prise en compte des autres écritures extraordinaires. En revanche, un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire doit obligatoirement être effectué lorsque l'exercice prévoit un excédent de charges, si possible de manière à le neutraliser. Dès que le résultat cumulé est à l'équilibre, cette réserve peut financer des préfinancements ou des amortissements extraordinaires.

2. ÉTAT DU CAPITAL PROPRE - EXERCICE 2024

Compte	Solde au 01.01.2024		Augmentation par le compte		Diminution par le compte		Solde au 31.12.2024	
2900	FINANCEMENTS SPÉCIAUX (AUTOFINANCÉS)	1 856 624,18	3510 Attributions aux financements spéciaux	108 332,65	4510 Prélèvements sur les financements spéciaux	170 688,40	1 794 268,43	
29000.01	Financement spécial-Eau	500 057,29	71000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux	-	71000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	117 305,31	382 751,98	
29000.02	Financement spécial-Epuration	696 760,48	72000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux	10 091,69	72000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	706 852,17	
29000.03	Financement spécial-Collecteurs	223 942,48	72001.3510.00 Attributions aux financements spéciaux	98 240,96	72001.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	322 183,44	
29000.04	Financement spécial-Déchets	435 863,93	73000.3510.00 Attributions aux financements spéciaux	-	73000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux	53 383,09	382 480,84	
2910	FONDS	1 210 431,67	3511 Attributions aux fonds	1 521 068,00	4511 Prélèvements sur les fonds	182 390,69	2 549 108,98	
29100.01	Fonds loyers modérés Chemin de la Dame	60 889,00	56000.3511.00 Attributions aux fonds	-	56000.4511.00 Prélèvements sur les fonds	-	60 889,00	
29100.10	Fonds équipements communautaires	627 354,70	79001.3511.00 Attributions aux fonds	1 500 000,00	79001.4511.00 Prélèvements sur les fonds	75 000,00	2 052 354,70	
29100.19	Fonds de réserve préavis 19/22-Plan directeur des mobilités	50 000,00	61506.3511.00 Attributions aux fonds	-	61506.4511.00 Prélèvements sur les fonds	50 000,00	-	
29100.20	Fonds énergie renouvelable	229 398,87	76100.3511.00 Attributions aux fonds	21 068,00	76100.4511.00 Prélèvements sur les fonds	-	250 466,87	
29100.21	Fonds éclairage public	202 898,00	61503.3511.00 Attributions aux fonds	-	61503.4511.00 Prélèvements sur les fonds	17 499,59	185 398,41	
29100.32	Fonds de réserve préavis 32/18-Etudes Signal	24 277,10	34102.3511.00 Attributions aux fonds	-	34102.4511.00 Prélèvements sur les fonds	24 277,10	-	
29100.63	Fonds de réserve préavis 63/20-Etude Objectif Logement	15 614,00	56000.3511.00 Attributions aux fonds	-	56000.4511.00 Prélèvements sur les fonds	15 614,00	-	
2911	LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE	45 000,00	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique	-	4512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	-	45 000,00	
29110.00	Donation affectée	45 000,00	3512 Attributions aux legs et fondations sans personnalité juridique	-	4512 Prélèvements provenant de legs et fondations sans personnalité juridique	-	45 000,00	
2930	PRÉFINANCEMENTS ET AMORTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CUMULÉS	1 415 840,04	3893 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	184 159,96	4893 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	1 600 000,00	
29300.10	Préfinancement nouveau complexe au Puisoir	1 000 000,00	32904.3893.00 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	-	32904.4893.00 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	1 000 000,00	
29300.30	Préfinancement parking (Thiemo-Carrard)	415 840,04	61510.3893.00 Attributions aux préfinancements et amortissements supplémentaires	184 159,96	61510.4893.00 Prélèvements sur les préfinancements et amortissements supplémentaires cumulés	-	600 000,00	
2940	RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE	2 735 000,00	3894 Attributions à la réserve de politique budgétaire	-	4894 Prélèvements sur la réserve de politique budgétaire	-	2 735 000,00	
29900.00	RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2023	983 777,79	29990.00 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de charges)	-	29990.00 Résultats cumulés des années précédentes (si excédent de revenus)	983 777,79	-	
29990.00	RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	311 463,88	29900.00 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de revenus)	983 777,79	29900.00 Résultat annuel de l'exercice N-1 (si excédent de charges)	-	1 295 241,67	
29900.00	RÉSULTAT ANNUEL DE L'EXERCICE 2024	-	90000.00 Excédent de revenus	1 875 929,63	90010.00 Excédent de charges	-	1 875 929,63	

3. TABLEAU DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES

Nom de l'association de communes	Quotes-parts communales de la dette nette (%)	Caution maximale (CHF)	Contribution de l'année 2024 (CHF)	Quote-part de la dette nette (CHF)
BOISCOM	9%	72 000	10 000	0
EQUIFOR	9%	36 000	2 432	0
TRIAGE DU SUCHET	9%	27 000	16 611	0
ARAS JUNOVA	31%	0	2 541 300	0
ASIOR	68%	20 449 765	3 825 342	6 076 772
ORPC	8%	81 574	147 389	52 325
SDISPO	38%	0	234 933	0

4. TABLEAU DES TITRES ET DES PARTICIPATIONS

Nom de l'association de communes	Année d'acquisition	Nombre de titres au 31.12.2024	Valeur nominale du titre	Cours	Valeur de marché au 31.12.2024	Valeur au bilan au 01.01.2024	Valeur au bilan au 31.12.2024	Flux financiers importants	Réserves latentes
1070 Actions et parts sociales (patrimoine financier)									
ACTIONS									
Banque Cantonale Vaudoise	1999	1 710	1	83,50	142 785	3 420	3 420	n/a	139 365
VOé holding SA	2015	675 683	1	8,05	5 439 248	760 688	760 688	n/a	4 678 560
Romande Energie Holding SA	2005	76 000	1	43,00	3 268 000	76 000	76 000	n/a	3 192 000
Compagnie Foncière & Industrielle du Nord Vaudois SA	2018	7 770	100	141,40	1 098 678	777 000	777 000	n/a	321 678
PARTS SOCIALES									
Raiffeisen	2008	50	200	200,00	10 000	10 000	10 000	n/a	0
Total du patrimoine financier 9 958 711 627 108 8 331 603									
1455 Participations, Placements (patrimoine administratif)									
ACTIONS									
CRIDEC, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	n/a	4	1 000	0,00	0	0	0	n/a	0
STRID SA	2012	180	700	700,00	126 000	21 350	21 350	n/a	104 650
STRID SA	2012	225	2 100	2 100,00	472 500	202 960	202 960	n/a	269 540
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	n/a	4	500	0,00	0	0	0	n/a	0
Schweizer Zucker AG	n/a	140	10	23,00	3 220	1 500	1 500	n/a	1 720
Groupe CGN SA	n/a	50	25	2,00	100	0	0	n/a	100
Restoroute de Bavois SA	n/a	5	1 000	0,00	0	0	0	n/a	0
TRAVYS - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Sainte-Croix SA	n/a	10 000	10	25,55	255 500	100 000	100 000	n/a	155 500
Maison du Nord Vaudois SA	2003	75	200	335,00	25 125	0	0	n/a	25 125
BVA Holding SA	n/a	5	100	0,00	0	0	0	n/a	0
Sports et loisirs de Vallorbe SA	n/a	20	1	0,00	0	0	0	n/a	0
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains SA	2008	52	500	0,00	0	0	0	n/a	0
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	n/a	5	100	81,20	406	0	0	n/a	406
PARTS SOCIALES									
Caveau de Promotion de l'appell. Côtes de l'Orbe	n/a	200	0	0,00	0	0	0	n/a	0
Fondation du CIMM (Centre international de la mécanique d'art - Sainte-Croix)	n/a	5	100	0,00	0	0	0	n/a	0
Association de la piscine d'Orbe	n/a	998	25	0,00	0	0	0	n/a	0
Cautionnement Vaud, société coopérative	n/a	350	0	0,00	0	0	0	n/a	0
La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers	n/a	18	250	0,00	0	0	0	n/a	0
Société coopérative d'habitation d'Orbe (SCHO)	n/a	3 050	200	200,00	610 000	610 000	610 000	n/a	0
Journal l'Omibus	2006	50	100	0,00	0	0	0	n/a	0
Société coopérative de l'abattoir régional d'Orbe	2016	10	1 000	1 000,00	10 000	10 000	10 000	n/a	0
Urbakids	2016	20	1 000	1 000,00	20 000	10 000	10 000	n/a	10 000
Total du patrimoine administratif 522 851 955 810 567 041									

5. TABLEAU DES PRÊTS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nom de l'entité bénéficiaire	Type de rapport juridique	Date de décision	Engagement initial	«Montant de l'engagement au 01.01.24»	«Montant de l'engagement au 31.12.24»	Risque d'activation	Commentaires
Prêts							
1446001 Prêt Tennis 2024-2044	préavis 41/24 et convention écrite	20.06.2024	40 000	0	40 000		Remboursement annuel de CHF 2'000.-- et intérêts à 1.5%
1446005 Prêt Association In Tempo	convention écrite	30.10.2024	10 000	0	10 000		Remboursement au 31.03.2025 et intérêts à 1.5%
Engagements hors bilan							
FC Orbe - no 320.60.19	cautionnement	06.08.1994	30 000	30 000	30 000	10%	auprès de la BCV
Société coopérative d'habitation d'Orbe (SCHO) - Chantemerle 19-21 no 5015 92 32	cautionnement	22.03.2001	2 298 000	932 898	932 898	5%	auprès de la BCV
Fondation la Rochette - Dame 5 no 19 58 84	cautionnement	«13.10.2014 & 11.2019»	450 000	384 627	384 627	5%	auprès de la BCV
Fondation la Rochette - Thienne 14 no 5 107 79 36	cautionnement	13.10.2014	1 350 000	387 065	387 065	5%	auprès de la BCV
Coopérat. Cité Derrière - Dame 208 no 5136 07 40	cautionnement	01.06.2004	820 000	86 384	58 912	5%	auprès de la BCV
Coopelia Nyon - Terreaux 27 à 33 no 5166 90 63	cautionnement	25.10.2005	3 550 000	3 550 000	3 550 000	5%	auprès de la BCV
Le Tennis-Club Orbe (TCO)	cautionnement	02.09.2024	40 000	0	40 000	10%	en cours auprès de la Raiffeisen
Domaine de Boscéaz no 5124088 04	cautionnement	28.01.2021	230 000	201 200	182 000	20%	auprès de la BCV

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

Immobilisations	No du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au 01/01/2024		Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Amortissements cumulés au 01/01/24 (-)		Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.24	Durée restante de l'amortissement	Durée totale d'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.24	Réserves de préfinancement au 31.12.24
			01/01/2024	31.12.24			01.01.24 (-)	31.12.24 (-)							
140 Immobilisations corporelles PA											60 165 175				
1401 Routes et voies de communication PA											11 408 231				
14010.00 Ouvrages routiers															
Chemin du Côteau et Giratoire	02/11	2 590 000,00	1 639 562,50	1 639 562,50	-	-	-445 562,50	-55 000,00	-55 000,00		1 139 000,00	21	30		
Chemin de la Magnenette	07/16	935 600,00	841 475,12	841 475,12	-	-	-141 475,12	-28 000,00	-28 000,00		672 000,00	24	30		
Chemin du Suchet et Giratoire Montchoisi	11/10	380 000,00	368 458,00	368 458,00	-	-	-136 458,00	-12 500,00	-12 500,00		219 500,00	18	30		
Giratoire des Fleurs-de-Lys	12/10	435 000,00	326 323,45	326 323,45	-	-	-124 923,45	-10 600,00	-10 600,00		190 800,00	18	30		
Réfection route de Montcherand	30/03	1 285 000,00	976 190,45	976 190,45	-	-	-674 690,45	-33 500,00	-33 500,00		268 000,00	8	30		
Trottoir route de la Vallée	35/18	266 000,00	156 180,30	156 180,30	-	-	-31 180,30	-5 000,00	-5 000,00		120 000,00	24	30		
Passage à niveau Etraz	41/13	230 000,00	213 558,00	213 558,00	-	-	-59 558,00	-7 000,00	-7 000,00		147 000,00	21	30		
Carrefours ESAM	43/18	2 893 614,00	2 208 845,03	2 208 845,03	-	-	-344 845,03	-80 000,00	-80 000,00		1 784 000,00	25	30		
Avenue de Thienne, réfection et aménagement - préavis compl.	48/24	785 000,00	-	-	-	-	-	-	-		-	30	30		
Equipement Longues-Passons	50/13	1 580 000,00	1 547 947,69	1 547 947,69	4 730,80	-	-158 947,69	-50 000,00	-50 000,00		1 343 730,80	26	30		
Chemin des Vaux	52/13	125 000,00	110 628,80	110 628,80	-	-	-29 228,80	-3 700,00	-3 700,00		77 700,00	21	30		
Réaménagement des Granges-St-Martin	53/19	2 039 000,00	2 086 602,85	2 086 602,85	-	-	-200 102,85	-66 500,00	-66 500,00		1 820 000,00	26	30		
Réfections Grand-Rue	57/13	2 240 000,00	1 673 439,33	1 673 439,33	-	-	-457 939,33	-55 500,00	-55 500,00		1 160 000,00	21	30		
Ref. ch. agricoles (zone glissement en Gravelet/Ch.AF yc pont Talent)	75/20	2 280 000,00	1 385 695,10	1 385 695,10	-	-	-236 695,10	-36 000,00	-36 000,00		1 113 000,00	28	30		

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

	No du préavis	Dépenses nettes cumulées au		Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au		Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au	Durée restante de l'amortissement	Durée totale d'amortissement	Réserves de préfinancement au
		01.01.2024	31.12.24			31.12.24	01.01.24 (-)							
Immobilisations														
		Credit accordé												
Girotoire Coopelia-Couronne	80/05	780 000,00	772 402,65	-	-	772 402,65	-466 402,65	-25 500,00			280 500,00	11	30	Réserves de préfinancement au 31.12.24
Passage à niveau Longeraie et Ars	96/06	460 000,00	321 402,05	-	-	321 402,05	-216 702,05	-9 000,00			95 700,00	11	30	Réserves de préfinancement au 01.01.24
I 401 I.00 Eclairage public														
Chemin de la Magnenette	07/16	95 400,00	129 836,19	-	-	129 836,19	-44 836,19	-8 500,00			76 500,00	9	15	
Assainissement infrastructures souterraines	18/22	260 000,00	37 519,85	-	-	37 519,85	-15 519,85	-15 000,00			7 000,00	13	15	
Trottoir route de la Vallée	35/18	61 000,00	56 960,39	-	-	56 960,39	-18 960,39	-3 800,00			34 200,00	9	15	
Carrefours ESAM	43/18	256 228,00	329 557,38	-	-	329 557,38	-80 057,38	-23 000,00			226 500,00	10	15	
Equipement Longues Raies-Passons	50/13	215 000,00	280 758,09	-	-	280 758,09	-42 758,09	-14 000,00			224 000,00	11	15	
Réaménagement des Granges-St-Martin	53/19	290 000,00	266 199,70	-	-	266 199,70	-58 199,70	-19 500,00			188 500,00	11	15	
Eclairage public routes de la Vallée et Montcherand	54/19	320 000,00	192 677,25	-	-	192 677,25	-51 677,25	-13 000,00			128 000,00	10	15	
Rénovation chemin de Floréal	85/15	35 000,00	34 611,95	-	-	34 611,95	-14 811,95	-2 200,00			17 600,00	8	15	
I 401 I.60 Parkings extérieurs	46/19	233 000,00	147 525,04	-	-	147 525,04	-67 525,04	-5 000,00			75 000,00	15	20	
I 403 Autres travaux de génie civil PA														
I 403 I.00 S.I. (Eau)	N/A	N/A	1 728 000,00	-	-	-	-	-64 000,00			1 664 000,00	26	30	
I 403 I.01 Station Bois de Chêne	38/07	5 500 000,00	2 719 026,00	-	-	2 719 026,00	-1 199 526,00	-89 500,00			1 430 000,00	16	30	
I 403 I.02 Installation diverses des S.I. (Eau)														
Renforcement réseau eau Tabornaires	04/98	880 000,00	557 925,65	-	-	557 925,65	-446 925,65	-18 500,00			92 500,00	5	30	
Chemin de la Magnenette	07/16	339 000,00	374 547,14	-	-	374 547,14	-62 047,14	-12 500,00			300 000,00	24	30	
Assainissement infrastructures souterraines	18/22	760 000,00	18 192,23	-	-	18 192,23	-7 192,23	-9 000,00			2 000,00	28	30	
Remplacement conduite chemin des Philosophes	31/18	128 000,00	67 340,75	-	-	67 340,75	-12 340,75	-2 200,00			52 800,00	24	30	
Carrefours ESAM	43/18	96 965,00	90 824,72	-	-	90 824,72	-12 824,72	-3 500,00			74 500,00	25	30	

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

		Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024		Dépenses nettes en 2024 (+/-)		Aliénations et sorties en 2024 (-)		Dépenses nettes cumulées au 31.12.24		Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)		Amortissements planifiés en 2024 (-)		Amortissements non planifiés en 2024 (-)		Valeur nette comptable au 31.12.24		Durée restante de l'amortissement		Durée totale d'amortissement		
No du préavis		Cédant		Dépenses nettes en 2024 (+/-)		Aliénations et sorties en 2024 (-)		Dépenses nettes cumulées au 31.12.24		Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)		Amortissements planifiés en 2024 (-)		Amortissements non planifiés en 2024 (-)		Valeur nette comptable au 31.12.24		Durée restante de l'amortissement		Durée totale d'amortissement		
Immobilisations																						
48/08	Bouclage chemin des Vaux	210 000,00	129 261,90	-	-	-	129 261,90	-68 461,90	-3 800,00	-	-	-3 800,00	-	57 000,00	15	30						
50/13	Equipement Longues Rades-Passons	155 000,00	213 132,12	-	-	-	213 132,12	-17 132,12	-7 000,00	-	-	-7 000,00	-	189 000,00	26	30						
53/19	Réaménagement des Granges-St-Martin	260 000,00	227 257,92	-	-	-	227 257,92	-24 757,92	-7 500,00	-	-	-7 500,00	-	195 000,00	26	30						
69/93	Construction Réservoir «En Buclars»	2 280 000,00	1 634 527,00	-	-	-	1 634 527,00	-1 534 527,00	-50 000,00	-	-	-50 000,00	-	50 000,00	1	30						
85/15	Rénovation chemin de Floréal	150 000,00	89 868,41	-	-	-	89 868,41	-17 868,41	-3 000,00	-	-	-3 000,00	-	69 000,00	23	30						
96/16	Carrefour routier Valeyres/Signal	143 000,00	136 484,97	-	-	-	136 484,97	-22 084,97	-4 400,00	-	-	-4 400,00	-	110 000,00	25	30						
Muni 7.05.19	PDDE	42 000,00	43 627,40	-	-	-	43 627,40	-26 827,40	-8 400,00	-	-	-8 400,00	-	8 400,00	1	5						
15/11	I 4031.09 R.I.P.O.	I 200 000,00	I 161 649,80	-	-	-	I 161 649,80	-316 149,80	-39 000,00	-	-	-39 000,00	-	806 500,00	21	30						
I 4032.10 Station d'épuration avant gros travaux																						
118/10	Remplacement installations Déshydratation des boues	935 000,00	764 368,73	-	-	-	764 368,73	-486 368,73	-35 000,00	-	-	-35 000,00	-	243 000,00	7	20						
71/05	Traitement des Boues et Biogaz	2 700 000,00	1 489 796,17	-	-	-	1 489 796,17	-1 178 596,17	-77 800,00	-	-	-77 800,00	-	233 400,00	3	20						
86/15	Réfection Bâtiment + Infrastructures STEP	891 000,00	269 506,12	-	-	-	269 506,12	-72 506,12	-9 000,00	-	-	-9 000,00	-	188 000,00	22	30						
I 4033.00 Collecteurs de concentration																						
07/16	Chemin de la Magnenette	348 000,00	275 572,12	-	-	-	275 572,12	-50 572,12	-9 000,00	-	-	-9 000,00	-	216 000,00	24	30						
17/17	Remplacement installations électrotechniques Stations de relevage	176 000,00	143 702,18	-	-	-	143 702,18	-54 702,18	-11 000,00	-	-	-11 000,00	-	78 000,00	9	15						
18/22	Assainissement infrastructures souterraines	669 000,00	7 346,47	-	-	-	7 346,47	-7 346,47	-5 000,00	-	-	-5 000,00	-	-5 000,00	28	30						

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

	No du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au		Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.24		Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.24	Durée restante de l'amortissement	Durée totale d'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.24	Réserves de préfinancement au 31.12.24
			01.01.2024	31.12.24			01.01.24 (-)	31.12.24								
Immobilisations																
Mise en séparatif chemin des Philosophes	20/07	710 000,00	584 813,05	584 813,05	-	-	584 813,05	-242 813,05	-19 000,00	-19 000,00		323 000,00	17	30		
Réfection chemin des Vignes	26/07	1 300 000,00	588 739,80	588 739,80	-	-	588 739,80	-240 739,80	-20 000,00	-20 000,00		328 000,00	17	30		
Trottoir route de la Vallée	35/18	54 000,00	29 545,27	29 545,27	-	-	29 545,27	-10 545,27	-2 200,00	-2 200,00		16 800,00	9	15		
Assainissement chemin des Ars/Granges-St-Martin	41/99	2 815 000,00	1 440 626,70	1 440 626,70	-	-	1 440 626,70	-994 626,70	-50 000,00	-50 000,00		396 000,00	8	30		
Carrefours ESAM	43/18	206 193,00	173 691,49	173 691,49	-	-	173 691,49	-27 691,49	-7 000,00	-7 000,00		139 000,00	25	30		
Equipement Longues Raies-Passons	50/13	1 435 000,00	1 044 675,53	1 044 675,53	-	-	1 044 675,53	-140 675,53	-48 000,00	-48 000,00		856 000,00	26	30		
Réaménagement des Granges St-Martin	53/19	191 000,00	224 156,76	224 156,76	-	-	224 156,76	-21 156,76	-7 000,00	-7 000,00		196 000,00	26	30		
Ref. ch. agricoles (zone glissem. en Gravelet/Ch.AF yc pont Talent)	75/20	350 000,00	23 307,58	23 307,58	-	-	23 307,58	-4 307,58	-4 000,00	-4 000,00		15 000,00	28	30		
I4034.00 Déchetterie	08/21	3 030 000,00	2 822 715,35	2 820 334,34	20 994,99	-23 376,00	2 820 334,34	-112 215,35	-110 000,00	-110 000,00		2 598 118,99	28	30		
I4034.02 Mini-déchetteries/Conteneurs enterrés																
Réalisation de conteneurs enterrés au centre ville	07/21	259 000,00	205 348,26	205 348,26	-	-	205 348,26	-20 348,26	-15 000,00	-15 000,00		170 000,00	12	15		
Réaménagement mini-déchetteries (Chartemerle dépose)	46/19	414 000,00	297 492,52	297 492,52	-	-	297 492,52	-128 492,52	-30 000,00	-30 000,00		139 000,00	5	10		
I4038.00 Réfection de murs et divers																
Mur enceinte esplanade du Château	24/17	330 000,00	494 336,65	494 336,65	-	-	494 336,65	-183 536,65	-13 000,00	-13 000,00		297 800,00	23	30		
Mur Clos du Château	36/12	230 000,00	165 686,00	165 686,00	-	-	165 686,00	-69 686,00	-8 000,00	-8 000,00		88 000,00	11	20		
I404. Bâtiments PA																
I4040.00 Hôtel de Ville																
Achat parcelle no 436 - Place du Marché	14/22	5 550 000,00	3 405 333,22	3 405 333,22	1 540 796,06		4 946 129,28	-161 333,22	-105 000,00	-105 000,00		4 679 796,06	28	30		
													34 318 234			

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

	No du préavis	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024		Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.24		Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.24	Durée restante de l'amortissement 4 et 14	Durée totale d'amortissement 10 et 20	Réserves de préfinancement au 01.01.24	Réserves de préfinancement au 31.12.24
		Credit accordé	01.01.2024			31.12.24	31.12.24								
Immobilisations															
Transformation Grand-Pont, PLS, entretien	20/17	280 000,00	278 048,55	-	-	278 048,55	-115 248,55	-23 000,00	-	-	139 800,00	4 et 14	10		
Rénovation petit collège étape 1	47/99	952 000,00	839 733,20	-	-	839 733,20	-673 733,20	-24 000,00	-	-	142 000,00	6	30		
Couverts et Combles	52/08	214 000,00	192 932,45	-	-	192 932,45	-93 432,45	-6 000,00	-	-	93 500,00	15	30		
Rénovation divers bâtiments	53/13	46 000,00	42 578,70	-	-	42 578,70	-34 578,70	-4 000,00	-	-	4 000,00	1	10		
Réhabilitation	95/09 - 109/10 - 03/11	620 000,00	600 276,85	-	-	600 276,85	-338 776,85	-30 000,00	-	-	231 500,00	8	20		
I 4045.02 Collège Chantemerle															
Etudes	18/11	149 000,00	142 799,18	-	-	142 799,18	-128 799,18	-14 000,00	-	-	-	-	-		
Extension	23/12	8 700 000,00	8 664 911,45	-	-	8 664 911,45	-2 324 411,45	-290 000,00	-	-	6 050 500,00	21	30		
Réfection toiture et faux-plafonds	36/18	1 295 000,00	885 448,39	24 942,40	-	910 390,79	-174 448,39	-41 000,00	-	-	694 942,40	25	30		
Raccourcement collèges CAD	45/18	118 000,00	118 580,90	-	-	118 580,90	-24 180,90	-5 900,00	-	-	88 500,00	15	20		
Rénovation divers bâtiments	53/13	104 500,00	109 131,30	-	-	109 131,30	-81 131,30	-10 000,00	-	-	18 000,00	1	10		
Réhabilitation	95/09 - 109/10 - 03/11	412 200,00	376 793,85	-	-	376 793,85	-214 793,85	-18 000,00	-	-	144 000,00	8	20		
I 4045.04 Collège Montchoisi															
Salle de travaux manuels	17/06	1 350 000,00	1 368 762,25	-	-	1 368 762,25	-724 762,25	-46 000,00	-	-	598 000,00	13	30		
Transformation Grand-Pont, PLS, entretien	20/17	32 000,00	24 541,05	-	-	24 541,05	-6 441,05	-1 600,00	-	-	16 500,00	15	20		
4e étape	38/03	990 000,00	986 282,80	-	-	986 282,80	-623 282,80	-33 000,00	-	-	330 000,00	10	30		
Raccourcement collèges CAD	45/18	122 000,00	127 802,60	-	-	127 802,60	-30 202,60	-6 100,00	-	-	91 500,00	15	20		
Couverts et combles	52/08	220 000,00	223 033,85	-	-	223 033,85	-103 033,85	-7 500,00	-	-	112 500,00	15	30		
Salle de musique	74/05	340 000,00	324 306,75	-	-	324 306,75	-203 306,75	-11 000,00	-	-	110 000,00	10	30		
Aménagement 4 classes - 3e étape	81/01	850 000,00	678 456,05	-	-	678 456,05	-511 956,05	-18 500,00	-	-	148 000,00	8	30		

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

Immobilisations	No du préavis	Crédit accordé	Dépenses nettes cumulées au		Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.24	Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.24	Durée restante de l'amortissement	Durée totale d'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.24	Réserves de préfinancement au 31.12.24
			01.01.2024	31.12.2024											
Réhabilitation	95/09 - 109/10 - 03/11	54 800,00	53 057,00	53 057,00	-	-	53 057,00	-19 657,00	-2 800,00	-	30 600,00	12	20		
Achat et transformations	n/a	13 800 000,00	8 785 161,90	8 785 161,90	-	-	8 785 161,90	-7 462 561,90	-2 65 000,00	-	1 057 600,00	4	30		
I4046.00 Caserne du Feu «La Motte»	22/12	5 720 000,00	4 425 541,50	4 425 541,50	-	-	4 425 541,50	-1 485 541,50	-147 000,00	-	2 793 000,00	19	30		
I406 Biens meubles PA															
I406.00 Mobilier, Machines															
Rénovation bâtiment de police	21/22	50 000,00	-	47 760,70	-	-	47 760,70	-	-	-	47 760,70	5	5		
Remplac. porte-outils espaces verts/adaptation parc véhicules	73/20	337 000,00	333 672,87	333 672,87	-	-	333 672,87	-68 072,87	-33 200,00	-	232 400,00	7	10		
Remplacement du silo à sel des Services techniques	39/18	110 000,00	103 959,10	103 959,10	-	-	103 959,10	-28 959,10	-5 000,00	-	70 000,00	14	20		
I4065.22 Véhicules 2022-23	11/22	630 000,00	450 203,83	439 592,41	-10 611,42	-	439 592,41	-71 403,83	-68 000,00	-	300 188,58	8	10		
I4065.24 Véhicules 2023-24	34/24	890 000,00	-	790 693,85	-44 467,00	-	746 226,85	-	-	-	746 226,85	8	8		
I407 Installations en construction PA															
I4070.32 Panneaux solaires STEP	32/23	830 000,00	-	179 779,34	-	-	179 779,34	-	-	-	179 779,34	25	25		
I4070.37 Modernisation STEP	37/24	42 462 000,00	-	1 245 535,98	-	-	1 245 535,98	-	-	-	1 245 535,98	30	30		
Total immobilisations corporelles															
60 165 175															
I42 Immobilisations incorporelles PA															
1 831 295															
I427 Immobilisations incorporelles en cours PA															
81 619															

6. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

	No du préavis	Credit accordé	Depenses nettes cumulées au 01.01.2024	Depenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Depenses nettes cumulées au 31.12.24	Amortissements cumulés au 01.01.24 (-)	Amortissements planifiés en 2024 (-)	Amortissements non planifiés en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.24	Durée restante de l'amortissement	Durée totale d'amortissement	Réserves de préfinancement au 01.01.24	Réserves de préfinancement au 31.12.24
Immobilisations														
14272.43 Étude sécurisation carref. rte Chavornay/Longeraie	43/24	190 000,00		-	1 480,10	1 480,10		-		1 480,10	10	10		
14272.46 Étude réal. salle de gym, terrain de sport, parking	46/24	855 000,00		-	80 138,45	80 138,45		-		80 138,45	10	10		
1429 Autres immobilisations incorporelles PA														
14290.00 Cadastre - PPA - PGA														
Etude Plan général d'affectation	77/15	240 000,00	258 389,60		-	258 389,60	-180 389,60	-20 000,00		58 000,00	2	10		
14272.00 Etude modernisation STEP en cours	76/21	1 750 000,00	1 497 393,90	73 562,79	1 570 956,69	1 570 956,69	-393,90	-		1 570 562,79	30	30		
PPA Champ-Bornu	55/13	255 000,00	102 741,31	60 570,80	163 312,11	163 312,11	-88 841,31	-42 827,05		31 643,75	2	5		
Etude Révision du plan partiel d'affectation «Chantemerle-La Croix»	71/20	140 000,00	131 033,85	2 469,55	133 503,40	133 503,40	-56 033,85	-28 000,00		49 469,55	2	5		
14290.21 Concept de stationnement	52/19	180 000,00	85 505,95		-	85 505,95	-37 505,95	-8 000,00		40 000,00	5	10		
Total immobilisations incorporelles														
146 Subventions d'investissement														
Total subventions d'investissement														
Total immobilisations du PA														

61 996 470

7. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (PATRIMOINE FINANCIER)

Immobilisations	N° du préavis (si applicable)	Crédit accordé (si applicable)	Dépenses nettes cumulées au 01.01.2024	Dépenses nettes en 2024 (+/-)	Aliénations et sorties en 2024 (-)	Dépenses nettes cumulées au 31.12.24	Amortissements et réévaluations cumulés au 01.01.24 (-)	«Amortissements planifiés en 2024 (-) (si applicable)»	Réévaluations (moins-values) en 2024 (-)	Valeur nette comptable au 31.12.2024	Durée restante de l'amortissement (si applicable)	Valeur fiscale selon le registre foncier *	Revenus générés en 2024
													16 000 000
I08 Immobilisations corporelles et incorporelles PF			16 000 000			16 000 000				16 000 000		19 905 210	4 19 084
I080 Terrains PF (avec no de parcelle)			16 000 000			16 000 000				16 000 000		19 160 210	371 969
I0800.01 DDP La Meule parcelles 180-181 (partiellement)	n/a	n/a	6 955 000			6 955 000				6 955 000		2 049 000	170 555
I0800.02 DDP Longues Raies, parcelle 230 partiellement	n/a	n/a	1 694 485			1 694 485				1 694 485		1 019 000	9 000
I0800.11 Passon, parcelle no 317	n/a	n/a	10 000			10 000				10 000		108 000	0
Autres terrains et bâtiments du PF *** (montant global)	n/a	n/a	7 340 515			7 340 515				7 340 515		15 984 210	192 415
I084 Bâtiments PF	n/a	n/a	n/a			n/a				n/a		745 000	47 115
Total immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine financier			16 000 000			16 000 000				16 000 000		19 905 210	4 19 084

* VALEURS FISCALES SELON REGISTRE FONCIER :

Les valeurs fiscales actuelles extraites du registre des propriétés de la Commune d'Orbe, sont des estimations historiques nécessitant une mise à jour. Elles ne reflètent ni la valeur réelle des terrains et bâtiments, ni leur valeur vénale. En raison de l'impossibilité d'accéder à nos archives (voir préavis no 42/24 sur la décontamination des archives communales), les valeurs comptables doivent également être révisées et précisées. Dès que possible, cette annexe contiendra des informations détaillées, parcelle par parcelle.

**AUTRES TERRAINS ET BÂTIMENTS DU PF :

La répartition des parcelles entre terrains et bâtiments du patrimoine financier n'a pas encore été effectuée. Seules les parcelles dont les valeurs d'acquisition étaient connues ont été séparées dans les comptes et dans ce tableau des immobilisations, les autres sont sous cette ligne, de manière globale.

8. COMMENTAIRES

La Commune d'Orbe, en tant que commune pilote, présente ici ses premiers comptes établis selon le plan comptable MCH2. Ce passage représente une évolution majeure dans la structuration budgétaire et comptable, nécessitant divers ajustements.

Conformément aux prévisions établies lors de l'adoption du budget 2024, le passage au nouveau plan comptable MCH2 a entraîné des ajustements dans la classification des natures, en raison de son impact sur la structuration budgétaire et du nombre accru de comptes. Ainsi, certains montants initialement budgétés dans des comptes spécifiques ont été reclassés dans d'autres natures au cours de l'exercice, afin de garantir la conformité avec le nouveau cadre comptable et d'améliorer la qualité ainsi que la transparence des comptes et budgets futurs. Des adaptations continueront d'être nécessaires au cours des prochaines années, mais leur nombre devrait progressivement diminuer à mesure que le nouveau cadre comptable se stabilise.

NATURE 3010.49 REMBOURSEMENTS SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Le montant présenté dans ce compte correspond à la couverture des charges de personnel par les assurances accidents et maladie en cas d'arrêts de travail. Conformément aux principes du plan comptable MCH2, cette prise en charge est comptabilisée en diminution des charges de personnel.

NATURE 3059 AUTRES COTISATIONS PATRONALES

Cette nature a été introduite en cours d'année 2024 afin de se conformer aux nouvelles règles du plan comptable MCH2. Elle contient les cotisations de l'employeur aux autres assurances sociales et de prévoyance, soit les PC Familles et autres prestations complémentaires. Initialement, ces montants étaient budgétés sous la nature 3050 – Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC et frais administratifs.

NATURE 3131.00 PLANIFICATIONS ET PROJECTIONS DE TIERS **NATURE 3132.00** HONORAIRES CONSEILS EXTERNES ; EXPERTISES, SPECIALISTES, ETC.

Ces comptes de charges par nature 3131.00 et 3132.00, que l'on retrouve dans plusieurs chapitres, correspondent à la ventilation des honoraires, frais d'études et de mandats. Cette ventilation est toujours réalisée en fonction des thématiques traitées. Les dossiers sont de plus en plus complexes et nécessitent parfois un appui juridique et il est difficile d'en estimer les coûts. De plus, une partie de ces frais est quelquefois refacturée (compte par nature 4260.xx – Remboursement et prestations de service). Cependant, l'ensemble des comptes se situe globalement en-dessous du budget.

NATURE 3636.01 ABANDONS DE LOYERS AUX ORGANISATIONS A BUT NON LUCRATIF

Cette nature regroupe l'ensemble des abandons de loyers accordés pour des demandes ponctuelles de location de salles et de matériel, lorsque celles-ci ne sont pas explicitement prévues par le règlement sur la location. Chaque abandon fait l'objet d'une validation par la Municipalité. Leurs comptabilisations sont effectuées dans les différents chapitres en fonction du domaine d'activité du demandeur et de son rattachement au plan comptable MCH2.

NATURE 3910.02 PRESTATIONS INTERNES DE CONCIERGERIE

Cette nature permet désormais de ventiler les charges du personnel de conciergerie sur les différents bâtiments dans lesquels des prestations sont effectuées. Cette ventilation est réalisée par une écriture interne depuis le chapitre 02242 « Conciergerie ».

NATURE 3910.04 PRESTATIONS INTERNES DU SERVICE INFORMATIQUE

Cette nature ventile statistiquement les charges informatiques du chapitre 02230, relatives aux postes informatiques utilisés par les différents services. Le nouveau plan comptable MCH2 demande que ce type de frais soit réparti dans les chapitres correspondants afin d'avoir une répartition des coûts en fonction des utilisateurs.

NATURE 3920.01 PRESTATIONS INTERNES – BÂTIMENT HÔTEL DE VILLE

Cette nature permet de ventiler statistiquement la charge d'utilisation des espaces de l'Hôtel de Ville, chapitre 02208, sur les différents utilisateurs. Cette répartition est réalisée en ventilant la totalité des coûts sur la base des mètres carrés mis à disposition de chaque service, y compris les espaces communs (couloir, cafétéria, salles de conférences, etc.).

NATURE 4470.01 LOYERS DES ÉCOLES – ASIOR

Cette nature, créée en cours d'année, regroupe maintenant les loyers reçus de l'Association Scolaire Intercommunale d'Orbe et Régions (ASIOR) pour les différents bâtiments concernés. Ces loyers étaient initialement budgétés en 2024 dans les comptes 4470.00 « Loyers et fermages des biens-fonds PA ».

COMPTE 02100.3181.02 DÉFALCATIONS, PERTES SUR DÉBITEURS (COMMUNE)

Ce dépassement résulte de la faillite d'une entreprise générale. Un montant de CHF 48'124.60, correspondant aux produits des empiètements sur le domaine public en 2024 (compte 14001.4120.06), a été imputé en défalcation sur ce compte.

COMPTE 02201.3010.00 ET SUIVANTS SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION ET CHARGES SOCIALES

Selon le préavis no 30/23 « Demande de crédit pour la réalisation des archives communales dans les combles de l'extension de l'Hôtel de Ville sur la parcelle no 436 sise à la place du Marché I », l'engagement de ressources supplémentaires provisoires (CDD) nécessaires à la mise à niveau et au déménagement des archives était validé pour 2024 et 2025 sous ce compte (ainsi que les suivants concernant les charges sociales y relatives). A la place, un mandat a été confié à Passeurs d'archives Sarl, cela se retrouve sous le nouveau chapitre 02205 «Archives communales».

COMPTE 02202.3090.00 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

La Municipalité accorde, entre autres, un forfait annuel pour la formation des collaborateurs. En 2024, les formations effectuées n'ont pas atteint le budget alloué.

COMPTE 02202.3110.00 ACHATS MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU

Une partie de ce budget concernait des cartons d'archives non acides pour une conservation préventive optimale. Ce budget a été transféré et utilisé sous le nouveau chapitre 02205 «Archives communales».

COMPTE 02202.3130.00 ET .3132 PRESTATIONS DE SERVICE DE TIERS ET HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPÉCIALISTES, ETC.

Une partie de ce budget concernait des prestations de services de tiers en relation avec les archives communales. Ce budget a été transféré et utilisé sous le nouveau chapitre 02205 «Archives communales».

COMPTE 02202.3134.00 PRIMES D'ASSURANCES CHOSES

Une revue complète des assurances de responsabilité civile a été réalisée au cours de l'année 2024, ce qui a engendré une remise à niveau de certains contrats, ce qui explique cette augmentation de charges.

COMPTE 02203.3130.00 PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Le projet de journal communal ainsi que l'application mobile de la Commune d'Orbe estimés à CHF 30'000.-- n'ont pas pu voir le jour faute de temps et de moyens humains en 2024.

COMPTE 02204.3010.00 SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

La Commune d'Orbe a recruté un apprenti supplémentaire en cours d'année, un engagement non prévu dans le budget initial.

CHAPITRE 02205 ARCHIVES COMMUNALES

Ce nouveau chapitre, ouvert courant 2024, regroupe l'ensemble des frais de gestion relatifs aux archives communales. Au budget 2024, ces différents frais, répartis par natures étaient prévus au budget dans le chapitre 02202 « Administration générale ».

COMPTES 02205.3101.00 ET 3130.00 ACHAT DE MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Voir remarques sous le chapitre 02202

COMPTE 02205.3132.00 HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPÉCIALISTES, ETC.

À la suite de la validation des préavis no 30/23 « Demande de crédit pour la réalisation des archives communales dans les combles de l'extension de l'Hôtel de Ville sur la parcelle no 436 sise à la place du Marché I » et no 42/24 « Demande de crédit pour la décontamination des moisissures sur les Archives communales ayant été conservées au Streetbox et la location éventuelle d'un local adéquat » sur la décontamination en urgence des archives, les différents frais de mandataires sont maintenant comptabilisés ici. Le préavis no 42/24 ayant été validé en cours d'année, le budget y relatif n'y figure pas. Pour le préavis no 30/23, ce dernier prévoyait initialement l'engagement de deux personnes en CDD (chapitre 02201), qui finalement ont été remplacées par des prestations de service d'une entreprise spécialisée afin de bénéficier d'un plus large spectre de compétence.

COMPTE 02208.3130.02 ABO. TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

COMPTE 02208.4470.00 LOYERS ET FERMAGES DES BIENS-FONDS PA

Suite aux travaux dans la nouvelle annexe à l'Hôtel de Ville et les désagréments occasionnés, la Municipalité a fait un geste sur le loyer du magasin.

COMPTE 02209.3130.02 ABO.TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

COMPTE 02210.3601.03 PERMIS DE SÉJOUR : ACHATS

Le dépassement de budget résulte de l'achat d'un nombre plus élevé de permis de séjour que prévu, basé sur une estimation initiale. Toutefois, ces achats ont été refacturés aux demandeurs de permis de séjour, permettant de récupérer la totalité des coûts sur le compte 02210.4210.03.

COMPTE 02210.4210.03 PERMIS DE SÉJOUR : VENTES

Voir le commentaire au compte 02210.3601.03 - Permis de séjours: achats.

COMPTE 02230.3153.00 ENTRETIEN INFORMATIQUE, MATÉRIEL

Le remplacement des onduleurs du système de secours s'est avéré nécessaire suite à une panne imprévue. Cette intervention, qui n'avait pas été anticipée dans le budget 2024, a dû être réalisée afin de garantir la continuité et la fiabilité des installations concernées.

COMPTE 02242.3910.01 PRESTATIONS INTERNES APPRENTI-E-S

Voir commentaire au compte 02204.3010.00 - Salaire du personnel administratif.

CHAPITRE 02291 ORBE' 1350 SENTIMENTS

Les indemnités du compte 02291.4290.00 relatives à la taxe sur l'usage du sol financent les projets et événements ainsi que les autres frais opérationnels directs, à l'exception des salaires du personnel. Le montant alloué au soutien des projets citoyens varie en fonction des dossiers reçus et des montants sollicités.

COMPTE 02291.3980.01 TRANSFERT INTERNE - PROJETS DES SERVICES

Les projets de service répondant aux critères établis par Orbe' 1350 Sentiments peuvent bénéficier d'une aide financière prélevée sur la taxe sur l'usage du sol. Cette année, les projets concernés incluent la réflexion sur la pacification du centre-ville, la subvention pour de la vaisselle réutilisable et la démarche participative pour la politique d'intégration dans la Commune.

COMPTE 02291.4290.00 AUTRES TAXES

L'attribution de la taxe sur l'usage du sol est en liaison avec les dépenses effectives qui sont plus basses en 2024.

COMPTE 02295.3111.00 ACHATS MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES

Montants initialement prévus dans le budget d'entretien 02295.3144.00. Il s'agit d'achat de matériels d'entretien, dont un nettoyeur haute pression.

COMPTE 02295.3144.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES

Un budget de CHF 30'000.-- alloué aux divers et imprévus a permis de compenser les dépassements non prévus dans les autres comptes liés à l'entretien des bâtiments communaux.

COMPTE 11101.3010.00 SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

La répartition des salaires des Assistants de Sécurité Publique (ASP) entre les différents chapitres a été ajustée afin de mieux refléter la réalité de leurs missions sur le terrain. Ainsi, les charges salariales ont été réparties entre les chapitres 61510 - «Administration des parkings», 11101 - «Administration de la sécurité publique», 14001 - «Police du commerce», et 61505 - «Signalisation». Cette adaptation permet d'assurer une imputation budgétaire plus fidèle à la diversité des tâches accomplies par ces agents. En conséquence, des écarts peuvent apparaître entre les budgets et les comptes sur ces différents chapitres. Toutefois, cette réaffectation s'étant faite à enveloppe constante, le budget global est maintenu.

COMPTE 11101.4210.01 ÉMOLUMENTS FRAIS DE RAPPELS

Voir commentaire du compte 11101.4401.03 - Intérêts de retard.

COMPTE 11101.4260.00 REMBOURSEMENTS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le montant présente un produit négatif (une charge) en raison d'une modification de facture de l'année 2023 après la clôture de l'exercice.

COMPTE 11101.4401.03 INTÉRÊTS DE RETARD

Le budget de ce compte a été réaffecté au compte 11101.4210.01 - «Emolument frais de rappels». Les charges d'intérêts se trouvent dans le chapitre 96100.

CHAPITRE 11102 POLICE ET GENDARMERIE

Les montants provenant de la péréquation 2024 pour la police se basent sur le décompte du Canton dont les montants sont quasi définitifs.

COMPTE 14001.3010.00 SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

La répartition des salaires des Assistants de Sécurité Publique (ASP) entre les différents chapitres a été ajustée afin de mieux refléter la réalité de leurs missions sur le terrain. Ainsi, les charges salariales ont été réparties entre les chapitres 61510 - «Administration des parkings», 11101 - «Administration de la sécurité publique», 14001 - «Police du commerce», et 61505 - «Signalisation». Cette adaptation permet d'assurer une imputation budgétaire plus fidèle à la diversité des tâches accomplies par ces agents. En conséquence, des écarts peuvent apparaître entre les budgets et les comptes sur ces différents chapitres. Toutefois, cette réaffectation s'étant faite à enveloppe constante, le budget global est maintenu.

COMPTE 14001.3130.00 PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Ce compte incluait une allocation budgétaire de CHF 10'000.-- pour des mandats de géomètre en vue du règlement des empiètements publics qui, finalement, n'a pas été nécessaire d'utiliser.

COMPTE 14001.4120.06 EMPIÈTEMENTS DOMAINE PUBLIC

Voir commentaire au compte 02100.3181.02 - Défalcatons, pertes sur débiteurs (commune).

COMPTE 14001.4120.08 FOIRES ET MARCHÉS

La Municipalité a octroyé la gratuité aux étalagistes du marché durant la période «Orbanistique !» ainsi, le budget de revenus des foires et marché est inférieur aux années précédentes.

COMPTE 15002.3144.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES

Le dépassement résulte principalement de travaux de réparation significatifs, urgents et non budgétés, sur plusieurs portes de la caserne, d'un montant de CHF 7'956.--.

CHAPITRE 16202 BÂTIMENT PASSAGE DU FOUR 5

À la suite du départ de l'ORPC de ce bâtiment courant 2024, celui-ci a été temporairement réaffecté au stockage des archives communales, en attendant leur transfert définitif vers la nouvelle zone d'archives du bâtiment de l'Hôtel de Ville. En 2025, ce bâtiment est budgété sous le chapitre 02207 « Bâtiment passage du Four 5 ».

COMPTE 21200.3612.00 PARTS AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Le montant est basé sur une estimation de la contribution de la Commune d'Orbe au jour de la clôture des comptes 2024. En effet, les comptes de l'ASIOR n'étant pas encore définitivement clôturés et validés, la justification et le décompte final se feront courant 2025. Un retour de 2023 y est intégré, ce qui explique le montant en dessous du budget.

CHAPITRE 21300.3612.00 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le montant est basé sur une estimation de la contribution de la Commune d'Orbe au jour de la clôture des comptes 2024. En effet, les comptes de l'ASIOR n'étant pas encore définitivement clôturés et validés, la justification et le décompte final se feront courant 2025.

COMPTE 21701.3120.03 CHARGES DE CHAUFFAGE DES INFRASTRUCTURES

Les charges de chauffage de ce bâtiment ont été augmentées au budget 2025 pour mieux refléter la réalité des comptes et l'augmentation de l'utilisation de ce bâtiment.

COMPTE 21701.3130.02 ABO. TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

COMPTE 21702.4250.00 VENTES

Une refacturation à VOé a été effectuée pour la vente de l'ancienne chaudière. Cette installation faisait partie d'un ancien préavis, mais les démarches pour son débranchement et sa mise en vente n'avaient pas encore pu être réalisées.

COMPTE 21705.4612.00 DÉDOMMAGEMENTS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Ce compte permet la refacturation de l'intégralité des charges engagées par la Commune d'Orbe. Le décalage dans la remise des clés de l'établissement a contribué à l'écart entre le budget prévisionnel et les coûts réels.

COMPTE 21800.3612.08 PARTS ANNÉE PRÉCÉDENTE AUX COMMUNES ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La provision de l'exercice 2023 a été supérieure au bouclage final reçu en 2024.

COMPTE 21801.3144.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES

Le dépassement est dû à des travaux réalisés pour le compte de la gérance, d'un montant de CHF 13'501.--. Ces travaux ont été refacturés à cette dernière, et le montant de la refacturation est enregistré dans le compte 21801.4260.00 - «Remboursement et prestations de service».

COMPTE 21801.4260.00 REMBOURSEMENTS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Voir le commentaire au compte 21801.3144.00 - «Entretien des bâtiments, immeubles».

COMPTE 21802.3160.00 LOYERS ET BAUX À FERME DES BIENS-FONDS

Le loyer a été initialement budgété de manière trop élevée. Le coût de la location de l'UAPE des Moulins s'élève à CHF 86'588.--. Toutefois, étant donné que le loyer est entièrement refacturé (compte 21802.4470.00), il n'y a aucun impact financier.

COMPTE 21802.4470.00 LOYERS ET FERMAGES DES BIENS-FONDS PA

Voir le commentaire au compte 21802.3160.00 - Loyers et baux à ferme des biens-fonds.

COMPTE 21991.4612.00 DÉDOMMAGEMENTS DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Afin d'améliorer la lisibilité des comptes, la refacturation des patrouilleurs scolaires auprès de l'ASIOR a été comptabilisée dans le compte 21991.4612.49 - «Dédommagements pour personnel communal».

CHAPITRE 31201 TOUR RONDE

Ce chapitre inclut notamment la Tour Carrée. L'intégration dans ce chapitre du mur du Château et de son esplanade est également considérée comme des « bâtiments et monuments » historiques, non affectables ailleurs.

COMPTE 32102.3130.02 ABO, TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

COMPTE 32200.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

32200 - Soutien musique et théâtres

Association Cortes Music	4'000.00 CHF
Association Hessel Espace Culturel (budgété sous chapitre 32901)	25'000.00 CHF
Carna Urba - Carnaval d'Orbe	13'277.50 CHF
Graine des conteuses	621.44 CHF
Guggenmusik Les Krepiuls Orbe	6'000.00 CHF
In Templo Orbe	50'000.00 CHF
Jodlerclub Juraglöggli	500.00 CHF
Katharsys Productions	3'500.00 CHF
L'Allégresse, Fanfares des aînés d'Orbe et environs	1'500.00 CHF
Société d'accordéonistes «Les Ondins»	3'000.00 CHF
Théâtre de la Tournelle	60'000.00 CHF
Soutien ponctuel aux activités culturelles (montants inférieurs à CHF 500.--)	150.00 CHF

Total 167'548.94 CHF

CHAPITRE 32901

ÉVÉNEMENTS ET SOUTIEN CULTURELS

Ce chapitre regroupe l'ensemble des frais liés à l'évènement de Orb'estivales et la Fête des Voisins, ainsi que les subventions directes accordées aux organisations culturelles. Ci-dessous sont détaillées les charges spécifiques à Orb'estivales.

Orb'estivales – Détail des comptes 2024

Communication (supports, presse, site internet, réseaux sociaux)	21'456.64 CHF
Impression affiches, dépliants, signalétique	1'931.75 CHF
Logistique & Intendance	21'620.64 CHF
Scène, son & lumières	23'072.29 CHF
Vaisselle réutilisable	11'426.67 CHF
Ecran plasma (Eurofoot)	23'674.54 CHF
Déchets (poubelles, verre vide, PET, carton)	2'053.90 CHF
Total	105'236.44 CHF

COMPTE 32901.3130.00 PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Les déplacements des containers ont été budgétés sur le compte 32901.3161.00. Selon MCH2, la nature correcte doit être 3130.

COMPTE 32901.3161.00 LOYERS, FRAIS D'UTILISATIONS DES IMMOBILISATIONS

Les déplacements des conteneurs avaient été initialement budgétés sur le compte 32901.3161.00, mais ont été reclassés dans le compte 32901.3130.00 afin de mieux correspondre à la nature de la dépense et de garantir la conformité avec le plan comptable MCH2.

COMPTE 32901.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

32901 - Evénements et soutiens culturels

Fondation Pro Urba	5'000.00 CHF
Soutien ponctuel aux activités culturelles (montants inférieurs à CHF 500.--)	600.00 CHF
Total	5'600.00 CHF

COMPTE 32904.3130.02 ABO. TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

COMPTE 32905.3130.02 ABO. TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

COMPTE 33100.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

33100 - Soutien au cinéma

Amis de la Lanterne Magique	200.00 CHF
Ciné-Doc	2'500.00 CHF
Total	2'700.00 CHF

COMPTE 34100.3130.20 PRESTATIONS DE SERVICES - P53/24 TOUR DE ROMANDIE

Le montant correspond aux versements effectués en 2024 dans le cadre du préavis no 53/24 « Demande de crédit de CHF 150'000.-- pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie 2026 à Orbe ». Il couvre la licence de course (droit d'étape) prévue dans ce préavis. Étant donné que cette demande a été formulée en cours d'année, ce montant n'avait pas été inscrit dans le budget 2024.

COMPTE 34100.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

34100 - Soutien aux sports

Association des amis de l'Ecole Budo Sakura (anciennement :Ecole Judo Dégallier Orbe)	4'000.-- CHF
Attelage	1'620.40 CHF
Badminton Club Orbe	3'000.-- CHF
FC Orbe (subvention et remboursement prêt)	40'000.-- CHF
FSG Orbe - Ancienne	3'000.-- CHF
MJOR - Mouvement juniors Orbe et environs	3'000.-- CHF
Société de Tir des Gorges de l'Orbe	2'500.-- CHF
Tennis Club Orbe - demande subvention annuelle courante	5'000.-- CHF
Tennis Club Orbe - réfection courts, selon préavis no 41/24	40'000.-- CHF
Tir sportif Carabiniers Orbe	1'000.-- CHF
Urban Training	3'000.-- CHF
Volleyball Club Orbe	2'500.-- CHF
Soutien ponctuel aux activités sportives (montants inférieurs à CHF 500.--) et participation aux charges	7'967.65 CHF
Total	116'588.05 CHF

COMPTE 34101.3144.00 ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, IMMEUBLES

En 2024, une importante mise à niveau du matériel sportif a été réalisée, en partie financée par l'utilisation d'un don dédié au sport (voir compte 34101.4635). Par ailleurs, les travaux d'électricité liés au rapport OIBT se sont révélés plus conséquents que prévu. Leur financement a été assuré grâce à une subvention reçue (comptabilisée également dans le compte 34101.4635) ainsi qu'au budget général d'imprévus rattachés au compte 02295.3144.00. Malgré ces ajustements, les charges d'entretien des bâtiments restent globalement conformes au budget, garantissant une gestion maîtrisée des ressources allouées.

COMPTE 34101.4635.00 SUBVENTIONS DES ENTREPRISES PRIVÉES

Ce compte intègre également une subvention de CHF 4'841.-- destinée aux travaux sur les installations électriques, en lien avec le règlement OIBT. Ces travaux, dont le coût total s'élève à CHF 10'000.-- et qui sont comptabilisés dans le compte 34101.3144.00, visent à garantir la conformité des infrastructures aux normes en vigueur. Ainsi, en plus du montant transitoire de CHF 15'923.-- provenant d'un don externe et utilisé pour l'achat de matériel sportif pour la salle omnisport, ce compte reflète des ajustements liés à des financements non budgétisés mais cohérents avec les besoins d'investissement dans les équipements sportifs et leur mise en conformité.

COMPTE 34102.3130.02 ABO.TÉLÉPHONES, MULTIMÉDIAS

Pour des raisons liées au plan comptable MCH2, les charges multimédias des bâtiments ont été séparées du compte des abonnements et services des bâtiments (.3144.01) dans lequel était initialement prévu le budget.

CHAPITRE 34102 PISCINE

Le compte 34102.3131.05, comme son intitulé l'indique, concerne le préavis no 32/18 « Demande de crédit pour la rénovation des bassins de la piscine et demande de crédit pour l'étude globale d'aménagement du site du Signal ». Comme il s'agit d'un préavis datant d'avant MCH2, il y était indiqué que ces frais seraient amortis en une fois avec la dissolution du fonds de réserve idoine, créé au bouclage des comptes 2023. Voir également sous le compte 34102.4511.00 et le compte au bilan 29100.32.

COMPTE 34102.3170.00 REMBOURSEMENTS DE FRAIS EFFECTIFS

Voir commentaires au compte 34102.3636.00 - Subventions accordées aux organisations à but non lucratif.

COMPTE 34102.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

Ce montant a été accordé par la Municipalité afin de reconnaître l'engagement des membres du comité de l'association de la Piscine à travers un défraiement adapté à leurs responsabilités. Initialement budgété dans le compte 34102.3170.00 - «Remboursement de frais effectifs», il a été réaffecté afin d'assurer une meilleure adéquation avec la nature de la dépense et de renforcer la transparence dans la gestion des soutiens municipaux.

COMPTE 34102.4260.00 REMBOURSEMENTS ET PRESTATIONS DE SERVICES

Voir commentaire au compte 34102.4260.49 - Prestations de services du personnel communal.

COMPTE 34102.4260.49 PRESTATIONS DE SERVICES DU PERSONNEL COMMUNAL

Ce compte regroupe la refacturation du personnel communal auprès de l'association de la piscine. Initialement, le budget avait été prévu dans le compte 34102.4260.00. La création de ce nouveau compte vise à préciser la nature des transferts afin d'améliorer la clarté et la lisibilité des écritures comptables.

COMPTE 34200.3132.00 HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPÉCIALISTES, ETC.

La démarche participative prévue pour la réfection des places de jeux du chemin du Suchet et de l'esplanade du Château, intégrée à ce compte, n'a pas pu être réalisée. Son financement étant assuré par le programme Orbe'1350 Sentiments, via une couverture de charge par écriture interne sur le compte 34100.4980.01, l'absence de cette démarche se reflète dans les comptes correspondants.

COMPTE 34200.4980.01 PROJET DE SERVICE - 1350' SENTIMENTS

Voir commentaire au compte 34200.3132.00 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

COMPTE 34210.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

Il s'agit du soutien communal à la Ludothèque d'Orbe pour un montant de CHF 1'000.--.

COMPTE 34290.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

34290 - Soutien aux loisirs

Association Point Nature	5'000.-- CHF
Connaissance 3	700.-- CHF
Passeport Vacances	6'850.-- CHF
Soutien ponctuel aux activités de loisirs (montants inférieurs à CHF 500.--)	600.-- CHF
Total	13'150.-- CHF

COMPTE 35001.3105.00 DENRÉES ALIMENTAIRES

Il s'agit des frais de nourriture et de boissons liés à l'inauguration du Temple ainsi qu'au bouquet de chantier du projet de rénovation. Le budget avait été prévu initialement dans le préavis, cependant ces charges ne sont pas activables et ont dû être transférées dans les comptes d'exploitation.

CHAPITRE 35002 BÂTIMENT ÉGLISE CATHOLIQUE

Une redéfinition des imputations comptables liées aux charges opérationnelles a été réalisée courant 2024. Ces dernières, étant exclusivement couvertes par la participation annuelle de la Commune d'Orbe, sont dorénavant comptabilisées dans le compte 35000.3636.00. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans ce compte, garantissant ainsi une gestion conforme aux principes budgétaires et une répartition plus claire des charges.

COMPTE 53100.3612.04 PART AUX FRAIS ARAS

Afin de garantir la conformité avec le plan comptable MCH2, le montant initialement prévu dans ce budget a été reclassé sous le compte 57901.3612.04 - «Part aux frais ARAS».

CHAPITRE 53501 INTÉGRATION DES AÎNÉS

Ce chapitre a été créé suite à l'acceptation du préavis no 35/24 au cours de l'année 2024, intitulé : « Réponse de la Municipalité à la motion Fanny Naville - Pour une politique d'intégration de nos aînés par nos aînés et la création de quartiers solidaires ». Un budget de CHF 20'000.--, réparti sur 24 mois, est prévu dans ce préavis.

CHAPITRE 54400 JEUNESSE - ADMINISTRATION

Historiquement, le budget d'électricité de la Maison des Jeunes (MdJO) était intégré à celui du bâtiment scolaire du Pré-Genevois (chapitre 21703), en raison de l'utilisation d'un compteur unique pour les deux infrastructures. Désormais, les budgets ont été réajustés afin que les charges soient correctement attribuées à chaque bâtiment, ceci, grâce à la pose de deux compteurs distincts.

COMPTE 54400.3110.00 ACHATS MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU

Réaménagement de la cuisine de la Maison des Jeunes d'Orbe (MdJO) : le projet prévu a été optimisé afin de limiter les coûts.

CHAPITRE 56000 AIDE AU LOGEMENT

Le compte 56000.3131.06, comme son intitulé l'indique, concerne le préavis no 63/20 « Demande de crédit d'étude pour l'élaboration d'un « Objectif communal du logement ». Comme il s'agit d'un préavis datant d'avant MCH2, il y était indiqué que ces frais seraient amortis en 1x avec la dissolution du fonds de réserve idoine, créé au bouclage des comptes 2023. Voir également sous le compte 56000.4511.00 et le compte au bilan 29100.63.

COMPTE 57100.3637.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX MÉNAGES PRIVÉS

Ce compte couvre des frais liés aux obsèques et aux expulsions qui sont pris en charge par la Commune ainsi que des aides individuelles et ponctuelles à des citoyens. En 2024, le nombre de décès, dont une partie des coûts des obsèques relevaient des obligations légales de la Commune, a été plus élevé que prévu. Ces dépenses sont difficilement prévisibles et peuvent varier de manière significative.

COMPTE 57901.3612.04 PART AUX FRAIS ARAS

Voir commentaire au compte 35100.3612.04 - «Part aux frais ARAS».

COMPTE 59201.3636.00 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISATIONS PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

59201 - Entraide générale

Arc Echange	3'500.-- CHF
Armée du Salut Suisse	500.-- CHF
Association Lire et écrire	2'400.-- CHF
La main tendue	200.-- CHF
Soutien ponctuel aux activités sociales (montants inférieurs à CHF 500.--)	4'840.-- CHF
Total	11'440.-- CHF

COMPTE 61501.3101.00 ACHAT MATÉRIEL D'EXPLOITATION, FOURNITURES

Le dépassement au compte est dû à la construction d'un abribus au chemin des Rigoles pour un montant de CHF 4200.-- non initialement prévu au budget. Cet abribus est nécessaire afin d'assurer une prise en charge sécurisée des enfants fréquentant les UAPE Les Moulins et St-Martin.

COMPTE 61502.3132.00 HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPÉCIALISTES, ETC.

Ce compte ventile le budget 2024 initialement prévu dans le compte 61502.3131.00 en fonction de la nature des dépenses, afin d'assurer la conformité avec le plan comptable MCH2.

COMPTE 61502.3141.01 P 68/20 ENTRETIEN RÉSEAU, PLAN QUINQUENNAL

Certains projets de voirie ont connu des ajustements dans leur planification et leur exécution en 2024. Les travaux de la rue du Château ont été repoussés, tandis que ceux des Terreaux / Grand-Pont ne sont pas entièrement achevés cette année, le solde étant reporté sur 2025. Par ailleurs, l'avenue de Thienne fait l'objet d'un préavis et sera amortie en tant qu'investissement, ce qui la soustrait désormais à l'exploitation, sauf pour son entretien courant. Enfin, des travaux non initialement budgétés ont été avancés pour la route des Granges-Saint-Germain et le chemin de Chantemerle, permettant ainsi d'optimiser la planification des interventions. Ces ajustements témoignent de la nécessité permanente d'adapter la gestion des projets aux contraintes techniques et budgétaires.

COMPTE 61502.3143.00 ENTRETIEN D'AUTRES OUVRAGES DE GÉNIE CIVIL

Les travaux initialement prévus sur les réseaux de drainage pour l'exercice 2024 n'ont pas pu être réalisés faute de temps. Ceux-ci ont été reportés et budgétés sur l'année 2025. La réfection de la volée supérieure des escaliers du Casino qui souffrent d'affaissement a été temporairement abandonnée pour la coordonner à d'autres projets et interventions sur le secteur et planifiée dans les prochaines années.

COMPTE 61503.3120.02 CHARGES D'ÉLECTRICITÉ DES INFRASTRUCTURES

Les mesures d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit induisent une diminution des heures d'éclairage.

COMPTE 61503.3130.07 PRESTATIONS DE SERVICES - RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Les travaux de modification du réseau pour l'extinction au cœur de la nuit de la troisième et dernière phase n'ont pas été effectués en raison de la disponibilité du prestataire. Ces montants ont été reportés et budgétés en 2025. Les réparations et remplacement courants ont été moins importants que budgétés.

COMPTE 61505.3010.00 SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

La répartition des salaires des Assistants de Sécurité Publique (ASP) entre les différents chapitres a été ajustée afin de mieux refléter la réalité de leurs missions sur le terrain. Ainsi, les charges salariales ont été réparties entre les chapitres 61510 - «Administration des parkings», 11101 - «Administration de la sécurité publique», 14001 - «Police du commerce», et 61505 - «Signalisation». Cette adaptation permet d'assurer une imputation budgétaire plus fidèle à la diversité des tâches accomplies par ces agents. En conséquence, des écarts peuvent apparaître entre les budgets et les comptes sur ces différents chapitres. Toutefois, cette réaffectation s'étant faite à enveloppe constante, le budget global est maintenu.

COMPTE 61505.3141.11 P 24/22 ENTRETIEN ZONES MODÉRÉES

Montant dépensé selon le suivi du préavis no 24/22 «Nouveau plan directeur des zones modérées». Lors de l'établissement du budget 2024, il a été oublié d'y mettre le budget qui serait dépensé dans l'année.

COMPTE 61506.3131.01 P 19/22 PLAN DIRECTEUR DES MOBILITÉS

Ce compte, comme son intitulé l'indique, concerne le préavis no 19/22 «Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan directeur des mobilités». Comme il s'agit d'un préavis datant d'avant MCH2, il y était indiqué que ces frais seraient amortis en une fois avec la dissolution du fonds de réserve idoine, créé au bouclage des comptes 2023. Voir également sous le compte 61506.4511.00 et le compte au bilan 29100.19.

Montant dépensé selon le suivi du préavis no 19/22. Dépassement, mais compensation par la dissolution du fonds de réserve idoine, voir sous compte 61506.4511.00.

COMPTE 61506.3131.03 P 24/22 PLAN DIRECTEUR ZONES MODÉRÉES

Montant dépensé selon le suivi du préavis no 24/22 «Demande de crédit pour la mise en œuvre d'un nouveau plan directeur des zones modérées». Lors de l'établissement du budget 2024, il a été oublié d'y mettre le budget qui serait dépensé dans l'année.

COMPTE 61506.4511.00 PRÉLÈVEMENT SUR LES FONDS

Dissolution du fonds de réserve pour compenser le montant dépensé selon le préavis no 19/22 sous le compte 61506.3131.01.

COMPTE 61509.3111.00 ACHATS MACHINES, APPAREILS ET VÉHICULES

Achat d'un container à produits dangereux afin de respecter la loi sur les matières dangereuses. Initialement prévu au budget 2023, ce dernier a été livré sur 2024. Le report budget 2023/2024 n'a pas été réalisé car cela était effectivement prévu sur fin 2023.

COMPTE 61510.3010.00 SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION

La répartition des salaires des Assistants de Sécurité Publique (ASP) entre les différents chapitres a été ajustée afin de mieux refléter la réalité de leurs missions sur le terrain. Ainsi, les charges salariales ont été réparties entre les chapitres 61510 - «Administration des parkings», 11101 - «Administration de la sécurité publique», 14001 - «Police du commerce», et 61505 - «Signalisation». Cette adaptation permet d'assurer une imputation budgétaire plus fidèle à la diversité des tâches accomplies par ces agents. En conséquence, des écarts peuvent apparaître entre les budgets et les comptes sur ces différents chapitres. Toutefois, cette réaffectation s'étant faite à enveloppe constante, le budget global est maintenu.

COMPTE 61510.3132.00 HONORAIRES CONSEILS EXTERNES, EXPERTISES, SPÉCIALISTES, ETC.

Il s'agit d'études pour les parkings qui ont été repoussées sur l'année 2025.

COMPTE 61901.3101.00 ACHAT MATÉRIEL D'EXPLOITATION, FOURNITURES

Le projet Orbanistique ! était initialement budgété sous le chapitre 02202 - «Administration générale». Toutefois, afin d'assurer une meilleure adéquation avec la nature des dépenses et de respecter les règles du plan comptable MCH2, les charges ont été ventilées dans les chapitres correspondants. Ainsi, l'achat du matériel de décoration des rues (ciel de fleurs), auparavant inscrit sous Tourisme (84000.3130.00), a été reclassé. De même pour le projet «Orbanistique !», les fournitures et petits matériels relatifs à la décoration des routes (bacs de fleurs et bancs) ont été comptabilisés dans ce compte. La partie signalisation et parking du projet a été affectée aux comptes dédiés dans les chapitres correspondants.

COMPTE 61901.3130.00 PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Ce compte inclut un montant de CHF 4'300.--, correspondant à la prestation de service pour l'installation des décorations de guirlandes de fleurs dans les rues de la vieille ville.

COMPTE 62900.3621.00

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE ET COMPENSATION DES CHARGES AUX CANTONS

Il s'agit de la contribution de la Commune à l'indemnisation des lignes de transport régional. Le montant final facturé par l'État de Vaud est inférieur au budget initialement annoncé.

CHAPITRE 62990

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Ce chapitre, introduit en 2024, reflète la nouvelle procédure de vente des cartes CFF. Le montant réellement vendu est inférieur aux prévisions budgétaires, l'élaboration du budget s'étant faite sans pouvoir évaluer précisément l'impact du nouveau format de carte journalière CFF et de ses nouveaux tarifs en fonction de la demande de la population. Les CFF reversent à la Commune une commission sur chaque vente, permettant de financer l'activité correspondante. Ce retour net représente environ 3 % du total des ventes de cartes CFF.

COMPTE 71000.3131.00

PLANIFICATIONS ET PROJECTIONS DE TIERS

Initialement prévus sur l'exercice 2025 du programme d'entretien du réseau routier communal 2021-2025 (préavis no 68/20), les travaux de réfection du revêtement du chemin de Chantemerle et de la route des Granges-St-Germain ont dû être réalisés en 2024 afin de bénéficier d'un retour de la péréquation cantonale sur les dépenses thématiques.

COMPTE 71000.3143.07

FRAIS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Voir commentaire au compte 71000.3131.00 – Planifications et projections de tiers. Les travaux entrepris d'urgence en 2023 pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la rue des Terreaux Nord n'ont pu être finalisés la même année en raison d'imprévus inhérents au chantier. Le solde des travaux et leur financement ont donc été reportés sur l'exercice 2024, ce qui correspond à un montant d'environ CHF 70'000.-- non budgétisé.

COMPTE 71000.4240.02

TAXES DE RACCORDEMENT UNIQUES

Le dépassement budgétaire est principalement dû à des taxes de raccordement qui, bien que prévues initialement pour 2023, ont finalement été facturées au cours de l'exercice 2024. Ce décalage dans la facturation explique l'écart observé tout en restant cohérent avec la planification globale des revenus.

COMPTE 71000.4240.03

TAXES DE CONSOMMATION

Ce compte reflète l'impact d'un ajustement comptable lié à une correction nécessaire sur les exercices 2023 et 2024. Cette régularisation, identifiée lors du bouclage des comptes, s'inscrit dans une volonté d'assurer une gestion rigoureuse et transparente des finances communales. Afin de renforcer encore la fiabilité des processus, une démarche d'optimisation du système de contrôle interne a été engagée, permettant d'améliorer la surveillance et la maîtrise des flux comptables à l'avenir.

COMPTE 71000.4631.00

SUBVENTIONS DES CANTONS ET CONCORDATS

Le montant budgété concernait les subventions à recevoir en lien avec l'installation des panneaux solaires photovoltaïques à la station du Bois-de-Chêne. Le montage et la mise en service de cette installation seront réalisés en 2025 et les subventions perçues à la suite.

COMPTE 72000.3130.13

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES BOUES

Depuis 2023, les boues chaudes sont déshydratées en flux tendu dès leur sortie des digesteurs, permettant ainsi de réduire leur teneur en eau et, par conséquent, les tonnages à incinérer. Cette optimisation, qui nécessite un travail supplémentaire de manipulation et de contrôle pour le personnel de la STEP, a été confirmée en 2024, démontrant son efficacité, tant sur le plan technique que financier. Compte tenu des économies substantielles réalisées sur le traitement des boues, le budget a été ajusté pour l'année 2025 afin de mieux refléter cette nouvelle approche et d'assurer une gestion optimisée des ressources.

COMPTE 72000.4240.00

TAXES D'UTILISATION ET PRESTATIONS DE SERVICE

Les revenus liés à l'épuration des eaux des grandes industries sont inférieurs à ce qui avait été budgété, proportionnellement aux charges polluantes déversées. Les raisons sont à rechercher dans l'amélioration de la performance des systèmes de prétraitement et des volumes déversés moins importants que les années précédentes.

COMPTE 72001.4240.10

TAXES DE RACCORDEMENT

Voir commentaire au compte 71000.4240.02 - Taxes de raccordement uniques.

CHAPITRE 76100

OFFICE DE LA DURABILITÉ

Les subventions octroyées sont comptabilisées dans trois thèmes différents. Les dépenses par thème dépendent des demandes de subventions reçues et des montants octroyés, d'où les différences avec les sommes budgétées. Ces comptes fonctionnent en vases communicants avec une enveloppe globale de CHF 150'000.-- par année.

COMPTE 76100.3132.01 HONORAIRES CONSEILS EXTERNES (PROJET ÉNERGIE)

Certains mandats ont été moins coûteux que prévus, comme par exemple celui pour le programme « Orbe rénove » et pour le poste de délégué énergie. Plusieurs projets ont été reportés dans le temps comme la réalisation de CECB+ pour les bâtiments publics et des actions de sensibilisation autour de la transition énergétique.

COMPTE 77101.3101.04 ACHAT DE CARBURANTS, GAZ - EXPLOITATION

Charges initialement prévues dans le budget du compte 77101.3140.00 «Entretien des terrains».

COMPTE 84000.3130.00 PRESTATIONS DE SERVICES DE TIERS

Le budget relatif aux décorations de ville prévu dans ce compte est déplacé sous le compte 61901.3101.00 «Achat de matériel» (CHF 16'000.--) et 61901.3130.00 (CHF 4'000.--). La raison de ce déplacement est liée aux principes de comptabilisation MCH2.

CHAPITRE 87101 INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Il s'agit de la centrale solaire installée sur le toit de la nouvelle déchetterie. Cette dernière a été mise en service au mois d'avril 2023. Le préavis stipulait que l'ensemble des bénéfices générés par cette installation seraient collectés dans un fonds dédié. Néanmoins, avec l'arrivée de MCH2 en 2024, cette pratique n'est plus admise. Ainsi, l'ensemble des bénéfices sont intégrés dans le résultat du ménage communal.

COMPTE 91000.3180.00 RÉÉVALUATION SUR CRÉANCES

En raison de risques sur des impôts comptabilisés (compte 91000.4000.00), une réévaluation de la provision pour pertes sur débiteurs a dû être revue, en accord avec le Canton.

COMPTE 91000.4000.00 IMPÔTS SUR LE REVENU, PERSONNES PHYSIQUES

Ces impôts supplémentaires comptabilisés sont à mettre en relation avec une réévaluation de la provision pour pertes sur débiteurs sous compte 91000.3180.00, en accord avec le Canton.

COMPTE 91000.4019.01 IMPÔTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES IMMEUBLES

Voir commentaire au compte 91000.4021.02 - «Impôts complémentaires sur les immeubles».

COMPTE 91000.4021.02 IMPÔTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES IMMEUBLES

Afin d'assurer une meilleure correspondance avec la structure du plan comptable MCH2, le montant rattaché à ce compte a été reclassé sous le compte 91000.4019.01 - «Impôts complémentaires sur les immeubles». Cette adaptation permet d'améliorer la lisibilité et la conformité des écritures comptables.

CHAPITRE 93001 PÉRÉQUATION GÉNÉRALE

Les montants concernant la péréquation 2024 se basent sur le décompte provisoire du Canton pour les dépenses thématiques, pour le reste ce sont les montants quasi définitifs.

COMPTE 96100.4402.00 INTÉRÊTS DES PLACEMENTS FINANCIERS

En 2024, une amélioration du processus des liquidités a permis de placer à court terme des liquidités excédentaires avec un rendement satisfaisant.

COMPTE 96301.3160.00 LOYERS ET BAUX À FERME DES BIENS-FONDS

Il s'agit du montant correspondant à la location du terrain pour l'année 2024, sous forme de droit de superficie (DDP), conformément au préavis no 40/24 « Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) en faveur de la Commune d'Orbe sur la parcelle no 280, sise au chemin de l'Etraz », adopté en cours d'année 2024.

COMPTE 96301.4430.03 LOCATIONS PARCELLES COMMUNALES

Il s'agit de la location d'une partie de la parcelle no 230, située sur le chemin de Passon, utilisée comme dépôt à ciel ouvert par une société privée. Le bail a débuté le 1^{er} mai 2024 et n'avait pas été budgété, voir le préavis no 40/24.

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2024

au conseil communal de la commune d'Orbe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes communaux ci-joints de la commune d'Orbe, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptable.

Selon notre appréciation, les comptes communaux ci-joints sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956, au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et aux dispositions du manuel MCH2 édité par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la directive de révision édictée par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) et à la recommandation suisse d'audit *60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la commune d'Orbe, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilité de la Municipalité

La Municipalité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur indépendant relative à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales et aux directives cantonales, ainsi qu'à la recommandation suisse d'audit *60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons à la Municipalité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Lausanne, le 10 avril 2025

Ofico
Fiduciaire SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Grégoire André
Expert-réviser agréé



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Paul Jaccard
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

ÉDITEUR

Commune d'Orbe
Greffé municipal
Hôtel de Ville
case postale 32
1350 Orbe
greffe@orbe.ch
www.orbe.ch

Responsables : Mary-Claude Chevalier, syndique et Xavier Duquaine, secrétaire municipal

Coordination : Ambre Piguet / Greffé municipal

Mise en page & graphisme : Rayan Ramadani - Léo Favaro / Office de la communication

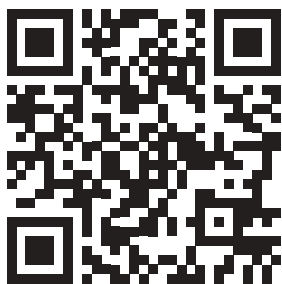
Textes et relecture : Merci aux services / offices / entités communales et diverses associations

Photos : © Arnold Philippe (p. 1, 126, 135, 137, 138), Berthoud Serge (p. 83), Bordet Laurence (p. 59), Chickly Camille (p. 106, 122), CPU (p. 136), DR (p. 142, 143, 149), Duquaine Xavier (p. 8, 10, 16, 24, 29, 31, 33, 46, 47, 51, 61, 67, 103, 127, 130, 151), Favaro Léo (p. 47, 52, 137), Glayre Samuel (p. 53), Hessel - Espace culturel (p. 108), Laub Clement / VPSDDPS (p. 44), Maquelin Jérôme (p. 114), Mojonner Christian (p. 33, 72), Montes Philippe (p. 122), Pasquier Line (p. 116, 117), Ramadani Rayan (p. 27, 42, 47, 62, 74, 80, 84, 87, 104, 128, 137), Ruchti Sanchez Daniela (p. 120, 122), SDISPO (p. 91), Service de la voirie / ST (p. 64, 69, 70), Service des eaux / ST (p. 65), Urban Training (p. 110), Zaniah.ch (p. 109).

Impression : SPRINT votre imprimeur SA, 1401 Yverdon-les-Bains. Rapport imprimé sur du papier certifié FSC.

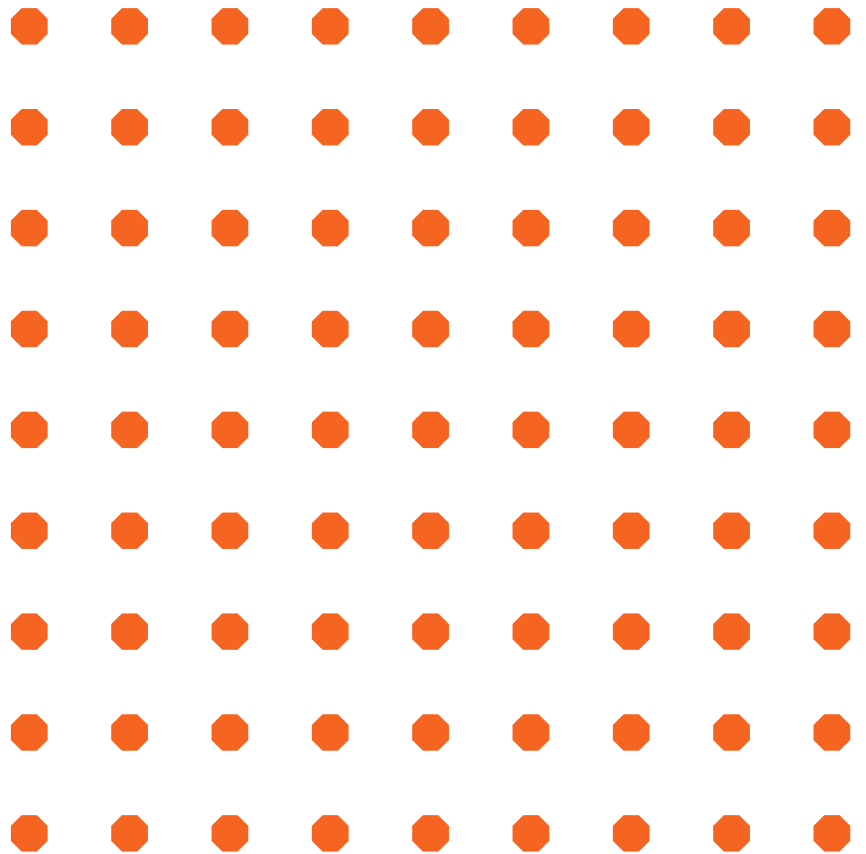
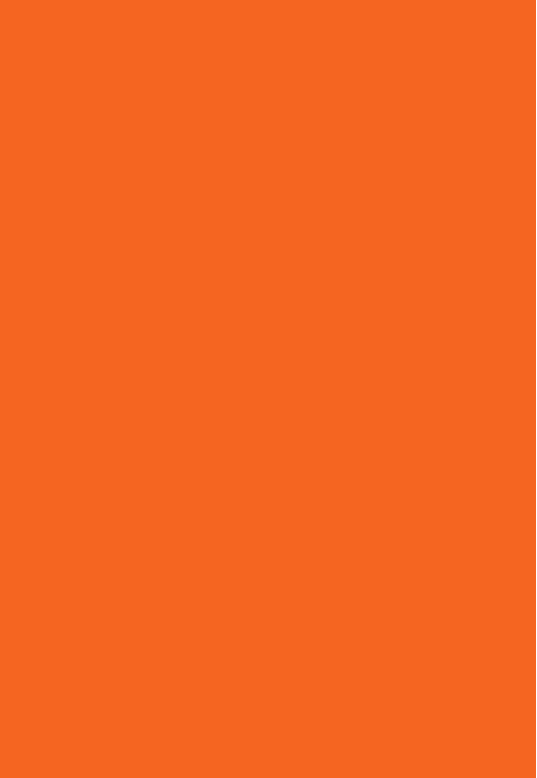
Version numérique sur : www.orbe.ch/rapport2024

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ;



ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Les chiffres indiqués entre parenthèses font référence aux chiffres 2023



ORBE
VILLE MOSAÏQUE

Commune d'Orbe
Hôtel de Ville
Place du Marché 2
1350 Orbe

Tél. 024 442 92 22
www.orbe.ch